
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE







PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

ONZIÈME LIVRAISON.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

V. I

L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ,

OU ESSAI SUR

LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS

DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ,

PAR

M. PORTALIS,

DE LA SECTION DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

PREMIÈRE PARTIE. — L'HOMME.



PAGNERRE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, 14.

PAULIN ET Cie, RUE DE RICHELIEU, 60.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, rue Jacob, 56.

1849.

L'HOMME

ET

LA SOCIÉTÉ,

OU

ESSAI SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ.

AVANT-PROPOS.

INDICATION DU BUT ET DU PLAN DE CE PETIT TRAITÉ.

A la suite de débats violents qui n'avaient en apparence pour but que de les développer ou de les compléter, nos institutions politiques ont disparu. Aux esprits divisés par la lutte des partis, qui se passionnaient à l'envi pour ou contre l'opportunité ou la nécessité d'une ré-

forme parlementaire, l'événement a répondu non pas seulement par la mutilation du parlement, mais par le renversement de la constitution de l'État. Faut-il s'étonner si le sol tremble, et si l'ordre social est ébranlé?

Le décri des lois et des institutions tutélaires auxquelles la France devait jusqu'ici ses habitudes d'ordre et de justice a signalé cette révolution. Heureusement, ces habitudes n'ont point fait défaut au pays. Seules, pendant les jours difficiles que nous venons de traverser, elles ont servi de contre-poids aux tendances anarchiques.

A cette cause profonde de la perturbation morale du pays, il faut en ajouter une autre.

Au sein des nations policées, surtout parmi celles qui s'enorgueillissent, avec raison, du haut degré de civilisation auquel elles sont parvenues, il se trouve toujours des hommes dont la position dans la société n'est pas au niveau de leurs connaissances acquises et du développement de leurs facultés. Déjà en possession du droit de bourgeoisie dans le monde intellec-

tuel, ils supportent impatiemment toute inégalité politique ou sociale. L'égalité civile ne leur suffit pas, et ils aspirent à la jouissance de tous les autres avantages dont ils demeurent privés. Le mécontentement les conduit au sophisme, et l'abus du raisonnement offusque chez eux les clartés de la raison. Tourmentés d'une sourde inquiétude, ils s'élancent, par la pensée, vers un autre ordre social qu'ils disposent moins en vue de l'organisation d'une société nouvelle, que de la désorganisation de la société présente. Fascinés par leurs ressentiments, ils oublient, dans l'ivresse de leurs systèmes, que ce qui est logique n'est pas toujours légitime, et qu'en poussant à l'extrême, de conséquences en conséquences, les grands et salutaires principes d'*égalité* et de *fraternité*, on peut les faire aboutir à l'impraticable et à l'injuste, qui est l'impossible moral.

Des doctrines de cette sorte sont venues accroître les complications qui surgissent naturellement au passage inattendu d'une forme de gouvernement à une autre. Ces doctrines ont

été produites avec éclat, et proclamées comme des dogmes. Elles sont éversives de l'état actuel de la société française ; elles tendent à substituer une révolution sociale à une révolution politique, ou plutôt à déduire l'une de l'autre.

Qu'est-ce qu'une *révolution sociale?* Qu'est-ce qu'une *révolution politique?*

La société, qui est l'union des hommes, repose sur des bases fondamentales : elle a ses conditions nécessaires. Les lois de la nature humaine sont les fondements de l'ordre social. Sans elles et hors d'elles il peut se former des bandes, des associations passagères et désordonnées ; il ne saurait y avoir de société véritable, de *société civile.*

Sans doute c'est la forme politique, c'est la constitution de l'État qui maintient le bon ordre dans la société civile. Cette constitution donne des organes officiels à la société, des instruments à la puissance publique ; elle règle et limite la participation de tous à l'exercice de cette puissance ; elle détermine le mode du gouvernement ; elle institue et personnifie l'État.

Elle est le lien politique qui rattache les citoyens à la cité ; mais elle n'est que la sanction du lien social qui unit les hommes.

Aucun des divers modes de gouvernement n'est inhérent à la société civile. Les formes politiques ne sont que les garanties de ses bases fondamentales. Ces garanties peuvent varier selon les temps, les lieux, l'esprit général, les mœurs des peuples. Les bases fondamentales de la société sont invariables. La société est partout et toujours la même, comme la nature de l'homme.

Les *révolutions politiques* sont celles qui altèrent ou changent la forme des gouvernements. Elles n'ont rien qui blesse l'ordre essentiel des choses; elles peuvent avoir, elles ont souvent pour but le rappel au droit naturel, la restauration de l'ordre troublé et des droits usurpés ou violés. Alors, comme la grande révolution de 1789, préparées par le travail intérieur d'un peuple sur lui-même, elles s'accomplissent insensiblement et jour par jour, par la force de l'opinion publique : les événements qui

les manifestent n'en sont point la cause. Ces révolutions portent en elles-mêmes leur propre justification ; elles se légitiment par leurs résultats.

Les *révolutions sociales* sont de deux sortes: elles ont pour objet de ramener à leur état normal les conditions nécessaires de la société, faussées par les institutions politiques; ou elles menacent, intervertissent, renversent ces conditions.

Celles du premier ordre sont en même temps des *révolutions politiques*, qui replacent la société sur ses véritables bases, et rétablissent l'harmonie entre le droit public et le droit naturel. Elles sont favorables et salutaires.

Mais quand la société est constituée selon le droit, ou lorsque, par une révolution déjà consommée, la conformité des lois civiles avec les lois naturelles est rétablie, toute *révolution sociale* est illégitime et funeste. En effet, partout où les conditions nécessaires de la société subsistent et sont suffisamment protégées, on ne saurait y porter la main sans les altérer et les

détruire ; et les détruire ou les altérer, c'est livrer l'État à l'anarchie, sorte de chaos social, destructif de tout ordre et de toute sécurité. Alors, dans la confusion de toutes choses, le pouvoir, que les partis opposés se disputent et qu'ils s'arrachent tour à tour, devient entre leurs mains un instrument de dommage, alternativement employé à la violation de tous les droits.

Tels seraient les effets inévitables de la *révolution sociale* dont on nous menace, car la société repose en France sur ses véritables bases. Il est facile de le démontrer. Si l'examen sincère des faits exposés avec sincérité ne suffit pas pour dissuader de leur entreprise tous les partisans de la réforme sociale, il doit réduire à leur juste valeur les arguments dont ils se servent, et faire tomber de leurs mains leurs armes les plus offensives.

Dans ce but, il conviendrait de remonter de l'homme à la famille, de la famille à la société, de la société à la civilisation.

L'étude de la nature de l'homme nous indi-

querait clairement la raison d'être de la société civile, son origine, son principe et sa fin. La nature du lien social, qui forme un corps de peuple de la réunion d'un certain nombre d'hommes ou de familles, ressortirait de cette analyse. On verrait de la société civile naître la civilisation, et les progrès de celle-ci compliquer par degrés l'ordre social.

En présence de ces choses, on se rendrait facilement compte de la nature et de l'étendue des droits du citoyen, de ses devoirs envers la société, des droits de la société, et de ses obligations envers ses membres.

Après s'être élevé de l'exacte observation des faits à la théorie du droit, on redescendrait de la théorie du droit à l'état actuel de la société française, telle que l'ont faite les révolutions qu'elle a éprouvées successivement depuis 1789. On rechercherait jusqu'à quel point cet état est en harmonie avec les principes fondamentaux de l'ordre social (l'équité dans la famille, l'égalité civile dans l'État), et ce qu'il peut laisser à désirer.

Benjamin Franklin aurait été l'homme d'une telle œuvre. Elle requerrait le style clair, simple, spirituel, populaire avec dignité, du *bonhomme Richard*. Je ne tenterai pas d'imiter sa manière : je tâcherai seulement de m'animer de son esprit et de ses intentions. Si j'échoue dans cet essai,

> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.
>
> LA FONTAINE.

Ce petit traité sera divisé en quatre parties : l'Homme, la Famille, la Société, la Civilisation.

La première partie traitera de la science de l'homme, de la nature et de la vocation de l'homme; de la sociabilité de l'homme; d'un prétendu état de nature qui aurait précédé toute société; de l'abus que l'on fait du principe de la sociabilité; du sentiment religieux; de la perfectibilité humaine, et de l'abus que l'on fait de ce principe.

La seconde partie exposera la constitution naturelle de la société primordiale : la famille.



PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

ONZIÈME LIVRAISON.

Ce sont les sciences morales et politiques qu'il faut interroger sur l'origine, la nature et les conséquences des rapports de l'homme et de la société. La connaissance de ces choses est une des maîtresses branches de ces sciences. La formation de la société civile, son organisation en corps politique, l'ordre social tout entier, en d'autres termes l'homme, le citoyen, la société, sont les principaux ou les uniques objets des sciences politiques.

Elles nous enseignent que la conservation des personnes, leur bien-être temporel, le libre exercice de leurs facultés morales et intellectuelles, la liberté d'agir, et la sécurité nécessaire à l'homme pour l'accomplissement de sa destinée, sont la fin de l'ordre social.

Nous sommes donc conduits à rechercher quels sont les besoins, quels sont les droits, quels sont les devoirs, quelles sont les fins de l'homme, pour déterminer ses rapports avec la société. En effet, les droits naissent des besoins, les devoirs naissent des droits, et les fins ne sauraient être atteintes que par la fidélité aux devoirs.

Sur un tel sujet il n'y a rien à dire de nou-

veau : c'est à la *vérité* qu'il faut s'attacher : la nouveauté serait une présomption, un indice d'erreur. Le *vrai*, en cette matière, est contemporain du genre humain. On peut dire de la société ce qu'un poëte a dit de la religion :

> Elle naquit le jour où naquirent les jours.
>
> LOUIS RACINE.

CHAPITRE II.

De la nature de l'homme.

Une triste nécessité nous contraint à traiter spécialement de la nature de l'homme. Ce sujet est épuisé depuis longtemps. Après tant de siècles, les lumières abondent, l'expérience n'a plus rien à nous apprendre : l'homme sait et sent ce qu'il est. Mais des doctrines nouvelles, propres à troubler les esprits et les consciences, ont été produites. Elles attaquent la société civile dans sa constitution; elles sont incompatibles avec cette glorieuse civilisation dont les progrès ont élevé les nations modernes à un haut degré de prospérité, et les arts et les sciences à ce prodigieux développement dont nous sommes les témoins.

Toutefois, ce développement et ces progrès n'ont pu changer la nature des choses. Le corps humain est sujet à des désordres qui troublent et dépravent l'économie de ses organes ou leur action. Ces désordres sont une condition de sa

manière d'être. Les corps politiques ont leurs maladies comme le corps humain. L'une de ces maladies, la plus cruelle de toutes, est la *misère*. Le spectacle des maux et des désordres dont elle est la source et l'effet, ont vivement ému les cœurs et préoccupé sérieusement les esprits méditatifs. La *misère* est devenue l'objet d'études profondes. Des prix ont été institués en faveur de ceux qui indiqueraient les moyens efficaces d'opérer l'entière abolition de ce fléau. Son histoire nous est parfaitement connue ; cette plaie douloureuse de la société a été soigneusement sondée, et ses déplorables conséquences mises à nu.

Ces études n'ont pas toujours été bien dirigées. On a fait fausse route, et les efforts généreux, tentés pour venir au secours d'une partie souffrante de la société, ont tourné contre la société elle-même. Ils ont préparé et facilité l'invasion des divers systèmes de réforme sociale qui nous travaillent depuis plusieurs années.

On s'est généralement arrêté à l'ordre matériel et superficiel des choses. En recherchant les causes de la *misère*, on n'a pas creusé le sol assez profondément : il fallait pénétrer jusqu'à

l'ordre moral. Les désordres qui affligent la société découlent en grande partie des perturbations qu'il éprouve. La nature du mal aurait éclairé sur la nature des remèdes : on ne les aurait pas uniquement demandés à la solution des difficiles et irritants problèmes d'économie politique posés par les nouveaux économistes.

Une bonne hygiène privée est le plus sûr moyen de maintenir intacte la santé de chaque individu. La police qui veille au maintien de la salubrité publique la conserve au moyen d'une bonne hygiène publique. C'est par une bonne hygiène morale que l'on peut, sinon prévenir entièrement la *misère*, au moins en atténuer les suites et en arrêter les progrès.

Les causes de la *misère*, et les maux qu'elle entraîne après elle, ne procèdent pas exclusivement de la constitution économique et politique de l'État. La méconnaissance de la nature de l'homme, de sa véritable vocation, l'affaiblissement de l'esprit de famille et du sentiment religieux, le relâchement et la corruption des mœurs, concourent puissamment à la produire et à l'aggraver.

Il est donc opportun, il est nécessaire de ré-

tablir les vrais principes sur la nature et la vocation de l'homme.

Mais ici une école célèbre nous arrête, et ce n'est pas l'école socialiste. On nous défend d'aller au fond des choses. On dirait, à entendre certains docteurs, que l'homme est l'œuvre des institutions humaines. Ils oublient que l'ordre social, cet arbre immense qui couvre de son ombre le monde civilisé, a sa racine dans le ciel; et que si l'étude de la nature physique peut amener le physiologiste à distinguer les races, l'étude de la nature morale ne permet pas au philosophe de méconnaître l'unité du genre humain.

Un ingénieux et paradoxal publiciste (1) s'écrie en vain : *Il n'y a point d'hommes dans le monde. Je n'ai rencontré dans ma vie que des Français, des Italiens, des Russes : je sais, grâce à Montesquieu, qu'il y a des Persans. Mais si l'homme existe, ce que je n'oserais affirmer, c'est à mon insu.* En dépit de l'ignorance affectée de l'illustre écrivain, l'homme existe; il existe par lui-même, indépendamment

(1) De Maistre, *Considérations sur la France.*

du climat, de la nature du terrain, et de toute forme politique. Quelle que soit la puissance des habitudes contractées sous l'empire des institutions sociales, le législateur comme le philosophe ne doit pas s'arrêter à l'écorce; il doit pénétrer plus avant dans ce merveilleux assemblage de deux natures diverses et même opposées, l'une animale et physique, l'autre intellectuelle et morale, dont la vie est le nœud, et qui constitue l'homme.

La nationalité n'est que le vêtement de l'humanité. Au rebours du proverbe, DE MAISTRE a pris l'*habit pour le moine*. Je ne sache pas qu'avant le huitième siècle de notre ère il y eût des *Français* dans cette contrée qui, de leur nom, est aujourd'hui appelée la *France*. Cependant elle ne manquait pas d'habitants. Les *Celtes*, les *Gaulois*, d'autres descendants du premier homme, y avaient précédé les *Romains*, les *Francs*, les *Français*; et cette famille primitive, à laquelle il faut bien remonter, comme à la souche commune du genre humain, n'avait assurément aucun type national : elle était le genre humain lui-même, l'étoffe dans laquelle ont été taillées les nations.

esure que les siècles s'écoulaient, les re-
de la famille humaine occupaient la terre
ivisaient en nations diverses, comme leur
commune en dialectes différents. Les
et les usages se diversifiaient : les peu-
ntraient en possession de leur héritage.
successivement rempli le monde; mais
ne, né de la femme, est resté le même,
oint à l'état idéal, tel qu'il peut résulter
abstraction de notre esprit, mais tel qu'il
ti des mains du Créateur. *Hébreux*, *As-
s*, *Mèdes*, *Égyptiens*, *Pélasges*, les en-
es hommes, pétris de la même argile,
du souffle de l'Éternel, au même titre
rs de ses promesses, également gou-
par sa Providence et sa justice, ont
e lui l'intelligence, la sensibilité, le dis-
nent du bien et du mal, et le libre ar-
Le globe ne s'est pas trouvé peuplé, à
ême heure, d'*Éthiopiens*, d'*Amalécites*,
nes, ou de *Persans*. Les peuples anciens,
des flancs de la terre natale, n'ont point
les mensonges de l'antiquité. La nature
ne n'est point une hypothèse. Le sol de la
ne modifie point les hommes. *Français*,

Italiens, *Russes* et *Persans*, ils sont hommes à *Paris*, à *Rome*, à *Moscou*, à *Téhéran*, comme ils l'étaient à *Memphis* et à *Babylone*. Si les législateurs doivent prendre en considération la *population*, les *mœurs*, la *situation géographique*, les *relations politiques* de la nation à laquelle ils donnent des lois ; la constitution morale de l'homme, ses instincts, sa dignité, sa destination finale, doivent être le constant objet de ses préoccupations. Celui qui veut se rendre compte des rapports de l'homme et de la société est strictement obligé de prendre la nature humaine pour point de départ.

L'intelligence, le libre arbitre, le discernement du bien et du mal moral, ces facultés reines qui font la grandeur de l'homme et constituent sa responsabilité, ne sont pas l'objet de nos recherches. Nous ne l'étudions que dans ses rapports avec la société. A ce point de vue, ses qualités distinctives sont la *sociabilité*, le *sentiment religieux*, la *perfectibilité*.

CHAPITRE III.

De la sociabilité de l'homme.

L'homme est essentiellement sociable ; la faculté de parler, qui l'élève si haut au-dessus des autres êtres vivants, en est la première preuve. A la faveur de ce don précieux, les hommes produisent leurs pensées au dehors et se communiquent leurs sentiments. A son aide, selon la belle remarque d'un Père de l'Église grecque (1), *les passions les plus furieuses sont apprivoisées et comme enchantées.* La pensée échangée par la parole est le premier rudiment de la société.

Seuls, l'homme et la femme sont incomplets. Leur isolement serait un démenti donné à leur conformation, et trahirait les desseins de la Providence. Leur rapprochement est la condition de la perpétuité de l'espèce. Il faut, à vrai dire, deux individus pour faire un

(1) Saint Jean Chrysostome.

homme. C'est ce qu'exprime avec une énergie et une naïveté merveilleuses le plus ancien livre du monde, celui qui contient les titres divins et imprescriptibles de la *fraternité* universelle. Dans sa sublime simplicité, après avoir dit que *Dieu créa l'homme à son image*, il ajoute : *Il les créa mâle et femelle*, indiquant ainsi que l'homme et la femme ne sont qu'un en deux personnes. Le genre humain parle comme la Bible. Dans presque toutes les langues, cette expression, l'*homme*, ou les expressions équivalentes, sont collectives ; elles comprennent dans leur généralité les individus des deux sexes.

La sociabilité est un sentiment qui remue toutes les âmes. Chacun sait, par sa propre expérience, qu'*il n'est pas bon que l'homme soit seul*. L'émotion de cet enfant du premier âge qui naît à la vie du cœur, à l'aspect d'un autre enfant comme lui, ne vous a-t-elle jamais profondément touché ? Le feu de ses regards, le sourire de sa bouche, ses petits bras qu'il tend, le frémissement de tous ses membres, ne révèlent-ils pas à l'envi l'attrait puissant qui l'entraîne vers son semblable ? Qui pour-

rait, à ces *signes certains*, méconnaître la voix du sang et de l'humanité? et n'*est-ce pas ainsi que parle la nature ?*

L'amour, l'amitié, la compassion, tous les mouvements bienveillants et généreux de l'âme; l'émulation, la soif de la renommée et de la gloire, la jalousie, l'envie, l'esprit de vengeance, la haine, ces fortes et vives passions qui élèvent, tourmentent ou dégradent l'humanité, sont autant de témoins irrécusables qui affirment que les hommes sont destinés à vivre dans un mutuel commerce. *Autrui* et *le prochain* sont le complément du *moi*, les termes nécessaires de l'équation de la vie. La sociabilité est le signe caractéristique de l'humanité. Elle grandit la raison et le cœur de l'homme : c'est d'elle qu'émane la *charité*, trait divin où éclate, dans sa créature, la ressemblance avec le Créateur.

Il n'a jamais existé, nulle part il n'existe d'homme à l'état d'isolement. En aucun temps, en aucun lieu, nul voyageur n'a trouvé des hommes volontairement privés de toute relation avec l'espèce humaine. On ne connaît point d'historien qui en fasse mention dans ses ré-

cits. L'histoire du genre humain est celle des nations et des peuples, c'est-à-dire des hommes à l'état d'association.

CHAPITRE IV.

D'un prétendu état de nature.

De nos jours, DE MAISTRE a nié l'homme; vers le milieu du siècle dernier, J.-J. ROUSSEAU anathématisait la *société*. Selon lui, l'homme, perverti par le contact de ses semblables, doit à leur commerce les mauvaises passions, les sentiments dépravés, causes déplorables de la *misère*, des désordres et des crimes qui affligent et souillent la *société* civile. Ses disciples et lui se forgeaient l'idéal d'une félicité à jamais perdue dont aurait joui l'espèce humaine, lorsque, n'*ayant notion d'aucune association quelconque*, elle errait dans les forêts vierges, arrosées par les *clairs ruisseaux où se désaltéraient nos pères*.

Il est facile de réduire à l'*état de fable* ce prétendu *état de nature*, dont on ne trouve de traces que dans les rêveries de quelques philosophes anciens ou modernes. L'homme, conservant sa *bonté native* et jouissant de tous ses

droits sans être lié par *aucun devoir*, loin d'être à l'*état de nature*, se trouverait dans un *état* parfaitement *contre nature*, et qui réaliserait, s'il était possible, une *supposition contre toute vérité*.

Si l'imagination la plus fertile pouvait trouver des couleurs pour retracer l'étrange et solitaire béatitude de ces anachorètes du premier âge, quelle âme retenant *quelque chose d'humain* ne serait saisie d'une douloureuse compassion à l'idée de ces êtres insociables, égarant leurs vies dans d'immenses forêts peuplées seulement de bêtes sauvages, ou de quelques individus à face humaine, non moins farouches qu'elles ? — Qui s'aviserait de chercher là le *bonheur ?*

Mais cette solitude salutaire, préservatrice des vices et des passions, cet isolement fécond en vertus, comment s'y maintenir ? En supposant qu'ils n'eussent pas même l'idée d'une *association quelconque*, les hommes n'auraient évidemment pu échapper à la pratique de la chose. Cet attrait si puissant qui rapproche un sexe de l'autre, l'amour ne les aurait-il liés par aucun nœud ? Les sens se seraient-ils enflammés sans échauffer la sensibilité, qui est le *sens mo-*

ral, le sens de l'âme, le sens par excellence? Des liaisons si intimes n'auraient-elles laissé après elles, dans la mémoire du cœur, ni tendresse ni reconnaissance? La mère aurait abandonné ses enfants? les enfants auraient fui le sein de leur mère? La chasse, la pêche, le pâturage, la culture des champs, mille autres intérêts communs n'auraient pu suffire pour éveiller entre les hommes l'esprit d'association? Le péril, le travail, le besoin, la nécessité, n'en auraient jamais fait des compagnons?

S'il était possible d'admettre ces impossibilités, que serait devenue la *bonté native* de l'homme? Aurait-il été *bon* et sans entrailles? *Bon*, sans être sensible? Et sensible, eût-il pu résister aux plus saintes inspirations, aux plus douces affections de la nature, et ne former avec ses semblables ni alliance ni société?

Cette étincelle divine qui l'anime le distinguerait-elle des autres êtres vivants et organisés, non pour l'élever au-dessus d'eux, mais pour le ravaler au-dessous de leur niveau? Serait-ce la supériorité de discernement qu'elle lui assure qui imposerait silence, en son âme, à cet instinct providentiel auquel les animaux

obéissent d'une manière si touchante? et, sous le joug d'un sec égoïsme, le confinerait-elle dans la sphère étroite de son individualité? Une telle conclusion révolterait toutes les consciences. Cependant, dans la supposition contraire, la seule qui soit admissible, si l'homme primitif, docile à la voix de la nature, a connu la vie de famille, il n'est demeuré étranger ni à la notion d'une *association quelconque*, ni à celle du *devoir*.

La famille, en effet, est la première, la plus étroite, la plus obligatoire des associations; elle est l'élément et le modèle de la société civile. Les *devoirs* de famille sont les plus puissants de tous.

Affirmer que dans l'état de nature, tel qu'on l'imagine, l'homme était en possession de tous les droits, c'est alléguer l'impossible.

Il y a deux sortes de *droits :* les droits *innés* et les droits *acquis*.

Les droits *innés* sont inhérents à notre nature; ils sont antérieurs à toute loi positive; ils sont nécessairement limités par les droits d'autrui. Hors de la société, ils sont sans cesse en péril; à chaque instant toutes les passions les

menacent. Le sentiment *inné* de la justice, quelquefois obscurci, toujours combattu par l'intérêt personnel et ses ruses, les protége seul. Dans l'ordre social, les lois positives constatent l'existence des droits *innés;* elles les déclarent, les garantissent, en fixent les limites et en règlent l'usage.

Les droits *acquis* sont ceux que nous ne tenons que des lois positives. La société, qui les concède, les détermine et les définit. Elle en restreint l'usage ou l'étend, selon que les nécessités publiques ou l'intérêt social le commandent.

Dans l'état de nature, s'il pouvait exister tel que *J.-J. Rousseau* l'a conçu, il n'y aurait point d'autres droits que les droits *innés.* La possession de ces droits est inamissible; mais cette possession n'est jamais le gage certain de leur libre exercice.

Dans l'*état de société*, ils ne peuvent se traduire en actes que dans les limites tracées par la loi, sous sa garantie et son autorité.

Dans l'*état de nature*, seul dans le monde, abandonné à ses propres forces, toute occasion de faire usage de la plus grande et de la plus

excellente partie de ses *droits innés* manquerait à l'homme. Il pourrait sans doute aller et venir, travailler de ses mains, jouir des biens que lui prodiguerait spontanément la nature et du produit de ses œuvres, user et abuser de ce dont il aurait pris possession, élever son âme à Dieu et lui rendre tel culte intérieur et extérieur qu'il jugerait convenable, appliquer sa pensée à l'observation des phénomènes naturels, à l'étude des lois de l'univers, soumettre ces choses à l'examen de sa raison, et sa raison elle-même à sa propre critique. — Mais l'un de ses droits les plus précieux, l'un de ceux dont l'exercice importe le plus à son propre perfectionnement, celui de communiquer ses idées, de les échanger contre les idées de ses semblables, d'exercer pleinement et librement ce commerce inappréciable des intelligences, qui les accroît par l'association, les développe par le débat, et les élève ainsi à leur plus haute puissance; le droit inappréciable de donner et de recevoir, de prêter et de rendre les bons offices de l'humanité; les droits si jaloux de l'égalité devant Dieu, devant la loi, devant la justice; de l'*équité* et de la parfaite réciprocité dans les

obligations, sommeilleraient éternellement sous les ombrages silencieux de la *forêt primitive*.

En supposant que l'homme isolé et solitaire eût avec d'autres hommes des relations nécessaires ou des relations accidentelles, rien n'aurait été moins assuré et plus précaire que l'usage de leurs droits *innés;* dans cet étrange état de nature, la liberté, l'égalité, la justice auraient manqué aux hommes, souvent opposés d'intérêts, toujours rivaux en prétentions, n'acceptant pour mesure de celles-ci que leurs passions, et pour arbitres que la force et la violence, qui font seules l'office de la justice, hors de l'état social.

Il ne saurait en être autrement, puisque, au nombre des avantages dont on déplore la perte et que l'homme aurait tenus de l'état de nature, se trouve l'affranchissement de tous les devoirs. Or, l'affranchissement de tous les devoirs paralyse, ou même empêche absolument l'exercice de tous les droits. Qui dit *liberté* dit *limites;* qui dit *droit* dit *égalité*, *réciprocité*. La liberté sans limites, c'est l'indépendance; l'indépendance, c'est la souveraineté. La souveraineté de chacun, c'est la ser-

vitude mutuelle de tous. La source de tous les droits de l'homme, c'est la liberté, dont l'égalité n'est qu'une condition. En effet, l'homme, en tant qu'être intelligent, libre et moral, s'appartient à lui-même; il a la *propriété de soi.* L'indépendance de sa volonté de toute autre volonté humaine est le principe de l'égalité des hommes, qui ne peuvent être liés entre eux que par des obligations égales et réciproques. Ces obligations, conditions de l'égalité, ce sont les *devoirs :* sans *devoirs* point de *droit*, ou impossibilité de les exercer.

Que reste-t-il donc de ce prétendu *état de nature ?* Il repose sur l'isolement des individus, et les hommes ne peuvent vivre isolés. — Il devait préserver de toute atteinte leur bonté native, et il les réduirait à l'impossibilité de la pratiquer. — Avec lui, l'homme devait être en pleine possession de tous ses droits, et il est évident que l'exercice des plus précieux de tous lui aurait été refusé, en même temps qu'il aurait été dépouillé de la seule garantie qui pût lui en assurer la paisible jouissance par l'affranchissement de tout devoir.

Nous regretterions d'avoir trop insisté sur la

réfutation d'un système contradictoire et presque abandonné, si les erreurs qui lui servent de base ne se reproduisaient, sous une autre forme, dans les systèmes qu'on lui substitue; et si cette réfutation ne nous avait fourni l'occasion d'exposer des notions élémentaires qui rentraient dans notre sujet.

CHAPITRE V.

De l'abus qu'on fait des principes de la sociabilité.

Mais si, dans les desseins de la Providence, l'homme n'a pas été créé pour vivre seul, en faut-il conclure que, comme l'abeille, il soit en ce monde pour sa ruche et non pour lui-même? Inféodés à la société dont ils font partie, ses compatriotes et lui ont-ils pour unique destination une *fonction* à remplir dans l'ordre social? Leur vie, leur activité, leurs travaux, doivent-ils ne profiter, comme ceux des moines, qu'à leur communauté? La sociabilité est-elle tout l'homme?

C'est manifestement ce qui résulterait des systèmes nouveaux. La constitution intellectuelle et morale de l'homme dément une telle doctrine. Le *droit naturel* la repousse : elle est contraire à l'opinion du plus grand nombre des philosophes. Il est vrai qu'on répudie le *droit*

naturel, et qu'on fait peu de cas des philosophes de la veille. On substitue à toutes ces vieilleries un prétendu *droit social*, qui vient présider un peu tard à l'organisation des sociétés humaines ; ce qui supposerait qu'il ne leur est pas bien nécessaire, et, à coup sûr, qu'il ne leur est pas inhérent.

La conscience que nous avons de nous-mêmes, de notre perfectibilité propre, de notre vocation individuelle, ne peut nous tromper. Le soin de notre dignité morale, de notre perfectionnement personnel, de notre bien-être, naît en nous, aux premières lueurs de notre intelligence ; il commence à s'exercer aussitôt que notre discernement s'éveille : il est comme la respiration de l'âme.

C'est vainement que, pour flétrir la loi fondamentale de notre nature, l'instinct du *moi* humain, le sentiment de notre personnalité, on cherche à le confondre avec un odieux *égoïsme*. On le désigne sous le nom d'*individualisme*, qu'on s'efforce de rendre odieux. Nous acceptons le nom, en repoussant l'injure. L'expression est juste et précise : IL N'Y A QUE DES INDIVIDUS DANS LA NATURE. Cet axiome incontestable

s'appliquerait spécialement à la nature humaine, s'il n'était pas d'une application universelle. L'homme vit de sa propre vie. En sa qualité d'homme, il est son propre maître. Il n'appartient et ne saurait appartenir qu'à lui-même. C'est cette idée qu'exprime le mot *individualisme*.

L'*individualisme* diffère essentiellement de l'*égoïsme*, qui en est la corruption. L'*individualisme* implique sans doute l'*amour de soi*, mais l'*amour de soi* bien entendu, l'*amour de soi* selon la justice, cet *amour de soi* qui est l'exacte mesure de l'*amour du prochain*.

L'*égoïsme* est une préférence désordonnée et exclusive de soi-même, qui porte l'homme à sacrifier constamment les *intérêts d'autrui* aux siens propres, et à violer perpétuellement la *justice* au profit de son *utilité privée*. Il isole l'individu au sein de la société, et lui inspire une secrète haine pour tout ce qui n'est pas lui. Dénaturé par cette passion tyrannique, l'égoïste forme, en son cœur, le vœu, insociable et impie, d'être seul. L'*égoïsme* n'est pas seulement un vice, c'est un péril pour la société, dont il prépare et

amène la dissolution. Trop souvent il dégénère en conspiration contre l'humanité.

L'*individualisme*, au contraire, rapproche les hommes. Le soin de la conservation de soi-même inspire l'esprit d'association, et révèle la nécessité de l'assistance mutuelle. S'il le fallait, l'*amour de soi* inspirerait la *bienveillance*, en révélant les avantages d'une juste *réciprocité*.

Il est difficile de comprendre que les hommes qui se présentent parmi nous comme les apôtres et les défenseurs exclusifs des droits de l'humanité, soient, en même temps, les promoteurs d'une doctrine qui supprime la liberté de l'homme et confisque sa personnalité. C'est cependant ce qui arrive ; et voici comment on a été conduit à cette contradiction :

La grande réforme sociale qui s'opéra en 1789, et qu'avait préparée le XVIIIe siècle, eut pour but le complet affranchissement de l'homme. Les législateurs de cette époque, pour mieux faire comprendre le point de départ, la portée et la fonction de leurs lois civiles et politiques, proclamèrent *que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'*HOMME, *étaient les seules causes des malheurs publics et de la corrup-*

tion des gouvernements. Ils firent précéder la constitution qu'ils donnèrent à la nation, d'une *déclaration* solennelle des *droits inaliénables et sacrés de l'*HOMME *et du citoyen*. Cette déclaration posait les limites des droits de l'État. Son but était de rendre ces limites infranchissables, et de garantir à chaque Français sa liberté individuelle, civile et politique, et la sécurité nécessaire à la jouissance de ses droits et à l'accomplissement de sa vocation.

Les nouveaux réformateurs ont bien une autre tendance. Ils accusent les publicistes de 1789 et du XVIII[e] siècle d'avoir fondé un droit exceptionnel, de s'être exclusivement appliqués à soigner les *intérêts* d'une classe privilégiée qu'ils nomment la *bourgeoisie*, et de n'avoir établi ni garanti les droits du peuple. A leur dédain pour le *droit naturel*, on est tenté de se demander si le droit naturel constitue une *charte de priviléges*, ou une sorte de *statut local* applicable aux corps de bourgeoisie de *Reims*, de *Laon*, ou de quelque ville libre d'*Italie* ou d'*Allemagne*. A les entendre, il faudrait croire que les publicistes de tous les âges se sont mépris ; que la raison humaine elle-même a failli, en un su-

jet si étroitement lié aux intérêts du genre humain.

Mais qu'entend-on par le *droit naturel?* Quelles sont ses maximes?

Le droit naturel est-il l'ouvrage d'un législateur, ou le code d'une nation? Forme-t-il un corps de loi que l'abrogation ou la désuétude puissent atteindre, et que les révolutions politiques et les vicissitudes de la civilisation puissent altérer et modifier? Ses préceptes sont-ils variables au gré des circonstances de temps et de lieu?

Un éloquent philosophe (1), organe de l'ancienne sagesse, nous répond : *La loi naturelle est une loi incorruptible et vivante, qui n'a pas été écrite de la main des hommes sur des colonnes de marbre ou de bronze, sur le papyrus ou le parchemin. Elle a été gravée dans un entendement immortel, par une nature immortelle.*

Selon cette loi, tous les hommes sortent des mains de la nature également *libres*, également *nobles*. C'est l'expression dont se sert le chance-

(1) Philon.

lier *d'Aguesseau*, pour naturaliser dans notre langue le texte des jurisconsultes romains. Telle est la solide base sur laquelle le droit naturel appuie l'état des hommes.

C'est à lui que remonte cette fraternelle maxime qui veut que *chacun fasse pour les autres ce dont ils ont besoin, autant qu'il peut le faire sans négliger ce qu'il se doit à lui-même.*

L'inviolabilité des contrats, la puissance irrésistible des obligations, le respect des engagements consentis, la scrupuleuse observation des conventions conclues, la fidélité aux promesses, la sainteté du lien de la parole, le règne de la bonne foi, sont les préceptes, les dogmes de cette loi toujours et partout subsistante. Est-elle violée avec éclat, le cri des consciences révoltées qui protestent contre cette violation, l'indignation des peuples et la voix de la postérité, ajoutent, à son autorité, une sanction nouvelle.

Mettre en œuvre les grands principes du droit naturel, était-ce donc stipuler au profit d'une seule classe? et les réformateurs de 1789 ont-ils mis en oubli l'intérêt du peuple?

Ce reproche est évidemment immérité. Ce

n'est pas ici le lieu et encore moins le moment d'apprécier la sagesse, la convenance ou la parfaite justice des actes de l'Assemblée constituante; mais nous pouvons affirmer que l'émancipation de l'universalité des Français était son vœu, devint son but et fut son œuvre. Quand *Emmanuel Sieyes* démontrait, dans un pamphlet célèbre, que la nation était tout, que les divers ordres de l'État, distinctions sans réalité, n'étaient rien et devaient se fondre en elle; quand il enseignait que les citoyens de toutes les conditions formaient un seul corps de peuple, dans lequel résidait la toute-puissance politique, il était loin de penser qu'on l'accuserait un jour d'avoir déserté la cause du peuple, et de n'avoir servi que les intérêts de la *classe moyenne*.

On sait ce qu'était autrefois le *tiers état* ou la *roture*. Il est difficile de définir ce qu'on entend aujourd'hui par la *bourgeoisie*. Tous ceux qui n'étaient ni *clercs*, ni *nobles*, étaient *roturiers*, *bourgeois*, *vilains*, *paysans*, et composaient le *tiers état*. Maintenant, quelle que soit leur condition, leur naissance légitime ou illégitime, tous les Français jouissent des mêmes droits civils et politiques.

Où trouver une *classe moyenne* dans un pays où il n'existe ni classes supérieures ni classes inférieures ? une classe privilégiée sous l'empire d'un nivellement absolu ? En 1849, quels sont, en France, les éléments de l'ordre de *bourgeoisie ?* A quels signes caractéristiques reconnaîtra-t-on le *bourgeois ? L'habit*, la *redingote*, la *blouse*, remplaceront-ils parmi nous le *clergé*, la *noblesse*, le *tiers état ?*

Le président de la république, les représentants du peuple, les ministres, les fonctionnaires publics, sont tirés des rangs du peuple, sans aucune distinction et sans autre condition que celle de l'âge, de l'aptitude ou de la capacité déterminées par la loi, lorsqu'elle en exige. Les propriétaires d'immeubles, les capitalistes, les savants, les gens de lettres, les artistes, ceux qui exercent les professions libérales, les commerçants, les industriels, les artisans, les manouvriers, les cultivateurs, sont tous égaux devant la loi.

Entre les *propriétaires du sol*, quel sera le *bourgeois ?* Celui qui afferme son champ ? celui qui le fait valoir ? celui qui le cultive de ses mains ?

Entre les *capitalistes?* celui qui vit du produit de ses rentes, ou celui qui rend son capital productif par ses spéculations industrielles, ou par des opérations de *banque?*

L'*aisance*, la *richesse*, la *quotité du revenu*, constituent-elles la *bourgeoisie?* Serait-ce l'*oisiveté* ou le *travail?*

Mais la circulation des capitaux, les chances du commerce, la translation fréquente des propriétés, les profits et pertes qui résultent du mouvement des affaires et de la multiplicité des relations sociales, opèrent parmi les contribuables un continuel déclassement, et modifient à chaque instant le chiffre des revenus.

Divisera-t-on les Français en deux parts : les *oisifs* et les *travailleurs?*

Pour définir l'*oisiveté*, il faut d'abord définir le *travail*, et distinguer d'une lâche fainéantise tout utile emploi du temps, toute occupation sérieuse ou productive.

Le *travail des mains* est celui du plus grand nombre, sans doute; mais il n'est pas la seule voie ouverte à l'homme pour s'acquitter de l'obligation de travailler qui lui est imposée en naissant. Il n'est pas le travail par excellence.

Les œuvres de l'intelligence, non moins laborieuses que celles des mains, ont bien une autre portée. Elles procurent le développement moral de l'homme, l'accroissement des sciences, le perfectionnement des arts, le plus grand avantage de la société. Elles ont mis au service de l'homme toutes les forces de la nature. C'est par elles qu'il a dompté le feu, qu'il réduit l'eau en vapeur, qu'il condense les gaz, qu'il assouplit les métaux et les rend tour à tour ductiles ou fluides, pour les associer à ses travaux et les approprier à ses besoins.

D'ailleurs, le travail de l'intelligence et le travail des mains s'allient le plus souvent. L'homme ne saurait agir sans le concours de son intelligence : l'intelligence est tôt ou tard forcée d'emprunter le secours de la main. Le laboureur féconde son champ de ses sueurs ; le fermier ou le propriétaire le fécondent par leur intelligence. Ils sont également travailleurs de la main et de l'esprit. On ne dit pas seulement d'un ouvrier qu'il est adroit, expérimenté ; on ajoute qu'il est intelligent.

Le savant qui dote son pays de ses découvertes et l'illustre par ses méditations ; l'écri-

vain qui éclaire, qui charme, qui propage l'amour du bien et de la vertu; l'artiste dont la palette ou le pinceau accroissent la gloire de la patrie et décorent ses monuments, sont aussi des travailleurs, des travailleurs complets, dont les œuvres triomphent du temps.

Le capitaliste calculateur, dont les spéculations habiles ramènent l'abondance ou préviennent la disette dans les marchés, couvrent les mers de navires, ou rendent, aux ateliers oisifs, le mouvement et la vie; l'avocat et le médecin qui ont acquis par de longues et fortes études, l'un, les connaissances nécessaires pour défendre le bon droit contesté ou l'innocence méconnue, l'autre, la capacité requise pour venir en aide à l'humanité souffrante, et disputer, au péril de sa vie, leurs victimes aux maladies et à la mort, sont-ils des oisifs?

Sont-ils des oisifs ces commerçants, facteurs de l'agriculture et de l'industrie, qui vont porter jusqu'aux contrées les plus lointaines les productions de nos fabriques et de notre sol; ces industriels, hardis et ingénieux promoteurs de ces vastes entreprises, où se réduisent en pratique, au bénéfice de tous, ces combinaisons

variées et profondes de l'esprit humain, qui, de divers emprunts faits aux trois règnes de la nature, tirent des produits nouveaux, et multiplient les commodités de la vie ?

Si ces hommes sont des travailleurs, et s'il faut être oisif pour être *bourgeois*, où sont donc les *bourgeois ?*

Ou plutôt quel est l'intérêt qui divise les travailleurs entre eux, et institue parmi eux une classe privilégiée ?

Ici le terrain manque sous nos pieds. Ce n'est plus du *travail*, c'est de l'*organisation du travail*, du *droit au travail* qu'il s'agit. C'est une question qu'il faudra examiner plus tard. Il nous suffit, quant à présent, d'avoir établi que la réforme sociale de 1789 n'est point restée en arrière de l'état de la société ; qu'elle n'a pas seulement opéré l'émancipation de la *bourgeoisie* et son avénement au pouvoir, mais l'émancipation complète des personnes et l'affranchissement du sol.

La base de la réforme sociale qu'on voudrait nous imposer, serait la déclaration des *droits de la société*, et *des devoirs de l'homme envers elle*. Ce n'est pas à l'affranchissement des

hommes que vise cette réforme ; c'est à leur embrigadement. Sauvegarder leurs droits, leurs libertés, maintenir chacun en possession de ce qui lui appartient, ce serait, dans son langage, méconnaître la *loi morale supérieure;* d'où l'on doit déduire quelle est la part d'activité qui revient aux nations comme aux individus. Déterminer la *fonction*, la tâche, le fardeau imposé à chacun d'eux dans l'accomplissement de l'œuvre sociale, tel est, selon les novateurs, le but des lois civiles et politiques. Tout sera consommé quand elles auront suffisamment garanti les droits de la communauté fondée sur les ruines de la société actuelle, et dotée aux dépens des droits individuels et de famille, confisqués au profit de l'association.

Si l'Assemblée constituante a pris le change, et ne s'est pas conformée à cette loi des lois, *indépendante des temps et des lieux, vis-à-vis de laquelle l'humanité, comme tous les êtres qui composent cet univers, n'est que fonction*, on insinue, pour l'excuser, qu'elle n'en savait pas davantage. Elle obéissait à une erreur commune. Le progrès des lumières, si vanté, n'avait conduit qu'à cet excès d'ignorance. On

ne craint pas d'alléguer que, *jusqu'alors, c avait enseigné que chacun venait ici-bas a hasard et sans but.*

Il nous semble que si l'Assemblée consl tuante ignorait la *loi des lois* récemment d couverte, ceux qui la reprennent fraternell ment de son ignorance ignorent, de leur côt ce qu'on enseignait en France depuis bien lo gues années.

Cette doctrine, la voici : Les hommes so faits pour vivre en *société*. Pour établir la *fr ternité* entre eux, et pour que le caractè d'*amitié* fût parfait dans le genre humain (c'e *Bossuet* qui s'exprime ainsi), *Dieu* a fait na tre les hommes d'un père commun. Ainsi l forces se multiplient par l'*association* et le *s cours mutuel;* on se console, on s'*assiste*, o se fortifie l'un l'autre. *Dieu*, en établissa la société, a voulu que chacun y trouve so bien, et y demeure attaché par cet intérê Dans cette vue, il a doué les hommes de t lents différents, afin que le fort ayant beso du faible, le grand du petit, chacun de ce q paraît le plus éloigné de lui, le *besoin mutu rapprochât tout*, et rendît tout nécessaire. l

hommes que vise cette réforme ; c'est à leur embrigadement. Sauvegarder leurs droits, leurs libertés, maintenir chacun en possession de ce qui lui appartient, ce serait, dans son langage, méconnaître la *loi morale supérieure;* d'où l'on doit déduire quelle est la part d'activité qui revient aux nations comme aux individus. Déterminer la *fonction*, la tâche, le fardeau imposé à chacun d'eux dans l'accomplissement de l'œuvre sociale, tel est, selon les novateurs, le but des lois civiles et politiques. Tout sera consommé quand elles auront suffisamment garanti les droits de la communauté fondée sur les ruines de la société actuelle, et dotée aux dépens des droits individuels et de famille, confisqués au profit de l'association.

Si l'Assemblée constituante a pris le change, et ne s'est pas conformée à cette loi des lois, *indépendante des temps et des lieux*, *vis-à-vis de laquelle l'humanité, comme tous les êtres qui composent cet univers, n'est que fonction*, on insinue, pour l'excuser, qu'elle n'en savait pas davantage. Elle obéissait à une erreur commune. Le progrès des lumières, si vanté, n'avait conduit qu'à cet excès d'ignorance. On

cipe de la *solidarité* avec celui de la *fraternité*, ou plutôt de la substitution de l'un à l'autre, si ce n'est qu'on veut à tout prix se défaire de l'*individualisme*, sans lequel la *fraternité* n'est qu'un vain mot?

La *solidarité* est plus qu'une société; c'est la confusion des intérêts; la compensation du *doit* et de l'*avoir*, en d'autres termes, la *communauté*. Dieu épars dans la matière, Dieu en tout et partout, c'est le *panthéisme*. Le genre humain, animé par une seule âme qui rayonne dans chaque individu, c'est la *solidarité* humaine.

La société civile, née de la *fraternité* naturelle des hommes, c'est l'assurance mutuelle qui garantit à chacun le sien; c'est l'assistance mutuelle qui pourvoit aux besoins de tous; c'est la garantie du travail libre et du salaire proportionnel au travail.

La *solidarité*, c'est le partage égal des biens et des maux, la répartition égale non du travail mais des produits du travail, des salaires et des profits. La *solidarité*, en droit civil, est une charge, une condition nécessaire, une obligation accompagnée de contrainte. La *fraternité* n'est un devoir que parce qu'elle est une vertu : elle doit

être inspirée et non imposée, elle n'est méritoire que parce qu'elle est volontaire. Le christianisme, dont on s'autorise avec raison pour recommander la pratique de la *fraternité*, nous la représente, comme le devoir qui renferme tous les autres, sous les traits de cette *amitié* parfaite que les hommes se doivent mutuellement, à cause de la *parenté* (*cognatio*) qui existe entre eux, selon le langage des lois romaines. C'est, à proprement parler, la *charité* en action, le fidèle accomplissement de cette obligation réciproque dont les hommes ne sont jamais quittes les uns envers les autres, de cet engagement dont, en aucun temps et en aucune circonstance, on n'a pu dire, sans blasphème, la *fraternité ou la mort*; car la mort, à cette place, c'était le *fratricide*.

Durant les premiers âges d'une précédente civilisation, la société civile avait absorbé l'homme tout entier. Elle s'emparait de lui dès sa naissance, pour ne l'abandonner qu'au tombeau. L'enfance recevait d'elle les premiers enseignements, et la jeunesse, l'éducation qui l'initiait à la vie politique. Dans la virilité et jusque dans la vieillesse, les lois et les magistrats condui-

saient l'homme par la main. La république était sa voie et sa vie ; la patrie son idole, l'unique objet de ses pensées et le centre de ses affections. Ainsi la foi politique suppléait à l'insuffisance d'un vain culte, elle comblait le vide de l'âme ; elle donnait le change à ces vives aspirations qui l'élèvent au-dessus d'elle-même, un but au dévouement, un mobile à toutes les vertus et même à toutes les actions. Toutefois, aucun champ ne demeurait ouvert aux espérances des hommes hors de ces sphères étroites, de ces univers au petit pied dans lesquels *Minos*, *Zaleucus*, *Charondas* ou *Lycurgue* les tenaient emprisonnés.

Un tel état de choses était imparfait et insuffisant ; il refoulait l'homme vers la terre, et substituait le moyen à la fin. Mais il laissait une large place aux dévouements généreux, aux sacrifices héroïques, à tous les sentiments désintéressés. L'amour de la patrie et de la gloire excitait dans les cœurs un saint enthousiasme et une noble émulation. Les intérêts moraux, quoique temporels, dégageaient l'âme du joug des sens, et élevaient en elle, jusqu'au mépris de la vie, le dédain des voluptés et des jouis-

sances. La société était alors autre chose qu'un vaste atelier.

Avec la civilisation chrétienne, l'homme, affranchi par degrés de l'empire des fausses doctrines et des institutions politiques inconciliables avec sa dignité, parvint à recouvrer, au moins moralement, l'entière possession de lui-même. La vérité apparut dans tout son jour, et on dut reconnaître que la société n'est point la fin de l'homme, que c'est l'homme qui est la fin de la société. L'ordre social, en effet, est le moyen qui lui est donné pour travailler, en paix et avec sécurité, à son perfectionnement moral et au développement de ses facultés. Les droits qu'il apporte dans la société et dont elle lui garantit l'usage, ceux qu'il tient d'elle et dont elle règle l'exercice, concourent simultanément à rendre plus facile l'accomplissement de ses devoirs.

Il suit de là que la *liberté de l'homme* est le but de la *société*. Elle existe, avant tout, pour protéger et garantir cette liberté. La *liberté*, en effet, est un droit propre et essentiel à l'homme, son droit *inné* par excellence, celui qui est le principe de tous les autres, et qu'il ne saurait

aliéner ni laisser prescrire. En possession de ce droit, il peut avec sécurité satisfaire aux conditions de sa nature morale, et vaquer sans obstacle à sa vocation.

Dans l'esprit de la civilisation chrétienne, le devoir de s'occuper de soi-même et de travailler à sa propre félicité n'isole point les hommes, et ne les porte point à se préférer. C'est comme une forme de la *charité :* ce que l'homme se doit à lui-même, il le doit aux autres hommes : ils sont liés par une sorte de contrat synallagmatique. L'abnégation de soi, l'esprit de sacrifice, les œuvres de miséricorde, sont les degrés de son progrès dans le bien, de son avancement dans la vertu, de sa grandeur morale. Les *Sérapion,* les *Martin de Tours,* les *Charles Borromée,* les *Vincent de Paul,* s'entendaient en *fraternité* au moins aussi bien que nos socialistes.

Le lien de la *société*, c'est la *réciprocité* et non la *solidarité*, comme nous le verrons en son lieu.

Les hommes ne peuvent être ravalés au rôle de *fonction* dans la société civile, ni les nations dans la société générale du genre humain. Ce

n'est pas en vain que Celui qui les a créés a mis en eux la conscience d'eux-mêmes. S'il en était autrement, *il aurait plus exécuté qu'entrepris.* L'homme domine l'univers de toute la hauteur de son intelligence, de toute la sublimité de son instinct moral. *La société n'est pas les hommes; elle n'est que leur union.* Les hommes vivent pour eux, et non pour cette chimère, cette vaine abstraction que l'on nomme l'*humanité*.

CHAPITRE VI.

Du sentiment religieux.

L'homme n'est pas seulement sociable et perfectible, il est religieux par nature. Un instinct puissant le pousse hors des limites du monde sensible, et l'élève jusqu'à l'Être infini.

Si la sociabilité est la tendance naturelle de l'homme à vivre en société avec ses semblables, la voix intérieure qui se fait entendre au fond de chaque conscience, et la pratique universelle des nations, témoignent des rapports de l'homme avec la Divinité. La religion, qui est l'expression de ces rapports, constitue la société de l'homme avec Dieu. Le culte public n'est que la manifestation d'un sentiment intime. Cependant de nouveaux docteurs voudraient effacer Dieu du cœur de l'homme; ils voudraient l'exclure de ce sanctuaire vivant, où les merveilles du corps humain, le miracle de la vie, chaque affection, chaque inspiration généreuse de l'âme,

chaque grande pensée, attestent incessamment sa présence et ses bienfaits. Ils ont l'audace présomptueuse de mettre en sa place, dans la société, on ne sait quelle idole métaphysique.

Comme il arrive presque toujours, l'iniquité s'est mentie à elle-même. Ils déclarent la guerre à Dieu, et ils parlent de religion! Contraints d'avouer que les peuples ont *soif d'une foi quelconque*, pour satisfaire ces velléités spiritualistes, ils voudraient que la politique leur donnât une *religion sociale*. Ils prétendent remplacer la foi vivifiante en une Providence divine, en une souveraine justice qui récompense, qui punit, et qui rétablit en une autre vie l'équilibre entre la félicité et la vertu, par une foi morte en une *loi morale supérieure de l'humanité*, qui réduit les hommes et les nations au rôle décourageant de *fonction*, dans l'immense mécanisme de l'univers.

En même temps ils affirment qu'on ne peut être raisonnable et religieux. Ils bannissent de l'enseignement jusqu'au nom de Dieu, qu'ils ne craignent pas de blasphémer; et cependant ils simulent une religion. La *sympathie* est son nom; son culte, la *sociabilité*. Temporelle et

matérialiste, ses promesses et ses espérances ne s'étendent pas au delà de l'horizon borné de la société civile; un étrange système d'économie politique est sa morale. Elle admet au nombre de ses préceptes la *fraternité* et le *dévouement;* mais l'interprétation qu'en donnent ses adeptes, indulgente pour le meurtre et l'assassinat, se refuse à qualifier d'*hommes de sang* ceux qui se contentent de *faire couler économiquement le sang coupable des rois* (1).

Cette odieuse bannière qu'on essaye de relever aujourd'hui avec une assurance si affligeante, est tombée, il y a environ un demi-siècle, dans la boue et dans l'oubli, des mains qui l'avaient arborée.

A cette époque déplorable, les perturbateurs de l'opinion déroutée, par les tempêtes politiques, arrivèrent à cet excès, qu'un estimable philosophe (2), autrefois accusé d'irréligion, se crut réduit à défendre la cause de l'Éternel, sous la forme contentieuse. Il publiait un *Mémoire en faveur de Dieu*, au même instant où quelques hommes sans pudeur, qui démentaient tous les

(1) *Moniteur républicain*, mai 1838, nº 6.
(2) *Delisle de Sales.*

monuments de la civilisation française, faisaient profession publique d'athéisme, et ne rougissaient pas de se réunir, au milieu de Paris, sous l'absurde et triste dénomination de *Société des hommes sans Dieu*. Le sens commun devait triompher d'un pareil délire. L'énormité de la tentative préserva des dangers de l'imitation et de la contagion de l'exemple. — Elle échoua, et n'excita que l'horreur et le dégoût.

Au moins, les *hommes sans Dieu* de ce temps n'affichaient pas l'ambition d'imposer l'athéisme à la société, et de la vouer au hasard et au néant. Ce sombre et désespérant fanatisme peut posséder une secte; il ne saurait s'emparer d'un peuple. Quelques enthousiastes aveugles conspirent contre le genre humain ; mais le genre humain ne saurait conspirer contre lui-même.

Rappelons rapidement la vérité, pour repousser, une fois de plus, le mensonge des *hommes sans Dieu*.

L'erreur change de forme et de langage, selon les siècles et les circonstances. Ses replis, ses détours, ses déguisements sont infinis. Vigilants et infatigables, il faut qu'à leur tour les défenseurs de la vérité la fassent briller sous toutes les faces.

Elle est toujours la même, mais elle n'est pas toujours visible de tous les points de l'horizon.

Si nous interrogeons l'homme en nous-mêmes, si nous interrogeons les hommes dans les annales des nations, dans les monuments qui ont précédé ces annales, la réponse sera uniforme.

Rien de ce qu'elle connaît par les sens ne suffit à l'âme ; la raison elle-même ne répond pas à ses besoins. L'homme aspire à converser avec des êtres supérieurs à sa nature ; le pressentiment d'un ordre de choses meilleur et plus grand le domine. De là, l'indéfinissable attrait du mystère, pour l'âme ; cette soif du surnaturel et du merveilleux qui la dévore ; cet élan vers l'avenir, cette curiosité inquiète qui demandent tantôt au cours et à la position des astres, tantôt au vol des oiseaux, aux entrailles des victimes, et même aux choses inanimées, la révélation des choses futures ; ce penchant invincible à étendre ses espérances et ses craintes au delà de la vie présente ; cette ardeur à saisir tout ce qui peut venir en aide à l'impuissance de la raison ; ce besoin, ou plutôt ce désir prophétique, d'une lumière incréée, propre à dissiper

les ténèbres qui nous dérobent le secret de nos destinées.

Telles sont les profondes racines de la religion, les nombreuses lignes de communication qui unissent le visible à l'invisible, les voies diverses par lesquelles Dieu se rend sensible à l'homme. C'est par l'évidence de sentiment qu'il se manifeste ; l'homme dont l'intelligence étonnée s'arrêtait devant l'infini, y touche par le cœur. Dieu se communique à nous par l'intuition. Nous ne savons pas autrement notre âme. C'est ainsi que la lumière se fait en nous, que le soleil de justice et d'amour illumine notre conscience, et féconde les germes d'équité, de bienveillance et de piété que le Créateur y a déposés. Les philosophes, les prédicateurs peuvent faire jaillir du cœur, qui les recèle, des étincelles de ce feu divin; mais ni les prédicateurs ni les philosophes n'ont pu l'y introduire. L'astre du jour aurait en vain couvert l'Égypte de ses rayons, la statue de Memnon serait restée muette, si elle n'eût été construite d'une matière sonore. Le gouvernement moral des enfants, des hommes, par la Providence divine, est une vérité de sentiment avouée par

l'universalité des hommes, et reconnue d
tous les temps par les peuples les plus barba
Les récits d'*Homère*, ces échos lointains d
voix des anciens jours, nous l'attestent. S
ce témoin naïf et sublime des vieilles traditi
les cyclopes eux-mêmes, ces grossiers et
roces anthropophages, se confiaient en la p
vidence des dieux.

L'universalité, l'empire, la propagation
pide des croyances religieuses, sont autan
démonstrations, sans réplique, de l'instinct
ligieux de l'homme.

L'étude de l'histoire donne les mêmes ré
tats que l'étude de l'homme. Ici, nous succ
bons sous le nombre et le poids des faits et
témoignages. Nous ne voudrions pas cepen
les invoquer au hasard. Selon *Dupuis*, les m
ments religieux remontent bien au delà des te
historiques. L'histoire des dieux précède par
l'histoire des hommes. La religion est née
les siècles. Les traditions religieuses, ineff
bles de la mémoire des peuples, en constit
le fond. On trouve jusque dans la formatior
langues des traces du sentiment religieux
tout temps, la religion est comme une lar

universelle entendue de tous les hommes. Lien fort et puissant, elle seule sait les réunir dans un sentiment commun, et les émouvoir ou les animer d'un même amour, d'une même vénération, d'une même espérance, d'une même crainte, d'une même allégresse, d'un même deuil. Hors d'elle, il n'y a ni fêtes ni solennités.

Mais quand on pourrait admettre, ce qui est plus que douteux, qu'il y ait jamais eu dans un recoin du monde quelques poignées de sauvages assez profondément abrutis pour avoir perdu le sentiment religieux, il est parfaitement avéré qu'aucune nation policée n'a existé sans culte public.

« Embrassez d'un regard, dit *Plutarque*, la « surface de la terre : vous y trouverez peut-être « des villes sans murailles, sans habitations dis- « tinctes, sans magistrats, sans professions et « sans métiers, sans propriétés, sans monnaies, « sans lettres, ignorant les beaux-arts... Vous « ne sauriez en rencontrer aucune ignorant Dieu, « sans culte, sans oracles, sans sacrifices offerts « pour obtenir des biens, sans rites déprécatoires « pour détourner les maux. »

Tour à tour, chez les différents peuples, les

montagnes, les forêts, les cavernes, les bords de la mer, le rivage des fleuves, des lacs, des ruisseaux, les fontaines, les voies publiques, les places des villes, les prairies, les termes qui bornent les champs, les temples, les tombeaux, les foyers domestiques, ont été consacrés au culte de la Divinité par la piété des mortels, et leur ont servi de lieux d'oraison, de sanctuaire ou d'autels. Il n'est pas un point de la terre d'où ne se soit élevé, vers le ciel, l'encens de la prière. Cette pratique commune, ce concert unanime des nations, prouvent que le sentiment religieux agit sur les hommes réunis comme sur l'individu, et que ce sentiment naturel prête une nouvelle force au principe inné de la sociabilité, et concourt puissamment à la formation des sociétés civiles.

Le lien religieux produit, entre les familles diverses qui s'unissent en corps de nation, le même effet que le lien du sang entre les membres de la même famille : la descendance d'une souche commune unit ceux-ci ; la conformité des croyances rapproche ceux-là ; elle supplée à la communauté d'origine. — Cette autre parenté qui n'est pas selon la chair, cette affinité spi-

rituelle ; la nécessité des mêmes garanties et d'une sécurité mutuelle tant pour les affaires et *la douceur de la vie* que pour le développement intellectuel et moral des individus : tels sont les fondements incontestables de la société civile.

Le besoin de s'associer pour adresser de concert des supplications ou des actions de grâces à la Divinité, est intimement lié au sentiment religieux. L'établissement d'un culte public en est la conséquence et la sanction. Un des principaux objets de l'association politique et civile est d'assurer à chaque famille l'indépendance de sa foi religieuse, l'exercice de son culte, sa constitution domestique ; en un mot, ses autels et ses foyers.

C'est pourquoi *Cicéron* redisait, après tous les grands philosophes qui l'avaient précédé, que la religion est le fondement de la société. C'est ce qu'indiquait *Machiavel*, quand il recherchait le motif qui avait déterminé les législateurs de l'antiquité à faire descendre du ciel les lois qui devaient assurer le règne du droit sur la terre. C'est ce que reconnaissait J.-J. Rousseau, quand il déclarait *que la religion seule donne un fondement solide à la vertu.* C'est

ce qu'attestait *Vico*, quand, répétant la même chose en d'autres termes, il disait *que la religion est la source du droit.* C'est enfin ce que proclamait *Mirabeau*, couvrant de sa voix tonnante les clameurs ultra-révolutionnaires, quand l s'écriait avec véhémence, à la tribune nationale : *que Dieu n'est pas moins nécessaire aux hommes que la liberté!*

Le lien religieux est le nœud qui rattache les nations aux nations. Selon le droit romain, qui est la *raison écrite*, la religion est du droit des gens ; disons mieux, elle est le fondement et l'unique fondement du droit des gens. C'est en effet une foi commune qui forme des différents peuples la société générale du genre humain. Tous reconnaissent et adorent un Dieu créateur, rémunérateur tout-puissant, moteur suprême du monde dans l'ordre physique, et auteur de la vie dans l'ordre intellectuel et moral, qui gouverne l'univers, et dont la justice suprême rend à chacun ce qui lui revient, selon ses œuvres. Cette religion, naturelle à l'homme, comme l'ont solennellement attesté *Newton*, *Leibnitz*, *Bayle*, *Locke*, *Voltaire*, et tant d'autres grands esprits, l'honneur de l'humanité, met en communion, par toute

la terre, les États, les peuples et les nations.

Traitent-ils ensemble, ils prennent Dieu à témoin de leurs engagements ; ils placent leurs alliances sous sa puissante garantie. Par l'invocation du nom de Dieu, ils impriment à la parole de l'homme quelque chose de sacré. Ils la transforment en *sacrement;* elle devient inviolable sous la forme du *serment.* Le nom même qu'ils donnaient à leurs pactes, chez les anciens peuples, portait une empreinte religieuse. Les mots de *fédération* et de *confédération* rappelaient les rites solennels qui avaient présidé à la consécration de ces actes.

Quelle que puisse être la diverse multiplicité des cultes, les religions positives maintiennent entre les nations le lien religieux. Son empire est si grand, sa source est réputée si pure et si sainte, le respect et la confiance qu'inspire la religion sont si puissants, que les hommes de croyances diverses regardent la foi religieuse, même celle qu'ils jugent erronée; comme le plus solide garant de la bonne foi entre les hommes : la fidélité à une religion, même fausse, leur apparaît comme le préservatif le plus sûr contre toute infidélité.

On croit toujours à une nation qui croit en Dieu, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution française.*

Comment voulez-vous, disaient, il y a deux ans, les Arabes d'Alger, *que nous ajoutions foi à vos promesses? Vous n'avez pas de Dieu!*

CHAPITRE VII.

De la perfectibilité humaine, et de l'abus qu'on fait de ce principe.

La perfectibilité de l'homme est étroitement liée à sa sociabilité.

L'homme n'est pas seulement doué d'une perfectibilité individuelle, mais d'une perfectibilité collective. Les sociétés civiles et politiques qui constituent les nations sont elles-mêmes perfectibles, et cette perfectibilité du corps, non-seulement profite à ses membres, mais imprime une nouvelle impulsion, une plus grande énergie à leur perfectibilité propre.

La perfectibilité sociale est l'instrument de la civilisation ; elle élève les hommes de l'état de famille ou de société domestique à l'état de société civile et politique ; de l'état d'alliance, de ligue ou de confédération à l'état social propre-

ment dit. Elle fait passer la société civile de l'état nomade, pastoral ou purement guerrier, sorte de civilisation barbare, à la véritable civilisation, fruit de l'agriculture, de la vie urbaine, de la culture des arts, des lettres et des sciences; enfin, de celle-ci à la civilisation perfectionnée par les progrès du commerce, de la navigation et de l'industrie.

La perfectibilité individuelle est l'instrument donné à l'homme pour atteindre aux dernières limites de son développement intellectuel et moral. La perfectibilité sociale ou la civilisation recule les limites du développement intellectuel et moral de l'homme, en lui fournissant de nouveaux moyens et de nouvelles voies pour y parvenir, et en lui imposant de nouveaux devoirs. Doué de libre arbitre et de raison pratique, l'homme a pour loi la morale. Cette loi lui prescrit d'agir conformément à la dignité de sa nature.

Sa nature est d'obéir à la raison, d'aimer l'ordre, la justice, la vérité, l'harmonie, les lumières; de donner et de recevoir, de rechercher son propre bien dans l'utilité générale, parce qu'*il n'y a point de plus grand intérêt*

particulier que d'arriver à ses fins, en procurant les vrais avantages de tous (1).

Acquérir par la culture de son esprit et par la pratique des vertus, qui sont sa loi, le degré de perfection morale et intellectuelle auquel il peut atteindre, telle est la vocation de l'homme. Cette vocation le destine nécessairement à la vie sociale. Il serait donc sociable par cela seul qu'il est perfectible.

Il suffit d'indiquer ces choses; elles sont évidentes pour tous.

Mais cet instrument de perfectionnement que l'homme a reçu, on a prétendu le détourner de son usage naturel, ou le destiner à un autre emploi.

Dans ce système, l'homme n'est pas perfectible pour son compte; la perfectibilité ne profite qu'à l'espèce. Le perfectionnement progressif et solidaire du genre humain est l'œuvre finale à laquelle nous concourons tous. Les nations sont les membres de l'humanité; leur raison d'être n'est point en elles-mêmes : elles fonctionnent uniquement pour transformer, en

(1) Leibnitz.

fait, le dogme de la *fraternité* universelle; c'est la religion du progrès.

Ainsi l'homme n'est plus l'anneau intermédiaire qui unit la chaîne des êtres, le monde des intelligences, au monde matériel. Il n'est qu'une humble et imperceptible fraction d'un tout immense. Intelligent, à la vérité, mais agent plus ou moins libre, il concourt pour sa part, en proportion de l'exiguïté de ses forces, des limites de ses facultés, de la brièveté de sa vie, au perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, au développement final de l'humanité. L'individu disparaît, la personnalité s'efface; déchu de cette *majesté native* qui saisissait *Milton* (1), l'homme est assimilé à ces atomes sans consistance qui s'agitent dans un rayon du soleil, emportés par la gravitation universelle.

A ce point de vue, à la fois ouvriers et matériaux, les hommes cimentent de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang,

(1) With native honour clad
In naked *majesty* seem'd lord's of all.

Paradise lost, b. 4, v. 289, 290.

l'édifice qu'ils sont appelés à construire. Les générations s'usent et se consument à la peine; les siècles entassent laborieusement, l'un après l'autre, les assises de cette nouvelle Babel, destinée à combler l'intervalle qui sépare le ciel de la terre. A la vérité, on décerne aux sociétés civiles et politiques, chacune selon ses *fonctions*, l'initiative de ce perfectionnement de l'espèce, de ce progrès général de l'humanité, qui, par des routes inexplorées et incommensurables, aboutit à l'universelle félicité.

Mais l'homme perd sa nature, sa dignité; les fins de la société sont changées; le monde moral est régi par d'autres lois. Un être collectif et composé de parties successives, dans lequel viennent se fondre toutes les existences humaines, l'*humanité* est la fin dernière de la vie des individus et des peuples. Quand seront arrivés *les temps prédits*, *l'humanité* jouira de tous ses droits, sans avoir de devoirs à remplir, parce que les droits et les devoirs seront identiques. Et les millions d'hommes, broyés sous le char du progrès, n'auront d'autre part dans l'héritage du Père céleste que les privations, les douleurs, les tribulations dont ils auront été affligés du-

rant leur vie, et cela sans aucune compensation ultérieure !

A peine faut-il l'examiner, pour s'apercevoir que ce vain échafaudage pèche par la base.

Qui donc a appelé les enfants des hommes du néant à l'être ? Sortent-ils des mains d'un Dieu infiniment sage, infiniment bon, parfaitement juste ? Ou seraient-ils le produit aléatoire de cet incalculable assemblage de combinaisons fortuites qu'on appelle le *hasard*, nom convenu d'une idée sans réalité, mot sans valeur d'une inexplicable énigme ?

Hé quoi ! ce serait le *hasard* qui aurait lancé le genre humain dans les voies de la civilisation et de la perfectibilité ? le *hasard*, qui, par un premier coup de dé providentiel, aurait associé l'intelligence et la sensibilité à cette organisation savante et délicate de la matière, qui produit les sens ? Puis, par un second jet non moins admirablement rencontré, il aurait mis en harmonie l'homme, ses passions, ses sentiments, ses facultés, avec cette série progressive d'actions et d'événements tendant vers un but déterminé ?

Une thèse semblable se réfute d'elle-même ;

en cas pareil, le sentiment dispense de recourir au raisonnement. Le raisonnement démontre la vérité, mais il accrédite quelquefois l'erreur. Le sentiment, c'est le rayonnement de la vérité même, c'est la vérité palpable, c'est l'évidence, qui ne saurait pactiser avec l'erreur; car l'erreur serait la chose qui n'est pas.

Ce serait en vain que l'on voudrait substituer la nécessité au hasard : il n'y a de nécessaire que ce qui résulte de la nature des choses.

Or, il répugne à la nature des choses qu'un être raisonnable, sensible et libre, n'ait pas sa fin en lui-même, et que l'existence d'un être semblable soit l'accessoire d'une autre existence, dépende d'elle ou se confonde avec elle.

De plus, on serait contraint de démentir la nécessité en l'invoquant; car, ou ses lois ne seraient point fatalement obéies, ou l'homme cesserait d'être libre. Si les lois de la nécessité n'étaient point fatalement obéies, une nécessité invincible ne prédominerait point les volontés de l'homme, et ne les assortirait pas à ses actions; si les lois de la nécessité étaient fatalement obéies, l'homme agirait, sans mérite et sans responsabilité, sous l'impulsion irrésistible du mo-

teur inconnu de la machine, ou de la machine se mouvant par elle-même. Dans les deux hypothèses, la perfectibilité de l'homme, inutile à lui-même, ne servirait, comme le perfectionnement de l'outil, qu'à la meilleure confection d'un ouvrage auquel il coopérerait indépendamment de sa volonté.

Abandonnons ces décourageants systèmes, et revenons à la vérité.

L'insensé qui nie Dieu, l'athée seul peut méconnaître l'origine divine du genre humain. Si Dieu existe, l'homme est la créature de Dieu: et Dieu qui l'a doué d'intelligence et de sensibilité, Dieu qui l'a créé libre, sociable et perfectible, a donné un but à sa vie, et une destination à ses facultés intellectuelles et morales. Ce but et cette destination sont nécessairement conformes à la nature de Dieu et à la nature de l'homme : à la nature de Dieu, qui est essentiellement juste et bon; à la nature de l'homme, qui est libre, sociable et perfectible.

La liberté suppose la responsabilité. La personnalité est la condition de l'une et de l'autre. Pour qu'il puisse agir librement, il faut que l'être libre ait la conscience de son existence et de l'indépendance de cette existence. Pour qu'il

soit responsable de ses actions, il faut qu'en abusant de sa liberté il viole la loi de sa nature, et que cette violation réagisse sur sa propre destinée. Comment concilier cette responsabilité, cette personnalité, cette liberté, avec l'asservissement de l'homme à l'espèce, avec cette destinée accessoire, et *subalternée* à la destinée générale du genre humain ? Le destin d'un être libre ne saurait être subordonné à aucun autre destin. Cette subordination détruirait sa liberté, ou sa liberté résisterait à cette subordination.

La *sociabilité*, cette affinité morale, n'est point de la nature des affinités chimiques ; elle n'opère point par voie d'agrégation, mais par voie d'association. Sa tendance n'est pas de former un seul tout des êtres de même nature qu'elle rapproche, mais de les rassembler en faisceau ; ils demeurent distincts, sous le lien qui les unit.

La *nature*, dit *Buffon* en parlant des animaux, *s'embarrasse peu des individus; elle ne s'occupe que de l'espèce.* Cette observation peut être juste en histoire naturelle, mais elle est inapplicable à l'homme. Les espèces sont les individus du règne animal. Il n'en est

pas ainsi de l'espèce humaine ; elle forme à seule un règne de la nature : celui des êtres ganisés, intelligents et moraux. Dans ce gne, l'individu a, pour le moins, la va d'une espèce entière, et d'une espèce supéri à toutes les autres.

Ces mots, *le genre humain*, l'espèce huma sont des noms communs par lesquels on dés la multitude des hommes qui ont existé da passé, qui existent actuellement, qui existe un jour. Mais ni les vues de l'esprit, ni les thodes de l'intelligence, ne changent la na des choses, pas plus que l'addition ou la divi n'altèrent la nature des unités. Les hom métaphysiquement ou grammaticalement a tionnés dans des expressions générales, demeurent pas moins ce qu'ils sont.

Les classifications scientifiques peuvent fondées sur les rapports naturels des êt c'est ce qui distingue les méthodes natur des méthodes artificielles. Mais les rapports turels qui existent entre les individus rang cause de ces rapports, dans la même espèc sont que des rapports de ressemblance. C ressemblance autorise, sans doute, les pl

sophes et les savants à réunir, dans un même groupe, les êtres similaires ; mais des groupes de cette nature ne deviennent pas pour cela des individus naturels. Ils n'ont pas de vie commune ; les individus qui les composent conservent leur vie propre. Nous ne saurions trop le répéter, l'homme, image de Dieu par l'intelligence et le sentiment, ne saurait être ni devenir le moyen d'un autre homme, ni d'une association d'hommes, ni même de la généralité des hommes.

Dans les fins divines, la vie est donnée à l'homme comme la voie de son perfectionnement moral ; elle ne peut être légitimement détournée de ce but ni par lui-même, ni par aucun autre. Vainement a-t-on prétendu qu'en certaines occasions *il pourrait être nécessaire, et par conséquent légitime, de faire périr un homme innocent pour le salut d'un peuple :* l'éternelle justice condamne cet adage inhumain, inventé par la politique.

Celui qui donne sa vie pour son pays et ses frères, en se dévouant à une mort certaine, est digne d'admiration : son action est d'un héros. Mais les vertus ne sont pas obligatoires à ce degré. Poussées jusqu'à l'héroïsme, elles sont

quelque chose de plus élevé que le devoir, de plus parfait que la justice : elles atteignent la dernière limite du renoncement de soi-même. La reconnaissance et la gloire les recommandent à l'éternelle mémoire des hommes : aucune puissance humaine ne saurait les commander. Sous le prétexte du bien public ni pour aucune autre cause, nul n'a le droit de disposer, contre sa volonté, de la vie d'un homme qui n'a pas mérité de la perdre. Autant le sacrifice est généreux et sublime, autant l'immolation serait odieuse et criminelle. Il n'en irait pas ainsi sous l'empire de la civilisation destinée à remplacer la civilisation chrétienne. L'immolation serait le droit, la condition forcée de la vie, la discipline commune. Nous vivrions et nous mourrions d'abord pour l'État, et en fin finale pour l'humanité.

Chose étrange ! les voix qui s'élèvent avec le plus de violence contre l'*exploitation de l'homme par l'homme*, propagent une doctrine qui confisque l'homme au profit de la société ou du genre humain.

Au nom de ce qu'on appelle la *réhabilitation du peuple*, on n'hésite pas à faire descendre

les hommes au niveau des castors, des abeilles et des fourmis. Ces créatures inoffensives, que l'ingénieux et caustique *Shaftesbury* qualifie d'*animaux politiques*, sont douées d'une sorte de sociabilité qui est une suite de la constitution de leur espèce. Elles vont en troupe, elles aiment la compagnie de leurs pareilles : une affection mutuelle semble les attacher les unes aux autres et à leur habitation commune. C'est qu'elles ne peuvent conserver la vie et le bien-être matériel, qui sont tout pour elles, qu'au moyen d'une collaboration et d'une existence commune. Il faut, en effet, que ces animaux fortifient leurs demeures contre les rigueurs de l'hiver ou l'irruption des eaux, qu'ils amassent de concert, durant la saison favorable, les aliments nécessaires à leur subsistance pour le temps de l'année qui les leur refuse; qu'ils pourvoient enfin, par des soins diligents, à la sûreté et à la conservation de leurs magasins. J[illegible]érience a prouvé qu'ils périssent, quand il n[illegible] plus permis de se réunir et de vivre dans [illegible]é étroite confédération.

Les hommes ont autre chose à faire en ce monde. L'intelligence dont ils sont doués, l'in-

telligence des *Platon*, des *Aristote*, des *Newton*, des *Descartes*, des *Leibnitz*, est modelée sur un autre patron que l'instinct des castors et des fourmis ; elle a d'autres besoins à satisfaire. L'homme, qui est de deux natures, ne saurait vivre d'une seule vie. Sa sociabilité, en rapport avec la constitution de son être, ne dirige point exclusivement son activité vers la recherche de ses jouissances matérielles. La connaissance et la pratique du vrai, du grand, du beau, du juste et du bon, sont l'aliment de sa vie morale. Il faut qu'il s'approvisionne de vertus et de bonnes œuvres, pour accomplir sa destination.

Est-ce donc réhabiliter le peuple que de dépouiller les hommes de leur grandeur morale, de leur existence individuelle ? L'exploitation de l'homme par la société ne diffère en rien de l'exploitation prétendue de l'homme par l'homme. Elle l'assujettit à des intérêts qui ne sont pas les siens, elle l'emploie au profit des masses, et le transforme en instrument, en simple *fonction*.

Voilà où l'on nous conduit, en enseignant la *réhabilitation* de la chair et la *légitimité des passions*. Circonscrits dans le monde matériel, nous nous glorifions dans nos œuvres. Les prodigieux

résultats de l'application des forces intellectuelles aux forces mécaniques nous aveuglent. Tout autre horizon disparaît à nos yeux, le monde moral s'éclipse, et cependant il nous faut un avenir. Nouveaux millénaires, nous réclamons avec ardeur, sinon un nouveau ciel, du moins un monde nouveau, une autre vie dans celui-ci, une félicité terrestre ; et l'on nous répond par l'asservissement de l'homme à la glèbe du perfectionnement social, sous l'empire de la *loi morale supérieure de l'humanité*, c'est-à-dire par le néant !

De telles doctrines sont impuissantes à consoler et secourir ceux qui souffrent ; elles ne sont pas le produit légitime d'une véritable perfectibilité. Toutefois, elles révèlent les besoins du temps présent : elles témoignent de l'horreur qu'inspire le vide qui s'est fait dans les âmes ; elles constatent la nécessité de le combler. Mais le matérialisme prévalait dans les esprits : il obscurcissait les notions de spiritualité, de libre arbitre, de responsabilité morale, non moins essentielles au bon ordre social qu'à la dignité et au bonheur de l'homme.

Des inégalités politiques, des vices d'administration, des erreurs économiques, l'aveugle-

ment du pouvoir, ont été tour à tour accusés des maux et des désordres de la société. Ce n'étaient cependant là ni les plus profondes, ni les seules causes aggravantes de la *misère.*

Les uns se sont préoccupés, comme *Malthus*, du principe de la *population;* les autres, des salutaires effets ou des funestes résultats de la *concurrence* illimitée. On n'a pas craint de prendre à partie *la propriété*, fondement de l'ordre social; *le capital*, qui alimente l'industrie; *les conditions du travail*, qui est aussi un capital; *l'inégale répartition du salaire*, qui en est la juste et proportionnelle rémunération; et enfin jusqu'au *salaire* lui-même, dont on propose la suppression. On s'est rué contre des phénomènes naturels et des faits immuables, contre les lois constitutives de la société, lorsqu'il aurait fallu demander à ces lois, à ces faits, à ces phénomènes, les remèdes aux maux qu'ils comportent.

On cédait, sinon au progrès légitime, au moins à la progression naturelle des idées. La philosophie du dix-huitième siècle en exaltant dans l'homme, au plus haut degré, le sentiment de ses droits, avait affaibli, au fond des

cœurs, le sentiment des devoirs. Les enfants sucèrent un autre lait que celui de leurs pères. Après la Constituante, étaient venus les conventionnels. Les doctrines de 1793 remplacèrent celles de 1789. Cependant, il faut être juste envers elles. *L'acte constitutionnel du 24 juin 1793*, en proclamant que *le bonheur commun est le but de la société*, principe indéniable, déclarait que *les gouvernements sont institués pour garantir à l'*HOMME LA JOUISSANCE DE SES DROITS NATURELS ET IMPRESCRIPTIBLES, ce qui n'est pas moins vrai; et il ajoutait : *Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la* PROPRIÉTÉ... *La sûreté consiste dans la protection accordée à chacun des membres de la société pour la conservation de sa personne, de ses droits et de sa* PROPRIÉTÉ. Nos socialistes et nos communistes laissent bien loin derrière eux les principes de 1793. Il faut noter, toutefois, que dès cette époque l'*égalité* commençait à primer la *liberté*, déviation remarquable des principes de 1789, qui rapportaient tout à la *liberté*.

Dans l'ordre d'idées qui résume les doctrines du dix-huitième siècle, le devoir procède du

droit. En effet, le devoir des hommes entre eux est le respect du droit d'autrui. Le devoir des hommes envers la société est le concours de chacun à la protection des droits de tous.

Au contraire, dans l'ordre d'idées dont on voudrait assurer le règne, les droits de l'homme se déduisent de ses devoirs envers la société. On procède de la société à l'homme, et non de l'homme à la société. De la sociabilité de l'homme, on conclut que la société est la fin première de l'homme. De la perfectibilité de l'homme et de l'accroissement qu'elle reçoit dans l'état de société, on conclut que le perfectionnement indéfini de l'humanité est la fin dernière de l'homme, et la fin de la société.

Ce système est toute une philosophie. Selon ses auteurs, Dieu, en créant l'homme, a eu principalement en vue l'espèce humaine et la société civile. Pour que la société subsiste et que l'espèce se perpétue, il faut que l'individu jouisse d'un certain bien-être et d'une certaine perfection. C'est seulement de ce point de vue qu'il faut envisager la perfectibilité de l'individu. Elle ne lui est donnée que pour la conservation, la perpétuité et le perfectionnement de l'espèce.

Ses droits ne sont que les conséquences de ses devoirs envers la société, et les moyens d'accomplir ces devoirs.

Dans l'individu, considéré en lui-même, l'âme n'est point distincte du corps, ni l'esprit de la matière. L'homme est un *esprit-corps* (1), et non un corps auquel serait *surajouté un être mystérieux appelé* AME. L'intelligence et la raison, *liées au corps, formées et nourries de sensations*, transforment en *facultés humaines* les *facultés animales*. Intimement unies au corps, elles ne sauraient lui survivre. La *solidarité humaine* cesse au tombeau. Il ne reste de l'individu, après la vie, qu'une impalpable poussière, *qui n'a de nom dans aucune langue* (2). L'espèce seule a pour apanage une éternelle perpétuité.

La conquête d'une félicité immédiate et temporelle est le but de la vie des hommes et le terme de leurs efforts. Ils sont appelés au partage égal ou à la jouissance commune des richesses, des jouissances, des avantages de tout genre,

(1) M. Pierre Leroux, *du Bonheur*.

(2) Bossuet.

que la fortune prodigue aujourd'hui à ses seuls favoris. Le lot qui revient à chacun, dans ce partage, n'est point l'équitable rémunération d'un labeur accompli, mais le payement d'une dette contractée par la société envers tous ses membres, le jour même de leur naissance.

Ainsi l'homme, courbé vers la terre comme la brute, n'obéira dorénavant qu'à ses seuls appétits. Son noble front et ses regards pénétrants s'élèveront en vain vers les cieux, il n'a plus rien à leur demander. L'insatiable soif des biens périssables étouffe ses espérances immortelles. Ces mâles et louables passions, utiles auxiliaires du génie, qui fécondent le talent et stimulent l'habileté; l'amour du travail, qui est la condition de la vie; l'émulation, cette généreuse concurrence des âmes, qui est l'aiguillon de la perfectibilité, vont s'éteindre, faute d'aliment, dans le cœur de l'homme.

Quel en serait le mobile, si la constitution de l'État assure à tous indistinctement, à titre gratuit, ce qui devrait être le prix d'une activité laborieuse, éclairée et persévérante? Une fois l'égalité des droits proclamée, indépendamment du mérite et des œuvres, les conséquences abusives du

privilége découleront du droit commun. Qui voudrait faire quelque chose et s'efforcer de le bien faire, de le faire mieux qu'un autre, si tous sont certains, sans travail, ou quelle que soit l'imperfection ou le vice de leur travail, d'entrer en possession de la part égale et irréductible qui leur échet dans le patrimoine social? L'imprévoyant, le paresseux, l'inepte, le dissipateur, le vicieux, n'auront eu que la peine de naître, pour recueillir les biens amassés par la diligence, la capacité a prévoyance, l'économie, la vertu. Les saintes lois de l'équité, qui est l'égalité réelle, seront sacrifiées à l'esprit d'égalité extrême, qui dégénère presque toujours en une révoltante et monstrueuse inégalité.

Créancier de la société qui protégea son berceau, l'homme sera dispensé de toute reconnaissance envers elle. *Le besoin mutuel qui rapproche tout, parce qu'il rend tout nécessaire*, entretenait parmi les citoyens des rapports quotidiens et des occasions fréquentes de s'obliger. La liquidation sans cesse renaissante de l'*avoir social* suscitera à chaque instant, entre les parties prenantes, de constants sujets de discorde, causés par d'inévitables inégalités de répartition.

L'envie et la cupidité, perpétuellement attisées, banniront du corps social l'harmonie indispensable à sa conservation.

L'âme humaine, qui trouve, dans sa perfectibilité, le gage de son perfectionnement moral et intellectuel, condamnée à ne voir désormais, dans cette faculté, que l'instrument du progrès social et du perfectionnement final de l'humanité, sentira faillir le sentiment de son indépendance, et fléchir son libre arbitre. Déchu du rang élevé qu'il tient dans l'échelle des êtres, l'homme, désormais humble élément de la société, n'existant plus que pour elle, qui en réalité n'existe que pour lui, cessera d'être ce *courageux athlète qu'inspire une passion invincible pour tout ce qu'il y a de plus grand, dont les pensées vont plus loin que les cieux, et dépassent les bornes qui terminent toutes choses* (1). Comme citoyen, investi, par grâce, de droits de seconde main, pures déductions de ses devoirs sociaux, il ne retrouvera plus, dans leur exercice, l'énergie première de ses vertus civiques.

(1) Longin.

L'ordre social est travaillé par la lutte de deux principes. Un grand problème tient en suspens l'attention des nations civilisées. Leur avenir dépend de sa solution. Il s'agit de savoir si la civilisation présente penche vers son déclin, ou si une seconde renaissance s'élabore et se prépare en son sein. Pour recueillir les éléments de décision de cette question importante, et pour en éclairer la discussion, il convient, sans aucun doute, d'étudier et d'approfondir les données économiques que nous avons signalées, et qui ont préoccupé les esprits les plus distingués. Mais, en présence des théories dont nous venons d'indiquer les tendances funestes, il importe surtout de rallumer dans les cœurs le flambeau de la vie morale, de rétablir dans leurs droits l'intelligence et la raison, de rappeler les hommes à leur vocation, et de pourvoir ainsi à l'apaisement des passions qui aggravent la *misère*, et au maintien des compensations qui la soulagent.

Le bien de chacun est la fin de la société. Il est de notre devoir à tous tant que nous sommes de concourir, selon nos forces et nos moyens, à procurer à nos semblables, dès cette

vie, et au sein de la cité qui nous rassemble, la *plus grande somme possible de bonheur*. Pour nous acquitter de cette obligation, nous sommes tenus de les éclairer sur les véritables moyens d'être heureux. Dire la vérité à ses frères, c'est pratiquer la *fraternité*. Il faut que tous sachent qu'il est pour l'homme des intérêts supérieurs aux intérêts purement matériels, et qu'il n'est pas moins nécessaire à son bonheur de pourvoir à ceux-là qu'à ceux-ci. Il importe que personne n'oublie que la possession des biens que procurent le commerce, l'industrie, le travail des mains, ne constitue pas exclusivement le bonheur, et que, par conséquent, il est loin de dépendre uniquement du *droit au travail* et de la substitution de l'*association* au *salaire*.

Tout n'est pas fait quand on a gagné la vie du corps ; il faut encore assurer celle de l'âme. Tous les hommes, quelle que soit leur position sociale, ont droit au pain de la parole, à la nourriture intellectuelle, à la connaissance de toutes les grandes vérités morales et religieuses, aux jouissances ineffables du cœur et de la famille. Ils appartiennent à la famille, parce qu'ils sont

hommes ; ils appartiennent à la société par la famille, qui est la patrie naturelle, comme la société est la famille civile.

Sans doute l'*âme et le corps marchent de compagnie* (1) ; mais l'*âme est un feu qu'il faut nourrir* (2), et qui réclame aussi son aliment de chaque jour. Les socialistes eux-mêmes somment la politique de distribuer au peuple la subsistance de l'âme, une *croyance*, une *foi religieuse*, une *religion sociale* (3) ; la leur, sans doute. Ils constatent ainsi un besoin réel et pressant ; mais ils s'adressent à qui ne peut le satisfaire, et ils se trompent au fond.

Ni la foi ni les croyances ne se décrètent. La politique est impuissante à fonder même une *religion sociale*. Les gouvernements peuvent prescrire des cérémonies plus ou moins pompeuses, des réunions officielles, des lectures *décadaires :* mais faire descendre sur l'autel le feu qui dévore la victime, et dans les cœurs la foi qui vivifie, sont choses hors de leur compétence. Dieu seul commande aux consciences. Il n'ap-

(1) Molière.
(2) Voltaire.
(3) Georges Sand, *la Politique et le Socialisme.*

partient qu'à lui de pénétrer dans ce *retranchement impénétrable de la liberté du cœur*, pour parler comme *Fénelon*.

Ces immenses ateliers où s'accomplissent de si utiles labeurs ne pourraient-ils, ne devraient-ils pas être pour les contrées qu'ils vivifient des foyers de moralisation ? La discipline et la règle que les nécessités du service des fabriques comportent, les exercices même du travail, leur imprimeraient facilement ce caractère. Le travail est l'âme de la vie. L'homme est né pour travailler. Il ne fait *siens* qu'à ce prix les fruits de la terre. Dans les desseins de la Providence, le produit de ses œuvres doit pourvoir à sa subsistance. Le travail est d'institution divine. Accompli dans un esprit de droiture et religieusement comme un devoir, il a le mérite des bonnes œuvres.

Ces hautes pensées présentes à l'esprit des entrepreneurs, et souvent rappelées à l'attention des ouvriers qui les secondent, allégeraient la tâche des uns, faciliteraient celle des autres, et les éclaireraient également sur la conduite qu'ils ont à tenir. Au bénéfice pécuniaire que l'exploitation des fabriques procure au manufacturier,

aux avantages qu'en retire l'État, au salaire que reçoivent les ouvriers, s'ajouterait pour tous un inappréciable bénéfice moral.

De généreux efforts ont été faits dans ce but. Des hommes vertueux et bien intentionnés ont établi par de sages règlements une salutaire police dans leurs manufactures. Des écoles ont été instituées : l'instruction religieuse a été donnée aux enfants : on a facilité pour tous la pratique du culte et l'exercice des devoirs de la religion. Les intérêts de ceux qui sont entrés dans cette voie louable n'ont point périclité. Enraciner, de plus en plus, dans les âmes des travailleurs la probité native, la fidélité au devoir, le sentiment religieux qui s'y trouvent en germe ; leur inspirer l'amour de l'ordre et de l'épargne, un esprit de concorde, de paix et de bienveillance, le goût des joies domestiques et des plaisirs honnêtes ; ce serait encore une excellente spéculation, si ce n'était une obligation étroite et sacrée, dont l'accomplissement porte avec soi la plus précieuse des récompenses.

Cependant que s'était-il passé ?

Les chefs-d'œuvre admirables de la mécanique avaient centuplé la puissance productrice

de l'industrie. Le travail s'accroissait, et le capital avec lui. Le nombre des ouvriers se multipliait comme celui des entreprises. La population s'agglomérait autour des centres industriels et commerciaux. Une menaçante disproportion entre la production et la consommation compromettait les bons effets d'une légitime concurrence. Les spéculateurs et les fabricants, animés par la lutte, redoublaient d'efforts pour conserver leurs avantages sur les marchés. Ils s'appropriaient, avec jalousie, le temps des ouvriers, et contestaient même à la loi, tutrice naturelle de l'enfance et protectrice instituée des épouses et des mères, le droit incontestable de suspendre, pour quelques instants, le travail des uns et des autres, dans l'intérêt de leur santé, de la morale, de la famille et de l'ordre public. Et cependant hommes, femmes, enfants, le ménage entier, je ne veux pas dire la famille (ses droits et son esprit disparaissaient), étaient au service des machines. Le corps épuisé de fatigues, dans l'inaction d'une intelligence engourdie par la répétition monotone, constante et machinale des mêmes mouvements, c'était à peine si une pensée morale ou religieuse pouvait

traverser les ténèbres de leur âme, avec la rapidité de l'éclair. Ainsi s'écoulaient leurs jours.

Et, à cette même époque, des sectes qui proclamaient un principe nouveau en déclarant la guerre à tous les principes, propageaient leurs doctrines. Ces doctrines, qui livraient la société et la famille en proie à toutes les passions déchaînées, et qui dégradaient la nature humaine, circulaient comme un poison subtil dans toutes les veines du corps social. Sous les formes les plus ignobles et les plus grossières, elles pénétraient dans les ateliers. Elles y faisaient le fond des entretiens, l'unique délassement de ces pauvres âmes.

Sont-ce là les voies de la perfectibilité sociale? La subordination de l'esprit à la matière, la souveraineté des passions, la promesse fallacieuse d'une participation, égale pour tous, aux biens et aux jouissances que procure, au petit nombre, une civilisation dont on sape les bases: sont-ce là les légitimes mobiles de la perfectibilité individuelle?

Il est évident que non. Ce n'est pas par de tels moyens que, dans l'ordre de la Providence, doivent être conciliés tous les intérêts. Un ré-

gime conforme à la vocation et à la dignité de l'homme est en même temps le mieux adapté à ses besoins, le plus propre à lui procurer, sur cette terre, la plus *grande sommme possible de bonheur*. Il faut pour cela l'aider à dompter et à discipliner ses passions, au lieu de l'abandonner à leur délire. Ce régime doit s'appuyer sur les vieilles et saintes croyances, qui placent à côté de chaque douleur une consolation, et qui tendent sans cesse à guérir ou à atténuer les maux inséparables de l'état de société. Il protége le libre essor des facultés humaines, il multiplie, par l'accroissement et l'activité du travail, l'abondance de ses fruits. Il égale ses produits à l'urgence et à la multitude des besoins. Il favorise le progrès des arts et de l'industrie, qui augmente la richesse nationale, capital de tous, et le bien-être proportionnel de chacun. Il seconde les développements d'une civilisation qui ne saurait demeurer stationnaire sans décliner. C'est ainsi que les diverses nations dont la constitution civile et politique répond à la destination véritable de l'homme, concourent à l'accomplissement des destinées humaines.

Concluons. On fait un étrange abus des

mots de *progrès*, de *perfectionnement* et de *perfectibilité*. On fausse les idées en falsifiant les signes qui les représentent. Sans doute l'espèce humaine est perfectible, mais c'est à cause de la perfectibilité des hommes qui la composent : si la sociabilité est le plus puissant véhicule du perfectionnement des hommes, on ne saurait séparer la perfectibilité de l'espèce de celle des individus. Un peuple n'est en effet plus éclairé et meilleur qu'un autre qu'autant que les hommes dont la réunion le constitue sont eux-mêmes meilleurs et plus éclairés. Or, les individus ne peuvent jamais devenir, avant l'observation et l'expérience, ce qu'ils ne peuvent devenir que par elles, puisqu'ils naissent tous également ignorants. Il n'est donc pas exact de dire que l'espèce se perfectionne collectivement, puisqu'en réalité les individus seuls se sont perfectionnés.

Pour qu'il y ait *perfectibilité*, il faut qu'il y ait *persistance*; et l'espèce humaine se renouvelle à chaque instant par les décès et par les naissances. Pour qu'il y ait *perfectibilité*, il faut qu'il y ait *identité*; et l'espèce n'est qu'une agglomération et une succession constante d'in-

dividus toujours distincts. Comme elle manque d'*unité*, elle ne saurait avoir de *volonté*. Elle n'a pas davantage la *conscience d'elle-même*, car elle n'était pas hier ce qu'elle est aujourd'hui, ni aujourd'hui ce qu'elle sera demain. Qu'y a-t-il de commun, quant aux progrès de leurs perfectibilités respectives, entre les insulaires de l'Océanie et les habitants des îles Britanniques, les nègres du Congo et les citoyens des États-Unis, les Cafres et les Français? On s'abuse quand on personnifie le genre humain. Lorsque nous traiterons de la civilisation, nous examinerons le système de sa *perfectibilité indéfinie*; et peut-être arriverons-nous à dire, avec un poëte immortel, qu'à mesure que se succèdent sur notre globe les grands hommes et les grandes nations,

Un grand destin commence, un grand destin s'achève.

CORNEILLE.

—

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SEIZIÈME LIVRAISON.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.

L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ,

OU ESSAI SUR

LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS

DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ,

PAR

M. PORTALIS,

DE LA SECTION DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

DEUXIÈME PARTIE. — LA FAMILLE.



PAGNERRE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, 14. || PAULIN ET Cie, RUE DE RICHELIEU, 60.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
rue Jacob, 56.

1849.

L'HOMME

ET

LA SOCIÉTÉ,

OU

ESSAI SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS

DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ.

DEUXIÈME PARTIE.

LA FAMILLE.

PRÉAMBULE.

COMMENT, A PROPOS DE LA FAMILLE, ON EST AMENÉ A TRAITER DE LA DISCIPLINE DES PASSIONS ET DU PRINCIPE DES MOEURS.

Des doctrines ennemies de l'ordre moral menacent l'ordre social. Les notions du bien et du mal, de l'honnête et du déshonnête, du juste et de l'injuste sont contredites. On nie jusqu'à la nature de l'homme. Il est nécessaire

de combattre de tels enseignements, de faire ressortir ce qu'ils ont d'absurde et de monstrueux, et quelles en seraient les conséquences funestes, s'ils pouvaient envahir les esprits.

C'est ce que nous avons commencé de faire en retraçant les traits caractéristiques de l'homme considéré en lui-même, et en démontrant qu'il n'est sociable que parce qu'il est intelligent, sensible, libre, religieux, et perfectible. Nous allons développer successivement les effets et les suites de la sociabilité dont il est doué.

Nous commencerons par la famille : elle est, en germe, la société tout entière.

La théorie de la famille devrait être une tâche courte et facile. Chacun peut la trouver au dedans de soi. Nous sommes tous enfants, pères, mères, frères, sœurs ou parents. Si, dans le silence des passions, nous descendions en nous-mêmes, nous n'aurions, sur ce sujet, rien à demander à d'autres. Mais, subjugués comme ils le sont par les objets qui les entourent, entraînés par le mouvement de la vie, ce retour intérieur est peu familier à la multitude des hommes. Ils se cherchent au dehors. Non-

seulement il est rare qu'ils interrogent la voix du sang et de la nature, mais qu'ils les écoutent parler.

Il n'est pas inutile de rappeler aux hommes ce que l'inattention leur dérobe, de réveiller en eux la conscience d'eux-mêmes, et d'appeler, au soutien de la vérité morale, le témoignage de leurs sentiments intimes.

En apparence, rien ne présente moins de difficultés et ne réclame moins de développements; et il en est ainsi en thèse générale. Mais dans les circonstances où nous nous trouvons, il en va tout autrement. A une époque où l'on prétend révolutionner le cœur humain, changer la règle des mœurs, proclamer la souveraineté des passions, imposer à la société une destination nouvelle, il devient nécessaire, pour reproduire au vrai la constitution naturelle de la famille, de creuser profondément, afin d'en découvrir les bases, d'indiquer les liens qui l'unissent à l'ordre moral, et de les venger l'une et l'autre.

C'est ainsi que l'horizon s'est reculé devant nous. Cette portion de notre travail ne sera pas la moins importante. Elle embrasse la dé-

fense de l'honnêteté et de la justice : ôtez la famille de la société des hommes, et ces choses en seront exclues.

Nous serions heureux si nous parvenions à rendre sensibles à tous des vérités évidentes; si le sentiment dont nous sommes pénétré pouvait animer nos paroles, communiquer quelque chaleur au raisonnement, et lui imprimer l'accent persuasif du cœur. Nous voudrions élever les hommes à leurs propres yeux, les maintenir au niveau de l'excellence de leur nature, et les préserver d'une odieuse et fausse philosophie, qui n'en fait les rivaux de Dieu que pour les ravaler au-dessous des brutes.

CHAPITRE PREMIER.

Formation et constitution de la société domestique.

La famille n'est point d'institution humaine. Nous l'avons indiqué en parlant de la nature de l'homme. L'état domestique est son état naturel. L'homme est appelé à vivre en famille, comme certains animaux à vivre en troupe. La vie domestique est le complément de la vie individuelle. C'est elle qui ouvre le cœur de l'homme aux sentiments qui constituent l'humanité. C'est la sociabilité en action. Dans les desseins de la Providence, la société domestique a une double fin : le développement de l'individu et la perpétuité de l'espèce. Par la première, l'homme, créature libre, intelligente et sensible, est mis à portée d'exercer toutes ses facultés morales et d'atteindre au plus haut degré de perfectibilité dont il est susceptible ; par la seconde, l'œuvre divine se poursuit à travers les siècles.

L'union des deux sexes est la première et la plus ancienne des relations sociales. Partout où se sont rencontrés un homme et une femme, la nature a fait entendre sa voix : ils se sont unis. Ainsi devait s'accomplir le premier commandement du Créateur, celui qui devait avoir pour effet la continuation non interrompue des générations humaines.

Débile, et jeté sans défense *nu sur la terre nue*, comme parle *Pline* (1), tandis que les petits des animaux naissent presque tous en état de se suffire à eux-mêmes, et pourvus d'armes défensives, l'enfant, incapable de se soutenir et de marcher, ne parlant point encore, n'aurait reçu la vie que pour la perdre incontinent, si les auteurs de ses jours, par leurs soins mutuels et affectueux, ne la lui donnaient une seconde fois. Venu à la lumière sous la tutelle de ses parents, l'homme ne naît pas seulement sociable ; il naît en société, et *il y demeure*, ajoute *Montesquieu*.

Cette société ne résulte ni d'un pacte ni d'une

(1) Hominem tantum nudum, et in nudo humo, natali die abjicit. *C. Plin. Sec.*, *Hist. mundi*, lib. VII, cap. 1.

convention. Elle n'est point volontaire. Elle est la conséquence et l'effet de la nature physique et morale de l'homme. Elle constitue sa manière d'être. C'est *la famille* ou *la société domestique*.

La famille n'est pas un groupe d'individus de la même espèce, que la nature aurait rapprochés par un certain nombre de ressemblances : c'est une association naturelle d'individus fortement unis par les relations nécessaires qu'établissent entre eux les différences de sexe, de force physique, de sensibilité morale, de vocation, de tempérament et d'âge, qui les distinguent. La diversité des rapports réciproques d'époux et d'épouse, de père, de mère et d'enfant, est le nœud de la société domestique. Elle en est la condition, comme ces rapports eux-mêmes sont des conditions inséparables de la vie humaine. On ne saurait les trouver hors de la famille, puisqu'ils n'existent que par elle.

Tout cela resplendit d'évidence : on s'explique difficilement comment il se fait qu'on se croie obligé de l'obscurcir par une démonstration.

Dans l'enfance des sociétés, on ne se ren-

dait pas compte de ces choses, et personne ne s'avisait d'en douter. Il y avait longtemps que l'homme marchait quand on s'est enquis, pour la première fois, de la nature du mouvement. Bien avant les sciences politiques, on *faisait de la famille* comme *M. Jourdain faisait de la prose*, sans le savoir. Plus tard, et lorsque, durant le cours des siècles, les complications de la civilisation eurent dénaturé la constitution primitive de la société domestique, on se prit à rechercher les origines du genre humain, pour expliquer des déviations qui blessaient l'équité et répugnaient à la droite raison. *Horace* expose, avec conviction, l'opinion qui prévalait à Rome, de son temps, parmi les esprits éclairés. Le bon sens qui le distingue, et qui s'élève d'ordinaire au niveau de son goût exquis, lui fait défaut en cette occasion. Quoi qu'il en dise, les hommes, au premier âge du monde, n'ont pas été enfantés par la terre pour ramper à sa surface, comme un ignoble troupeau d'animaux muets : *mutum et turpe pecus* (1).

Éclairés que nous sommes par l'observation,

(1) *Sat.*, lib. I, sat. 3, v. 100.

par l'expérience, par la philosophie, la religion et l'histoire, nous devrions être à l'abri d'une erreur si dégradante pour l'humanité. Cependant, il n'en est point ainsi. De nos jours, d'autres se sont mépris avec *Horace* et comme lui : et ils tirent de leurs systèmes des conséquences qui nous contraignent de reprendre, de bien haut et de bien loin, la constitution de la famille.

De chaleureux apôtres de la solidarité humaine supposent que la parole ne fut pas d'abord commune à tous les hommes. Ils trouvent dans ce fait incontestable, selon eux, l'origine de l'esclavage, et, il faut bien le dire, sa justification. La parole est le signe de l'activité spirituelle de l'homme. Les hommes privés de la parole durent naturellement être assimilés aux animaux. Aussi furent-ils réduits à l'état de *passivité.* C'est le terme dont on se sert pour exprimer une incapacité absolue. Leur langue fut longtemps à se délier. Il ne fallut rien moins que tout un âge du monde, à ces malheureux condamnés, comme l'*imbécile Ibrahim*, à *traîner*, parmi leurs semblables, *une éternelle enfance*, pour parvenir à lier quelques syllabes et

à balbutier quelques mots. Grâces à ce premier pas, dans l'âge suivant leur joug fut allégé; mais ils furent sévèrement maintenus à l'état de *passivité*.

Dans cette hypothèse, les hommes étaient, avant le christianisme, divisés en deux classes; dont l'une comprenait les individus actifs, libres et responsables, et l'autre se composait d'individus passifs, esclaves et irresponsables. On apporte en preuve de cette assertion une définition de la famille empruntée à la *Politique d'Aristote*. Au point de vue de ce philosophe, dit-on, la famille constituait une unité composée d'une âme ou d'une *activité :* le *maître;* et d'un corps ou d'une *passivité;* à savoir : *la femme*, *les enfants, les esclaves*, *les instruments animés ou inanimés du travail domestique.*

Nous ne nous arrêterons pas, en ce moment, à l'abus que l'on a pu faire de cette définition de la famille; nous y reviendrons plus tard. Mais nous avons hâte de réhabiliter la dignité humaine avilie.

Nous ne saurions accepter pour nos ancêtres cet état d'abrutissement et de dégradation dont

on admet si gratuitement et si légèrement l'existence.

S'il y avait eu des races muettes parmi les sauvages de l'ancien monde, pourquoi ne s'en serait-il pas trouvé parmi les sauvages du nouveau? Leur ignorance, leur férocité, leur misère, ne sont pas moindres que celles des anciens sauvages.

C'est que la parole, chez l'homme, est inhérente à la vie. Elle est à l'intelligence ce que le mouvement est au corps. Les langues servent de véhicule à la pensée et de corps aux sentiments. Créé en deux personnes, l'homme a été nécessairement mis au monde entendant et parlant. Le langage articulé est le médiateur obligé de ces deux intelligences appariées. Il est comme la main de l'âme.

Si l'homme n'avait pas été doué du don de la parole, il ne l'aurait jamais inventée. S'il avait pu en perdre l'usage, il ne l'eût jamais recouvré. Une telle imperfection native, ou une telle prostration accidentelle de son intelligence l'auraient rendu incapable de demander, aux sons de sa voix, des signes propres à représenter ses pensées, lors même qu'il lui aurait été pos-

sible, sans parler, de convenir avec ses semblables de la valeur de ces signes.

A côté d'une race d'hommes doués de la parole, comment aurait-il pu exister des individus de la même espèce, muets comme s'ils étaient privés par nature de l'organe de la voix (1), et cependant aptes à parler : des hommes *enfants* (2)? D'où seraient venus ces hommes? Auraient-ils été créés dans cet état d'imbécillité? Étaient-ils les descendants d'un certain nombre de familles dégénérées, atteintes de quelque maladie mentale? Comment leur aurait-il fallu tant d'années pour venir à bout d'exprimer leurs idées en d'*informes et grossiers patois*, tandis que les enfants de leurs voisins, de leurs maîtres, auraient appris, en deux ou trois ans à leurs côtés, et dès le plus bas âge, à parler des langues polies et perfectionnées?

Sortons des suppositions et rentrons dans les faits. Il n'est que trop vrai qu'après leur dispersion les familles primitives, journellement engagées dans des luttes périlleuses et

(1) *Non audientes, et non habentes in ore suo redargutiones*, Ps. 37, v. 15.

(2) *Infans*, qui ne parle pas encore.

sanglantes pour conquérir ou conserver les nécessités de la vie, en vinrent à ce point de perdre la tradition et jusqu'à la pratique des connaissances les plus communes et les plus usuelles. Mais si quelques peuplades purent oublier jusqu'à l'usage du feu, il n'en est aucune qui ait perdu l'usage de la parole.

Un état universel et permanent d'hostilité n'a donc pu précéder l'invention des langues; et l'invention des langues n'est point intervenue en son temps, instrument efficace et puissant de paix et de concorde, pour procurer la fondation des villes et des lois.

Les traditions de tous les peuples, quoique diverses et souvent défigurées, nous représentent unanimement, dans ces temps de barbarie extrême, le commerce des deux sexes comme le fait générateur de la société civile. Soit que la femme devînt la proie d'un ravisseur, soit qu'elle suivît volontairement celui dont les artifices l'avaient séduite ou dont l'adresse et les bons procédés l'avaient charmée, soit enfin qu'elle eût été cédée, moyennant un prix convenu, par ceux au pouvoir desquels elle se trouvait, l'engagement naturel qui résultait de sa

possession fondait la société domestique. Parmi des hommes simples et grossiers, le fait ne tarde pas à se transformer en droit. Aussi les conjonctions fortuites et passagères avaient, elles-mêmes, pour résultat des manières de familles avortées qui se composaient de la mère et de ses enfants.

Chez les sauvages de tous les siècles et de tous les pays, c'est-à-dire parmi les hommes sans lois, sans police, sans gouvernement, qui ne sèment ni ne plantent, et ne se nourrissent que des fruits spontanés du sol ou des produits de la chasse et de la pêche, et qui n'ont pour demeures que des cavernes ou des huttes informes, la femme et les enfants vivent sous la protection du père et de l'époux, et l'*aident* à pourvoir aux besoins communs, ou le *servent* dans l'accomplissement de cette tâche laborieuse; car *aide* et *service* sont synonymes lorsque la nécessité commande.

Les premiers progrès de la civilisation ne tardèrent pas à développer et à régulariser ces rudiments grossiers de la société domestique. Nous n'interrogerons ni les historiens ni les voyageurs sur les différentes modifications

qu'elle a subies. Notre humble essai n'est ni une œuvre d'érudition ni une œuvre d'imagination : c'est une œuvre de consciencieuse observation. L'observation exacte et scrupuleuse des faits reconnus constants, suffit pour nous révéler les rapports naturels qui existent entre les personnes et les choses, et qui sont leurs lois. Elle établit que l'union habituelle et permanente d'un homme et d'une femme a seule fondé, partout et en tout temps, la famille naturelle et régulière, que complète plus tard la survenance des enfants.

Le père, la mère, les enfants actuels et éventuels, sont donc les trois ordres de personnes qui constituent la société domestique. Cette société est hiérarchique de sa nature. Les personnes qui la composent sont égales d'une égalité morale, mais nécessairement subordonnées, parce qu'elles sont inégales de fait et de droit; de fait, car elles diffèrent par l'âge, par la force, par l'organisation ; de droit, à cause des fonctions diverses qui leur sont attribuées, et des différences naturelles qui existent entre elles. Cette inégalité est la cause de l'harmonie qui règne dans leurs rapports.

Nul faisceau ne saurait subsister sans lien : toute loi, privée de sanction, tombe en désuétude. Pour être viable, une société, qui est à la fois un faisceau et une loi, doit porter en son sein un pouvoir qui lui serve de sanction et de lien. Le père et la mère de famille, investis d'une magistrature naturelle, exercent le pouvoir domestique. Ces noms saints et touchants suffisent à légitimer leur autorité. *Honorés*, c'est-à-dire aimés et respectés de leurs enfants, ils les gouvernent selon la droite raison et l'éternelle justice. Leurs volontés sont les lois de la famille, et doivent être religieusement obéies en tout ce qui concerne la police, l'administration des biens, le gouvernement intérieur du ménage, toutes les fois qu'elles ne violent pas ouvertement des lois d'un ordre supérieur à l'ordre domestique.

Le pouvoir du père et de la mère de famille est fondé sur la nature des choses. Il résulte de la loi et de l'ordre des générations, du droit du sang et de la naissance. La minorité physique et morale des enfants saisit, immédiatement et de plein droit, leurs tuteurs naturels de l'autorité nécessaire pour conserver l'existence et la

santé de ces faibles et fragiles créatures. La prorogation de cette autorité n'est pas moins indispensable pour protéger et diriger le développement de leur intelligence et de leur sensibilité ; pour guider leurs premiers pas dans la carrière de la vie, éclairer et instruire l'adolescence, fortifier la jeunesse par les bons exemples et les sages leçons. L'éducation est une suite de la procréation (1). La nature l'enseigne à tous les animaux (2).

Le pouvoir domestique puise son énergie au cœur des parents : c'est au cœur des enfants qu'il trouve son appui. Dans la famille, la domination naît du dévouement. Le commandement est l'expression de cette sollicitude prévoyante, de cette dilection ineffable qui descend des parents aux enfants. L'obéissance s'inspire de cette reconnaissance instinctive, de cette piété affectueuse qui remonte des enfants aux parents ; admirable échange de sentiments qui rend la soumission volontaire, quoique imposée;

(1) *Hinc liberorum procreatio, hinc educatio.* JUST. *Instit. Lib. I de justitia et jure. Proœm.*

(2) *Natura omnia animalia docuit. Ibid.*

libre, quoique nécessaire, parce que, toute filiale, elle n'a jamais rien de servile!

On est mal venu à chercher, dans la définition qu'*Aristote* a donnée de la famille, des objections contre la constitution de la société domestique telle qu'elle existe parmi nous. Si les anciens incorporaient l'esclavage à la famille et frappaient la femme et les enfants de *passivité*, on est forcé de reconnaître que le christianisme a rendu à l'*état actif* toute la race humaine, et que la femme et les enfants, sous son empire, sont des *éléments sociaux* tout aussi complets que leurs *maîtres* d'autrefois. Il n'y a plus d'esclave dans la société. Il n'y a plus de *seigneur* et *maître* dans le ménage. Le chef de la société domestique, comme époux, ne possède qu'un droit de primauté et de protection : comme père, il n'est investi que d'une puissance tutélaire. Le père et la mère, associés au grand œuvre de la création, non-seulement dans l'ordre matériel et physique, mais dans l'ordre intellectuel et moral, ont sur leurs enfants une autorité destinée principalement à les retenir dans la voie du devoir et de la vertu. C'est la nature elle-même qui en règle l'exercice, qui en fixe

les limites, qui en détermine le caractère. Ce caractère change quand l'âge viril commence pour le jeune homme; alors l'autorité paternelle, dépouillée de tout droit de coercition, devient purement exemplaire. C'était le vieux droit français : Lors même *qu'ils se marioient, et sortoient de la maison paternelle pour faire ménage à part, ce qu'ils ne faisoient pas aisément, néantmoins la révérence et crainte du père leur demeuroient*, remarque *Bodin* en sa *République* (1).

En effet, suivant la remarque d'un de nos publicistes du seizième siècle (2), l'autorité du père, en France, n'est qu'*une ombre, vestige et figure de l'antiquité*, en ce que la *puissance paternelle* proprement dite *n'est reçue parmi nous, mais seulement la révérence paternelle.* C'est ce qu'expriment fidèlement nos lois actuelles, quand elles disent que l'*enfant reste sous l'autorité de ses père et mère jusqu'à sa majorité*, et qu'*à tout âge il doit honneur et respect à ses parents* (3). Or, l'honneur et le

(1) Liv. VII, chap. 4.

(2) Bacquet.

(3) *Code civil*, art. 148, 381, 393, 498.

respect commandent la déférence, sorte d'obéissance révérentielle et filiale, d'autant plus religieusement pratiquée qu'elle est toute de sentiment. Aussi cette autorité des parents sur leurs enfants majeurs, pour n'être que d'enseignement et de conseil, n'en est-elle pas moins efficace.

Les lois anglaises ne donnent pas plus d'étendue que les nôtres au pouvoir du père; mais elles négligent complétement celui de la mère. Nos législateurs, plus fidèles au droit de la nature, définissent la puissance maternelle et en règlent l'exercice.

L'équité et la solidarité sont les lois fondamentales de la société domestique. Le protectorat de l'époux, la soumission affectueuse de l'épouse, l'autorité tutélaire du père et de la mère, l'obéissance pieuse des enfants assurent le maintien de ces lois et le règne de l'ordre et de la concorde dans la famille.

Toute association qui, comme la famille, a sa raison d'être en elle-même, vit de sa propre vie. Elle a son esprit particulier. L'esprit de famille naît de l'éducation, des traditions de la

famille et de la pratique habituelle des lois domestiques.

Cet esprit est l'âme des mœurs d'un peuple. Il supplée à l'impuissance des lois. Il inspire ce qu'il ne leur appartient pas de commander. Il prévient et réprime une foule de vices, de méfaits, de mauvais penchants qui ne sauraient tomber sous la juridiction publique. Il fait pénétrer dans les âmes, par le sentiment du devoir, le respect de la subordination, sans laquelle l'ordre est impossible : il les dispose à porter fièrement le joug d'une obéissance selon cet ordre: il fortifie la fraternité de sang et de naissance, par la solidarité d'honneur, de considération, de bonne renommée; il répartit, entre tous les enfants d'un même père, tous les membres de la même famille, tous ceux qui portent le même nom, une responsabilité morale qui provoque une vigilance commune, les anime à se surveiller réciproquement, et soumet chacun à la censure de tous. Il est le ferme appui des institutions qui favorisent le développement de la société, d'une manière conforme à ses lois fondamentales et à la vocation de l'homme.

Ce serait une grave erreur de croire que la

constitution de la famille est contraire à l'égalité. Elle est favorable à l'égalité véritable qu'il faut distinguer avec soin de l'esprit d'égalité extrême ou du nivellement. L'égalité n'est point le lit de Procuste : elle est proportionnelle de sa nature. Elle consiste à garantir et à rendre à chacun ce qui lui appartient, et rien au delà ; à traiter chacun selon ses facultés et sa position : autrement les uns auraient trop, et les autres trop peu. L'équité est la loi suprême de la famille : c'est l'égalité réelle, car c'est la justice.

—

CHAPITRE II.

Des tentatives de réformation sociale, fondées sur l'abolition de la famille, ou sur des systèmes incompatibles avec sa constitution naturelle.

Lorsque la famille est constituée de la manière la plus conforme à la nature de l'homme et la plus favorable à l'accomplissement de sa vocation, on a lieu de s'étonner que sa reconstitution sur un nouveau plan, ou même son abolition, soient impérieusement réclamées par des hommes qui se proposent, à ce qu'ils disent, de remettre le genre humain en possession de ses droits.

Un coup d'œil attentif, jeté sur l'état de nos mœurs, peut aider à rendre raison de cette apparente contradiction. Les effets de la marche rapide et progressive de la civilisation et du haut développement des connaissances humaines en révèlent les causes. A mesure que la

prospérité d'un peuple s'accroît, les ressorts moraux qui la produisent se détendent. L'augmentation des richesses, les applications multipliées des arts aux divers usages de la vie c· ·le et domestique, les jouissances matérielles et de luxe, devenues journellement plus accessibles et plus familières à un très-grand nombre de citoyens, inclinent les âmes vers la mollesse. Peu à peu les sens usurpent l'empire; les âmes, subjuguées par les impressions sensibles, sont livrées sans défense à de pernicieuses doctrines. L'intelligence, éblouie et découragée par ses propres triomphes dans les sciences exactes et philosophiques, croit toucher aux limites de ces sciences. Elle s'en détourne, donne la préférence aux sciences expérimentales et naturelles, et s'attache ainsi de plus en plus, par ses méditations et ses études même, aux choses corporelles. Une immense faveur populaire est la conséquence inévitable des profitables et saisissantes inventions qui jaillissent de ces études et de ces méditations. Dans ces circonstances où l'attention publique, les espérances ardentes, les grandes entreprises se tournent vers la matière et les intérêts matériels, l'occasion est fa-

vorable pour le matérialisme; aussi pénètre-t-il de toutes parts.

L'homme ne méconnaît pas impunément sa propre constitution. Quand il se soustrait à l'autorité naturelle et légitime qui est en lui, quand la raison se trouve assujettie aux passions, un esprit d'indépendance extrême, un esprit de révolte contre toute autorité religieuse, politique et même philosophique, s'empare des âmes. C'est la conséquence funeste de la prépondérance des sens. Alors toute règle devient importune. On secoue violemment tous les jougs, jusqu'à celui des vérités morales. Une irritation douloureuse est la peine de cette rébellion des esprits: elle torture, sans mesure et sans terme, ceux que cette maladie possède. Ils frémissent de subir, malgré eux, l'ordre de la nature et les lois de la société. C'est en vain qu'ils se déclarent les esclaves des appétits charnels et qu'ils ne reconnaissent d'autre souveraineté que celle de leurs passions, ils ne sauraient satisfaire les uns sans contrainte, ni obéir librement aux autres, parce que la nature des choses y fait obstacle. Aussi c'est contre elle qu'ils se soulèvent. Ils n'hésitent pas à mettre en pré-

vention toutes les institutions sociales, et, dans leur aveugle fureur, jusqu'à DIEU lui-même. Sans se donner la peine d'examiner si c'est en conséquence des principes de ces institutions, ou à cause de l'oubli de ces principes que le mal moral s'est multiplié sur la terre, ils condamnent tout ordre social, toute religion, toute philosophie qui n'est point de leur fait.

Cosmogonie, psychologie, morale, économie politique, agriculture, médecine, art militaire, ils réforment et refondent tout; ils prennent le contre-pied de la sagesse des nations, et, faisant rebrousser chemin au monde moral, ils se mettent à rêver l'affranchissement de tous les devoirs, la jouissance égale de tous les biens, la satisfaction de toutes les passions, comme l'apanage final de l'homme et sa plus haute félicité.

La famille se présente naturellement à eux comme le principal obstacle à l'accomplissement de leur œuvre. Elle est, en effet, le sanctuaire où se développe la sensibilité naturelle à l'homme, ce principe vivifiant de toutes ses vertus. C'est dans son sein que, jettent de profondes racines, ces sentiments de sympa-

thie, de justice, de bienveillance, de commisération, qui élèvent le dévouement jusqu'au sacrifice et constituent la véritable fraternité. C'est là que se contractent et se fortifient ces habitudes austères de désintéressement, de support, de pauvreté noblement soufferte, l'honneur de l'humanité; c'est là que germent et florissent ces vertus cachées qui combattent et neutralisent les ferments de dissolution que la société civile porte toujours dans son sein. La famille est le dernier asile où se réfugient ces traditions sacrées de fidélité aux devoirs, ces sentiments de pudeur publique que les peuples, les plus corrompus, n'abdiquent jamais que temporairement, même aux jours de confusion et d'anarchie qui sont la honte de leur histoire.

Pour se défaire de la famille, on ne balance pas à l'attaquer dans sa base. On prétend abroger les lois qui régissent l'union des sexes. C'est s'en prendre à la nature elle-même, dont ces lois sont l'ouvrage. On ne saurait, en effet, détruire la famille sans dénaturer l'homme. Aussi commence-t-on par renverser les termes de la proportion humaine. L'ordre naturel est

interverti, la révolution est complète. La royauté de la raison est abolie, la chair émancipée, les instincts brutaux sont déchaînés, la puissance est déférée aux passions ; on n'en connaît plus de mauvaises. L'homme est appelé à les satisfaire toutes. La raison est mise à leur service : son chef-d'œuvre sera désormais de maintenir l'harmonie entre elles par une amiable composition, sous un régime également exempt de *prévention* et de *répression*.

La fausseté d'une telle doctrine égale son cynisme et sa grossièreté. Nous sommes encore ici condamnés à rappeler des vérités expérimentales, vieilles comme le monde, et devenues triviales, à force d'être répétées, dans toutes les langues et par les sages de tous les pays. La voix des siècles, l'expérience, *cette maîtresse de la vie*, proclament hautement que les jouissances des sens sont insuffisantes à remplir le cœur de l'homme ; qu'il devient le jouet de ses désirs quand il s'y abandonne ; que ses passions sont prodigues jusqu'à la dissipation de ses forces physiques, intellectuelles et morales, et, qu'au prix de sa dignité et de sa liberté perdues, elles ne lui donnent que des plaisirs mensongers, incapables d'étancher

cette soif ardente de félicité qui le tourmente.

Cependant, au nom de la réforme sociale, on ose avouer effrontément qu'on entend transformer en *vertus* la plupart de nos *vices*, et on croit s'acquitter envers la morale, en s'engageant à transformer en *vices* ce qu'on appelle les *gentillesses* du monde élégant.

Il n'est pas difficile de *purifier* les mœurs quand on commence par jeter sur l'*impureté* un voile officieux. Autoriser les conjonctions passagères et désordonnées, régulariser les liaisons iniques, légitimer la prostitution, c'est rendre le vice licite ; mais cette dissimulation légale ne saurait le rendre honnête. Au lieu de transformer le vice en vertu, elle ferait de la loi la complice du vice : elle la rendrait immorale.

La vertu n'est pas une forme ; elle ne résulte pas des distinctions du droit politique ou civil. La prostitution, l'infidélité, le désordre, ne sont pas de vains mots. Ces mots expriment des réalités, à savoir : l'oubli du respect de soi-même et d'autrui ; la violation de l'équité naturelle et de l'ordre moral. Ces choses ne sont point rangées au nombre des *vices* par l'effet d'une classification arbitraire, mais à cause de leur nature. Il

est aussi impossible de les déclasser que de la changer.

La volonté ambulatoire de l'homme est impuissante à intervertir les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Il ne saurait dépendre d'elle que la santé et la maladie ne soient pas deux états différents; que le parfait équilibre des forces vitales ne constitue pas la santé, et que la maladie cesse d'être une perturbation dangereuse de l'action régulière de ces forces. L'homme, par sa volonté, peut compromettre ou détruire sa santé intellectuelle ou morale, comme sa santé physique; mais il ne dépend pas de lui de maintenir, en harmonie, ses forces corporelles, et de procurer le parfait accomplissement des fonctions de ses organes, par des procédés qui troublent cette harmonie, dépravent ses organes et dissipent ses forces.

Ce qui lui est impossible au physique ne lui est pas moins impossible au moral. Or, les vices sont des habitudes contraires à la santé intellectuelle ou morale de l'homme, à sa constitution naturelle et à sa destination; ils énervent ses forces intellectuelles et ruinent sa vie morale. Nous aurons peu de peine à le prouver.

La Providence n'accorde à l'homme la plupart des choses nécessaires à la vie qu'au prix d'un pénible labeur; pour l'y convier elle a presque toujours placé une jouissance à côté de la satisfaction d'un besoin. Mais, par exemple, quoique tous les végétaux et un grand nombre d'animaux ressortissent à sa nourriture, il est évident, pour tous, que le besoin de prendre des aliments ne lui a point été donné pour la délectation de son palais, et que les délices de la table ne sont pas au nombre de ces biens, éléments essentiels de la vie heureuse, qui doivent être l'objet de ses poursuites raisonnables. L'*Avare de Molière* est d'autant plus comique quand il veut faire graver en lettres d'or cet axiome : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger*, qu'il invoque une grande loi morale pour justifier un vice sordide.

En effet, des deux principes qui sont dans l'homme, l'un est extérieur et accessoire, l'autre est *nous-même*. *C'est par notre âme*, dit excellemment *Buffon*, *que nous sommes nous* (1). Nos sens n'ont point leur fin en eux-mêmes. Plus de deux siècles avant que M. *de Bonald* eût ré-

(1) *Hist. nat.*, in-4. *Imp. royale*, t. IV, p. 89.

pété, en d'autres termes, que l'homme est *une intelligence servie par des organes*, le cardinal *d'Ossat* avait dit, avec cette énergie propre aux hommes de son temps, que *les sens sont les outils de l'âme*. Aussi, quand la raison, qui intervient chez l'homme dans tous les actes de la vie, même les moins raisonnables, cesse de tenir les rênes; quand, étourdie par les passions et prête à devenir leur lâche et complaisante auxiliaire, elle se tait devant les sens et subit leur tyrannie, l'intelligence se trouble, le sens moral se déprave, le discernement du bien et du mal se perd, la conscience ne rend plus d'oracles, le règne du vice arrive, et l'homme descend au-dessous des animaux. En effet, dans leur brutalité, les désirs de ceux-ci ne s'éveillent que pour accomplir le vœu de la nature, et ne survivent jamais à son accomplissement.

Sans doute la gloutonnerie et la gourmandise n'ont jamais manqué de sectateurs, cependant elles n'ont jamais eu d'apôtres. A ma connaissance, nul n'a eu le courage de soutenir que l'intelligence ait été donnée à l'homme

pour rechercher, dans chaque substance alimentaire, les principes savoureux les plus propres à flatter le goût, ni qu'il ait été doué de sensibilité afin de pouvoir jouir, avec volupté, de ce que ces saveurs ont d'exquis et de délicat. *Lucullus*, *Apicius*, et tant d'autres chez les Romains, *Saint-Évremont*, *Chapelle*, les frères *Broussin*, les sociétés du *Temple* et du *Caveau* ont poussé bien loin parmi nous la recherche des mets, et prisé bien haut les plaisirs de la bonne chère ; mais *Grimod de la Reynière* lui-même n'a pas poussé jusqu'à ce point le fanatisme gastronomique. L'indulgent *Horace*, dont la morale facile admettait l'usage modéré de tous les plaisirs, et qui prenait volontiers sa part d'un bon repas, était loin de considérer la gourmandise comme une de ces *boussoles permanentes* que Dieu a mises en nous pour nous guider dans les sentiers de la vie (1). Il relègue même avec dédain et sans égard pour des exemples consulaires, certains gourmets déhontés de la cour d'*Auguste*, et se place lui-même, avec humilité, au rang des animaux immondes

(1) *Fourier.*

qui composaient le troupeau d'*Épicure* (1).

Dans sa constante sollicitude à produire et à remplacer les générations humaines, la Providence ne pouvait moins faire pour la perpétuation de l'espèce que pour la conservation de chaque individu. L'une et l'autre s'enchaînent. Cette extase des sens qui rend palpable la fusion des âmes, fut attachée comme une amorce à l'accomplissement du premier précepte du Créateur. Mais si, dans cette vue, il imprima aux désirs une impétuosité, et aux sensations un empire inaccoutumés, il conserva intacte la constitution morale de l'homme. Son âme, à l'image de l'esprit de Dieu, porté sur les flots et dominant l'abîme, continue à planer sur les passions qu'elle est appelée à contenir et à diriger.

La supériorité incontestable de l'homme sur les autres êtres organisés et vivants, produit nécessairement entre eux et lui des différences essentielles. Chez les plantes, placées sur le seuil de la vie et privées d'intelligence, de sen-

(1) Me pinguem et nitidum bene curata cute vises :
Cum ridere voles *Epicuri de grege porcum*.
Epist., lib. I, ep. 4, v. 16-17.

timent, et même d'instinct, le mélange des sexes n'est qu'un phénomène de végétation. Une organisation plus parfaite initie les brutes à la vie animale et sensuelle; mais elles obéissent aux impulsions de l'instinct, et se joignent fatalement, la saison venue, sans choix, sans prévoyance, sans amour, si ce n'est sans volupté.

Il en est autrement chez l'homme. *Il a ses lois* (1).

Intelligent et libre, il veut et suit sa volonté et non un instinct machinal; sensible et doué de discernement, il arrête ses désirs sur l'objet de son choix. La beauté, l'élégance, la grâce, charment ses sens; la candeur, l'innocence, saisissent son âme; tout indice de perfection exerce sur lui un empire puissant. Raisonnable et en même temps passionné, lors même qu'il cède aux attraits des objets sensibles, il leur demande plus qu'ils ne sauraient lui donner. L'effusion intime des intelligences, la mise en commun des pensées et des sentiments sont les éléments nécessaires du bonheur auquel il aspire. Chez lui, le commerce des sexes est aussi

(1) Montesquieu.

celui des âmes; et la coopération, l'immixtion des deux natures de l'homme, qui a lieu dans tous les actes de la vie, n'est jamais plus requise et mieux sentie que dans ce commerce. Aucune des affections naturelles au cœur humain n'y saurait demeurer étrangère : les sentiments nobles et généreux qui le vivifient y aboutissent ou en dérivent. Dans de tels engagements, il y a autre chose en jeu que les émotions enivrantes dont se compose la félicité des sens.

A n'envisager le penchant qui incline un sexe vers l'autre qu'au point de vue superficiel ou factice adopté au théâtre ou dans les romans, ce serait une grave erreur que de voir en lui le mobile principal des actions humaines. Et cependant l'union des sexes, à son véritable point de vue, embrasse l'ensemble de la vie et se mêle à tous les intérêts sérieux de l'homme. Voilà pourquoi la constitution de la famille, qui est la forme primordiale de cette union, les lois de la société domestique qui sont ses lois, diffèrent essentiellement des pensées et des vues de nos réformateurs.

Loin d'être conçues dans l'intérêt des pas-

sions et de leur caprice, elles sont en harmonie avec l'ordre immuable et providentiel qui maintient ce vaste univers. Au nombre des causes secondes qui le gouvernent, et guident les races humaines, à travers les siècles, dans les voies que Dieu leur a tracées, elles assurent la perpétuité de l'espèce, le maintien de la société civile, et ménagent à l'homme, les moyens de développer son intelligence, d'exercer sa sensibilité et d'accomplir sa vocation.

Il est vrai que la pratique de la sobriété, de la frugalité, de la tempérance, n'est point placée sous la tutelle des lois positives. Mais si les législateurs ont abandonné à la nature le soin de venger, en cette matière, la violation de ses propres lois, elle s'en acquitte à merveille. La goutte, la gravelle, de douloureuses infirmités, une vieillesse prématurée, infligent, presque inévitablement aux coupables, des peines proportionnées au délit; et, dans l'intérêt public, le besoin de renforcer par des dispositions pénales, cette répression naturelle des habitudes vicieuses, contraires aux vertus que nous vènons de signaler, ne se fait pas sentir. Les désordres que ces vices causent ne nuisent guère qu'à l'in-

térêt personnel et privé, et ne sont pas de nature à troubler l'ordre essentiel de la société civile.

C'est cependant cet affranchissement de toute contrainte civile que l'on revendique pour la *liberté amoureuse*. Ce sont les termes dont on se sert.

Mais si les passions sont la lumière et la règle de la vie, si toute latitude doit leur être donnée, pourquoi choisir? Pourquoi n'émanciperait-on pas la jalousie, la haine, la vengeance, l'avarice et toutes les cupidités? Aussi, dans le fait, on ne choisit pas. Cette passion, que l'on veut déchaîner, a pour cortége habituel la jalousie, la haine, la vengeance, le meurtre, l'empoisonnement. Les tableaux statistiques de la juridiction criminelle l'attestent. Les quatre dixièmes, environ, des crimes capitaux, ont pour cause la jalousie, l'amour dédaigné ou contrarié, la séduction, le concubinage, la débauche, l'adultère (1). A Rome, sous les empereurs, la facilité du divorce n'empêchait pas les maris et les femmes de recourir fréquemment

(1) M. Guerry, *Motifs des crimes capitaux, d'après le compte général de l'administration de la justice criminelle en France*. (Mémoire présenté à l'Académie des sciences.)

à la répudiation par la voie de l'empoisonnement. L'épouvantable immortalité attachée par la verve vengeresse de *Martial* (1) aux crimes odieux de *Galla*, de *Picentinus*, de *Fabius* et de *Chrestilla* en est la preuve.

On tente de se soustraire à l'autorité des faits par un sophisme. Les crimes qu'une passion désordonnée fait commettre, on les présente comme les résultats de la contrainte légale, qui gêne et réprime cette passion. Selon les réformateurs, les prohibitions qu'on oppose au *libre jeu des passions*, plantent et naturalisent au sein de la société l'hypocrisie, la dissimulation, les méchantes pratiques, sorte d'ivraie dévorante qui étouffe le bon grain, démoralise et corrompt les hommes. Ainsi, sans le vouloir, ils confessent, et nous en prenons acte, l'influence constante de cet esprit de désobéissance, de révolte, et d'orgueil, qui précipite l'homme, avec furie, vers ce qui lui est prohibé. Ils la constatent, non pour la combattre, mais pour y céder. Avant tout, il aurait fallu, ce nous semble, démontrer que ce qui est prohibé

(1) *Lib.* 8, *Ep.* 43. *Lib.* 9, *Ep.* 79.

en cette matière est bon, et qu'il n'y a de nuisible et de mauvais que la prohibition.

Cette démonstration serait difficile. Ce qui est prohibé, par la constitution actuelle de la famille, est contraire à l'ordre, car cette constitution est elle-même conforme à l'ordre naturel de la société domestique; nous croyons l'avoir établi. Ajoutons, en empruntant les paroles d'un écrivain contemporain qui ne saurait être suspect de rigidité en cette matière, que *le principe moral de l'amour est le sentiment de l'ordre* (1).

L'ordre, en effet, est la règle essentielle des actions de toute créature raisonnable. C'est la condition nécessaire de l'existence et du maintien de tout établissement humain. « C'est l'a- « mour libre, habituel et dominant de l'ordre « immuable qui fait la vertu; il n'y a point « d'autre vertu que l'amour de l'ordre, » dit *Malebranche*, et nous ne saurions mieux dire qu'un philosophe si religieusement voué à la recherche de la vérité.

Comment la prohibition de ce qui est contre

(1) M. de Sénancourt.

l'ordre pourrait-elle être nuisible à la société? A l'état sauvage ou barbare, avant la reconnaissance légale de la constitution naturelle de la famille, cette passion ardente qui saisit comme une proie l'âme dont elle s'empare et qui s'y attache en la dévorant, n'entraînait-elle aucun abus, aucun excès, aucun désordre, aucune violence? L'*équilibre humain*, établi par la pleine et entière latitude dont jouissaient les passions, alors qu'aucune contrainte légale ne faisait obstacle à la satisfaction des désirs, suffisait-il à préserver de toute entrave et de toute contradiction l'exercice de *la liberté amoureuse?* En l'absence de toute règle, de toute loi positive, la force n'usurpa-t-elle pas toujours la place du droit? Au sein de mœurs incultes ou effrénées, ne devint-elle pas le plus positif de tous les droits? La violence, qui était l'instrument de son règne: l'avilissement et l'oppression du faible, quel que fût son sexe: l'esclavage et la dégradation de la femme, n'étaient-ils pas la suite de l'affranchissement des passions et de l'anarchie domestique?

Fourier lui-même le reconnaît. Il n'accorde aux penchants amoureux qu'une liberté réglée.

Il comprend parfaitement, quoi qu'on en puisse dire, qu'il est indispensable de préserver la liberté du tort que lui fait la licence. Comment ne pas reconnaître, en effet, que dans des choses sur lesquelles nos sens peuvent exercer un empire tyrannique, l'usage de nos forces et de nos facultés doit être réglé par des lois? Et n'est-il pas évident que les moyens, ménagés au genre humain, pour se conserver, auraient depuis longtemps procuré sa perte, si les lois civiles n'eussent sanctionné ce que les lois naturelles commandent?

Un douloureux et récent exemple est venu confirmer cette vérité et affliger le monde par le déplorable spectacle des conséquences funestes de *la liberté amoureuse* mise en pratique. Chacun se souvient de l'agréable surprise qu'éprouva l'Europe vers la fin du siècle dernier, quand deux navigateurs célèbres, notre *Bougainville* et *Cook*, qui n'appartient pas seulement à sa nation mais au genre humain, à cause de son humanité, lui révélèrent l'existence au sein de la mer Pacifique, d'une île fortunée et verdoyante, où semblaient revivre l'âge d'or et l'hospitalité antique, et se réaliser

les plus gracieuses fictions de la poésie grecque et latine. Elle était habitée par une race d'hommes belle, inoffensive, aimable, éminemment sociable. Mais la licence des mœurs y était portée, c'est *Cook* qui l'affirme, à un excès jusqu'alors inouï. Le plus grand nombre des *O-Taïtiens* se partageaient en diverses sociétés, où toutes les femmes et tous les hommes s'appartenaient mutuellement. Cette facilité de varier leurs engagements excitait en eux un tel besoin du changement, et ce besoin était devenu tellement impérieux, que la société d'un même homme et d'une même femme ne durait presque jamais au delà de deux ou trois jours. De telles unions devaient être rarement fécondes, et une importune fécondité avait pour suite ordinaire l'infanticide. L'aveu de la maternité et de la paternité, devenu le point de départ d'une union désormais plus durable, imprimait une sorte d'opprobre sur le front des époux qui cédaient à la voix du sang et du devoir. Ainsi *la liberté amoureuse* entraînait ces conséquences détestables : ou le plus lâche, le plus odieux des assassinats, celui qui révolte le plus la nature ; ou la flétrissure des sentiments

les plus saints et les plus sacrés dont Dieu ait déposé le germe dans le cœur humain. Cinquante ans plus tard, les voyageurs qui visitaient cette île la trouvaient triste et dépeuplée ; les prêtresses de l'Amour avaient disparu ; l'œuvre de la licence et de la dissolution était accomplie : la Vénus impudique avait consumé sa proie (1).

Mais quelles limites poser entre la liberté et la licence, si l'on se préoccupe exclusivement du soin de satisfaire *les passions de la chair*, comme on les nomme ? Favoriser l'inconstance du cœur, accroître la mobilité naturelle des désirs, promettre la perpétuelle variété des émotions et des jouissances, est-ce régler la liberté ? N'est-ce pas plutôt assurer le règne de la licence ? On accuse l'hypocrisie et la dissimulation de nos mœurs, on vise à se préserver des vices et des misères qui en sont la suite. Mais nos mœurs seront-elles irréprochables quand

(1) En 1822, lorsque le capitaine *Lafond* visita l'île d'*O-Taïti*, il ne s'y trouvait plus que dix à douze mille habitants. Cinquante ans auparavant, ils étaient au nombre de cent cinquante mille. *Voyages dans les îles Marquises et dans celles de la Société*. In-8°. Paris, veuve Dondey-Dupré, 1844 ; t. III, chap. 8, p. 93.

on aura remplacé l'hypocrisie par l'effronterie, la dissimulation par l'impudence? Ni les vêtements ne constituent la pudeur, ni la nudité l'innocence; mais la nudité sans pudeur est le dernier degré de l'avilissement moral. Sanctionner les faiblesses du cœur, les dérèglements de l'imagination, la convoitise des sens, c'est donner un état civil au vice. En affranchissant les hommes de cette honte salutaire qui survit à la perte de l'innocence, ne voit-on pas qu'on supprime en même temps ce sentiment d'honnêteté qui, loin d'être le mensonge de la vertu, est sa défense naturelle?

Ouvrez une carrière aux plaisirs, nous dit-on, *et vous assurerez le règne des bonnes mœurs.*

Il est certain qu'en levant toutes les défenses, on abolit toutes les transgressions. Mais la question est de savoir si ce qui est licite parce que la loi ne le punit pas, est par cela seul, et toujours, moral et digne d'approbation; en d'autres termes, si ce que la loi défend et punit n'est immoral et digne de blâme qu'à cause de la prohibition de la loi; enfin, s'il n'y a pas dans les actions des hommes quelque chose de bon ou de mauvais, d'injuste ou de juste, d'honnête

ou de répréhensible en soi, indépendamment des lois positives et des institutions civiles et politiques? Serait-il donc vrai que l'on mérite le titre d'honnête homme, de citoyen digne d'estime et de considération, quand on a tout juste assez de probité pour n'être pas pendu? Et cette probité que *Figaro*, [illegible] nous, jugeait insuffisante, cette probité qui s'arrête à la limite légale, et qui considère l'honneur et la délicatesse comme des qualités insignifiantes que l'on peut négliger sans conséquence, serait-elle une probité de bon aloi? Certes, nous ne saurions l'accorder. Il y a des actes et des choses qui, de leur nature, sont conformes à l'ordre et à la justice, aux devoirs et à la nature de l'homme. La moralité de ces choses et de ces actes est fondée, sur les rapports qui existent entre ces choses et les hommes, et, sur les rapports des hommes entre eux; d'où il suit qu'elle ne saurait dépendre de la volonté arbitraire des législateurs.

Quand *Fouquier-Tinville* demandait au vénérable *Angran d'Alleray* s'il ne connaissait pas la loi révolutionnaire qui défendait, sous peine de mort, aux pères, restés en France, de faire

parvenir des secours alimentaires à leurs fils émigrés, il signalait à son attention un fait *illicite*. Mais quand le généreux vieillard répondait à *Fouquier-Tinville* qu'il connaissait une loi supérieure aux décrets de la Convention, la loi de la nature, qui prescrit aux pères de secourir leurs enfants dans le besoin, et que c'était à cette loi qu'il avait obéi, il confessait une *bonne action*; et l'émotion sympathique de l'auditoire prouvait évidemment que les lois qui désavouent la morale, sont désavouées elles-mêmes par le cri spontané de la conscience humaine.

Et des mœurs qui non-seulement autoriseraient chacun à faire tout ce que la loi n'aurait pas défendu, mais qui honoreraient tout ce que la loi aurait toléré, permis ou régularisé en dehors de la morale, seraient de bonnes mœurs? Et l'on ne craindrait pas de réduire ainsi la morale à la pratique de ce droit extrême, étroit et rigoureux, que les jurisconsultes assimilent à une *injure*, à une sorte de droit contre le droit (1)? Un tel système est révoltant, inique, et inadmissible.

(1) Summum jus summa injuria... injuria, id est sine

Mais il reste à prouver que ce que l'on propose d'autoriser par les lois blesse les préceptes de la morale, et que la sollicitude des réformateurs de la société, quand ils ouvrent *la carrière aux plaisirs*, comme ils le disent, s'exerce sur des objets qui ne sont ni dignes d'eux, ni dignes d'elle.

Il faut s'entendre sur les plaisirs

De graves philosophes ont établi que la morale n'est autre chose que l'art de parvenir au bonheur, et que le bonheur consiste dans le plaisir, c'est-à-dire, dans la possession de ce qu'on désire et la douceur qu'on goûte à le posséder. Selon eux, l'amour du plaisir est l'unique mobile des actions des hommes, et cette pente vers le plaisir est d'autant moins répréhensible que tout plaisir est un bien.

Mais le plaisir dont ils parlent est d'une autre nature que celui dont se préoccupent nos réformateurs. C'est un plaisir immuable et parfait qu'aucun sentiment de douleur ou de honte ne trouble ou ne suit ; un plaisir qui remplit l'âme

jure factum, hoc est contra jus. *Dig.*, lib. IX, tit. 2, l. 1, § 1.

d'une joie douce et la satisfait pleinement. Il consiste dans les voluptés de l'intelligence et de la raison, dans les délicieuses émotions qui naissent des affections et des sentiments de l'âme. Il résulte des jouissances pures que causent le calme intérieur d'une conscience en paix avec elle-même, les joies domestiques, le repos après le travail, les douceurs de l'amitié, la contemplation de la vérité, le spectacle de la nature, la découverte d'une de ses lois encore inaperçue, l'invention d'une méthode qui ouvre de nouvelles voies à l'esprit humain, l'alliance féconde de deux sciences entre elles, ou leur application aux arts : en un mot, quelque grande pensée mise en action. C'est surtout ce contentement intérieur, inséparable d'un acte de désintéressement ou de charité, d'un grand sacrifice ou d'un devoir rigoureux accompli.

C'est la joie qui transportait *Archimède* quand, après avoir résolu le problème de la couronne d'*Hiéron*, il remplissait, de ses cris de triomphe, les rues de *Syracuse*. C'est celle que ressentait *Galilée* quand, se relevant glorieux des humiliations que lui avait imposées l'envie, il s'écriait avec fierté : *Et ce-*

pendant la terre se meut! C'est ce sentiment ineffable qui remplissait l'âme de *Montesquieu* se dérobant à la reconnaissance d'un père qu'il avait rendu à ses enfants : ce ravissement presque divin qui accompagne la pratique des œuvres de miséricorde. Nos meilleures jouissances sont celles que nous procure le sentiment, ce sens intime de l'âme, aussi supérieur aux sens extérieurs que l'âme elle-même.

Ces plaisirs sont bien différents de ces délectations pleines d'ivresse et de trouble qu'engendrent le délire de l'imagination ou la folie des sens. Les philosophes dont nous avons rappelé la doctrine sont loin de confondre des choses si diverses. Ces derniers plaisirs amollissent l'âme, dégradent le caractère, et dessèchent le cœur. La douleur corporelle, le remords, le dégoût de soi-même, les peines cuisantes de l'âme, en sont les suites ordinaires aussi longtemps que l'égoïsme n'a pas tari, en elle, les sources de la sensibilité. Aussi, selon *Platon*, ce n'est qu'en dégageant l'âme des liens de ces vains plaisirs qu'on la maintient capable et libre de remplir ses devoirs ; et *J.-J. Rousseau* et *Ma-*

bly, que nous citons de préférence à tant d'autres, à cause de l'affinité de leurs doctrines avec celles de nos réformateurs, en recommandent-ils expressément le mépris comme un élément du bonheur.

Les plaisirs auxquels on se propose de donner libre carrière sont-ils de l'une ou de l'autre sorte?

C'est le cas de rappeler ici ce qu'il importe de ne jamais oublier. Tout est double, ou plutôt, tout est mixte dans l'homme, à cause de ses deux natures. L'aimable accord de l'attrait du plaisir et de l'accomplissement du devoir est le caractère propre de l'union des sexes chez la race humaine. Le plaisir des sens lui a été donné comme un moyen. Il ne doit point être recherché comme un but. La raison en approuve l'usage dans de justes limites : la volupté est parfaitement légitime en tant qu'elle est entrée dans les vues de la Providence. Les convenances de l'ordre intellectuel et moral doivent toujours être observées par des êtres essentiellement intelligents et moraux. Aucun divorce n'est possible entre le corps et l'âme, et quelque impérieux que puisse être l'enivrement des sens, l'esprit y trempe,

car il est toujours présent ; et à cause de son incontestable prééminence, rien ne saurait se passer en nous sans son consentement et sans engager sa responsabilité.

CHAPITRE III.

Suite du chapitre précédent. Du commerce libre des individus des deux sexes, et des ménages progressifs de Fourier.

Voyons maintenant comment nos réformateurs l'entendent, et si leurs combinaisons nouvelles n'ont rien de contraire à la dignité, à la nature, à la vocation de l'homme.

Et d'abord, ils ne s'accordent point entre eux.

Quatre voies différentes sont proposées pour procéder à la rénovation de la société. Deux systèmes concluent à l'abolition de la famille : l'un, par la promiscuité complète des sexes ; l'autre, par l'admission du commerce à la fois successif et simultané d'une femme avec plusieurs hommes, et d'un homme avec plusieurs femmes. Ce commerce est renfermé toutefois dans de certaines limites, et soumis à de certaines règles.

Les auteurs des deux autres systèmes sont moins hardis, et la réforme qu'ils proposent

est moins radicale. Ils ont la prétention de conserver la famille en détruisant sa constitution naturelle et son régime actuel. La première de ces réformes ruine la société domestique, en l'isolant du passé et de l'avenir par la suppression de l'hérédité et du patrimoine. La seconde y introduit le désordre et l'anarchie en méconnaissant la fonction sociale de la femme, en l'initiant à la vie extérieure et politique, et en l'appelant aux fonctions publiques.

Nous reviendrons plus tard à ces projets de réforme domestique. Hâtons-nous de réduire à leur juste valeur les projets de réforme sociale qui font disparaître jusqu'aux apparences de la famille.

On reproche amèrement à la religion, à la société, aux *civilisés*, c'est la dénomination dont on se sert, de comprimer injustement les instincts les plus impérieux de la nature, et l'on affiche l'inconcevable prétention d'étouffer le plus puissant de tous.

Que dire d'un état social d'où seraient bannis l'amour vrai, l'amour vertueux et durable, l'amour fraternel, la providence maternelle, la tendresse des pères, la piété filiale, ces amitiés

de naissance, ces liens de parenté, si doux, si étroits, si sacrés, qui sont la substance et font la force principale des liens de patrie? Serait-elle digne du nom de société civile, cette mêlée d'individus des deux sexes isolés, rapprochés, séparés tour à tour, au gré d'un sentiment désordonné ou d'un attrait brutal; se quittant, se rejoignant par caprice; dociles seulement à l'aiguillon des passions et des sens, et sourds à la voix du devoir et de la raison? Quel ordre civil et politique pourrait se greffer sur un tel désordre moral?

Quelquefois, au nom du ciel et des saisissantes promesses des félicités infinies du siècle futur, on a pu obtenir des hommes cette circoncision douloureuse du cœur, qui consiste à retrancher ses plus vives affections ou à restreindre son activité morale. Mais c'était moins pour supprimer celle-ci que pour la détourner au bénéfice de quelque association religieuse. On substituait alors à la famille naturelle une famille mystique. On remplaçait la vie domestique et civile par une vie régulière ou conventuelle; et, loin de donner toute licence aux passions, on les forçait à blanchir d'écume le

rude frein qui leur était imposé. En faisant, au contraire, succéder aux affections bien ordonnées, le dérèglement des passions, comment espérer de concentrer dans l'intérêt de la société, et de mettre exclusivement à son service l'énergie du sentiment moral, assoupi ou dissipé? ce serait instituer le désordre sans compensation.

Remplacer la famille par le commerce libre des deux sexes et la communauté des enfants, c'est détruire l'homme dans l'homme. Heureusement, il n'appartiendra jamais à nul réformateur de consommer une telle énormité; elle est hors de sa compétence, parce qu'elle est hors du pouvoir humain. De pernicieuses doctrines peuvent pervertir les mœurs; Dieu seul pourrait dessécher et changer les cœurs.

Un dernier mot sur ce sujet monstrueux.

Ceux qui demandent le commerce libre des sexes ne font pas attention au mélange des générations. A les entendre, on croirait qu'elles sont disposées dans le monde par couches contemporaines qui se suivent sans se mêler. On semble ne pas s'apercevoir que les nations sont composées, à chaque heure, d'individus de tous

les âges, que le temps chasse devant lui pêle-mêle, et qui ne pourraient avoir entre eux les mêmes rapports d'intimité sans dégénérer jusqu'à l'abrutissement.

La famille, en maintenant l'homme, image de Dieu, au niveau de sa céleste origine, pourvoit aux besoins de l'enfance et de la vieillesse comme aux convenances de l'âge mûr. Le rapprochement instantané des sexes et l'union éphémère des individus, une fois admis, quel serait le sort des femmes qui survivraient à leur beauté, à leur jeunesse, à leur santé? La paternité, la filiation, la maison paternelle, le foyer domestique une fois supprimés, en quel lieu et comment s'exercerait cet ineffable amour des mères où semble reluire, en la créature, une étincelle divine de l'amour incréé? quelles affections communes uniraient désormais le peuple des enfants et des jeunes gens au peuple des hommes faits, et celui des hommes faits au peuple des vieillards? Une douloureuse solution de continuité diviserait les deux extrémités de la vie! Avec l'abolition de ces rapports périraient une foule de vertus!

Que mettre à la place de cette association

native, de cette compassion innée aux souffrances, à l'infortune, aux misères de ses proches? On répondra sans doute que toutes les misères seraient placées sous une tutelle commune, et que l'État pourvoirait à tout. Mais la société est un être abstrait qui n'a pas d'entrailles, un être collectif essentiellement préoccupé des nécessités publiques. Les fonctionnaires qui agissent pour elle, quand ils méritent l'approbation générale, gouvernent et administrent *en bons pères de famille.* Ces expressions sont remarquables, ce sont les expressions de la loi, elles caractérisent le devoir des magistrats et l'esprit qui doit les animer. Ils sont assimilés aux pères de famille; ils ne sauraient faire mieux. Pourquoi donc les substituer à ceux-ci, anéantir la famille, ou ravir à ses administrateurs naturels la tutelle de ses intérêts?

Il y a des choses qui ne sont point affaires d'administration, mais de sentiment; la puissance publique y est inhabile. Les règlements les plus parfaits, les instructions officielles les plus complètes ne sauraient suppléer les inspirations du cœur. La capacité, l'exactitude scrupuleuse du préposé à la tribu des enfants ou à l'a-

sile des vieillards, ne sauraient jamais égaler l'affectueuse sollicitude d'une mère, la tendre prévoyance d'un père, l'attentive et préventive vigilance d'une épouse, d'une fille, d'une sœur.

Les *ménages progressifs de Fourier*, les *degrés* qu'il assigne aux *unions amoureuses*, les *promotions de grade* dans cette hiérarchie ; la succession des simples *possesseurs, qui ne sont rien devant la loi*, et dont la loi cependant tolère et avoue la possession ; des *favoris* et des *favorites*, dont elle reconnaît la possession et le *titre*, ce qui constitue au moins en leur faveur un commencement d'état ; des *géniteurs* et des *génitrices* qui jouissent nécessairement de la plénitude de l'état civil, puisqu'ils doivent le transmettre à l'*enfant* issu de leur union ; des *époux* et des *épouses*, auteurs communs de *plusieurs enfants ;* les droits divers au partage de la communauté que peuvent exercer les *conjoints* suivant la différence de leur position, sont autant de précautions prises, de voiles officieusement jetés sur une promiscuité raffinée, dans la vue de dissimuler ce qu'elle a de grossier et de révoltant. Pour remédier à l'hypocrisie des mœurs, dont, selon ce réformateur, le

mariage est la source, il institue lui-même la plus détestable des hypocrisies, celle des lois.

Mais quelle est donc la doctrine sur laquelle on s'appuie pour proscrire si hardiment la famille, et pour la remplacer par une sorte de prostitution légale? Voici la révélation que nous apportent ces apôtres sans mission.

Les deux principes qui composent l'homme ne sauraient être désunis. Sans le concours de la matière, il n'y aurait pour Dieu même aucune félicité. Notre bonheur sur cette terre dépend du maintien d'une juste proportion entre nos passions et nos moyens de jouissance. Isoler les âmes des *voluptés matérielles*, c'est désunir les deux principes constitutifs de l'humanité; c'est détruire le bonheur de l'homme dans l'une et dans l'autre vie. L'organisation de l'état sociétaire peut seul assurer le règne de l'harmonie universelle, et le règne de l'harmonie universelle peut seul mettre un terme à l'état de langueur et d'anxiété où végètent les *âmes des trépassés*, aussi bien que les nôtres, et qui ne finira qu'avec ce chaos social contraire aux vues de Dieu, état barbare et sauvage qu'on appelle l'*état civilisé*.

Ne suffit-il pas pour renverser l'édifice d'exposer ainsi au grand jour les fondements ruineux sur lesquels il repose ? La matière est inhérente à Dieu ; elle est inhérente à l'homme ; nos espérances immortelles sont des déceptions. Nul recours ne nous est ouvert dans un autre monde contre les maux et les douleurs qui nous accablent dans celui-ci. La mort même ne nous affranchira pas du joug de nos passions, nous tiendrons toujours à la terre, et loin qu'elle nous devienne légère après le trépas, elle pèsera sur nous de tout son poids. Pour toute béatitude en l'autre vie, nous assisterons au spectacle du triomphe du *socialisme* parmi les vivants. Singulière communion des âmes qui fait dépendre leur sort à venir, non du mérite de leurs propres œuvres, mais de la conduite plus ou moins méritoire des hommes qui leur succéderont sur la scène du monde ! Nous ne nous arrêterons pas à combattre de telles rêveries.

Mais quand il serait possible de circonscrire les destinées humaines dans la vie présente, les voluptés matérielles et l'assouvissement de nos passions ne seraient ni les seuls ni les véritables éléments de notre félicité. Elle doit répondre à

la double nature de l'homme, à sa triple vie. L'équilibre entre nos moyens de jouissance et nos passions, ou ce qui revient au même, l'accroissement de nos moyens de jouissance jusqu'au niveau de la satiété de nos désirs, en supposant que ce fût une œuvre possible, ne satisferait que nos passions et nos sens. Mais les sens ni les passions ne sont tout l'homme. Sans doute, ils pervertissent souvent la volonté, mais la volonté pervertie ne réduit pas la raison au silence, et n'étouffe pas le cri de la conscience. Si la raison est un flambeau qui nous éclaire, et non une force qui nous subjugue, si notre libre arbitre nous permet, tout en adorant sa lumière, de détourner les yeux de ses clartés, nous ne le faisons qu'en nous condamnant nous-mêmes. De tous les êtres créés, l'homme est le seul auquel il appartienne de dire avec un poëte du siècle d'Auguste (1), et un poëte du siècle de Louis XIV (2), avec la sagesse antique et la sagesse chrétienne : « La « passion me montre une route et la raison une « autre. J'approuve les conseils de la première,

(1) Ovide.
(2) Racine.

« et je suis la mauvaise voie où m'entraîne la « seconde (1). »

Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais (2).

Toutefois le malaise, le regret, le remords qui accompagnent cette lutte et cette défaite, constatent que le bonheur ne consiste pas dans la lâche complaisance de notre volonté pour nos sens, plutôt que dans son accord parfait avec la raison. Il est, au contraire, le prix du bon et juste usage que nous faisons de notre liberté, et le fruit de la résistance victorieuse de notre raison aux sollicitations aveugles de nos sens. Cette résistance, loin de tendre à désunir les deux natures de l'homme, comme on voudrait le faire entendre, a pour effet de les coordonner, de les mettre en harmonie, et de main-

(1) Sed trahit invitam nova vis : aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. *Video meliora proboque :*
Deteriora sequor.....
Metam. (Lib. VII, v. 20-22.)

(2) *Cantique tiré de saint Paul aux Romains*, chap. 7.

Buffon s'est approprié cette pensée : « Il y a des ins« tants dans la vie, dit-il, il y a même des heures, des « jours, des saisons... où nous ne pouvons nous déter« miner à rien, *où nous voulons ce que nous ne faisons* « *pas, et faisons ce que nous ne voulons pas.* » *Hist. nat., in-4, Impr. royale*, t. IV, p. 71.

tenir l'unité de l'individu en assurant à la raison, c'est-à-dire au principe spirituel, la prééminence qui lui appartient. L'équilibre qu'il convient d'établir en nous est celui-là seulement qui peut nous faire obtenir l'approbation de nous-mêmes et la paix de la conscience.

Or, la raison et le sentiment s'accordent pour réprouver toute perturbation des rapports naturels des sexes et la destruction ou l'interversion des relations de famille.

Tout ce qui est contradictoire blesse la raison ; or, des engagements dont les suites durables et permanentes deviennent dans la société civile, le fondement des divers états des personnes, ne sauraient être fugitifs et passagers sans impliquer contradiction.

Ce serait outrager à la fois le sentiment et la raison, que de remplacer par une sorte de société en participation, une union fondée sur les rapports les plus intimes, l'abandon le plus absolu de soi-même et en quelque sorte l'indivision de la vie. Ainsi transformées, de semblables associations excluraient cette délicatesse qui conserve au commerce des sexes le charme de la pureté, et qui est au sentiment ce que la *grâce est* à la beauté. Elles auraient quelque

chose de brutal qui soulève le cœur et répugne à l'instinct moral.

L'équité, la dignité, la bienséance seraient également offensées.

Quel aspect profondément repoussant présenterait une société devenue le théâtre public d'intrigues sans pudeur, où se révéleraient effrontément et se réduiraient en actes, tous les désirs désordonnés, toutes les mauvaises pensées qui peuvent traverser le cœur ou l'esprit des hommes! Comment qualifier une législation qui donnerait à ces actes des effets civils et la solennité d'une forme authentique? De telle sorte que les relations des sexes qui impliquent les intérêts les plus graves de la vie civile, à savoir : l'état des personnes, les droits des femmes, l'éducation et la tutelle des enfants, le mouvement de la population, sa répartition sur le sol dans une juste mesure, se termineraient en folles aventures d'amour ou en parties de plaisir, pour ne pas dire de débauche.

Comme si l'homme, *cet être de peu jours, pleins de trouble*, était doué d'une éternelle jeunesse; si la sociabilité et la perfectibilité lui étaient départies, pour faciliter la recherche de

voluptés nouvelles; si les promesses de l'amour tel que le transfigurent, au sein d'une société blasée par une civilisation extrême, des imaginations lasses de la nature et de la vérité, n'étaient pas un mirage trompeur, et si, le prétendu *vague des passions* qui les tourmente, différait, en réalité, de cette angoisse de l'âme, mécontente d'elle-même, parce qu'elle déserte sa vocation et résiste à la voix de la conscience!

C'est au nom de la fraternité qu'on procède; et l'égoïsme serait l'âme et le pivot des nouvelles institutions. C'est à son profit qu'on donnerait *toute latitude aux passions :* car les passions sont personnelles; elles ne sont que les formes diverses de l'amour exclusif de soi-même. Ce sont nos institutions sociales, c'est la morale et la loi des nations qui mettent en pratique la véritable fraternité, la fraternité évangélique.

Ce n'est pas tout : rien ne serait plus contraire à l'équité que les positions inégales qui résulteraient pour les *conjoints* de ces engagements plus ou moins léonins d'où seraient nécessairement bannies les conditions que les différences de sexe, d'âge, d'humeur, de goût, de

tempérament, commanderaient d'y introduire. Que deviendraient l'égalité, la réciprocité, la sincérité, la liberté, si ces contrats pouvaient être brisés sans le consentement mutuel de toutes les parties? Et le droit ne serait-il pas plus outrageusement violé encore, si une part d'action pouvait être accordée, sans ce consentement, à un nouvel associé, dans une société qui n'admet pour mise de fonds que des affections exclusives de leur nature; et cependant, dans les *groupes d'amour* de *Fourier*, tout cède à l'*attraction passionnée*, et les femmes entraînent les hommes.

Ainsi s'évanouiraient jusqu'aux traces de la bienséance et de la décence.

On chercherait vainement à se prévaloir de quelques exemples pour justifier de tels excès. Ces exemples seraient dépourvus d'analogie avec les choses que l'on propose.

Il est très-vrai que la loi d'*Athènes*, qui du reste punissait de mort l'adultère, permettait à une femme dont le mariage était infécond, de s'unir à un des parents de son mari, pour susciter des héritiers à celui-ci. A *Sparte*, par un motif du même ordre, il était loisible à un *vieillard de prêter* sa femme à un jeune homme

qu'il choisissait, afin que des enfants, utiles à la république, pussent devenir le fruit de cette union mieux assortie. On rapporte aussi qu'à l'autre extrémité du monde, chez les *Parsis*, l'époux d'une femme stérile, en dédommagement de ses espérances déçues, peut, avec le consentement de sa première épouse, en prendre une seconde.

Mais ces exceptions aux règles générales des mœurs ne prêtent aucun appui à la doctrine nouvelle. Elles reposent sur un ordre d'idées entièrement différent. Ces mutations d'époux, ces transmissions singulières du devoir conjugal, cette pluralité de maris ou de femmes, loin d'être établie pour donner une *libre carrière aux plaisirs*, et *toute latitude au jeu des passions*, sont uniquement fondées sur des motifs tirés de l'ordre moral et politique. La loi des *Parsis* ne tient aucun compte des joies de l'amour, elle ne se préoccupe que des douceurs de la paternité. C'est la perpétuité de la race que considère la législation athénienne, et le législateur de *Lacédémone* n'entend pourvoir qu'à l'accroissement de la population.

On a invoqué deux noms justement célèbres : *ceux de Caton d'Utique* et d'*Hortensius*, pour

établir qu'à *Rome* un mari pouvait, sans scandale et sans enfreindre les lois, *communiquer* sa femme à ses amis. Un fait mal éclairci, transmis à la postérité par deux écrivains judicieux, *Plutarque* (1) et *Appien* d'Alexandrie, a donné naissance à cette méprise. Quoi qu'on en ait pu dire, le rigide *Caton* n'a point, par une molle condescendance, cédé la sage *Marcia*, matrone recommandable entre les dames romaines pour l'intégrité de ses mœurs, à l'illustre *Hortensius*. *Hortensius*, l'émule de *Cicéron* en patriotisme et en éloquence, n'a point obéi à un caprice amoureux. Dans cette transaction, tout a été sérieux entre ces graves personnages. Époux d'une femme stérile, *Hortensius* souhaitait avec passion de ne pas mourir sans descendants. Enthousiaste de la vertu de *Caton*, il avait désiré mêler son sang à celui de ce grand citoyen. *Porcia*, fille de *Caton* et mariée à *Bibulus*, résistant aux vives instances du grand orateur, avait refusé de rompre par le divorce des nœuds qui lui étaient chers. *Caton*, touché des sentiments d'*Hortensius*, et persuadé qu'*en se*

(1) *Vie de Caton.*

communiquant ainsi des femmes vertueuses, les hommes de bien pouvaient propager la vertu, accéda au vœu de son ami et mit sa propre doctrine en pratique. Fort du consentement de *L. Philippus*, père de *Marcia*, il usa de la faculté illimitée de divorce que la loi accordait aux Romains : et *Hortensius* put licitement épouser la femme divorcée de *Caton*, avec les solennités accoutumées, en présence de *L. Philippus* et de *Caton* lui-même.

Si donc on est contraint de reconnaître qu'au sein de la ville alors la plus polie de l'univers, la sagesse humaine, abandonnée à elle-même, ne préservait point les hommes les plus éclairés d'un si déplorable égarement, au moins demeure-t-il certain qu'ils ne cédaient qu'à de nobles passions, et la législation du peuple qui, entre tous ceux de l'antiquité, avait le plus fortement constitué la famille, est absoute du reproche d'avoir autorisé de tels désordres ; on n'y saurait rien trouver d'analogue aux *grades amoureux* et aux *ménages progressifs*.

Quel dommage ne recevraient pas les bonnes mœurs, de ces unions simultanées ou successives de plusieurs personnes de sexe différent?

L'affligeant spectacle du partage public et avoué des affections les plus tendres et des relations les plus intimes, ne serait-il pas mortel pour la candeur et l'innocence? Le pernicieux exemple de cette prostitution patente de l'âme, n'altérerait-il pas dans leur germe les sentiments les plus purs et les plus délicats du cœur humain? Serait-il possible que de cruelles déceptions ne fussent pas presque toujours, pour la jeunesse confiante et naïve, la conséquence inévitable de ces unions, et qu'elles pussent jamais se réaliser sans préjudice pour la bonne foi, l'intégrité du caractère et la probité des sentiments?

On reproche aux mariages, *en civilisation*, de n'être déterminés que par la *fortune* ou l'*intrigue*. Quels seront les mobiles qui détermineront, en *socialisme*, la formation des *ménages progressifs*? Les jeux de l'amour et du hasard, sans doute. Le caprice ou la succession rapide des sentiments les plus opposés, l'entraînement des sens, les dégoûts irrésistibles qui ne manquent pas de suivre les engouements passionnés, les douloureux mécomptes d'un cœur qu'a fasciné l'imagination, cette *folle du logis*,

les préméditations du vice, l'hypocrisie, qu
revêt les apparences d'un sentiment sincère
tels seront les agents qui exploiteront habituel
lement la *liberté amoureuse*.

Des unions à chaque instant menacées d'in
terventions imprévues, seront toujours grosse
de mécontentements réciproques. Ces acce
sions, ces intrusions destinées à entretenir
par la variété, le charme des relations, le
détruiront par la jalousie. Ces alliances, loi
d'étendre l'harmonie en multipliant les lia
sons, exciteront des haines intimes. Que s
passera-t-il dans le *ménage*, quand tous le
conjoints ne ressentiront pas, les uns pour le
autres, un égal attachement ou le même attrait
quand l'excès de susceptibilité de l'un s'irriter
du défaut de délicatesse d'un autre; si, d'un côt
une supériorité affectée offense; si, de l'autre
une supériorité réelle écrase; si la sûreté d
commerce est douteuse; si des préférences hu
milient, parce qu'elles sont fondées; si elle
outragent, parce qu'elles sont injustes; enfin
si des différences sensibles dans les facultés phy
siques, intellectuelles ou morales, deviennent
des causes de refroidissement ou d'aigreur? Ceu

qui connaissent le cœur humain en décideront.

N'est-il pas à craindre encore que des plaisirs sciemment partagés ne perdent de leur prix ? qu'ils ne dégénèrent en écarts ou en excès ? L'estime, qu'il est si nécessaire aux femmes de conserver, n'en souffrira-t-elle point ? Si elle s'affaiblit, n'en viendront-elles pas à perdre leur propre estime et tout respect d'elle-même, et alors le mal ne sera-t-il pas sans remède ? On peut répondre affirmativement à toutes ces questions : et cela suffit pour condamner sans retour ces honteuses débauches d'esprit.

Lorsque, dans sa sagesse et dans sa modération, la loi civile ne prévoit ni ne réprime certaines violations de la loi naturelle, les mœurs viennent en aide à la société et à la morale : elles sont le supplément vivant des lois. Mais si la loi civile vient à permettre ou à autoriser ces violations, tout est perdu. Le mal est dans le remède même. Les lois, qui doivent être le frein des passions, en sont alors l'aiguillon. Les passions sont sans retenue, et les mœurs sont corrompues par les lois.

Mais quel avantage politique l'État pourrait-il retirer de l'abolition de la famille ?

La famille est la patrie naturelle, la véritable patrie : le nom même de celle-ci l'indique (1). La patrie politique n'est que l'extension de cette patrie naturelle. Une nation est une grande famille. *C'est par la petite patrie que nous tenons à la grande*, a dit *J. J. Rousseau*, et tous l'ont répété après lui. L'amour de la patrie naît et croît au sein de la société domestique.

Les sentiments de famille nous associent au sol natal. Le lieu où sont écloses, dans notre cœur, les affections douces et pures du premier âge, où se sont formés les liens qui nous attachent à la vie, nous est naturellement cher et sacré. Le toit qui abrita notre berceau, la table commune qui nous réunissait, tristes ou joyeux ; la tour sainte dont la cloche, en nous appelant à la prière, nous rappelait au sentiment de la Divinité ; le tertre de gazon ou l'humble pierre qui recouvrent la dépouille mortelle de nos grands-parents ; le souvenir des habitudes simples et des solennités naïves du foyer domestique, exercent sur notre âme un empire qui augmente avec les années. Les sentiments forts et puissants qui naissent de ces choses sont les sentiments de famille. Le temps, qui affaiblit tout,

(1) Les Grecs la nommaient *matrie*.

accroît leur intensité. Les Grecs et les Romains y puisèrent cet amour de la patrie qui remplissait leur cœur jusqu'à la mort, et qui les animait d'un si héroïque dévouement pour la défense de leur pays et de ses lois.

L'abolition de la famille entraînerait l'extinction de l'esprit de famille, qui est la racine du patriotisme et la moelle de l'esprit national. L'esprit national, en effet, n'est que l'esprit de famille agrandi et développé. Il naît de l'association d'un peuple avec son territoire. Il est le produit de cette foule d'impressions physiques et de sentiments moraux qui naissent de l'appropriation du sol à l'habitation des hommes, à leurs besoins, à leurs arts, à leurs mœurs. Il résulte enfin de l'adhésion plus ou moins spontanée des groupes de famille qui composent une nation à des lois en harmonie avec le climat, la nature du terrain, les idées et les passions régnantes, en un mot, avec les convenances locales et morales du pays et de ceux qui le peuplent.

Une constitution politique, pour être viable, doit être conforme à l'esprit national; elle le choque si elle ne s'assimile l'esprit de famille. Lui seul, en effet, rallie le lendemain à la veille, et prévient dans l'ordre des temps une

solution de continuité qui ruinerait tout. Sans lui, la génération qui suit n'hésiterait pas à détruire l'œuvre de la génération précédente : la caducité des institutions serait contemporaine de leur établissement.

L'esprit de famille est l'ancre de miséricorde de la société. Durant les tempêtes révolutionnaires, il la sauve du naufrage : il a mission de la maintenir dans ses conditions naturelles à travers les siècles. Inhérent à une institution impérissable et sans cesse renaissante, il est conservateur par destination. C'est un esprit de stabilité et de tradition: Mais s'il est imbu des souvenirs du passé, du respect des précédents, le souffle des idées nouvelles et l'esprit du temps présent s'y mêlent. Une société de deux générations, dont l'une finit et l'autre commence, a nécessairement deux manières d'envisager les événements et les choses : quelque ferme et constant que puisse être son attachement pour les principes et les formes politiques établies, elle ne saurait méconnaître les nécessités nouvelles qui se révèlent. Aussi, l'esprit de famille, dans sa marche habituellement rétrospective, s'il est quelquefois stationnaire, n'est jamais rétrograde que par accident. Il regarde en arrière, pour

s'éclairer; mais fidèle à l'instinct providentiel qui le guide, ses temps d'arrêt ne sont point de l'immobilité : il procède avec lenteur, sans doute, mais il ne cesse d'avancer, comme fait la nature. Si les peuples se confiaient en lui, et, dans leur bouillante impatience, ne prétendaient porter la main à l'œuvre de Dieu, il suffirait à préserver la société du double péril qui la menace de nos jours : à savoir, de ces haltes obstinées et imprévoyantes qui laissent s'amonceler les causes de révolutions et de ruine, et de ces mouvements furieux et précipités dont la violence entraîne tout, éteint toute espérance de stabilité, et détruit toute confiance dans l'avenir.

Un peuple chez lequel l'esprit de famille serait évanoui perdrait son caractère national, il n'aurait plus d'esprit général, il cesserait, à chaque instant, de se ressembler à lui-même. Ses lois, ses mœurs, sa langue, vieilliraient d'une année à l'autre. En proie, à la mobilité incessante de l'esprit individuel, il deviendrait semblable à un amas de sable, sans consistance, que les vents dissipent et chassent devant eux.

Ce n'était pas ainsi que, dans leur zèle philanthropique, les continuateurs chrétiens de la

République de Platon, sous l'influence civilisatrice et vraiment libérale de l'Évangile, comprenaient la réformation idéale de l'humanité.

Thomas Morus, dans son *Utopie*, fait de la famille le pivot de la société. Il établit la monogamie absolue et proclame la fraternité universelle. Toute distinction de caste et de catégorie est abolie entre les hommes. Mais l'aimable pudeur conserve son empire et préside aux rapports des deux sexes. Ce législateur ne proscrit point les plaisirs : il choisit entre eux. Il fait concourir à son but, il associe à ses desseins ceux qui flattent les sens, sans offenser l'innocence. Durant les repas pris en commun par les *Utopiens*, une musique joyeuse et des parfums exquis enchantent l'ouïe et l'odorat des convives. *User de tout et n'abuser de rien, telle est pour eux la règle de la vie.* Le gouvernement est confié à deux assemblées qui sont la représentation libre et mobile des familles ; car les familles sont les institutions civiles et politiques sur lesquelles repose, *en Utopie*, l'édifice social.

Dans cette *Bétique* fortunée, fiction favorite de *Fénelon*, où le partage des terres est inconnu, où la justice civile n'est point néces-

parce qu'au fond de la conscience de
n siége un juge incorruptible que tous
nt invoquer avec confiance : dans cette
ie où les hommes libres et égaux s'en-
ent d'un amour fraternel, l'État n'est que
fédération des familles, et dans cette dé-
tie domestique chaque famille est gou-
e par son chef.

ntesquieu nous dépeint, avec de vives cou-
et sous le même jour, la félicité sociale de
en-aimés *Troglodytes*. « Ils ne se présen-
nt au pied des autels que pour demander
dieux la santé de leurs pères, l'union de
s frères, l'amour et l'obéissance de leurs
ınts. Les fêtes, instituées par la religion,
ent solennisées par des festins où la joie
égnait pas moins que la frugalité. C'était
s ces assemblées » (nous empruntons
ropres expressions du philosophe de *la*
) « que parlait la nature naïve; c'est là
n apprenait à donner le cœur et à le rece-
; c'est là que la pudeur virginale faisait
ougissant un aveu surpris, mais bientôt
firmé par le consentement des pères : et
t là que les tendres mères se plaisaient à
voir de loin une union douce et fidèle. Le

« peuple *troglodyte* se regardait comme une seule « famille. Il s'accrut par d'heureux mariages. Le « nombre augmenta; l'union fut toujours la « même, et la vertu, bien loin de s'affaiblir dans « la multitude, fut fortifiée au contraire par un « plus grand nombre d'exemples. »

On le voit, cette république repose sur la constitution primordiale de la famille; ce sont les sentiments de famille qui sont les uniques ressorts de cette société exemplaire.

Plus tard, *Bernardin de Saint-Pierre* suit les mêmes errements. Dans son *Arcadie*, dont il avait communiqué le plan à *Jean-Jacques Rousseau*, qui l'avait approuvé, il place l'âge d'or des sociétés humaines chez un peuple qui pratique tous les arts de la vie champêtre. Ses mœurs sont patriarcales. *Il n'y a dans la république ni prêtres, ni soldats, ni esclaves. Les Arcadiens sont si religieux que chaque père de famille en est le pontife, si belliqueux que chaque habitant est toujours prêt à défendre la patrie, si égaux que les enfants, élevés par leurs parents, sont les uniques serviteurs de la famille.* On les exerce à se prévenir mutuellement par toutes sortes de bons offices, à obéir à leurs parents, à préférer leur père, leur mère,

les objets de leurs affections à eux-mêmes, et la patrie à tout. Ils élisent à la pluralité des voix les magistrats, qui gouvernent l'État comme une famille. *Le passé, le présent, l'avenir lient tous les membres de cette société des chaînons de la loi naturelle, en sorte qu'il est également doux d'y vivre et d'y mourir.*

Nous avons peu de goût pour les utopies. Comme tous les autres romans, elles ont à nos yeux un grave inconvénient. Elles décolorent la réalité : elles désenchantent le vrai. L'éclat chatoyant que la fantaisie leur prête, ternit les beautés qu'elle emprunte à la nature. Elles faussent, elles glacent le sentiment en l'exagérant. Les utopies n'ont pas seulement le tort, en nous détournant des biens que nous avons sous la main, de nous lancer à la poursuite de vaines ombres; mais, comme la nuée d'Ixion, elles excitent en nous des désirs que rien ne saurait satisfaire. Par d'impossibles combinaisons des choses réelles ou possibles, elles détruisent les proportions naturelles, les rapports nécessaires qui sont entre elles et qui constituent les conditions de leur existence. Les utopies ne permettent plus, à ceux qu'elles fascinent, de goûter ce qu'il y a de beau, de grand, d'utile, de sa-

lutaire, dans les choses et les hommes tels qu'ils sont, elles les rendent sourds au langage inaltérable de la nature et insensibles à ses inspirations.

Toutefois, *Morus*, *Fénelon*, *Montesquieu*, *Bernardin de Saint-Pierre*, ont puisé dans ces inspirations l'idéal de la société telle qu'ils l'ont rêvée. Loin de la jeter hors des voies de la nature, ils se sont efforcés de l'y maintenir strictement, en ce qui concerne la constitution de la société domestique. Sans doute ils méritent le reproche de s'être écartés, sur d'autres points importants, du plan de la Providence. Mais s'ils ont franchi les limites du possible, un sentiment profond de la beauté morale éclate dans leurs œuvres. Les complications sociales, amenées par les progrès de la civilisation, le raffinement des passions, l'altération des mœurs, l'accroissement des richesses, le développement des arts, des lettres et des sciences, le mouvement et la révolution des idées qui en sont la suite, y sont audacieusement négligées, mais elles respirent un religieux respect de la dignité de l'homme. Autant l'Apollon du Belvédère et la Vénus de Médicis, ces chefs-d'œuvre de la statuaire antique, l'emportent sur ces productions bizarres du

ıntastique ciseau de l'art égyptien, monstrueux ssemblages des nobles formes de l'homme et e celles des animaux, autant, dans les espaces naginaires, les nobles et pures créations de ces rands esprits s'élèvent au-dessus des sociétés oopératives d'*Owen*, de la famille de *Saint-Simon*, des phalanstères de *Fourier*, et planent ır les autres inventions de nos plus modernes ocialistes ou communistes.

Il est temps de reposer notre pensée sur des cènes de la vie réelle. Écoutons un poëte hébreu les dépeindre avec autant de charme que e vérité :

« Voyez, sur les bords riants du Jourdain, les sraélites fidèles, animés de l'amour de la justice, se livrer avec joie à un travail fructueux ui pourvoit abondamment à leur subsistance. e père de famille que guide la crainte de Dieu et ui pratique ses commandements, jouit, au nilieu des siens, tous les jours de sa vie, des bénédictions de la paix et du spectacle consolant e la gloire et de la prospérité de sa chère patrie (1). Les vertus de son épouse, qui partage et ccroît son bonheur, embellissent la vie domes-

(1) Videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ... t pacem super Israël. *Ps.* 127.

tique comme les rameaux verdoyants d'une vigne abondante parent les murs de la maison conjugale. De joyeux et dociles enfants, toujours prêts à recevoir les instructions et à exécuter les ordres de leurs parents, se pressent autour de la table paternelle, semblables aux vigoureux rejetons qui jaillissent en l'embrassant du tronc noueux de l'olivier. Ces enfants et les enfants de leurs enfants sont l'honneur de leur aïeul et sa couronne : ils immortalisent son nom, qui ne saurait périr tant que subsistera sa nombreuse postérité. »

Et pourquoi ne le dirions-nous pas à l'honneur de notre pays? Dans nos cités, dans nos campagnes, dans toutes les classes de la société française, il existe de ces familles patriarcales, où se maintiennent, grâces à de pieuses traditions, transmises de père en fils, les bonnes mœurs, l'amour mutuel, un saint et généreux esprit de famille.

Une vie bien ordonnée y resserre les liens domestiques. Le dévouement des pères, la tendresse des mères, le respect des enfants, l'amour du travail, des habitudes semblables, animent tous les membres de la famille. Les gains et les profits de chacun sont le patrimoine

de tous; l'aisance et les besoins, les peines et les plaisirs, les maux et les biens y sont communs : même les amitiés. La prière, des lectures auxquelles tous participent, la solidarité des bonnes œuvres et des bons sentiments, y nourrissent dans les âmes le goût de la vertu et un réciproque attachement. Elles soutiennent le courage durant les jours mauvais; elles aident à porter la bonne fortune aux bons jours.

Dans un quartier populeux de cette vaste capitale, de tels exemples ne sont pas rares (1). Quand le pasteur des âmes visite ces ménages religieux, les petits enfants s'empressent autour de l'ami commun qui apporte des consolations aux vieillards. Ceux qui travaillent l'accueillent avec joie, parce qu'il s'associe de cœur et d'esprit à leurs fatigues et à leurs vertueux efforts. Les faibles recherchent son entretien, ils y trouvent des conseils et des encouragements. Tous se confient en lui, parce que son âme est ouverte à tous. Aucun des intérêts de la famille ne lui est étranger. Il fait entendre à tous la parole divine, et laisse après lui, dans ces humbles demeures, quand il se retire,

(1) Le quartier Saint-Jacques.

comme un redoublement de paix et de concorde.

On retrouve des mœurs semblables, au sein de la population de nos côtes, en ces lieux où les affections de famille sont fortifiées par les périls imminents auxquels sont incessamment exposés ceux qui, par état, bravent l'inconstance des flots, et où l'aspect imposant de la mer rend la Divinité toujours présente. On les retrouve encore dans nos villes de provinces, dans nos villages, dans nos hameaux, dans ces asiles paisibles où des pères au cœur dévoué, athlètes infatigables de la famille, distribuent à leurs femmes, à leurs enfants, le pain qu'ils ont gagné pour eux à la sueur de leur front.

Tels sont les exemples d'après lesquels il faudrait réformer nos mœurs. On ouvrirait alors la carrière aux vertus, aux habitudes laborieuses, au travail productif, à l'épargne, qui fait naître le capital des produits du travail et fait jouir les travailleurs des avantages du capital : on ouvrirait ainsi la carrière au bonheur vrai, on assurerait la félicité des individus, la paix et la félicité publiques.

CHAPITRE IV.

De la société conjugale.

Le genre humain se compose de deux ordres de personnes.

La différence des sexes rend leur union nécessaire pour la propagation de l'espèce.

L'histoire, la géographie, la statistique, l'histoire naturelle elle-même (1), attestent que la population du globe terrestre se divise en deux parts à peu près égales. Quand rien ne trouble l'ordre de la nature, il naît, par année commune, dans tous les pays du monde, un nombre presque égal d'enfants de l'un et de l'autre sexe. Les différences sont insignifiantes, et doivent être négligées. L'expérience des siècles le constate.

Si les premiers Romains ont pu être désignés, avec justesse, par l'historien *Florus* (2),

(1) Cuvier, *le Règne animal distribué d'après son organisation*. Nouvelle édition, in-8°; Paris, 1825, t. Ier, p. 76, 77.

(2) Res erat unius ætatis, populus virorum. *Flor.*, *Epit. Rer. rom.*, lib. I.

comme *un peuple* uniquement composé *d'hommes : populus virorum;* c'est que les compagnons de *Romulus*, errants et fugitifs, divers de race et de pays, n'étaient point nés dans une même patrie, mais s'étaient réunis dans un asile commun. Le peuple romain fut l'œuvre d'un homme et non de la nature (1).

Un phénomène semblable s'est renouvelé dans les temps modernes, quand un ramas de brigands, écume des peuples du Nord, fonda, parmi les cataractes du *Borysthène*, la république militaire des *Zaporoves* (2).

Les récits, plus ou moins fabuleux de quelques historiens de l'antiquité et de divers voyageurs modernes, font mention de plusieurs sociétés politiques et militaires de femmes. En admettant de pareils faits comme parfaitement avérés, il en résulterait que ces *Amazones*, soit africaines, soit asiatiques, soit même américai-

(1) Romanam *condere gentem*.
VIRG., *Æneid*, lib. I, v. 33.

(2) Ch. Rulhière, *Histoire de l'anarchie de Pologne*. In-8°; Paris, 1807; liv. IX, t. III, p. 74 et suiv. — Le comte de Ségur, *Mémoires et souvenirs*. In-8°; Paris, 1826; t. II, p. 211-212.

nes, auraient été séparées des hommes, et éloignées de leur contrée natale, par la violence. Un *peuple* uniquement composé *de femmes*, n'a donc jamais été le produit du cours ordinaire des choses.

De telles situations n'auraient pu, d'ailleurs, ni se perpétuer, ni même se prolonger.

Les *Romains* ne tardèrent pas à demander des femmes à leurs voisins, et, sur le refus de ceux-ci, à s'en procurer par la force. Par l'institution du mariage, le premier roi de *Rome* en devint une seconde fois le fondateur (1), et la *ville*, par excellence, ne tarda pas à renfermer, dans ses murs, en nombre suffisant, des femmes, et des mères de famille, dignes du nom romain.

Les captives étrangères, que les *Zaporoves* gardaient, avec vigilance, dans des camps situés hors de leurs frontières, et qui perpétuaient la race, ne mettaient point au monde des enfants d'un seul sexe. Les filles qui naissaient d'elles étaient exclues de la horde, et reléguées loin

(1) Uxor farreatione viro juncta, in sacra et bona ejus venit. (DION. HALIC., *Ant. Rom.*)

des lieux inaccessibles où se retranchait cette peuplade féroce; mais elles n'en avaient pas moins vu le jour. Plus tard, ce fut l'attrait de la société conjugale qui détermina les *Cosaques*, descendants des *Zaporoves*, à déserter ces sauvages repaires. Ils vinrent chercher des compagnes dans les villes de *Pologne*, et cultiver, avec succès, les plaines fertiles qu'arrose le fleuve dont ils avaient déserté les bords.

Ce qu'on raconte des *Amazones* n'implique pas davantage qu'il ne naquît parmi elles que des enfants du sexe féminin. Chez les unes, sans doute, la part virile aurait été entièrement dévolue aux femmes, tandis que les hommes, exclus du maniement des armes et des affaires publiques, auraient été réduits à la pratique de l'agriculture, des arts de la paix, et aux soins du ménage. Mais ces fières conquérantes de l'*Arabie*, de la *Syrie* et de l'*Asie Mineure* (1), ne dédaignaient point le commerce des hommes; et rien n'autorise à croire que l'équilibre des sexes fut troublé dans le mouvement des naissances, suites inévitables de ce commerce.

(1) Diod. de Sic., liv. II, chap. 53 et suiv.

Les Amazones, établies à l'occident du *Tanaïs*, dont on a fait descendre les *Sauromates*, auraient vécu sous un régime semblable (1). Quant à celles qui ne souffraient point d'hommes sur leur territoire, et qui auraient habité les *affreux* climats (2) de l'*Ibérie* ou de l'*Albanie orientale*, elles se rendaient à la frontière pour s'y mêler avec leurs voisins. Les filles issues de ces rencontres, étaient élevées aux frais de l'État, et recrutaient seules la nation ; les malheureux garçons étaient exposés ou déportés, mais ces mères dénaturées ne les avaient pas moins reçus dans leurs flancs.

Les hommes, dans la dépravation de leur cœur, s'efforcent en vain d'intervertir l'ordre de la nature. Elle se rit d'une impuissante révolte, et demeure imperturbablement fidèle à ses lois. L'orgueil humain, dans son délire, ne peut faire d'opposition efficace au gouvernement de la Providence divine.

On peut conclure, avec certitude, de ce qui

(1) Hérodote, liv. IV, chap. 110 et suiv.

(2) La nature marâtre, en *ces affreux climats*,
Ne produit au lieu d'or que du fer....
CRÉBILLON.

précède, que, dans les desseins de Dieu, et en vertu des lois qui président à la reproduction du genre humain, la société conjugale consiste dans l'union d'un seul homme et d'une seule femme : d'où il suit que la monogamie, ou le mariage d'*un avec une*, comme parlent nos anciens auteurs, est une loi naturelle (1).

Les raisons morales ne sont pas moins concluantes.

Rappelons d'abord que cette loi fondamentale de la société conjugale, cette loi de la *dualité*, est, à proprement parler, la loi de l'union des âmes. Elle exerce son empire sur les amitiés comme sur les mariages.

L'amitié est une des premières conséquences, un des premiers effets de la sociabilité humaine. Elle est la première née de nos affections purement volontaires. Aussitôt que l'homme a la conscience de lui-même et qu'il entre en rapport avec ses semblables, il a comme un pressentiment de ce mariage des âmes. Une affection réciproque, un attrait naturel, en sont les liens. Cette *affection*, le sé-

(1) Vir unicæ mulieris. (DION. HALIC., *Ant. Rom.*, lib. II.

vère et vertueux *Domat* (1) dit cet *amour*, naît de la sympathie des sentiments, de l'analogie des caractères, de la conformité des goûts, des opinions, des croyances et des devoirs.

Les diverses liaisons naturelles qui rapprochent les hommes sont les causes occasionnelles des amitiés. Ainsi, comme le dit agréablement un de nos poëtes :

Un frère est un ami donné par la nature (2).

Les amitiés, à leur tour, deviennent la source d'une infinité de bons offices et d'utiles services qui entretiennent ces liaisons mêmes, et contribuent en mille manières au maintien de l'ordre et de l'harmonie dans la société, en étendant à un grand nombre de personnes les avantages de ces rapports de bienveillance.

Ces sortes de fraternités d'adoption et de parentés de choix constituent des sociétés entièrement libres. Si la perpétuité en est le vœu, si la seule affection que l'âge n'amortit point en est l'âme, elles comportent néanmoins des refroidissements et des ruptures, quand le con-

(1) *Traité des Lois*.

(2) Legouvé.

cert des volontés, la communauté des vues, un même amour du juste et de l'honnête, cessent entre les amis.

Après la société domestique, les amitiés sont un des éléments essentiels de la société civile : élément mobile, à la vérité, mais qui se reproduit avec constance. Si les familles sont les pierres de l'édifice social, les amitiés en sont le ciment.

Mais il est de l'essence des amitiés de se former entre *deux* âmes unies et appuyées l'une sur l'autre, entre *deux* esprits de même trempe, s'éclairant et se fortifiant mutuellement : elles n'admettent point de tiers dans leur alliance. Ce sont des sociétés de *deux*. Les amitiés héroïques dont la postérité a gardé le souvenir depuis les temps fabuleux jusqu'à nos jours, ne rappellent jamais que *deux noms* glorieusement accolés, excluant toute intervention *étrange*, aurait-on dit au seizième siècle. Quand l'antiquité a voulu placer dans le ciel le symbole de l'amitié, elle a immortalisé la tendre union de *deux* frères, dans la constellation des *Gémeaux*. C'est *Lalande* (1) qui en fait la remarque.

(1) *Traité d'Astronomie.*

L'union de deux amis constitue, en certains lieux, une société civile et religieuse. Chez les nations slaves de l'Europe orientale, l'amitié est un engagement solennel qui se contracte au pied des autels. Dans le rituel esclavon, il se trouve une formule pour bénir, devant le peuple assemblé, l'union de deux amis ou de deux amies. Ces hommes deviennent frères ; ces femmes deviennent sœurs. Les uns et les autres s'obligent à s'assister réciproquement dans tous les besoins et dans tous les dangers, et à procurer la vengeance des injustices et des outrages subis par cet ami du cœur, pour lequel on est toujours prêt à verser son sang. La rupture de ces liaisons est rare, elle cause toujours un scandale public. Ainsi, parmi les *Morlaques* et les *Dalmates*, l'amitié est un sacrement qui a aussi son indissolubilité (1).

Ce n'est pas au dix-neuvième siècle, et parmi

(1) Au dix-septième siècle, de semblables contrats n'étaient pas inconnus en France. Le général *Andréossy* en rapporte un exemple intéressant pris dans sa famille : *Histoire du canal du Midi*. In-4° ; Paris, t. I[er], préface.

nous, qu'il est nécessaire de prouver l'égalité morale de l'homme et de la femme. Cette incontestable égalité une fois admise, la condition substantielle de la société conjugale est une parfaite *réciprocité* entre les conjoints. Quel serait celui des deux qui pourrait se croire fondé à recevoir plus qu'il ne donne, à n'échanger qu'un engagement relatif contre un engagement absolu, en un mot, à donner et à retenir? Personne ne pourrait le décider.

Entre deux parties qui ont, à l'égard l'une de l'autre, les mêmes obligations à remplir, une parfaite réciprocité est possible. Elle ne l'est pas si le contrat a lieu entre une partie, d'une part, et plusieurs autres d'autre part. Cette partie unique et isolée, qui se doit tout entière à chacune des autres, ne peut évidemment satisfaire que d'une manière très-imparfaite à son obligation : elle ne saurait abandonner à celles-ci qui se donnent effectivement tout entières, qu'une partie aliquote d'elle-même.

C'est ce qui arrive quand un seul homme a plusieurs femmes, ou quand une seule femme a plusieurs maris. Alors la société conjugale est

radicalement viciée, et la société civile avec elle. Partout, en effet, où les lois autorisent l'union d'un homme et de plusieurs femmes, ou d'une femme et de plusieurs hommes, non-seulement de notables restrictions sont apportées à la liberté des personnes, mais l'équité naturelle et l'égalité civile sont en souffrance : tant sont intimes les liens qui unissent la société domestique et la société civile!

La polygamie, par exemple, est la mère et la fille de l'esclavage domestique. Partout où se trouve établi l'esclavage domestique, la polygamie marche à sa suite. Elle vient régulariser l'abus de la force, et prête, à l'incontinence des maîtres, la forme et la figure d'un droit. Partout où elle a précédé l'esclavage domestique, il s'est introduit après elle. En effet, avec la polygamie, si les femmes ne commencent pas par être esclaves, elles sont nécessairement sujettes. Pour maintenir dans le ménage, c'est-à-dire dans le harem ou dans le gynécée, l'ordre et la concorde, il faut que l'unité commande et que la pluralité obéisse. Il est aussi juste et aussi expédient que plusieurs femmes, unies à un seul homme, soient réduites à l'état purement passif,

qu'il serait contraire au droit de frapper de *passivité* l'unique épouse d'un seul homme.

La polygamie a d'autres conséquences pires encore. Quand plusieurs femmes sont unies à un seul homme, elles ne sont pas seulement les sujettes de cet homme, elles sont encore nécessairement les sujettes de l'une d'entre elles. Elles deviennent les esclaves d'une esclave, je ne veux pas dire d'une *favorite*, dont la domination presque inévitable est, peut-être, la plus affligeante et la plus insupportable de toutes, parce qu'elle est l'effet d'une préférence qui froisse l'amour-propre et blesse le cœur; je veux parler d'une *supérieure* en titre d'office, d'une esclave privilégiée et régnante. Nulle part on ne trouve la polygamie sans rencontrer, entre les femmes légitimes, une *épouse principale* (1), à laquelle toutes les autres sont subordonnées, et sur lesquelles elle exerce quelquefois le pouvoir le plus absolu, jusqu'à disposer d'elles comme de ses propres choses (2). L'abaissement de ces femmes infé-

(1) Au Monomotapa, *Abrégé de l'Histoire générale des voyages*, t. III, liv. VI, chap. 5, p. 500. — Aux Moluques, *ib.*, t. IV, part. I, liv. I, chap. 8, p. 194.

(2) *D'Elbée* rapporte que le roi de *Juida* ayant refusé à

rieures est tel, en de certaines contrées (1), que, devenues mères, elles ne peuvent en porter le doux nom, et demeurent privées des droits de la maternité. Leurs enfants, dispensés de les *honorer*, sont contraints de reporter vers une autre, vers l'épouse principale, qui est *la mère de famille* en titre d'office, leurs hommages et leur respect, si ce n'est leur tendresse. *Comme si ces secondes femmes n'enfantaient que pour les premières!* s'écrie avec indignation *la Loubère* (2), qui rapporte ces faits en décrivant les mœurs des *Siamois*.

C'est ainsi que l'excellence de la monogamie éclate au sein même de la polygamie.

celle de ses femmes qui était honorée du titre de reine, quelques bijoux qu'elle désirait, cette impérieuse princesse se les fit apporter secrètement, et pour les payer au comptoir y fit conduire huit autres femmes du roi, qui reçurent immédiatement la marque de la compagnie et furent conduites à bord. LA HARPE, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*. In-8°; Paris, 1785. Deuxième édition, t. III, part. 1, liv. V, chap. 3.

(1) Le P. ALVAREZ SEMEDO, *Hist. univ. de la Chine. In-4°; Lyon*, 1667; *part.* I, *chap.* 15, *p.* 103-105.

(2) LA LOUBÈRE, *du Royaume de Siam.* In-12; p. 267-269, *Amsterdam*, 1691; *tom.* I, *part.* II, *chap.* 4, n°9, *p.* 108 et 109.

Les suites de la polyandrie sont différentes, mais ne sont pas moins déplorables. En général, les peuples qui admettent cette institution sont hostiles au mariage. Dans les contrées où l'on donne une seule femme à plusieurs hommes, le mariage est considéré comme un joug importun qui tient de la corvée. Les hommes riches n'acceptent ces sortes d'unions, qui diminuent les obligations de famille et les soucis du ménage, que comme un déguisement du célibat. Il n'y a guère, dans les pays où cette dégénération de la société conjugale est soufferte, que les pauvres qui procréent des enfants. La multiplicité des maris n'entraîne pas seulement le relâchement des liens domestiques, elle détruit, s'il se peut, plus complétement que la multiplicité des femmes, l'unité de la famille. D'ordinaire, le choix de la femme commune appartient à un seul : comment pourrait-elle obtenir l'affection de tous ? Les enfants sont censés appartenir à chacun, ou plutôt, comme le *croit* du Troupeau, ils appartiennent à tous : autant dire qu'ils n'appartiennent à aucun. Où serait le fondement de la tendresse paternelle, quand la présomption de paternité elle-même vient à

manquer? Il faut aux enfants un seul père comme une seule mère. Dans ces sortes d'unions, la société conjugale n'existe pas; elles n'en sont pas même la figure.

De telles mœurs se rapprochent de celles des animaux : elles ne distinguent l'homme de la brute que parce qu'elles sont l'œuvre, non d'un aveugle instinct, mais d'une volonté dépravée. L'homme ne s'y montre supérieur aux bêtes que par l'indigne abus qu'il fait de sa supériorité même.

Nous aurions voulu tenir pour non avenue la combinaison choquante de la polygamie et de la polyandrie, et passer sous silence ces groupes d'hommes et de femmes, accouplés plutôt qu'unis, dont on a tenté de faire une monstrueuse variété de la société conjugale. Mais elle est trop voisine des modifications qu'on voudrait faire subir de nos jours au mariage, pour qu'il ne soit pas de notre devoir de nous expliquer à ce sujet.

Ceux qui récusent l'autorité du droit naturel, en cette matière, se prévalent de certaines traditions historiques comme d'une autorité de fait, qui, si on les en croit, infirme le droit. Ces

écrivains conviennent cependant que la nature a dicté elle-même des lois qui règlent l'union des créatures, placées au-dessous de l'homme, dans l'échelle des êtres; mais ils prétendent qu'elle ne prend nul souci des *articles de ses contrats de mariage* (1), et les abandonne à l'arbitraire des lois municipales. Ainsi, par une singulière contradiction, l'homme seul dans l'univers ne trouverait point en lui-même ses propres lois, ou plutôt serait livré par les lois de la nature aux caprices du hasard et de ses passions. Il n'est pas nécessaire de remarquer que la nature à laquelle ces docteurs font allusion n'est qu'une fatalité aveugle, et qu'ils méconnaissent les lois de la Providence divine, et les principes qui dirigent le gouvernement moral de Dieu sur les enfants des hommes.

Après tout, on ne rapporte qu'un seul exemple mémorable de l'union de plusieurs hommes et de plusieurs femmes. Le sceptique *Hume*, qui croit l'avoir trouvé dans l'Histoire ancienne de sa patrie, affirme, en même temps, qu'il n'a jamais rien existé de semblable chez aucun autre

(1) David Hume.

peuple. Selon lui, les anciens Bretons, dans l'intérêt de leur sûreté commune, formaient de petites sociétés d'hommes, qui s'unissaient à un nombre égal de femmes, dont les enfants appartenaient à la communauté. Un passage de *Jules César* (1), qui ne fit en Bretagne qu'un séjour très-court, contient quelque chose d'approchant. Le sage moraliste *William Paley* (2) rapporte ce passage sans le discuter : « *César*, dit-il, trouva parmi les habitants de la Bretagne une espèce de polygamie, s'il est permis de l'appeler ainsi, qui était parfaitement singulière. » *Raynal* (3) s'est emparé du même fait, mais il donne aux choses un autre tour ; il faut à sa *philosophie corrosive*, pour

(1) Uxores habent deni duodenique inter se communes, et maxime fratres cum fratribus, parentesque cum liberis : sed si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, quo primum virgo quæque deducta est. *Political philosophy, ninth. edit.*, in-8. *London, Faulder*, 1793, vol. I. *Book* 3, *part.* II, n° 6, p. 325. *C. Jul. Cæs. Comment. de bello Gall.*, lib. V, n. 14.

(2) *The principles of moral and political philosophy, ninth. edit., in*-8. *London*, 1793, vol. I. *Book* 3, *part.* II, n. 6, v. 235.

(3) G. T. Raynal, *Hist. du Parl. d'Angl. Introd.*, in-12, t. I, p. 2.

parler comme *Bayle* (1), une atteinte plus vive et plus profonde au droit naturel et à l'ordre social. Il raconte que les Bretons *épousaient des femmes comme les autres hommes; mais qu'en se les attachant, ils ne les ravissaient point à la multitude, et qu'ils auraient regardé comme un* LARCIN DANGEREUX, *cet* ESPRIT DE PROPRIÉTÉ *qui s'est trouvé du goût de tant d'autres peuples*. On le voit, ce ne sont pas seulement les restrictions apportées à la *liberté amoureuse*, la contrainte imposée aux passions, que *Raynal* condamne dans l'institution du mariage, c'est l'*esprit de propriété*. L'extension de ce droit qu'il considère comme un larcin dangereux, lui semble un abus damnable : déjà, à ses yeux, la *propriété était un vol*, et c'est en haine de ce vol qu'il rejette la règle des mœurs, et blâme la monogamie. Il est bon de rendre au siècle dernier la part de responsabilité qui lui revient dans les erreurs, les désordres et les fausses doctrines du nôtre.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que rien n'est moins certain que l'existence, à l'état d'ins-

(1) *Dict. crit.*, art. ACOSTA.

titution, du mélange de la polygamie et de la polyandrie chez les anciens Bretons.

Nous ne saurions rien ajouter à ce que nous avons dit, dans le chapitre précédent, sur ce honteux sujet. En déplorant le funeste aveuglement de tant d'esprits distingués qui, vers la fin du dix-huitième siècle, ont fait tourner contre elle-même, et contre la société, les progrès de la philosophie, nous devons faire observer que ceux que nous réfutons sont des continuateurs bien pâles de leurs célèbres modèles, et qu'ils n'ont ni le mérite de l'invention, ni celui même du progrès, en reproduisant leurs doctrines antisociales. Quoique le monde soit encore bien jeune, il n'y a plus, sous le soleil, depuis longtemps, ni énormités, ni absurdités nouvelles.

Un second caractère distingue la société conjugale, c'est sa perpétuité : ou, pour mieux dire, son *indissolubilité*.

Suivant la belle définition des jurisconsultes romains (1), le mariage est une association par

(1) Nuptiæ sunt conjunctio maris et fœminæ, et consortium omnis vitæ : divini et humani juris communicatio. *Digest. Lib.* 23, *tit.* 2, *l. 1.*

Nuptiæ autem, sive matrimonium, est viri et mulieris

laquelle un homme et une femme, confondant inséparablement leur vie, entrent en participation de tous les droits divins et humains qui leur appartiennent, et mettent en commun leurs personnes, leurs affections, les biens et les maux que leur réserve la fortune adverse ou propice.

Les conditions et les lois de cette association se déduisent de sa nature, de son but, et de la constitution à la fois si semblable et si diverse de l'homme et de la femme.

C'est par l'exercice simultané des deux facultés qui les distinguent, la volonté et la liberté du choix, qu'ils deviennent époux. Tout est consommé quand le consentement libre des parties est intervenu. L'échange de ce consentement est le plus fort et le plus doux de tous les pactes : le libre arbitre et un instinct impérieux, la raison et les sens, concourent à le former.

A mesure que l'union conjugale devient féconde, un nœud puissant vient resserrer ces

conjunctio, individuam vitæ consuetudinem continens. Just. *Instit. Lib. I, tit.* 9, § 1.

Quid enim tam humanum est, quam ut fortuitis casibus mulieris maritum, vel uxorem viri, participem esse? *Digest. Lib.* 24, *tit. I*, 3, *l.* 22, § 7.

premiers liens. Il y a désormais entre les époux quelque chose d'indivisible, ce sont les enfants qui proviennent d'eux et dans lesquels ils se sentent revivre. Sur la jeune tête de ces nouveaux venus, tout l'amour des parents vient se confondre; ils n'ont qu'un cœur pour leur naissante postérité, et leurs deux existences se relient en elle. La survenance des enfants rendrait la société conjugale indissoluble, si deux volontés qui se livrent l'une à l'autre, sans réserve, pouvaient disposer d'elles-mêmes une seconde fois.

L'éducation physique, morale et intellectuelle des enfants, le gouvernement de la famille, l'administration des intérêts domestiques, rendent de plus en plus nécessaire la coopération des époux. La *chose commune*, la communauté qui est née de la société conjugale, comme la *chose publique* naît de la société civile, est un lien nouveau, dont le temps accroît chaque jour la puissance.

Quand le père et la mère, quand les époux se sépareraient, ils ne pourraient abolir l'irrévocable passé, ni détruire les conséquences des rapports créés entre eux par leur union. Ils continueraient d'être joints malgré eux, dans

les enfants, dont ils ne pourraient cesser d'être les auteurs communs. Plus tard et dans la vieillesse, la reconnaissance, la bonne foi, la pitié, tout ce qu'il y a de divin et d'humain dans le cœur de l'homme, rendent impossible une séparation qui n'aurait pu s'effectuer plus tôt sans tromper le vœu de la nature.

En effet, l'union conjugale a précisément pour but de lier indivisiblement deux êtres intelligents et sensibles, afin que, durant le cours d'une existence précaire, d'une vie souvent orageuse, ils trouvent l'un dans l'autre un auxiliaire certain, et qui, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie (1), dans les succès comme dans les revers, allége, en le partageant, le poids de la destinée.

(1) Les Anglais ont dans la liturgie du mariage une formule touchante, qui exprime énergiquement que les liens de la famille ont précisément pour but de donner à l'homme des amis indépendants de ses succès et de ses revers, et de mettre au moins quelques bornes à la puissance du hasard sur sa destinée : *Je l'accepte*, disent réciproquement la femme et le mari, IN HEALTH AND IN SICKNESS, FOR BETTER AND FOR WORSE, *dans la santé et dans la maladie, dans ses meilleures circonstances comme dans ses plus funestes*

Sous l'empire des principes qui régissent l'homme, en tant qu'être moral, selon le droit naturel et des gens, la société conjugale est donc par sa destination un engagement perpétuel, et dont la mort seule d'un des deux conjoints peut opérer la dissolution.

Cependant il s'est rencontré quelques exceptions pratiques à cette règle. Il convient de les examiner pour les réduire à leur juste valeur. C'est la réponse la plus utile qu'on puisse faire à ceux qui revendiquent encore aujourd'hui, comme une portion de la liberté individuelle, la faculté de contracter des *mariages à termes*, ou de prendre une femme *à temps*, comme on prend une chambre dans un hôtel garni. Cette thèse fut soutenue, parmi nous et dans ces propres termes, à la tribune législative, durant la discussion de la loi du 20 septembre 1792.

La désignation des lieux, où des choses pareilles se passent, suffirait au besoin pour en indiquer la portée au point de vue de leurs rapports avec la liberté civile et individuelle. Il ressort des récits de *Tournefort*, de *Chardin*, de *Dampier*, et d'autres voyageurs qui nous en ont transmis la connaissance, que ces faits sont le résultat

d'une civilisation imparfaite ou d'une civilisation dépravée et décroissante.

On assure que, chez les *Malgaches*, l'union conjugale, toujours précédée, par forme d'essai, d'une cohabitation préalable de huit jours au moins, se transforme ensuite en un bail de trois, six et neuf années : le mari, seul, a le droit de donner congé à l'expiration de chaque terme. Il est vrai que, lorsqu'il use de ce droit, il est tenu de délaisser à sa femme le quart de ses propres biens. C'est ainsi qu'à *Rome*, selon la loi Royale, au rapport de *Plutarque*, celui qui répudiait sa femme, dans les cas que cette loi n'avait pas prévus, était obligé de donner à l'épouse qu'il renvoyait la moitié de ses biens, et de consacrer l'autre à *Cérès*. On aurait droit de s'étonner de trouver les *Malgaches* plus conséquents que les *Romains*, si l'on ne s'apercevait que l'inconséquence des Romains tournait au profit de la morale et de la stabilité du lien conjugal. Au reste, chacun sait de quelle somme de liberté et de sécurité individuelles sont en possession les insulaires de *Madagascar;* nous ne croyons pas qu'il soit permis d'envier le bonheur domestique dont ils jouissent, et nous doutons

qu'il y ait avantage, pour la république française, à prendre, pour modèle de la famille nouvelle, la société domestique du royaume des *Ovas*.

En d'autres lieux, tels que la côte de *Guinée* en *Afrique* et en *Asie*, dans diverses contrées des *Indes orientales*, telles que le *Tonquin*, les capitaines de vaisseaux marchands, les facteurs, les navigateurs européens, avaient coutume de tenir à louage, à des prix fort modérés, des femmes de condition assez relevée. Mais *Dampier* (1), éclairé par son bon sens naturel, considère cet usage comme une manœuvre politique, plutôt que comme une institution civile. Ces alliances sont un moyen qu'emploient ces peuples pour s'attacher, par des liens plus forts et plus intimes, les étrangers avec lesquels ils trafiquent; et ceux-ci, à leur tour, ont en vue, dans ces engagements, l'intérêt de leur sûreté plus encore que celui de leurs plaisirs. Comme le remarque avec justesse le voyageur anglais, ils savent la per-

(1) *Nouveau voyage autour du Monde*. In-12, t. II, chap. 14, p. 88.

fidie de ces *nations païennes*, et prennent ces nouveaux Philistins dans leurs propres rets. Les amants cauteleux de ces *Dalilas* modernes pénètrent, à leur aide, les complots tramés contre eux, et en préviennent l'exécution. On ne voit dans ces sales intrigues, qui favorisent la licence des mœurs, aucune intention favorable à une juste liberté, aucune apparence de progrès du droit.

En *Perse* et en *Turquie*, ces sortes d'unions semblent avoir acquis plus de consistance : elles sont placées sous la sanction des lois, et solennisées par la présence des magistrats. Toutefois, si nous en croyons *Tournefort* (1), les *Turcs* les désavouent, et rejettent sur les *chrétiens* la honte des mariages à temps. Ils prétendent que ceux-ci, qui laissent leurs femmes à la maison, ont introduit, dans l'Islam, la coutume d'en prendre d'autres à pension, pour le temps de leur résidence dans le Levant. Il est néanmoins permis de penser que *Chardin*, *ce joaillier philosophe, qui a voyagé comme Platon*, si

(1) PITTON DE TOURNEFORT, *Relation d'un voyage du Levant*. In-4°; Amsterdam, 1718; t. II, liv. XVI, p. 50.

l'on en croit *J.-J. Rousseau* (1), a pénétré plus avant que le savant botaniste dans les mystères de la civilisation orientale. C'est lui qui nous révèle toute la corruption, je ne dirai pas des mœurs, mais de la morale de l'islamisme. Le bail à loyer d'une femme pour un temps déterminé qui peut se réduire à une semaine, un jour, une heure, est un expédient de conscience, inventé par les casuistes musulmans pour calmer les scrupules des vrais croyants, auxquels tout commerce charnel est interdit avec d'autres femmes que leurs épouses ou leurs esclaves (2).

Il paraît qu'en *Perse* ce contrat est entré plus avant dans la vie civile. Il y est réputé *bon*, *licite* et *honnête*; mais quels fruits y a-t-il produits? Tant de concessions faites aux exigences des sens, toutes ces facilités données aux passions, la faculté d'avoir à la fois plusieurs femmes légitimes, la permission d'allier

(1) J.-J. ROUSSEAU, *Discours sur l'inégalité parmi les hommes*, note 10.

(2) *Voy. de M. le chev. Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*. In-4°; Amsterdam, 1711; t. I, p. 165. *Id.*, in-12; part. 2, t. II, p. 262.

le concubinage au mariage, n'ont pu éteindre d'inextinguibles désirs, ni satisfaire les insatiables appétits des sens (1). Une molle complaisance a vainement reculé les limites de la continence et de l'ordre : c'est du désordre que les passions ont soif. Pour elles, se contenir, en quoi que ce soit, c'est encore s'abstenir; c'est du fruit défendu qu'elles ont faim; comme un fougueux politique anglais de l'avant-dernier siècle, elles ont pour devise : *Tout outre* (2). En l'absence de toute restriction civile, elles recherchent quelque transgression morale à commettre : il leur faut à tout prix quelques limites à franchir, quelques défenses à violer; à défaut des lois, elles violent la nature. Aussi, en aucune contrée du monde, la corruption des deux sexes n'a-t-elle été portée plus loin que dans ces contrées de l'Orient. Les faits justifient cette judicieuse remarque de *Montesquieu : Une dissolution en entraîne toujours une autre*. Les exemples pour l'appuyer ne lui manquent pas (3).

Que l'on cesse donc de provoquer en faveur

(1) Non satiatur oculus visu, nec auris impletur auditu.
(2) *Throughtout.*
(3) *Esprit des lois*, liv. XVI, chap. 6.

de la légèreté des esprits, de la corruption du cœur, de la violence des passions, de coupables et nuisibles condescendances. Ce n'est pas en désertant la morale et la vertu que l'on peut rétablir ou fonder de bonnes mœurs, mais en obéissant à la voix de la nature. Cette voix aimable et puissante révèle à l'homme les douceurs et les bienfaits de la société conjugale. Dans cet engagement de deux êtres intelligents, dont les effets sont la conservation et la reproduction des sociétés civiles et du genre humain, elle lui montre l'étroite alliance de l'amour et du devoir, du plaisir et de l'honneur, ajoutant au prix et garantissant la durée des plus tendres sentiments, par la multiplicité de ces affections mutuelles, de ces chaînes sans nombre, que l'union d'un seul couple fait naître.

La dissolution facultative de la société conjugale, par la *répudiation* ou le *divorce*, n'est pas plus favorable que les concubinages plus ou moins palliés dont nous venons de parler : elle n'est pas moins contraire à l'institution naturelle du mariage.

La *répudiation* a deux vices : celui de son

origine; elle dérive d'un principe d'inégalité qui détruit la réciprocité de l'engagement : celui de ses conséquences; lors même qu'elle est l'exercice d'un droit légal, elle en est, la plupart du temps, l'exercice arbitraire.

L'union conjugale est une société contractée entre *pareils*, comme dit le sage *Charron* (1). L'égalité des parties produit, entre elles, une entière et parfaite communauté de toutes choses. Elle entraîne l'égalité des droits, en tout ce qui concerne le maintien et l'exécution de l'engagement. Un engagement réciproquement consenti, quand il est susceptible d'être annulé, ne saurait l'être que du consentement mutuel des parties, ou dans les cas admis et prévus par le contrat; et il ne peut être dissous qu'à la demande de celle des parties qui juge y avoir intérêt. Le droit de requérir la dissolution doit être commun à toutes, à moins que l'une d'elles n'y ait expressément renoncé.

Par la *répudiation*, la femme est déchue de son état d'épouse et de mère de famille. Cette

(1) *De la Sagesse*. Liv. I, chap. 46, n. 7, p. 255, in-8, édit. de 1545, Paris.

voie de dissolution de la société conjugale n'est ouverte qu'au mari. Toute loi qui l'autorise est donc contraire à l'équité ; elle blesse la justice. Toutes les fois que le principe d'une loi est injuste, ses conséquences sont violentes et tyranniques. Celle-ci n'est qu'un abus évident du droit de prépotence presque universellement établi en faveur du sexe masculin.

Les causes légales ou plutôt les prétextes de la *répudiation* ne démentent point dans l'histoire ce que son origine a d'odieux. Un mari pouvait répudier sa femme pour avoir mal apprêté les mets qu'elle lui avait servis, s'il trouvait dans sa conduite quelque chose de répréhensible, si elle lui avait inspiré du dégoût, si elle avait cessé de lui plaire, enfin si une autre avait su le charmer. C'était ouvrir assurément une vaste carrière à la *liberté amoureuse* des hommes. Que serait-il advenu de la société conjugale et de la société civile elle-même, si les femmes avaient eu le droit de représailles ?

On ne saurait dire précisément si, dans les derniers temps de leur existence politique, la faculté de répudier ou de se soustraire au lien conjugal en quittant leur mari, fut légalement

attribuée aux femmes chez les *Hébreux*. Mais il est certain qu'à cette époque les princesses de cette nation en usaient et en abusaient, et il ne paraît pas que ce retour à l'équité naturelle eût profité à l'amélioration des mœurs. On peut en juger par l'histoire d'une femme tristement célèbre et digne du sang d'*Hérode le Grand*, d'*Hérodiade*, laquelle, après avoir abandonné son mari pour le tétrarque de *Galilée*, mêlait la soif du sang et les délices de la vengeance aux plaisirs de la danse et aux joies du festin. On voit dans la même famille les trois sœurs du jeune *Agrippa*, roi de la *Trachonite*, suivre les traces d'*Hérodiade*, et changer de maris à plusieurs reprises.

Au reste, le droit de *répudiation* attribué aux deux époux n'est autre chose que le *divorce*, et le *divorce* ne répugne pas moins que la *répudiation* à la nature de la société conjugale.

On s'arme, contre la perpétuité du mariage, d'un principe du droit civil : *Nulle société*, dit-on, *n'est éternelle*.

Nous pourrions récuser l'autorité du droit civil quand il s'agit d'un engagement naturel.

Le droit civil par excellence, le droit romain.

nous enseigne qu'*il n'est pas au pouvoir de la raison civile* (1) d'altérer le droit naturel, et il déclare que l'union de l'homme et de la femme, et tout ce qui concerne la naissance et l'éducation des enfants, fait partie du droit naturel (2).

Mais c'est au fond des choses qu'il faut aller. Nulle société n'est éternelle, soit; mais la mort dissout toutes les sociétés. C'est la plus naturelle des causes de dissolution: elle est universelle, elle atteint toutes les sociétés, sans exception. Les autres causes de dissolution dépendent de la nature des sociétés; il en est qui ne comportent pas la dissolution volontaire. La société conjugale est de ce nombre.

Dans les vues de la Providence et dans l'économie des sociétés civiles, la société conjugale a pour objet la procréation des enfants. L'enfant a besoin des secours de sa mère bien plus longtemps que de son lait. Son éducation intel-

(1) Civilis ratio naturalia jura corrumpere non potest. *Digest. Tit.* 5, *l.* 8. Naturalis ratio auctoritate senatus commutari non potest. *Ibid., tit.* 7, *l.* 2.

(2) Jus naturale est, quod natura omnia animalia docuit... Hinc descendit maris atque fœminæ conjunctio... Hinc liberorum procreatio, hinc educatio. JUST. *Instit.*, *lib. I, tit.* 2.

lectuelle, qui commence avec son éducation physique, se prolonge au delà de celle-ci, d'où résulte un engagement durable entre la mère et l'enfant. *Chez toutes les espèces d'animaux dont la monogamie est la liaison naturelle*, dit notre illustre *Cuvier* (1), *le père prend part à l'éducation du petit. La longueur de cette éducation lui permet d'avoir d'autres enfants pendant sa durée, d'où résulte la perpétuité naturelle de l'union conjugale.*

La société conjugale n'est donc pas au nombre de celles qui peuvent être dissoutes par la volonté de l'homme. Mais celles-là mêmes qui sont susceptibles de dissolution volontaire ne sauraient se dissoudre qu'en temps opportun, c'est-à-dire, dans un moment où la dissolution peut s'opérer, sans nuire aux droits acquis, ni au bien commun des associés.

Or, dans la vie de deux époux, quel serait l'instant opportun pour rompre leur union? Quand pourrait-on les séparer sans violer la foi promise, sans dommage pour les enfants, sans

(1) *Le Règne animal distribué d'après son organisation*; par M. le baron Cuvier. Nouvelle édition. Paris, 1829, t. I, p. 75 et 77.

nuire aux droits de l'un ou de l'autre époux, sans renverser le gouvernement de la famille, sans préjudice pour les alliances, sans scandale public (1)?

Le mariage considéré en lui-même ne comporte donc point de condition résolutoire.

Ce n'est pas tout. En *civilisation*, comme parlent nos docteurs modernes, le mariage n'est pas seulement l'association de deux individus: c'est une alliance entre deux familles, ayant pour objet l'établissement d'une troisième. Un semblable traité ne peut être annulé sans le consentement de toutes les parties contractantes, et même sans celui de toutes les parties qui y ont intérêt. Dans la société civile, la société conjugale opère l'association des biens, non moins que l'union des personnes. Les époux et les parents des époux stipulent tant pour eux que pour les enfants à naître. Mais s'ils sont seuls présents et contractants, l'État et la société générale du genre humain, quoique absents, sont nécessairement parties jointes au contrat. On

(1) PORTALIS, *Rapport sur la résolution du* 29 *prairial, relative au divorce. Conseil des anciens, séance du* 27 *thermidor an VI*. In-8°, p. 7.

ne saurait abandonner au caprice des vains désirs et à l'inconstance des passions, les éléments de la société et les grands intérêts de l'humanité.

L'erreur vient encore ici de ce qu'on perd de vue la science de la vie et la vocation de l'homme, pour se préoccuper exclusivement du *sentiment de l'amour*, et du sentiment de l'amour tel que des mœurs, heureusement exceptionnelles, en présentent l'abus, ou tel que s'efforce de nous le dépeindre une littérature qui en exagère les écarts.

Considéré à ces points de vue, ce sentiment est si fragile, comme le prouve l'excès même des concessions qu'on voudrait faire à sa fragilité, qu'il ne pourrait jamais être qu'un épisode dans la vie, et ne saurait en devenir l'affaire principale. Pour qu'il acquière cette importance, il doit rentrer dans les conditions providentielles, il doit être empreint d'innocence et de pudeur, il doit se fondre dans cet autre sentiment que *Charron* nomme si heureusement l'*amitié de mariage*(1). Il nous suffira, pour ren-

(1) *De la Sagesse*. Liv. III, part. 1, chap. 7, § 8, p. 588.

dre notre pensée intelligible en peu de paroles, d'écarter d'abord la morale et la métaphysique des romans, et d'interroger ensuite l'histoire naturelle de cet amour qui doit *reperpétuer la vie humaine*, et auquel la nature a fait ressortir tous les sentiments de l'âme.

Nous avons épuisé ce qui concerne la volupté des sens : nous n'y reviendrons plus. Il faut s'élever plus haut pour connaître la véritable nature du sentiment de l'amour.

La vie de l'homme peut être envisagée sous trois faces. Formé de l'union d'un corps et d'une âme, il vit de la vie du corps ou de la vie matérielle, et de la vie de l'esprit ou de la vie intellectuelle. Doué de liberté et de sensibilité, il vit encore d'une vie morale. Sa vie morale est le siége de ses affections, de ses passions, de son activité intérieure. Elle résulte de l'action combinée de la raison et de la sensibilité; c'est une *moyenne* entre la vie du corps et celle de l'intelligence, une sorte de fusion de celle-ci dans celle-là. C'est la *vie humaine* proprement dite. En elle, la sensibilité transforme le besoin en désir, échauffe la pensée, enflamme l'imagination et la mémoire, passionne la raison.

La sensibilité est l'âme de cette vie, comme l'instinct est celle de la vie du corps, comme la raison est l'âme de la vie de l'esprit. La vie animale se fond dans la vie morale : elle disparaît sous l'éclat, le nombre et l'étendue des pensées et des sentiments. La vie morale pénètre la vie intellectuelle par le côté sensible des idées, celle-ci réagit sur elle par la puissance du jugement, et l'autorité de la raison sur la volonté. C'est ainsi que les opinions deviennent d'énergiques croyances, et que l'esprit a ses passions comme le cœur.

Le sentiment de l'amour appartient à la vie morale, mais son point de départ est ailleurs. Il tire son origine de la vie corporelle. Tout se tient, dans l'œuvre admirable de la Providence. Par des gradations insensibles pour arriver à ses fins, elle lie l'esprit à la matière, les corps organisés et vivants à l'intelligence libre et sensible.

C'est en vue de la perpétuité de ses œuvres, que le Créateur a déposé, dans les animaux et dans l'homme, le germe de cet attachement passionné pour leur progéniture, qui se développe, en eux, avec tant de force et d'énergie. La vive impulsion qui entraîne un sexe vers l'autre n'est

que le véhicule puissant de cet autre amour. Cet instinct brutal mais providentiel de la reproduction, revêt, jusque dans les dernières classes du règne animal, la touchante apparence d'une sollicitude éclairée et d'une tendresse intelligente; chez l'homme, spiritualisé et ennobli par l'intelligence, élevé par la sensibilité à la hauteur d'une affection pure et durable, il devient le *sentiment de l'amour*. Semblable au papillon, qui déchire de ses ailes brillantes les langes grossiers qui retiennent la chrysalide captive, il se transfigure, s'embellit, et, dans sa métamorphose, surgissent avec lui une foule de vertus. C'est à cause de cette destination de l'amour, qu'aux approches de l'âge d'aimer, poignent et se développent dans le cœur de l'homme les plus tendres affections, et ces instincts sublimes qui l'élèvent au-dessus de l'humanité. Ces émotions célestes, ces élans ineffables ne sont point, et ne sauraient être le cortége de ce mouvement capricieux, stérile, égoïste de l'âme, que l'école des passions, ou la philosophie de l'utilité, désignent sous le nom d'*amour*.

Le sentiment de l'amour, ainsi ramené à sa

source et à son but, est parfaitement en harmonie avec la constitution primordiale de la société conjugale et domestique, avec la discipline de nos mœurs civiles.

On voit combien il serait dangereux de le confondre avec cette maladie de l'âme, cette *passion tumultueuse, rendez-vous de toutes les passions* (1), qui détourne de sa fin dernière, et tend à faire passer, au service exclusif du bonheur individuel, l'énergie d'un penchant qui doit procurer le bien-être de plusieurs et l'avantage de tous. L'amour, réduit à ces étroites proportions d'intérêt personnel, ne saurait être fondé à réclamer la protection spéciale des lois, ni un état civil dans l'État. L'amour digne de l'attention des législateurs et des philosophes, est cet attachement tendre et doux, plus complet que l'amitié qui n'a point de sexe, plus constant, et surtout moins personnel, que cette passion jalouse, quelquefois jusqu'à l'insociabilité, qui porte trop souvent une perturbation funeste dans les familles et dans l'État : c'est l'*amour conjugal*, en un mot.

(1) Expression de *Longin*.

Et, par une honteuse condescendance pour cette passion pernicieuse, on entreprend de révolutionner la société conjugale! On invoque le divorce pour faire cesser ce qu'on appelle un mensonge légal, une fiction cruelle; et l'on ne s'aperçoit pas que le divorce n'est lui-même qu'une fiction légale, cruelle et mensongère.

Laissez la société conjugale à son état naturel; les choses suivent leur cours : tout marche comme la nature. A des sentiments plus vifs succèdent par degré, dans l'âme des époux, l'estime et la confiance. La longue intimité d'une vie commune ajoute à ces affections profondes la puissance de l'habitude. Les douces réminiscences du passé rajeunissent le présent et l'embellissent. Grâces à la continuité de l'engagement, quand les illusions et les joies de la jeunesse s'évanouissent, le contentement calme et sérieux de l'âge mûr les remplace; et l'amitié, qui modère l'affection sans la détruire, conserve encore à la vieillesse des jouissances touchantes, quoique moins animées :

C'est le soir d'un beau jour.

LA FONTAINE.

Admettez le divorce, tous les rapports sont intervertis. La vie morale est troublée, le développement progressif des sentiments s'arrête. L'époux qui cherche, dans un nouveau lien, un dédommagement aux ennuis d'un engagement précédent, tourmenté par la défiance de l'avenir qu'il puise dans l'expérience du passé, ne rentre point dans cette liberté, dans cette possession franche et entière de lui-même, qui pourraient seules assurer la félicité d'une nouvelle union. L'épouse, séparée de celui qui reçut ses premiers serments, est pour un nouvel époux la veuve d'un homme vivant, dont l'image importune vient trop souvent s'interposer entre eux et troubler leurs épanchements. Est-elle mère? elle porte, à celui qui n'est pas le père de ses enfants, un cœur dont le plus irrésistible de tous les sentiments, l'amour maternel, occupe la meilleure part; et cet amour, ce sont les enfants d'un autre qui l'inspirent, d'un autre auquel, même après l'avoir répudié, elle ne cesse de tenir par le lien puissant de la génération, indépendant de l'autorité des lois, et que la mort seul peut rompre.

Ces unions tronquées sont toujours impar-

faites. Dans ces secondes noces, l'opposition des mouvements involontaires de leur âme avec la situation réelle des époux, dément les promesses du divorce. C'est vainement qu'ils se disent affranchis d'un premier lien, si le second ne peut répondre à leurs espérances.

Certainement, dans l'état de nos mœurs, la société conjugale, telle qu'elle est, ne ressemble pas toujours à ce qu'elle devrait être. Au milieu de nos grandes villes, l'esprit de société étouffe trop souvent l'esprit de famille. Les liens domestiques s'usent, comme les caractères s'effacent, dans le mouvement rapide et les frottements multipliés de la vie civile. Quelquefois même ces liens sont dénoués presque aussitôt que formés. Trop souvent les a-t-on acceptés, abstraction faite de la nature et de la destination de la société conjugale. Le mariage n'est alors que la prise de possession d'un établissement dans le monde, un moyen d'y vivre avec plus ou moins de commodité, d'aisance et d'éclat; un expédient pour rétablir une fortune perdue, ou une réputation compromise. La plupart du temps les parents des époux connivent eux-mêmes à ces désordres. Ils s'en-

quièrent plutôt de l'utilité, de l'honneur des alliances, ou de vaines convenances sociales, que de la conformité des goûts et des inclinations, de la compatibilité des humeurs, de la solidité des principes et de la délicatesse des sentiments des futurs conjoints. Dans les négociations matrimoniales on néglige l'essentiel. Les intérêts moraux, la paix domestique, la bonne éducation des enfants, ne viennent qu'après les calculs pécuniaires ou les satisfactions de la vanité. De là les mécomptes, l'indifférence, la froideur, l'insupport, les dissentions domestiques, les inimitiés, qui, après avoir troublé la vie commune, finissent par la rendre dure, odieuse, et finalement intolérable.

Mais ces abus condamnent nos mœurs, et n'accusent point l'institution. Ce n'est point elle qui a besoin de réforme, c'est nous. Nos fautes ne résultent point de ses défauts, et ce n'est point en altérant les principes contitutifs de la société conjugale qu'on peut remédier aux maux dont on se plaint, c'est au contraire en rappelant nos mœurs à la pratique de ces principes.

On s'est efforcé de peindre des couleurs les plus sombres, les suites de l'indissolubilité

du mariage dans le ménage des pauvres. Il est certain que la vie commune, quand elle s'écoule sous la double pression du besoin et d'un travail sans relâche, resserrée dans les limites étroites d'un réduit trop souvent privé d'air et de lumière, peut devenir un accablant fardeau, si le vice et les passions brutales y interviennent. On affecte de généraliser des exceptions, et l'on affirme que ces époux infortunés n'ont d'autre alternative que le désespoir ou le crime.

Quand ces peintures seraient fidèles, elles condamneraient les passions et le vice, et non l'indissolubilité du mariage. Elles seraient loin de prouver qu'il suffit de supprimer celle-ci, et de lâcher la bride aux autres, pour tarir la source des malheurs et des forfaits dont on déroule si complaisamment la détestable série.

Mais l'état des choses ne répond point à ces tableaux. Les classes de la nation qui portent le poids du jour et de la chaleur, pratiquent, pour la plupart, de fortes vertus par nécessité ; elles remplissent leurs devoirs, comme elles se livrent à leurs travaux, pour s'acquitter de leur tâche journalière. Il n'y a pas de place dans leur

vie pour ces rêveries qui obsèdent, dans leurs heures de loisir, les classes plus ou moins oisives. Dans cette région, les âmes sont à l'abri du *vague des passions*.

La société conjugale est, pour elles, une société de travail et d'assistance mutuelle. La vigueur de ses bras, l'activité de son intelligence, son industrie, constituent l'apport d'un des associés; l'adresse de ses mains, sa vigilance attentive et l'esprit d'économie qui font la bonne ménagère, sont la mise de fonds de l'autre. Lorsque, à la fin du jour, l'époux, épuisé de fatigues, rejoint ses foyers, les rafraîchissements du corps et de l'âme l'y attendent : de sobres aliments réparent ses forces, la bienvenue cordiale, les paroles affectueuses de sa compagne, le joyeux sourire et les tendres caresses des enfants, assaisonnent le repas du soir. Plus la demeure est étroite, plus le rapprochement est intime. On ignore, ailleurs, ce que des âmes honnêtes et aimantes puisent de force et de patience dans ces réunions de famille. Quand une pensée pieuse vient illuminer ce petit cercle, quand un sentiment charitable y dilate les cœurs, si le pain, qui chaque jour nourrit la famille, est assez

abondant pour être rompu avec de moins aisés qu'elle, il acquiert une saveur merveilleuse, et devient, pour emprunter de divines paroles, *suave à la bouche comme le miel* (1).

Le désespoir et le crime ne visitent ces paisibles sociétés domestiques, qu'autant que d'impies et corruptrices doctrines y ont répandu, avec de fallacieuses promesses, le dégoût des vrais biens et des habitudes honnêtes. A ces hommes, dont le travail est la vocation, représentez comme leur juste salaire, une impraticable répartition des bénéfices, qui tarisse la source même du travail; laissez-leur entrevoir, comme l'unique loyer digne de leurs pénibles labeurs, des jouissances matérielles et périssables, inaccessibles au plus grand nombre, et qui, loin de combler les vœux de ceux qui les possèdent, irritent leur cupidité, et vous exciterez en eux toutes les convoitises, vous les exposerez à toutes les déceptions qui conduisent au crime par le désespoir, et au désespoir par le crime. L'indissolubilité du lien conjugal n'est

(1) *Et erat in ore meo tanquam mel dulce. S. Joan. Apoc., cap.* 10, v. 10.

pour rien dans ces malheurs et ces forfaits : c'est le coupable déchaînement des passions, c'est l'oubli de Dieu et de la vocation de l'homme qui cause tout le mal.

Ce ne sont point les classes laborieuses qui ont demandé l'*affranchissement des passions*, et la *réhabilitation de la chair*. Ce n'est point de la demeure du pauvre que sont sorties les réclamations que l'on patronne si officieusement. Le pauvre sait, par expérience, que la *répudiation* et le *divorce* ne sont point à son usage. Ce n'est pas sous son humble toit que le scandale des nouvelles mœurs s'est produit, quand le divorce a été permis en France. Toutes ces entorses légales données à la constitution naturelle de la société conjugale, tous ces honteux concubinages plus ou moins artistement déguisés par les lois, sont des institutions de luxe au service de la seule opulence, comme tous les raffinements de la vie mondaine. Ils sont d'ailleurs, comme eux, l'occasion prochaine de la dilapidation des héritages; et, en même temps qu'ils menacent le bonheur actuel de toutes les unions paisibles, en vue d'inconvénients éventuels et d'incompatibilités possibles, ils compro-

mettent la dotation des familles et l'avenir du patrimoine.

Fidèle aux vieilles traditions françaises, l'opinion générale repousse toute perturbation des lois de l'union conjugale. Le divorce se présente à ses yeux comme une usurpation de la légitimité. On dirait le public moins sévère pour les commerces illégitimes. Cette contradiction n'est qu'apparente. Le divorce est une violation ouverte, avouée, définitive d'un engagement naturel ; il brise irremédiablement le mariage. Une liaison illégitime le trouble sans le dissoudre, et laisse toujours ouverture à la réconciliation par le repentir. Elle porte, avec le nom, la peine de l'adultère : intimidation salutaire qui raffermit la fidélité chancelante et protége la société conjugale. Le divorce, au contraire, provoque et encourage l'infidélité en lui décernant un brevet d'innocence officielle, et lui garantissant, sinon la considération, au moins la légalité.

Mais quand il serait vrai que le malaise et les tribulations, dont on prétend la société conjugale affligée, fussent une des plaies les plus vives de la société, le divorce ne serait point un remède approprié à la nature du mal. En effet, ce malaise

prendrait évidemment sa source dans l'incompatibilité des humeurs, et l'impatience à supporter les contrariétés journalières qu'elle fait naître; mais cette impatience et cette incompatibilité auraient pour cause le peu de soin qu'on apporte à rechercher en mariage les véritables éléments de la félicité domestique. Or, si la perspective imposante et sévère de l'indissolubilité n'est pas un préservatif suffisant contre l'inadvertance et la légèreté qui font négliger le principal pour l'accessoire lors de la négociation des mariages, n'est-il pas évident que l'éventualité du divorce, la facilité de briser des nœuds devenus importuns, seront de véritables primes d'encouragement pour les unions téméraires et inconsidérées? Si la nécessité de vivre toujours ensemble ne dispose pas les époux à l'indulgence et à l'abolition de leurs griefs mutuels par la compensation de leurs défauts respectifs; si au moyen de ce concordat elle ne leur procure pas le bienfait d'une paix durable, comment peut-on espérer que la société conjugale, et la famille avec elle, ne soient pas toujours en danger, lorsque le moindre différend suffira pour motiver la dissolution du mariage, et quand l'irré-

les attentats des époux contre la vie de leurs conjoints étaient d'autant plus fréquents, que les liens qui les unissaient étaient plus fragiles.

Ce qui se passa, parmi nous, lorsqu'une loi qui portait la date néfaste de septembre 1792, vint porter atteinte à l'indissolubilité du mariage, n'est pas moins digne de remarque. On eût dit que les mariages anciennement contractés ne tombaient point sous l'empire de la loi nouvelle. Elle ne fut appliquée qu'à un très-petit nombre des unions formées sous le sceau de l'indissolubilité : encore, la plupart du temps, les dissolutions alors prononcées furent autant de fraudes pieuses, de divorces simulés pour cause d'émigration.

Nous lisons dans un écrit publié par un docte et vertueux magistrat, l'un des collaborateurs du Code civil sous l'empire de la loi de 1792, les paroles suivantes : « C'est sur les unions formées « depuis la dernière loi, que le divorce s'opère « avec la licence la plus effrénée. C'est relati- « vement aux mariages mêmes contractés sur « un premier divorce, c'est quelquefois contre « des mariages formés depuis huit jours, qu'il « est réclamé. » Des chiffres et des détails sta-

tistiques viennent à l'appui de ces assertions, et l'auteur se hâte d'ajouter : « En sorte que sur « cinq mariages qui se font dans la capitale, il y « a à parier qu'il y en aura un d'annulé (1). »

Au moment où je trace ces lignes, les travailleurs, objet d'une si légitime sollicitude, sont loin d'adhérer aux doctrines et aux innovations que nous combattons. Lors même que par ignorance, par indifférence quelquefois, et malheureusement trop souvent par indigence, et faute de pouvoir satisfaire à des exigences fiscales, ils négligent de s'adresser à l'officier de l'état civil et au ministre du culte, pour faire sanctionner

(1) *Du divorce et de la séparation de corps, par* Jacques de Malleville. *In*-8o; *Paris, an* VIII, *chap.* 1, *p.* 12.

Nous pouvons ajouter à ce témoignage un témoignage non moins authentique et non moins concluant : « A Paris, « dans l'an IX, dit le tribun Carion-Nisas, le nombre des « mariages a été de quatre mille environ, celui des di- « vorces de sept cents; en l'an XI, celui des mariages de « trois mille seulement, celui des divorces de neuf cents. « Sur trente actes de divorces, on en trouve dix dans les- « quels un des époux ou tous deux divorcent pour la se- « conde fois. » *Code civil des Français, suivi de l'Exposé des motifs, des rapports, des opinions, etc., par* Favard de Langlade. *In*-12; *Paris. Firmin Didot, an XI* (1804), *t. II, p.* 371 *à* 378.

parable réparation du divorce sera constamment à la portée de l'amour-propre blessé et de la susceptibilité irritée? On ne saurait exclure du banquet nuptial la patience et la résignation, ces compagnes fidèles de l'indissolubilité, sans que l'inconstance et le caprice ne prennent leur place, et à leur suite, les prétextes les plus vains ne tardent pas à rendre la vie commune insupportable.

« Ne craignons pas, » disait *David Hume*, dans un pays voisin, où le divorce est admis par la religion et par la loi, « ne craignons pas « de trop resserrer les nœuds du mariage. Si « l'amitié des époux est solide et sincère, elle « ne peut qu'y gagner : si elle est incertaine et « chancelante, c'est le meilleur moyen de la « fixer. Il ne faut qu'une prudence médiocre « pour oublier, je ne sais combien de querelles « et de goûts frivoles, lorsqu'on est obligé de passer sa vie ensemble ; au lieu qu'on les pousse « aux dernières extrémités, et qu'il en résulte « des plaintes mortelles, si on est libre de se séparer (1). »

(1) *Essais moraux et politiques*. Essai 18.

D'ailleurs, la fragilité du lien conjugal, loin de rendre plus facile le devoir de la fidélité, et plus rares les offenses aux bonnes mœurs, corrompt jusqu'au mariage même. L'expérience en a été faite de nos jours et dans l'antiquité.

Il fut une époque, à *Rome*, où les femmes, c'est *Sénèque* qui le rapporte (1), ne comptaient plus leurs années par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris. On les voyait divorcer pour se marier, et se marier pour divorcer. Tous les registres publics étaient couverts d'actes de divorce. Les mœurs en étaient venues à ce point, qu'une femme ne prenait un mari que pour se livrer avec plus d'ardeur à d'adultères amours. Quand il était si facile de rompre le mariage par le divorce, qui pourrait croire qu'on recourût au meurtre pour le dissoudre? Toutefois, les écrivains contemporains attestent que

(1) Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles fœminæ, non consulum numero, sed maritorum, annos suos computant? Et ineunt matrimonii causa, nubunt repudii! Tandem istud timebatur, quamdiu rarum erat; quia vero nulla sine divortio acta sunt, quod sæpe audiebant, facere didicerunt, numquid jam ullus adulterii pudor est, nisi ut adulterum irritet? *De Beneficiis*, lib. III, cap. 16.

par la loi et bénir par la religion l'engagement naturel qu'ils contractent, cet engagement n'en est pas moins, à leurs yeux, perpétuel par destination. C'est ce qu'on a pu recueillir de la bouche de plusieurs d'entre eux dans de trop célèbres débats judiciaires, où ils s'efforçaient de justifier ces commerces irréguliers, en les honorant du nom de *mariages libres*. Ainsi ceux mêmes qui vivent dans l'inobservance des lois de l'État et de l'Église, du sein même de ce désordre, rendent un volontaire hommage à la loi naturelle.

Chaque jour, éclairés et secourus, dans cette grande cité, par une association pieuse et charitable dirigée par un ancien magistrat (1), un nombre considérable d'entre eux s'empresse de corroborer l'indissolubilité naturelle de la société conjugale par l'indissolubilité civile et religieuse qu'y attachent la puissance des lois et l'autorité de la religion.

La société de *Saint-François Régis* appartient à notre sujet. Depuis longues années elle travaille efficacement, avec persévérance et

(1) M. *Gossin*, ancien conseiller à la Cour royale de Paris.

sans ostentation, à la régénération sociale, par la reconstitution des familles. En faisant rentrer dans le sein de l'honnêteté et de la morale des couples égarés, elle les abrite pour l'avenir contre les coupables entraînements du vice et les détestables sollicitations du crime. Elle réconcilie, avec elles-mêmes, des âmes naturellement vertueuses, pour lesquelles le désordre de leur vie est une véritable torture. Elle restitue à l'état civil et fait participer aux avantages de la légitimité des enfants qui en demeuraient privés par la faute de leurs parents. Son influence salutaire s'étend de jour en jour. De nombreuses affiliations propagent son action dans les départements.

Il y a plus de deux ans, sous les auspices d'un nombre considérable des membres les plus distingués des cinq académies qui constituent l'Institut national, elle a obtenu du parlement une loi qui exempte des droits du fisc tous les actes publics qu'il est nécessaire de produire pour l'accomplissement des formalités indispensables à la réhabilitation du mariage. Cette mesure, accueillie avec reconnaissance, a produit d'heureux résultats. Tous les jours, sur divers

points du territoire, une foule d'unions illicites sont régularisées : la morale et la religion rentrent dans leurs droits, et reprennent leur salutaire empire. Cet acquiescement libre et volontaire à la loi de l'indissolubilité, prouve l'ascendant de la vérité sur les âmes, quand elle leur est présentée naïvement, avec charité et désintéressement ; il démontre encore combien il est facile de faire accepter avec joie, et de rendre doux et léger le joug du devoir, en manifestant, par de bons exemples, les avantages d'une vie pure et bien réglée.

Avec la société conjugale commence un nouvel ordre de rapports, de vertus et de plaisirs.

Elle forme des époux une seule personne morale. Ils étaient deux, ils ne sont plus qu'un. Réunis en un corps social, leur individualité s'efface en quelque sorte. *A la volonté sociale qui réunit, ils n'ont plus à opposer la volonté particulière qui sépare* (1).

Cependant la distinction des personnes n'est point abolie en eux, puisque, doués pareillement de sensibilité et de raison, ils sont inégalement partagés en force physique, et investis

(1) De Bonald.

de fonctions diverses. Unis, sans être confondus, s'ils ont des droits et des devoirs communs, ils en ont de personnels et de spéciaux. Leurs devoirs sont la mesure de leurs droits.

Les devoirs communs des époux sont l'amour conjugal, la fidélité, l'assistance et le secours mutuels, l'obligation de nourrir, élever et entretenir les enfants issus de leur union, et de subvenir, le cas échéant, aux besoins de leurs ascendants respectifs.

L'amour ne se commande pas; mais l'*amour conjugal* se présume. C'est la présomption de la loi, parce que c'est le vœu de la nature. Cet amour n'est pas l'*attraction passionnée* de nos nouveaux docteurs, mais cette attraction naturelle qui rapproche et unit deux cœurs sensibles, sans troubler la raison. S'il arrive trop souvent que les mœurs et les usages n'aient laissé agir ni parler la nature; plus puissante que l'homme, elle ressaisit ses droits, et la plupart du temps, l'affection qui aurait dû précéder le mariage, en devient la suite et le fruit (1). Le devoir, l'habitude, l'intimité, font alors l'office

(1) Plus que l'on ne le croit, ce nom d'époux engage,
Et l'amour est souvent un fruit du mariage.
MOLIÈRE.

de l'inclination. Dans les cœurs que ne dépravent point des penchants vicieux, une union si intime inspire naturellement de tendres sentiments, une affectueuse reconnaissance. Les mêmes attachements, une entière solidarité de fortune et de destinée, de communes espérances, fortifient cette affection. Un continuel échange de soins et d'égards, d'attentions et de prévenances, ajoute un grand prix à la vie, si l'on est assez sage pour ne lui demander que le bonheur qu'elle peut donner.

Le sentiment de préférence qui détermine les époux à s'unir, le choix libre et volontaire qu'ils ont fait l'un de l'autre, sont à la fois la cause et la garantie de la *fidélité* qu'ils se vouent et qu'ils se doivent. La fidélité suppose la confiance et l'impose. La confiance est une foi entière : elle doit être réciproque. La fidélité, c'est la foi gardée. Sans la confiance ou la foi, la fidélité est sans objet. Sans la fidélité, la foi est violée, et la confiance devient impossible. La foi conjugale consiste dans la parfaite conformité des actes aux sentiments.

L'union des époux institue une famille nou-

velle. En la fondant, ils renoncent l'un pour l'autre à leurs familles respectives; ils s'engagent à passer ensemble leur vie dans l'indivision, quel que puisse être l'état de leur santé ou de leur fortune. Cette promesse, expresse ou tacite, implique le devoir de l'*assistance* et du *secours mutuel*.

Le secours et l'assistance, c'est l'*amitié de mariage* en action; c'est la condition de l'alliance; ce sont les moyens d'existence de la société conjugale. Le mari et la femme s'assistent et se secourent mutuellement, parce qu'ils s'aiment, ou qu'ils sont censés s'aimer. Ils s'aiment, parce qu'ils se sont assistés et secourus. Ils s'assistent et se secourent par devoir : c'est une nécessité du nouvel établissement. Le ménage n'existe qu'à ce prix.

La nourriture, l'éducation et l'entretien des enfants ainsi que les aliments et les secours à fournir aux ascendants directs, ou par alliance, des époux, sont des obligations de la société conjugale dont nous nous occuperons plus tard. Nous ne les rappelons en ce moment, que pour indiquer l'étroite liaison de ces devoirs, communs aux époux, avec l'indissolubilité du lien conjugal. Seuls, ils opposeraient un obstacle

insurmontable à la dissolution du mariage par le divorce ou la répudiation. En même temps qu'il consacrait l'union des jeunes époux, qu'il dotait le ménage, et pourvoyait à l'existence des enfants à venir, le traité d'alliance, qui unissait deux familles, créait des droits en faveur de la vieillesse des ascendants. La justice et l'équité seraient également blessées, si, par la dissolution arbitraire de l'union conjugale, les garanties de repos et de sécurité acquises aux chefs respectifs des familles mères, venaient à faillir. La perturbation causée par la séparation des époux ne descendrait pas seulement des parents aux enfants, elle remonterait jusqu'aux ascendants. La dissolution de la société conjugale réagirait sur la société domestique dans tous ses degrés.

Les époux diffèrent entre eux : leur sexe le déclare. La spécialité de leurs devoirs résulte de l'inégalité relative de leurs facultés, et de leur parfaite égalité en droit, non moins que de cette différence.

Empruntons au sage *Xénophon* la détermination de ces devoirs respectifs. Selon ce vertueux et vaillant disciple de *Socrate*, la Provi-

dence, en attribuant des devoirs distincts au mari et à la femme, a transformé la société conjugale en la plus utile de toutes les associations de la vie, après en avoir fait la plus douce et la plus agréable (1).

Par la division du travail, toutes les forces de l'humanité sont rendues fécondes et productives. La répartition du pouvoir et des fonctions domestiques, entre les époux, assure tous les services et pourvoit à tous les besoins. Chef de la société conjugale (2), le mari se livre, sans distractions et sans entraves, au gouvernement des choses du dehors, à la pratique de l'agriculture, à l'aménagement des bois, à la chasse, à la pêche, à la navigation, s'il le faut. L'administration de l'intérieur, l'intendance de la maison, le soin des troupeaux, l'élève des animaux domestiques, la conservation des récoltes et des produits du travail commun, l'entretien et la garde des ustensiles de labour et de ménage, enfin, la subsistance de la famille et la préparation des aliments, sont réservés à la diligence de la mère de famille.

(1) Non solum jucundissima, sed etiam utilissima vitæ societas. XENOPHON. *Œconom. ap. Cotumel.*

(2) Rex sub tectum. *Ibid.*

Au seizième siècle, les moralistes français analysaient soigneusement les devoirs des époux. Leur doctrine est le miroir des mœurs contemporaines.

Selon eux, le mari est tenu d'instruire la femme *avec douceur*, *en l'enseignant des choses de son devoir, honneur et bien*. Il est obligé de la *nourrir* et de la *vêtir*, *soit qu'elle lui apporte douaire ou non*; de lui donner habituellement des preuves de son amour; de *prendre sa défense, en toute occasion*; de la *panser malade*; de la *délivrer captive*, de l'*ensevelir morte*; et, s'il la laisse veuve, *d'assurer après lui sa subsistance et celle de leurs enfants communs, par dispositions testamentaires* (1).

De son côté, la femme est tenue de rendre *honneur*, *révérence* et *respect* à son époux. Elle lui doit *obéissance* et *service*, *en toutes choses justes et licites*. Il lui est prescrit de *s'accommoder et ployer aux mœurs* et *humeurs* de son mari, comme *un bon miroir représente fidèlement la face; de garder la maison* d'ordinaire, et *principalement en l'absence du maître; de*

(1) CHARRON, *de la Sagesse*. Liv. III, part. 2, chap. 12, p. 621-623.

demeurer habituellement en silence, ne parlant qu'avec lui ou par lui ; *d'appareiller ses vivres par soi ou par autrui ;* enfin, de vaquer à *la mesnagerie, la plus belle, juste, utile et honorable occupation de la femme, et* SA MAISTRESSE QUALITÉ, *parce qu'il n'y a rien de si beau qu'un mesnage bien réglé et bien paisible* (1).

Charron, Bodin, Olivier de Serres, donnaient le nom de *mesnage* et de *mesnagerie*, à ce que *Caton*, *Cicéron*, *Columelle*, d'après *Xénophon*, nommaient : *économie domestique*.

Olivier de Serres, cet *excellent cultivateur et vrai patriote*, c'est ainsi que le désigne *Arthur Young*, s'exprime sur ce sujet dans les termes suivants : « Ce sera un grand support et « aide au père de famille, que d'être bien marié « et accompagné d'une sage et vertueuse femme, « pour faire leurs communes affaires avec par- « faite amitié et bonne intelligence... et se « pourra dire heureux et se vanter d'avoir ren- « contré un bon thrésor ; estant *la femme un « des principaux ressorts du mesnage, de la- « quelle la conduite est à préférer à toute autre « science de la culture des champs*, où l'homme

(1) CHARRON, *loc. cit.*

« aura beau se morfondre à la faire marcher « avec tout art et diligence, si les fruits en pro- « venant ne sont par la femme gouvernés avec « raison. Mais, au contraire, estant entre les « mains d'une prudente et bonne mesnagère, « avec honorable libéralité et louable espargne, « seront convenablement distribués; si qu'avec « toute abondance, les vieux se joindront aux « nouveaux, avec votre grand et commun pro- « fit et louange (1). »

Cette ancienne constitution de la société conjugale, naturalisée dans les Gaules, s'y était perpétuée sous l'égide du droit romain. Les diverses invasions des peuples du Nord et du Midi, qui se succédèrent dans ces contrées, l'altérèrent plus ou moins. Plus tard, de profondes atteintes lui furent portées par l'introduction du droit féodal, et des mœurs chevaleresques et exceptionnelles qui en furent la conséquence. Mais le droit écrit et de vieilles traditions la soutenaient. Elle se maintint au sein d'une bourgeoisie récemment émancipée, tout empreinte de la rouille

(1) *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres, *seigneur du Pradel*. Nouvelle édition. In-4°; an XII (1804); Paris. T. I, liv. I, chap. 4, p. 24.

des manières rustiques et grossières des *manants* et des *vilains*. On la retrouvait encore vivante à Paris même, quand *Gorgibus* endoctrinait *Célie*, et lui recommandait de lire les *Quatrains de Pibrac* et les *doctes Tablettes du conseiller Matthieu* (1).

Aujourd'hui les devoirs spéciaux des époux ont été ramenés à leurs veritables termes. Pour les résumer, comparons la législation de deux peuples voisins.

En *Angleterre*, le mari promet à sa femme : *amour, confort et honneur*.

En *France*, il lui doit *protection*, et ce devoir comprend l'obligation de pourvoir convenablement à tous les besoins de l'épouse.

La *protection*, c'est l'*autorité maritale* dans sa juste proportion ; c'est la tutelle que les rapports naturels de l'homme et de la femme défèrent nécessairement au premier : c'est un *supérieur amour*, pour parler comme *Milton* (2). Physiquement la femme est plus faible que l'homme, elle ne saurait suffire à sa défense par

(1) Molière. In-8°; Paris. Édit. de P. Didot l'aîné. 1817, t. I, p. 314.

(2) *Paradise lost, book IV.*

ses seules forces, lors même qu'elle en aurait toujours la disposition entière et la pleine possession; mais la nature en a décidé autrement. Destinée aux sublimes fonctions de mère, la femme achète chèrement cette haute dignité. Sa grandeur morale est la cause de son insuffisance habituelle, ou de son inhabilité accidentelle, à pourvoir à sa conservation et à sa sûreté: elle a constamment besoin d'un défenseur: la *protection*, c'est la *défense*.

En *Angleterre*, l'épouse promet à son mari, *obéissance*, *service*, *amour et honneur*. En *France*, la loi ne requiert de l'épouse que l'*obéissance: obéissance accordée et reçue plutôt qu'exigée*, sujétion à un sceptre bien léger, et *volontairement acceptée*. Comment l'épouse n'*aimerait*-elle pas celui qu'elle estime assez pour lui confier sa destinée et celle de ses enfants? Pourrait-elle ne pas *honorer* l'homme pour le nom duquel elle abdique le nom de son père, et dont elle adopte la famille?

La promesse de *service*, ajoutée à la promesse d'*obéissance*, est oiseuse ou déplacée: elle ne dit rien, ou elle dit trop. L'*obéissance* entre époux exprime un rapport de subordination de la part de la femme; elle n'est, elle ne peut être

que le devoir d'une compagne de condition égale. Le devoir du *service* implique une sujétion entachée de quelque servilité ; c'est, d'ordinaire, un devoir imposé à une personne d'une condition subalterne, à une servante. Sous la tente d'*Abraham*, *Agar* devait le service, et *Sara* l'obéissance.

Selon la loi française, l'*obéissance* que la femme doit à son mari emporte l'obligation d'habiter avec lui, et de le suivre en tous lieux.

Dans un tel état des choses, on aurait lieu de s'étonner que tant de réformateurs se soient occupés de régénérer la société conjugale, de la modifier ou de la détruire, si d'une part les désordres qui étaient survenus dans les mœurs, et le faux point de vue sous lequel un grand nombre d'esprits avaient envisagé ce sujet délicat, n'étaient devenus deux sources abondantes d'erreurs.

Nous avons fait allusion à l'intervention de *Molière*. Il entreprit de polir jusqu'à l'élégance les mœurs bourgeoises. Mais sa verve incisive et railleuse exécuta plus qu'elle n'avait entrepris ; l'arme acérée et redoutable du ridicule devint involontairement dans sa main un instrument de dommage. Elle ne fit pas seulement dispa-

raître les aspérités grotesques et la grossièreté rebutante, qui déparaient de bonnes mœurs; elle pénétra jusqu'au vif, offensa le nerf des bonnes mœurs elles-mêmes, et il ne tarda pas à se dessécher. *Molière* n'initia qu'imparfaitement la ville aux belles manières de la cour, mais il l'initia complétement à ses vices.

C'est dans *la Bruyère* qu'on peut apprendre ce qu'était devenue la société conjugale dans la haute société française. De telles mœurs et les peintures qui en ont été faites, les tableaux de fantaisie dont elles ont inspiré la composition, sont devenus la première cause de l'avénement des doctrines que nous croyons devoir flétrir.

La part que l'on a prétendu faire, dans la vie civile, non au sentiment, mais à la passion de l'amour, a été la seconde. « L'amour, dit le chan-« celier *Bacon* (1), est une affection naturelle « à l'homme; et lorsque ce sentiment expansif « se répand sur un grand nombre, il devient « *charité*, *humanité*, *vertu*. L'*amour conjugal* « produit le genre humain, l'*amitié* le perfec-« tionne; mais la *passion* désordonnée *de l'a-*

(1) *Œuvres philosophiques et politiques de* François Bacon. In-8°; Paris, Panckoucke; 1842. *Essais de morale et de politique. Essai* 10, p. 466 et 467.

« *mour* l'avilit et le dégrade. Le théâtre a de « plus grandes obligations à l'amour que la vie « réelle de l'homme : cette passion est le sujet « le plus ordinaire des comédies et même des « tragédies ; mais elle cause de grands maux « dans la vie ordinaire, où elle est tantôt une « sirène et tantôt une furie. » C'est donc une étrange et dangereuse méprise que de prendre en considération, comme un des éléments essentiels de la société civile, les caprices ou les fureurs de cette passion. Au moins avant d'en faire l'objet des préoccupations du législateur, faudrait-il commencer par la réduire à ses véritables termes. Elle est de la nature de ces animaux farouches et violents, qu'on ne saurait introduire sans danger dans la famille qu'autant qu'on les a réduits à l'état de domesticité.

Des phénomènes sociaux produits par une civilisation qui raffine jusqu'au dégoût les appétits sensuels de l'homme, devaient frapper les esprits sérieux. Les philosophes et les moralistes ont dû s'émouvoir à l'aspect des sentiments naturels du cœur humain, supplantés par des sentiments factices. Quand ils ont vu des al-

liances dictées par des convenances purement extérieures ou matérielles remplacer si fréquemment des unions qui doivent être fondées sur la conformité des inclinations, des mœurs et des caractères, et ce qu'on est convenu d'appeler le *monde*, absorber complétement la famille, ils ont dû, frappés d'un si grand désordre, l'observer attentivement, et en rechercher les causes. En tout temps, de tels faits auraient mérité d'être étudiés; ils ne pouvaient manquer de l'être, à une époque où les institutions politiques chancelantes ne protégeaient plus que bien imparfaitement l'ordre social; lorsque ses fondements ébranlés, mis à nu par la tempête, apparaissaient à la lueur de la foudre, menacés d'une destruction prochaine.

L'observation incomplète et l'appréciation inintelligente de ces phénomènes a donné naissance à une sorte de *tératologie* morale, d'où sont sortis les monstrueux systèmes de réforme sociale qui sapent les bases de la famille et de la propriété, ces deux principaux arcs-boutants de la société civile.

Les observateurs ont manqué de philosophie. Ils ont cherché la nature aux lieux d'où elle avait été bannie, et ils ont cru l'étudier

dans ses œuvres, quand ils s'attachaient à l'abus qu'on s'en permettait, ou à des faits qui n'étaient point son ouvrage, et qui s'étaient accomplis en opposition à ses lois. Semblables à des naturalistes qui voudraient saisir les mœurs des plantes et les observer dans une manufacture de fleurs artificielles, ils ont imputé à la société conjugale naturelle, ce que les mœurs, les usages, quelques lois d'exception et contre le droit, ont pu faire d'elle et contre elle.

Le mal dont on se plaint, loin de dériver du principe de l'institution, dérive de l'affaiblissement de ce principe, du relâchement de la discipline domestique, et de la facilité des mœurs. Un esprit nouveau a surgi dans la société. Avec lui, l'oubli et le mépris des devoirs conjugaux se sont glissés à la suite du changement des usages. L'habitude est la meilleure et la plus sûre gardienne des bonnes pratiques et même des doux sentiments. Une certaine politesse de manières, une certaine élégance de mœurs, en pénétrant dans la société conjugale, en ont banni la franche et naïve familiarité, en ont attiédi l'intimité. On n'a ni dit, ni pensé peut-être, comme *Raynal*, que les femmes appartenaient à l'universalité, à la mul-

titude; mais on n'a cessé de leur répéter qu'elles étaient destinées à l'agrément de tous. En excitant ce désir naturel de plaire que la nature a mis au fond de leur âme, on les a disposées à quitter trop souvent le foyer domestique, ce sanctuaire intime, *premier berceau de la société*, où se forment et se resserrent ces saints nœuds, ces *charités*, comme les nomme si bien *Milton*,

Et de frère et de sœur, et de père et de fils (1).

On les a exposées au souffle contagieux de ces vagues amours, de ces déceptions éphémères, qui ne sont elles-mêmes que le mensonge d'une pas-

(1) Hail, wedded love, mysterious law, true source
Of human offspring......................
By thee...............................
Founded in reason, loyal, just, and pure,
Relations dear, and all the *charities*
Of father, son, and brother, first were known.
MILTON, *Paradise lost*, *book IV*, v. 751-758.

Salut, premier berceau de la société.
....
.... Ta sainte union seule est durable et pure,
Et la raison l'approuve ainsi que la nature:
De toi viennent ces nœuds et ces rapports chéris
Et de frère et de sœur, et de père et de fils.
Trad. de Jacques DELILLE. (*In*-8°; *Paris*. *Giguet et Michaud*. 1805, *t. II*, *liv. IV*, *p*. 78 et 79.)

sion décevante. Les époux, égarés par la fausse direction imprimée aux doctrines, aux mœurs, à la littérature, et momentanément aux lois, ont prétendu trouver dans cette union, *seule durable et* pure, qu'ils venaient de contracter, d'autres biens que ceux dont la nature l'a dotée, et dont la raison veut qu'ils se contentent. Ils y ont cherché ces ardeurs, ces caprices, ces fougueux emportements, ce délire aveugle d'une passion sans dignité, au lieu de cette affection continue, de ces épanchements sans réticence, de ces plaisirs sans remords, de ce contentement de chaque jour, qui satisfont à la fois à ce qu'exigent la différence des sexes, le contraste des destinations, et l'harmonie des sentiments.

Qu'on cesse d'abandonner la réalité pour l'ombre! Qu'on revienne aux choses telles qu'elles sont et qu'elles doivent être, aux habitudes douces et naturelles de la vie de famille; et la société conjugale sera la source perpétuelle du bonheur domestique (1), et le fondement inébranlable de la paix publique!

(1) Perpetual fountain of domestic sweets.
MILTON, *loc. cit.*, v. 761.

FIN.

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES.

TROISIÈME LIVRAISON.

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES.

DES CAUSES DE L'INÉGALITÉ DES RICHESSES,

PAR

Philibert.

M., HIPPOLYTE PASSY,

DE LA SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE.



PAGNERRE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, 14.

PAULIN ET Cie, RUE DE RICHELIEU, 60.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

rue Jacob, 56.

1848.

DES CAUSES

DE

L'INÉGALITÉ DES RICHESSES.

L'ordre social n'est pas le fruit de combinaisons purement artificielles. Au-dessus des règles que les hommes sont libres d'imposer à ses développements, subsistent des lois primitives qui en déterminent les parties fondamentales; et ces lois produisent des faits qui, non moins immuables que les sources éternelles dont ils dérivent, demeurent les mêmes à tous les âges de la civilisation.

Parmi les faits dont la constance et l'universalité attestent le caractère providentiel, nul n'est plus distinct que l'inégalité des richesses. Vainement les sociétés ont-elles subi les vicissitudes les plus diverses; vainement, de nombreuses transformations se sont-elles accomplies successivement dans leur sein, jamais, en aucun

lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu semblable part aux biens de ce monde; jamais les privations et le bien-être ne leur ont été distribués dans la même mesure : partout et de tout temps, il s'en est trouvé de moins pauvres ou de plus riches que les autres, et avant même qu'ils fussent sortis de la vie sauvage, l'indigence, dont nul d'entre eux ne pouvait se défendre, avait ses degrés et ne pesait pas également sur tous.

C'est que des causes nombreuses et diverses travaillent sans cesse à différencier les conditions et les fortunes. Ces causes sont primordiales, et il n'est pas donné aux législateurs d'en pouvoir contenir ou supprimer l'inflexible et permanente activité.

La première et la principale, c'est la disparité des qualités natives. La nature ne dispense pas ses dons d'une main impartiale. Elle a ses élus et ses délaissés : aux uns, elle prodigue toutes les distinctions, toutes les supériorités du corps et de l'esprit, à d'autres, elle refuse jusqu'aux facultés les plus vulgaires : elle crée des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels ; et des hommes entre

lesquels elle met des différences d'aptitude innombrables ne sont capables ni des mêmes efforts ni des mêmes succès.

A cette cause toute-puissante d'inégalité s'en joignent d'autres à peine moins efficaces. Durant tout son cours, la vie humaine est sujette à des accidents dont la variété infinie réagit sans cesse sur les situations. Ainsi, ni la mort ni les maladies ne respectent aucun âge. Des existences prospères sont brisées prématurément ou condamnées à languir sous le poids d'infirmités incurables; et de tels coups n'atteignent pas seulement des êtres isolés, trop souvent ils retombent sur des familles entières qui, privées de l'appui de leurs chefs, demeurent vouées à une indigence dont il leur est impossible de se relever. Dans cet ordre de faits, il n'y a pas jusqu'à l'inégale fécondité des mariages qui n'ait sa part d'influence et ne contribue puissamment à diversifier les fortunes.

Ce n'est pas tout : rien, dans les œuvres de l'homme, n'est à l'abri d'événements dont la sagesse la plus attentive ne saurait prévoir le cours. Pas d'affaire, pas de combinaison, pas de spéculation industrielle ou mercantile dont les

résultats soient jamais pleinement assurés. Un sinistre, impossible à prévoir, peut faire échouer l'entreprise en apparence la mieux concertée et entraîner la ruine de ses auteurs : en revanche, un caprice du sort peut couronner une témérité folle et donner l'opulence à qui ne la méritait pas. Incendies, faillites, naufrages, intempéries des saisons, mille accidents divers viennent anéantir les fruits de longs travaux et faire succéder le dénûment à l'aisance. Il y a plus : on voit des calamités, dont les uns sont victimes, devenir profitables aux autres. Ainsi l'orage, qui, sur un point, dévaste les campagnes et anéantit de riches moissons, dépose parfois ailleurs de nouveaux germes de fertilité. De même, il est rare que les disettes dont les ravages appauvrissent une contrée, ne deviennent pour celles qui disposent d'excédants de récoltes une cause de lucre et de bénéfices ; de même encore, il arrive à des armateurs de perdre leurs vaisseaux sous les efforts de tempêtes qui ne font que pousser ceux de leurs concurrents plus rapidement au port. Partout les hommes ont à rencontrer des risques et des éventualités qu'ils ne sauraient maîtriser, et qui, sous le nom de hasard, vien-

nent déjouer les calculs de leur prudence, et semer dans tous les rangs des disgrâces et des prospérités également inattendues.

Telles sont les principales d'entre les causes de l'inégalité des richesses. C'est du sein de régions inaccessibles aux volontés humaines que ces causes opèrent. Leurs effets se mêlent et se combinent, s'entr'aident ou se combattent; mais c'est pour aboutir à un dernier et inévitable terme, à mettre dans les fortunes des disproportions sans nombre.

Il importe, au reste, de le remarquer : l'inégalité est la loi de ce monde, et les jouissances de la richesse ne sont pas les seules auxquelles chacun n'ait point part. Loin de là : rien de ce qui peut affecter les destinées humaines, en bien ou en mal, n'échappe à l'ascendant de lois qui n'en permettent pas la dispensation uniforme; et il est des avantages, auprès desquels ceux de la fortune n'ont que peu de prix, qui ne sont pas distribués avec moins de partialité.

Voyez la santé! c'est le premier des biens, celui sans lequel la vie n'a que des amertumes. Eh bien! la santé n'est pas même accordée à tous. Partout, il est des hommes qui ne l'ont

pas reçue avec la naissance, ou que des accidents fortuits en ont privés, et qui, cloués sur un lit de douleur, ne comptent que des jours en proie à d'interminables souffrances.

Dans l'ordre affectif et moral, dans cet ordre d'où nous viennent les joies et les peines les plus vives qu'il nous soit donné de ressentir, mêmes discordances, mêmes contrastes. Là, tout est motif de contentement pour les uns, et sujet de chagrin pour les autres. A côté de familles dont la prospérité croissante assure la félicité, il s'en trouve que des pertes irréparables ont condamnées à un deuil éternel; et tandis que certaines existences s'écoulent tout entières au milieu de satisfactions continues, d'autres, même parmi celles dont l'éclat extérieur fait l'envie de la foule, ne sont qu'un long tissu d'afflictions et de douleurs.

D'où vient qu'il en est ainsi? Pourquoi tant de partialité dans la répartition des biens et des maux de la vie? Poser de telles questions, ce n'est autre chose que demander pourquoi l'humanité ne tient pas de son auteur et un séjour plus conforme à ses désirs et de meilleures conditions d'existence. Vainement nous en plaindrions-

nous. La destinée humaine a ses rigueurs : seulement, à ces rigueurs se rattachent des avantages qui les surpassent, et il n'en est pas, parmi celles qui demeurent inévitables, qui ne soient le principe d'améliorations dont la réalisation est à la fois nécessaire et bienfaisante.

A ne considérer ici que l'inégalité des richesses, sans doute des inconvénients l'accompagnent, et c'en est un surtout que ces extrêmes de dénûment et d'opulence qui subsistent au sein des sociétés le mieux ordonnées ; mais cette inégalité n'en est pas moins le mobile principal des progrès les plus essentiels au bien-être de tous, et si, dès l'origine, elle n'eût existé, l'humanité tout entière subirait encore le joug de misères bien autrement rudes et poignantes que celles qui, chez les peuples arrivés à la civilisation, continuent à peser sur les plus pauvres. Rien de plus facile à démontrer.

L'homme, en effet, n'est pas arrivé en ce monde convive attendu à un banquet préparé sans son concours. Loin de là : il y a été jeté nu, ignorant, affamé, en butte à d'innombrables privations, ayant peine à défendre ses jours,

constamment menacés et fréquemment abrégés par la faim et les souffrances. Mais à la différence des autres créatures, l'homme avait reçu le pouvoir d'améliorer sa condition. La conscience et la raison formaient son partage distinctif. Si ses forces étaient étroitement bornées, une intelligence essentiellement perfectible en gouvernait l'usage. Mis en présence des créations spontanées de la nature, c'était à lui à rechercher, à découvrir les moyens de les approprier à ses besoins, en un mot, à apprendre à porter dans ses efforts une habileté dont le progrès devait infailliblement en accroître la récompense.

Telle était la tâche imposée à l'humanité. La plupart des sociétés l'ont commencée, et plus elles l'ont avancée, plus s'est modifiée à leur profit la proportion préexistante entre les peines et les fruits du travail, plus une même somme d'efforts leur a valu de bien-être. Mais cette tâche avait ses conditions de succès. Elle ne pouvait s'accomplir qu'au moyen de conquêtes que la diversité des aptitudes, des conditions et des fortunes a seule le don de rendre possibles : il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner en quoi

consistent ces conquêtes et comment elles s'opèrent.

La première des conquêtes que les hommes aient à faire pour tirer meilleur parti de leurs forces, c'est celle des connaissances qui leur manquent. Le corps n'est qu'un instrument aveugle, et ce sont les lumières de l'esprit qui déterminent le degré de puissance de ses efforts. Aussi n'est-il pas un progrès industriel qui n'exige préalablement un progrès de l'esprit. Ce n'est qu'à mesure que le nombre des découvertes augmente, que des matières brutes dont l'utilité n'était pas connue entrent au nombre des choses qui fournissent des moyens de bien-être, que des instruments, des outils, des procédés meilleurs viennent remplacer ceux qui étaient en usage, et que des labeurs dont l'application se perfectionne produisent davantage.

Rien de plus distinct dans les œuvres des peuples que l'effet de l'inégalité de leurs lumières. A peine une année suffit-elle à un habitant des rivages de l'Australie pour façonner une pirogue, et, dans le même laps de temps, un paysan des côtes de la Norwége achève au moins une douzaine de canots excellents. Tous deux

cependant dépensent la même somme d'efforts ; mais l'un n'a ni les connaissances, ni les instruments dont l'emploi rendrait ses labeurs plus efficaces, l'autre, au contraire, les possède, et, sous ses mains expertes et fortement armées, la besogne marche plus vite et s'accomplit mieux. Pareils contrastes se représentent dans tous les genres d'industrie et d'occupation ; dans tous, la rémunération réalisée dépend du degré d'art et de savoir qui préside à l'emploi des forces humaines, et il en est où, grâce à la puissance des machines en usage, un seul ouvrier obtient maintenant des produits dont la confection, en quantité égale, nécessitait encore, il y a quelques siècles, le travail de plusieurs centaines de personnes. Ce fut, par exemple, une immense découverte que celle de l'agriculture. Des populations, auparavant réduites à subsister des hasards de la pêche et de la chasse, lui durent des ressources d'une abondance et d'une régularité qui les affranchirent immédiatement d'une foule de privations et de souffrances ; mais, à l'origine, l'art avait peu de puissance, et il fallut que des découvertes nouvelles vinssent successivement lui en donner. Ainsi des observations

de plus en plus étendues et exactes permirent de substituer à des pratiques ignorantes des pratiques plus savantes et plus efficaces, à des outils grossiers et imparfaits des instruments d'une énergie plus féconde; et nul doute que, dans les États avancés de l'Europe, la terre, habilement exploitée, ne rende à présent quinze ou vingt fois plus de produits qu'elle n'en donnait, à surface égale, aux époques où la culture commença ses premiers et laborieux essais.

Ainsi, entre les progrès du travail et ceux de l'intelligence existent des relations de dépendance intime et continue. Les hommes ne réussissent à obtenir, des peines que leur coûte le travail, de plus amples moyens de pourvoir à leurs besoins qu'à la condition de s'éclairer; et, de tout temps, l'atténuation de leurs misères a été au prix de l'acquisition de connaissances qu'ils ne possédaient pas encore.

Les conquêtes de l'esprit, si elles sont le principe de tout progrès industriel, ne suffisent pas toutefois à la réalisation des avantages qu'elles permettent d'obtenir. L'homme n'agit sur les choses qu'avec l'aide de forces matérielles, et il

est tenu, avant d'entreprendre une œuvre, de se pourvoir des avances qu'en nécessite l'exécution. Qu'un sauvage, par exemple, veuille se fabriquer un vêtement ou se construire une hutte, il faut qu'il commence par amasser, outre les matériaux qu'il se propose d'employer, les provisions dont il aura besoin pour se nourrir durant le cours de ses labeurs. Pareille nécessité subsiste dans tous les temps et à toutes les époques. Pas d'entreprise, pas de création ou d'amélioration industrielle qui puisse s'accomplir sans le concours de produits mis en réserve, d'épargnes amassées, en d'autres termes, d'un capital acquis et disponible. Vainement les sciences avanceraient-elles ; vainement de grandes et belles découvertes viendraient-elles ouvrir de nouvelles sources de richesse, les sociétés ne pourraient y puiser, si des capitaux suffisants ne leur permettaient de subvenir aux frais que réclame tout travail productif. Rien ne se fait, ne s'achève sans l'assistance de capitaux proportionnés à l'importance des œuvres à exécuter. C'est avec des épargnes, soustraites à la consommation immédiate, que les habitations, les usines, les villes qui couvrent la terre ont été bâties,

que le sol lui-même a été défriché et mis en valeur, que des canaux et des voies de communication ont été construits. Outils, machines, meubles, métaux monnayés, vêtements, tout ce qui recèle du travail humain, tout ce qui, sous quelque forme que ce soit, constitue la richesse des peuples, n'existe que grâce à l'emploi successif des capitaux qui en ont soldé la création. Dans la réalité, toutes ces choses ne sont que des capitaux transformés, et leur valeur n'est au fond que la reproduction de celle des avances qu'elles ont absorbées. Otez aux sociétés la faculté d'accumuler des capitaux, et il leur sera impossible d'étendre davantage la sphère de leur activité, d'utiliser les connaissances qui deviendront leur partage, et de semer dans le présent les prospérités que l'avenir recueille. Partout, la capacité productive des sociétés dépend de l'abondance des capitaux dont elles disposent; et jamais cette vérité ne s'est manifestée avec autant d'éclat que depuis un demi-siècle. Aujourd'hui, les sciences forment une sorte de patrimoine dont toutes les nations de l'Europe jouissent en commun. A peine une découverte a-t-elle lieu sur un point, qu'elle

est transmise sur tous les autres; et cependant, par tout, elle n'est pas également mise à profit. Ainsi, ni l'Espagne, ni la Russie, n'ignorent quels avantages produisent et les chemins de fer, et les canaux, et mille autres moyens de développement économique; mais elles se bornent à en regretter le manque, et s'abstiennent d'en créer. C'est que ni l'une ni l'autre n'ont les capitaux indispensables au succès de telles confections, et force leur est de s'en passer.

Des lumières et des capitaux, voilà donc quels ont été, et quels seront toujours les éléments générateurs de toute richesse; voilà les acquisitions sans lesquelles l'humanité n'aurait pu sortir du dénûment originaire; voilà les biens dont l'accumulation successive lui a permis de croître progressivement en aisance et en dignité. Maintenant, ces biens indispensables, cherchez comment ils naissent, se forment et se propagent, et vous verrez qu'ils n'ont, et ne peuvent avoir d'autre source que les inégalités que la nature a mises entre les hommes, afin qu'elles se reproduisissent dans les conditions et les fortunes.

Ainsi, c'est à la disparité des aptitudes natives, que sont dues les lumières dont le dévelop-

pement amène l'amélioration des destinées sociales. Si la Providence eût voulu que les hommes fussent formés tous d'après un type unique, elle leur aurait, par cela même, interdit tout progrès intellectuel. En effet, tous alors eussent été mus par les mêmes besoins et les mêmes désirs, tous eussent été guidés par les mêmes idées, tous eussent tendu au même but et suivi les mêmes voies, et l'identité des occupations eût confiné leurs découvertes dans un cercle étroitement limité. La variété des aptitudes, au contraire, appela les hommes à s'éclairer de plus en plus. Bien que, dans le principe, ils ne vécussent que des libéralités gratuites de la terre, c'était sans les recueillir exactement de la même manière. Chacun, dans l'emploi de son temps, consultait ses goûts et ses forces, et la pêche, la chasse, la recherche des végétaux alimentaires, obtenaient des préférences distinctes. Ce n'est pas tout : chacun aussi portait dans les labeurs de son choix les particularités de son caractère et de son organisation. Il y avait des chasseurs qui, confiants dans leur vigueur et leur intrépidité, attaquaient de front les animaux dont ils convoitaient les dépouilles ; il y en avait d'autres qui usaient de

ruse et de patience pour les surprendre; d'autres encore qui les attiraient dans des piéges ingénieusement dressés. Chaque industrie, compatible avec le savoir de l'époque, se subdivisait ainsi en branches spéciales, et le nombre des découvertes augmenta en raison même de la diversité des modes de l'activité personnelle. On sait combien l'habitude d'un travail le rend facile à qui l'exécute : de même, les efforts de l'esprit ont d'autant plus de succès, qu'ils sont plus persistants et se concentrent davantage. C'est là surtout ce qui rendit la diversité des aptitudes si favorable aux développements de l'intelligence. Autant de sortes d'occupation, autant de champs où mûrissaient les fruits de l'expérience, autant de sources où se puisaient des enseignements utiles, autant de foyers où s'amassaient les lumières dont l'humanité avait besoin pour imprimer à ses travaux une direction de plus en plus féconde.

A chaque progrès qui se réalisa, les avantages attachés à la diversité des vocations acquirent plus d'importance. Des arts nouveaux naquirent, et les occupations, en devenant plus diverses, se séparèrent davantage. Il y en eut, à la fin,

pour tous les goûts, pour toutes les aptitudes, pour toutes les spécialités de force, d'adresse, d'intelligence ; et la civilisation, poussée en avant, par la multiplication continue des connaissances, marcha avec une rapidité constamment croissante.

Les lumières, toutefois, ne se seraient développées qu'avec une extrême lenteur si elles n'avaient eu d'autre véhicule que la diversité des penchants, des goûts et des occupations. Il en fallait un plus fécond et plus actif, et ce véhicule se trouva dans l'inégalité même des forces intellectuelles. La nature qui met à la charge des sociétés bon nombre d'êtres trop faibles pour subsister sans l'assistance d'autrui, jette aussi dans leurs rangs des esprits qui s'élèvent au-dessus du niveau ordinaire. A ceux-là est dévolue une noble et tutélaire mission : celle d'éclairer et de guider leurs semblables. La pensée créatrice leur appartient : armés des connaissances acquises, ils s'en servent pour conquérir des connaissances nouvelles ; vers quelque but que leur vocation les entraîne, sous leurs pas naissent des clartés encore inconnues ; arts, lettres, sciences, industrie, tout

ce qui fait la grandeur, la puissance et la richesse des nations croît et fleurit à la lueur vivifiante de leurs hautes conceptions, et, grâce aux vérités dont la découverte signale leur passage sur la terre, l'humanité avance dans les voies de la science et du bien-être.

Où en serait l'humanité, si l'identité des intelligences l'eût privée des hommes dont le génie supérieur éclaire et presse sa marche vers de meilleures destinées? Les esprits ordinaires n'ont pas le don de l'invention; de tout temps, les masses n'ont fait que se mouvoir dans le cercle tracé par les traditions du passé, et il a toujours été difficile de vaincre leur répugnance pour des innovations dont leur faiblesse s'étonne. Mais, la Providence a voulu que les lumières qu'il ne leur est pas donné d'enfanter, n'en vinssent pas moins amender et étendre leurs labeurs. A partir de ces premiers inventeurs, à qui le monde ancien éleva des autels, jusqu'aux savants dont les recherches continuent à ajouter aux connaissances de notre âge, ont paru successivement des hommes d'élite, prédestinés aux conquêtes de l'intelligence, véritables Hercules de la pensée, dont les tra-

vaux écartent les ténèbres de l'ignorance, et ouvrent aux populations des champs où elles recueillent de plus riches et plus faciles moissons.

Autant la dissemblance des facultés individuelles, cette cause première et toute-puissante des inégalités qui s'établissent au sein des sociétés humaines, est indispensable aux progrès de l'esprit, autant la diversité des richesses l'est à la formation et à l'accumulation des capitaux. Les capitaux sont le fruit d'économies réalisées afin de servir à la reproduction ; et par cela même, il n'y a que ceux qui ont au delà du nécessaire qui puissent en amasser. C'est là ce qui exige impérieusement l'inégale répartition des richesses. S'il était un pays au monde où il fût possible de maintenir l'égalité des parts, un tel pays végéterait dans l'impuissance d'accroître ses ressources. Non-seulement, nul n'y serait assez à l'aise pour s'abstenir de consommer tout son revenu ; mais nul, aussi, faute de pouvoir mettre des épargnes à profit, ne songerait à en faire. L'inégalité, au contraire, permet et provoque continuellement la création des capitaux. Au pouvoir d'en mettre en réserve, les

mieux pourvus en joignent le désir; ils savent quels avantages en produisent le placement et l'emploi, et des excédants qu'ils amassent, dans un but d'intérêt privé, se forme le fonds où l'industrie va puiser les moyens sans lesquels il lui serait interdit d'agrandir la sphère de ses œuvres, et de tirer le moindre parti des inventions et des découvertes dues à l'essor naturel du génie humain.

Si haut que l'on veuille remonter dans l'histoire de l'humanité, on voit que les capitaux ne s'y sont formés que par suite de différences marquées dans les parts que chacun réussissait à se faire. C'est parce qu'il existait, dans les plus misérables communautés, des hommes doués de plus d'habileté que les autres, que des travaux étrangers à ceux que l'alimentation nécessitait devinrent possibles. Ces hommes parvenaient à se procurer des provisions dont la faim du moment n'exigeait pas la consommation immédiate, et ces provisions leur permettaient de consacrer leurs loisirs à se fabriquer les objets dont l'usage leur était utile. Ce qui se passait alors, c'est ce qui s'est passé depuis. A toutes les époques qui suivirent, les épargnes

des riches se sont converties en capitaux reproductifs, et ont fourni à l'industrie les ressources dont elle avait besoin pour prendre de nouveaux développements : plus l'essor des arts et de la production accrut la richesse privée et publique, plus les capitaux s'amassèrent au sein des sociétés ; et si nous voyons maintenant s'achever avec une merveilleuse promptitude tant de travaux dont les siècles passés eussent été incapables, c'est uniquement parce que, grâce aux progrès de l'aisance générale, le nombre des fortunes, à même de se prêter à l'économie, s'est multiplié de telle sorte, que les entreprises les plus colossales réunissent facilement les immenses avances qu'en réclame l'exécution.

Ce n'eût pas été assez cependant de la diversité des aptitudes et des rétributions individuelles pour assurer les progrès de l'humanité. Cette diversité ne faisait que conférer aux hommes la faculté d'acquérir des connaissances et des instruments de production ; elle ne suffisait pas pour les déterminer à en rassembler et à s'en servir activement ; il fallait qu'un autre fait vînt achever l'œuvre, et ce fait, non moins naturel, non moins nécessaire que les inégalités natives,

c'est la constitution et le développement de la propriété.

La propriété n'est pas, comme on l'a parfois supposé, le résultat de conventions arbitraires et factices. Elle ne s'est pas fondée sur des considérations d'utilité publique ; car de telles considérations n'eussent pu naître que de l'expérience acquise de ces effets, et conséquemment de son existence même. La propriété est un de ces faits primitifs qui n'ont d'autre source que la nature même de l'homme, et sortent nécessairement des lois qui la constituent.

L'homme n'est pas, comme les animaux jetés sur la terre en même temps que lui, uniquement destiné à en consommer les fruits et à perpétuer son espèce. Être intelligent et libre, sa vocation est plus haute et plus digne. Il est appelé à unir sa propre activité à celle de la nature, à s'en approprier les créations, à leur imposer des formes et des qualités qui les adaptent à son usage, à conquérir, par le travail, des richesses dont l'extension progressive diminue ses misères et lui donne le bien-être. De là, pour lui, des droits et des devoirs. Son droit, c'est de se saisir des choses dont il a

besoin ou sur lesquelles il peut agir ; son devoir, c'est de reconnaître le même droit à ses semblables, et, par conséquent, de s'abstenir de mettre la main sur rien de ce dont il les voit saisis. Voilà le principe et la règle du droit de propriété. Évidemment, l'homme ne pourrait atteindre le but même de son existence, s'il n'occupait les choses que les facultés dont il est doué le destinent à multiplier ou à modifier ; aussi la liberté de l'occupation ne cesse-t-elle pour lui que devant les choses déjà occupées : car celles-ci appartenant déjà à autrui, il ne pourrait s'en emparer sans attenter à des libertés pareilles à la sienne et qu'il est moralement tenu de respecter. Ainsi l'ont enseigné, de tout temps, les suggestions spontanées de la conscience et de la raison ; et, de tout temps, ces suggestions ont été écoutées et obéies. Allez chez les tribus les plus incultes, chez les tribus qui, trop ignorantes encore pour savoir ajouter à l'utilité des dons naturels du sol, se bornent à rechercher ceux qui peuvent assouvir leur faim, vous y trouverez le droit de propriété en pleine vigueur. Là, tous sont en quête de leur proie ; mais du moment où l'un d'entre eux a

saisi la sienne, personne ne se croit autorisé à lui en disputer la possession. Quelque grossiers, quelque farouches que soient ses compagnons, ils sentent distinctement qu'il serait inique de le dépouiller d'un bien qu'il avait le droit de s'approprier, et dont la conquête, d'ailleurs, lui a coûté des peines et des fatigues qu'il se serait assurément épargnées s'il n'avait pas été certain d'en recueillir le prix.

Tout, dans les applications successives du droit de propriété, a suivi le mouvement progressif de l'intelligence et de l'activité humaines. A mesure que les sociétés apprirent à utiliser des choses dont elles n'avaient pas encore su discerner l'aptitude à contribuer à la satisfaction de leurs besoins, ces choses donnèrent lieu à de nouveaux actes d'appropriation privée, et le nombre de celles qui, l'une après l'autre, en devinrent l'objet augmenta de plus en plus. Rien de ce qui subissait des transformations dues au travail n'en demeura exempt; et le droit de propriété s'étendit, de proche en proche, du fruit cueilli sur l'arbre qui le portait aux matériaux mis en œuvre et convertis en produits industriels, puis aux constructions et

au sol qu'elles occupaient, ainsi qu'aux animaux mis en domesticité, et enfin à la terre, aussitôt que l'art d'en tirer des moissons fut connu et pratiqué. Arrivèrent des temps où les législateurs intervinrent en matière de propriété; mais les législateurs n'inventèrent pas un fait auquel la constitution même de l'esprit humain avait donné naissance; tout ce qu'ils firent, ce fut de le régler, de le sanctionner, et de lui assurer l'appui de la puissance publique.

Quelques écrivains ont contesté la légitimité du droit de propriété, principalement en ce qui concerne son application à la terre. C'est Dieu même, disent-ils, qui a donné la terre à tous; elle forme un patrimoine commun à la race humaine tout entière, et nul n'a pu s'en approprier la moindre parcelle sans ravir au reste de ses semblables ce qui leur appartenait au même titre qu'à lui. De nos jours, cette doctrine a encore des sectateurs; seulement, quelques-uns de ceux qui l'acceptent en atténuent et en modifient le sens. A leur avis, des nécessités de l'ordre économique ont pu autoriser l'appropriation privée; mais sous la réserve essentielle que le droit incommutable et primitif de tous

subsisterait, et que les détenteurs des diverses portions de la propriété générale de l'espèce demeureraient redevables de la valeur primitive de ce qu'ils possèdent et ne cesseraient jamais de pouvoir être tenus d'en compter. Ces systèmes, dont beaucoup d'autres ne sont que des rejetons qui s'écartent plus ou moins de la souche originaire, partent également de la négation du droit de propriété; et voilà pourquoi tous, en définitive, viennent aboutir à un communisme tantôt absolu, tantôt mitigé ou partiel. Le bruit qu'ils ont fait depuis quelque temps, l'attention dont ils ont été l'objet, nécessitent un moment d'examen.

Nier que la propriété soit de droit naturel, ce n'est pas seulement dénier aux hommes l'usage même de facultés qui ne leur ont été données que pour être exercées, c'est leur refuser jusqu'au pouvoir qui fait la distinction de leur nature, le pouvoir de s'élever au-dessus de l'existence animale. Les animaux ne connaissent pas le droit de propriété, parce que la sagesse divine ne les a pas appelés à modifier par leurs propres œuvres la condition dans laquelle ils naissent. Simples consommateurs de choses qu'ils

ne concourent pas à produire, leur vie se passe à les chercher et à se les disputer, et, dans la plupart des espèces, les plus forts n'hésitent pas même à enlever aux faibles la proie dont ceux-ci viennent de s'emparer. Ainsi aurait vécu la race humaine, si la raison dont elle est douée ne lui eût imposé l'obligation de respecter le droit d'autrui sur les choses occupées. Chacun aurait, sans scrupule, arraché à son voisin ce dont il l'aurait vu nanti; la force aveugle et brutale aurait été la loi suprême, et le monde n'eût offert qu'une arène sanglante où les hommes, incapables d'autres soins que de celui de dévorer les produits bruts de la terre, n'auraient cessé de lutter et de s'entre-détruire. Non-seulement le droit de propriété privée était indispensable à la réalisation de leurs destinées, mais, chose remarquable, il est tellement inhérent et conforme à la nature humaine, que les communistes les plus décidés n'ont pas pu, dans leur révolte contre le bon sens et la morale universelle, imaginer un état social où il n'eût place. Tous, disent-ils, ont droit de puiser au fonds commun les produits dont ils ont besoin : c'est bien; mais ce droit n'en entraîne-

t-il pas nécessairement un autre? celui de disposer des produits durant tout le temps qu'en réclament l'usage et la consommation. Or, ce point admis, et les communistes sont contraints de l'admettre, la question de la propriété est résolue. Du droit d'usage résulte le droit de posséder tant que l'usage subsiste; et de là, on est nécessairement conduit à conclure en faveur du droit d'occupation continue des choses dont l'usage est continu. Que les communistes y songent : il n'y a pas de moyen terme en matière de propriété. Ou il faut refuser aux hommes le droit de toucher à rien de ce que porte le sol, puisque nul ne saurait rien prendre pour son usage personnel sans en priver ses semblables, ou il faut se résigner à voir sortir du droit d'usage des actes de propriété durables et légitimement durables. C'est à eux de choisir.

Quant au système mixte qui sépare la propriété en deux parts, l'une créée par le travail des hommes et acquise à bon titre par ceux qui la possèdent, l'autre consistant dans une fraction du capital naturel et primitif, distraite de la propriété générale de tous et toujours sujette à retour au profit de l'espèce humaine, dont

elle forme le patrimoine originaire et incessible, il n'en est pas qui soutienne moins l'épreuve du raisonnement. C'est déjà chose étrange et neuve que de faire sortir d'une source illégitime un droit légitime ; mais passerait-on sur la difficulté, qu'il resterait à constater en quoi consistait la valeur des portions du capital primitif dont les premiers propriétaires se sont emparés, et là commenceraient de singuliers mécomptes. En effet, les choses appropriées n'ont pris de valeur que grâce au travail qui s'y est incorporé, et au moment même de l'occupation première, elles n'en avaient aucune. En veut-on la preuve? Les Indiens d'Amérique, bien qu'ils ne vécussent pas uniquement de chasse et semassent un peu de maïs, cédaient aux Européens des territoires considérables à un prix qui n'excédait pas quelques centimes par hectare et s'étonnaient même qu'on leur achetât aussi cher des espaces qu'ils ne prisaient qu'à raison du peu de gibier qu'on pouvait y tuer. Maintenant encore, la plupart des gouvernements de cette partie du monde abandonnent gratuitement des terres à quiconque s'engage à en cultiver une portion et croient faire un bon marché. Ainsi

ont fait longtemps les Russes dans l'espoir de peupler la Sibérie méridionale, et il est des États qui n'ont pas même balancé à joindre le don d'avances pécuniaires à celui de champs dont la mise en rapport ne pouvait en aucun cas s'effectuer sans dépenses notables. La terre, c'était le désert avant que la main de l'homme la fécondât : à peine des contrées, où vivent maintenant dans l'abondance des millions d'habitants industrieux, offraient-elles à quelques centaines de familles sauvages de quoi ne pas mourir de faim : tout ce qui s'est ajouté aux ressources que ces contrées présentaient à leurs premiers habitants est le fruit d'une longue suite de labeurs, et l'addition a été telle, que la valeur primitive ne figure plus que pour un chiffre imperceptible dans la somme totale des valeurs dont se composent aujourd'hui les propriétés privées.

Et puis, s'il était vrai que ce qu'on appelle le capital primitif n'ait été donné à l'espèce humaine que sous la réserve qu'elle en jouirait en commun, ou conserverait un droit de retrait au nom duquel elle resterait éternellement libre, soit de rentrer dans son bien, soit d'imposer à ceux qui en jouissent des redevances propor-

tionnées au tort qu'ils seraient supposés lui avoir causé en devenant propriétaires partiels, ce n'est pas seulement avec les possesseurs du sol qu'il y a un compte à régler; c'est avec tous ceux qui possèdent sous quelque forme que ce soit; car il n'est pas une seule des choses appropriées qui n'ait commencé par appartenir au capital primitif, et qui n'en ait été retirée au profit particulier des personnes. C'est de pierres formées et amassées d'elles-mêmes dans les flancs de la terre que sont bâties les maisons où les hommes trouvent un abri contre les intempéries des saisons; c'est de souches sauvages, dont personne ne pouvait s'emparer sans en priver le reste des populations, que descendent les animaux domestiques : meubles, vêtements, outils, il n'est rien, pas même la truelle du maçon ou l'aiguille du tailleur, qui ne recèle des matières premières dérobées au patrimoine universel, et tout doit être tenu d'acquitter des indemnités proportionnées à la valeur originaire : on conviendra que le compte ne laisserait pas d'avoir ses difficultés.

Ce n'est pas tout : si les individus et les familles ont usurpé sur ce qui appartenait à l'uni-

versalité des hommes, les nations en ont fait autant, et en bonne justice, sur toutes pèse l'obligation d'entrer en liquidation et d'apurer les différences dont elles peuvent être passibles à raison de l'inégalité des parts du capital primitif dont elles se trouvent en possession. Maintenant quelle serait la mesure des créances et des dettes respectives? Évidemment, il n'y en a qu'une seule : c'est la quantité comparée des territoires et des populations. Or, il importe d'y faire attention : comme les nations les plus arriérées sont celles qui, pour un même nombre de têtes, occupent le plus de terrain et conséquemment détiennent la plus forte part de la propriété générale de l'espèce, c'est évidemment à elles à payer tribut au reste de l'humanité. Nous ne savons pas comment on s'y prendra pour réclamer des sauvages de la Patagonie ou de la Nouvelle-Guinée les sommes dont ils se trouveront redevables envers l'Europe, l'Inde, le Japon ou la Chine, et moins encore comment on leur rendra possible de les recueillir sur un sol dont ils ont eu jusqu'ici tant de peine à tirer le peu de subsistance que réclame leur misère.

Telles sont les conséquences folles qu'en-

traîne inévitablement la négation du droit naturel de propriété. S'il est vrai que les résultats à attendre de la réalisation des conceptions de l'intelligence soient la pierre de touche de la mesure de vérité qu'elles contiennent, il est facile de juger ce que valent celles que nous venons d'examiner.

Ce qui trompe les sectateurs des diverses sortes de communisme, c'est qu'ils ne se rendent pas compte de la marche de l'humanité, et supposent qu'elle a vécu de tout temps au milieu des richesses dont elle jouit maintenant et qui ne sont cependant que le fruit péniblement acquis des labeurs continus de toutes les générations qui, tour à tour, ont passé sur le globe. A l'aspect de la valeur actuelle du sol, ils imaginent qu'il existait dès l'origine quelque chose de cette valeur, et que les auteurs de ceux qui ne possèdent pas aujourd'hui en ont été dépouillés. L'erreur est grande : le sol n'est qu'un instrument de travail, et, avant que la culture vînt le mettre en œuvre, il n'avait pas aux yeux de ses habitants plus de prix que les plantes, les animaux, les pierres qu'il portait, et dont ils reconnaissaient à chacun le droit d'user à son gré.

Il faut se le rappeler : autour des moindres tribus existaient des déserts immenses, et ce qu'une famille pouvait occuper pour l'ensemencer ne formait qu'un point imperceptible dans l'espace. Comment, dès lors, la communauté aurait-elle été fondée à empêcher ses membres d'utiliser, en se les réservant exclusivement, des terrains dont elle ne tirait aucun avantage ? N'eût-ce pas été les priver du droit d'ajouter à leur bien-être par des actes dont l'accomplissement ne retranchait rien à celui de personne ? Le bon sens et l'équité naturelle suffisaient pour interdire pareille injustice, et l'appropriation du sol s'effectua sans obstacle. Il y eut plus : l'ordre dans lequel se produisent les faits sociaux est tracé d'avance, et, au moment même où ils surviennent, ceux qui sont conformes à l'intérêt de tous rencontrent infailliblement dans les circonstances de l'époque l'appui nécessaire à leur établissement. Non-seulement les populations laissèrent chacun mettre librement en culture et s'approprier les terres dont il avait besoin, mais de tels actes rencontrèrent la faveur la plus marquée. La raison en est facile à comprendre. Les peuplades qui vivent des fruits

de la chasse ne parviennent à subsister qu'en épuisant du peu de ressources qu'ils leur offrent des territoires de la plus vaste étendue; ce sont des lieues carrées qu'il faut pour approvisionner une seule famille. Or, quiconque alors s'attache au sol et en défriche une portion, afin d'en tirer des récoltes qui le nourrissent, rend en réalité à la communauté infiniment plus qu'il ne lui ôte. Telle est l'opinion des Indiens de l'Amérique du Nord : « Nous aimons, disent-ils, qu'il y en ait parmi nous qui plantent et cultivent; ils cessent de tuer tant de gibier, et il nous en reste davantage (1). »

(1) On sait avec quelle jalousie les tribus de l'Amérique surveillent les incursions de chasse que leurs voisins tentent quelquefois sur le territoire qu'elles occupent. Elles mutilent ou tuent tout étranger qu'elles y surprennent à la poursuite du gibier. En revanche, ces mêmes tribus protégent la culture à ce point qu'elles autorisent les familles appartenant aux races avec lesquelles elles ne sont point en guerre à venir fonder chez elles des exploitations agricoles. Le révérend Heckewelder raconte, à ce sujet, une anecdote fort caractéristique. Les Indiens Chippeways avaient laissé des Lénapes sans asile s'établir chez eux, à condition qu'ils se borneraient à cultiver les terres qu'on leur abandonnait. Malheureusement, ceux-ci aimaient la chasse, et tuaient du gibier. Les Chippeways l'apprirent, et firent des remontrances. Les Lénapes en tin-

Quant à l'espèce de sanction que tout droit de propriété reçoit des peines du travail, il est encore à remarquer qu'aucun droit ne l'obtint à meilleur titre que celui qui s'attacha à la terre. Aujourd'hui encore, malgré les progrès de l'art, malgré la puissance des instruments dont l'homme s'est armé, c'est une opération lon-

rent peu de compte; ils retombèrent dans la même faute, et leurs hôtes finirent par les expulser. (*Histoire des nations indiennes*, chap. 20.)

Il est à remarquer que, chez la plupart des peuples qui vivent de chasse ou du produit des troupeaux, ce sont les femmes, qui, trop faibles pour exercer les mêmes professions que les hommes, se vouent d'abord à la culture, et font les premiers actes de propriété territoriale. Ainsi se passent les choses parmi les tribus de l'Amérique, chez les Caffres et une foule d'autres populations. Loin de troubler les femmes dans la jouissance des terres dont elles s'emparent, les hommes les encouragent au travail, et les comblent d'éloges quand la récolte est bonne.

Ces faits montrent à quel point s'écartent de la vérité historique les écrivains qui supposent que la propriété territoriale ne s'est fondée que sur la violence et l'usurpation. Jamais, au contraire, les tribus sauvages ne refusent des terres à ceux qui se proposent de les faire produire. Outre qu'elles se croient tenues de respecter le droit d'appropriation privée, elles savent bien que le travail agricole n'est pas seulement utile à ceux qui s'y vouent, mais aussi au reste de la population, dont il augmente les ressources générales.

gue et pénible qu'un défrichement. Tels sont les sacrifices qu'elle impose, qu'ils égalent, dans beaucoup de cas, ceux qu'exige l'achat de terres de même qualité depuis longtemps en labour. Que l'on juge par là de l'étendue des efforts auxquels durent se résigner ceux qui les premiers se vouèrent aux soins de l'agriculture. C'était avec des outils imparfaits et mal adaptés au but qu'il leur fallait extirper des plantes parasites, abattre et détruire des arbres, ouvrir, remuer, ameublir les couches arables, et quand ils arrivaient au terme de la besogne, ils avaient largement payé le champ sur lequel avaient coulé leurs sueurs.

La propriété ne s'éteignit pas aux mains de ceux qui avaient su s'en saisir. Elle prit immédiatement le caractère patrimonial, et se transmit par voie d'héritage. Ici, encore, tout fut l'effet de ces sentiments naturels d'équité dont l'empire n'attend pas, pour se manifester, les décisions du législateur. L'homme n'est pas un être isolé : il naît, vit et meurt en famille; ce n'est pas pour lui seul qu'il travaille, c'est aussi pour les êtres dont l'existence se lie à la sienne, et d'ordinaire, même, c'est le droit d'assurer ou

d'étendre leur bien-être qui forme le principal mobile de ses efforts, et le détermine aux sacrifices que réclame la formation de la propriété. D'un autre côté, les familles constituent de petites communautés dont les membres non-seulement ont part aux fruits des labeurs paternels, mais concourent tous à les augmenter dans la mesure de leurs forces. Les fils suivent leur père aux champs qu'il cultive; ils labourent, sèment et moissonnent avec lui; ils le remplacent, quand le poids des années vient le contraindre au repos, et il est rare que leurs œuvres n'aient contribué à améliorer ou à agrandir la fortune paternelle. Telles sont les circonstances qui leur assurent le droit d'en hériter. Les richesses auxquelles ils succèdent ont été conservées, acquises, au moins en partie, dans leur intérêt, parfois même uniquement parce qu'elles devaient leur échoir; ils leur ont consacré leurs soins; ils ont joui des avantages qu'elles produisent; il y avait pour eux possession commencée, et cette possession continue, et parce qu'il n'existe aucun droit à opposer à ceux que le passé leur a conférés, et parce qu'elle ne pour-

rait cesser sans qu'il y ait à leur égard une spoliation manifeste et déclarée.

Il est d'ailleurs un droit inhérent à la propriété, qui seul aurait suffi pour la rendre héréditaire : c'est le droit de disposer. Posséder, qu'est-ce? sinon être libre d'user à son gré de la chose acquise, être libre de la garder, de la donner, de l'aliéner, de la transmettre. Supposez un pays où l'on voulût que la propriété ne fût que personnelle et viagère, eh bien! ce qui arriverait est simple. Les pères auraient soin de céder, de leur vivant, leurs biens à leurs enfants; et les lois, à moins d'anéantir la propriété elle-même, ne sauraient les en empêcher. On ne se joue pas impunément des sentiments et des affections que Dieu même a mis au cœur des hommes, afin de contenir les écarts auxquels le don même de la liberté les expose. Toute loi qui les méconnaît, ou tente d'en triompher, succombe bientôt sous l'effort d'une puissance supérieure à celle qui a été accordée aux prescriptions des législateurs.

Le juste et l'utile dérivent de la même source, et plus les faits sociaux sont conformes à l'équité, plus leur existence sert les intérêts de

l'humanité. Que l'on juge la valeur du droit de propriété d'après cette règle éternelle, et cette valeur sera bientôt reconnue; car il est évident que, sans ce droit, les sociétés n'auraient pu non-seulement améliorer leurs destinées, mais même se former et durer.

En effet, tout, dans les progrès de l'humanité dépend des progrès du travail, et le travail ne devient plus puissant et plus fécond qu'en vertu de l'énergie des motifs qui déterminent les hommes à ne rien négliger pour rendre leurs efforts plus productifs. C'est là ce qui fait une indispensable nécessité du droit d'acquérir et de posséder. Des hommes à qui manquerait l'espoir de jouir en paix des fruits de leurs œuvres, se borneraient à vivre au jour le jour, sans autre souci que celui d'apaiser la faim du moment. Des hommes qui savent qu'ils disposeront librement des produits de leurs labeurs, qu'ils pourront les garder et les amasser sans obstacle, usent au contraire hardiment de leurs facultés industrielles. Le désir du bien-être stimule à la fois leur esprit et leurs forces : ils s'attachent à découvrir les moyens d'agir plus efficacement sur les objets matériels, ils recueillent des con-

naissances, ils amassent des épargnes, ils accumulent des capitaux; et, grâce aux peines que chacun prend pour agrandir sa propre part de bien-être, les sociétés tout entières, s'éclairent, s'enrichissent, et avancent d'un pas ferme et sûr dans les voies de la civilisation.

Ce fut surtout un véhicule d'une puissance décisive, que l'existence du droit de succession. Ce droit assigna à l'activité personnelle un but dont l'élévation morale en soutint et en provoqua constamment l'essor. Tel qui, s'il eût été isolé en ce monde, se serait contenté de peu, ne mit aucune borne à des désirs de fortune dont le succès devait être profitable aux objets de son affection. Nul sacrifice ne lui coûta pour procurer à ses enfants un avenir favorable. Au lieu de consommer la totalité de ses gains ou de ses revenus, il en mit une portion en réserve dans leur intérêt. Quelque tardive que dût être la moisson, n'eût-il pas même l'espérance de la recueillir de ses propres mains, il n'hésita pas à subvenir aux dépenses qu'elle réclamait; il planta, construisit, défricha, et les travaux, ainsi que les épargnes auxquels la tendresse paternelle donna naissance, furent ceux dont la

réalisation contribua le plus efficacement au développement des forces et de la prospérité sociales.

A ces effets nécessaires, indispensables de l'existence naturelle du droit de succession, s'en joignit un autre moins distinct au premier aspect, mais qui n'en eut pas moins une haute et heureuse influence sur la marche de la civilisation. Cet effet, c'est l'ordre qui prévalut dans la distribution des fortunes. Cet ordre était le seul qui pût imprimer aux arts, aux sciences, aux efforts de l'industrie, le prompt et facile essor qui en rendit les fruits d'une abondance constamment progressive.

Longtemps, tout avait été mobile et incertain dans la situation relative des individus et des familles. La richesse ne consistait qu'en un petit nombre d'objets mobiliers dont la transmission ajoutait peu aux avantages que pouvaient avoir acquis déjà ceux qui en héritaient, et les qualités individuelles décidaient à peu près seules du degré de bien-être réservé à chacun. L'extension graduelle du droit de propriété, effet naturel des développements du travail, apporta un peu plus de stabilité dans les existences

sociales, et du jour où l'exercice de l'agriculture en amena l'application à la terre, il se forma des familles aux mains desquelles les successions échues perpétuèrent l'opulence. De là, un changement considérable, et qui, s'il ne fut pas exempt de tout inconvénient, n'en devint pas moins une cause active et permanente de progrès éminemment profitable à tous.

En effet, avant l'époque où commença l'appropriation successive des terres, les populations n'avaient lutté qu'avec peu de succès contre les misères et les souffrances auxquelles elles étaient en butte. Ce qui leur avait manqué pour en éviter les atteintes, c'étaient des centres où les éléments et les agents de la puissance industrielle assemblés, vivifiés, fécondés, par leur rapprochement même, pussent éclore et multiplier avec plus d'abondance et de rapidité. L'existence des familles en possession continue des avantages de la richesse, vint satisfaire à ce besoin. Ces familles, à mesure qu'elles augmentèrent en nombre et tinrent plus de place sur le sol, devinrent pour la masse des populations ce que les capitales sont pour les États, ce que les villes sont pour les campagnes, de véritables

foyers de vie, de mouvement, d'instruction. C'est dans leurs rangs que s'élaborèrent et s'amassèrent les lumières et les forces dont la civilisation a besoin pour étendre ses conquêtes bienfaisantes; c'est de là qu'elles refluèrent sur tous les points du terrain social, et allèrent y éclairer et animer toutes les applications de l'activité humaine.

C'est que l'aisance non-seulement facilite la culture de l'esprit, cette source première de toutes les améliorations qui se réalisent successivement dans le sort des peuples, mais la fait rechercher ardemment. Tout manque à ceux sur qui pèsent les rudes préoccupations du besoin pour que la haute instruction devienne leur partage : ils n'ont ni les loisirs nombreux, ni les ressources qui seules permettent de l'acquérir; mais, de plus, la nature de leurs occupations ne leur en fait pas sentir l'avantage. Les riches, au contraire, réunissent toutes les conditions qui la rendent possible et désirable. Les études les plus longues ne leur imposent que des sacrifices de temps et d'argent qui pour eux n'ont rien de trop onéreux, la grandeur de leurs affaires nécessite des connaissances sé-

rieuses, et l'opulence dont ils jouissent, en élevant et en raffinant leurs goûts, les conduit à attacher un très-grand prix aux distinctions de l'intelligence.

Aussi, de tout temps, l'initiation aux plus hautes connaissances de l'époque a-t-elle formé le lot à peu près exclusif des classes en possession de l'aisance. Elles en comprenaient trop bien l'utilité pour ne pas assurer à leurs enfants les bienfaits d'une éducation systématique, et les lumières dont elles les dotèrent avec soin, non-seulement ajoutèrent à la puissance naturelle de leurs facultés intellectuelles, mais les appelèrent à en chércher sans cesse de nouvelles. C'est là ce qui fit des classes à l'abri du besoin l'instrument de ces conquêtes de l'esprit à l'extension desquelles tenaient les progrès de l'humanité. Arts, lettres, sciences, tout ce qui nourrit, éclaire, agrandit la pensée, trouva dans leur sein de constants motifs de développement, et à peine pourrait-on citer une acquisition, une découverte de l'intelligence qui n'en soit sortie ou ne soit venue y chercher un appui sans lequel elle n'aurait pu se faire jour et fructifier.

Il suffirait que les classes aisées soient spécialement appelées à hâter la marche des connaissances humaines pour que leur existence doive être considérée comme une nécessité sociale de l'ordre le plus élevé. Telle n'est pas cependant l'unique tâche que leur défèrent les particularités de leur situation. C'est à elle qu'appartiennent encore et le soin d'accumuler les fortes épargnes, et celui d'imprimer aux arts industriels la plus vive et la plus constante impulsion.

Le travail, en effet, ne croît en habileté et en puissance que grâce aux inventions nouvelles qui viennent en améliorer les procédés. Aussi est-il nécessaire que, parmi les produits qu'il fournit, il s'en trouve un certain nombre dont la distinction et l'excellence commandent constamment, à ceux qui les façonnent, des efforts soutenus d'adresse et d'imagination. Ces sortes de produits sont ceux dont la demande imprime aux diverses industries l'élan le plus vif; et des difficultés mêmes qu'en présente la confection sortent en foule des découvertes qui ne manquent pas de trouver des applications hors du cercle même des labeurs qui les ont provoquées. C'est

en bâtissant des palais que les architectes ont appris à construire à peu de frais des demeures plus humbles ; c'est en cherchant à satisfaire le goût des grands pour les belles armes que les forgerons de l'Orient arrivèrent à saisir le secret de convertir le fer en acier. De même, c'est la fabrication des étoffes de luxe qui a conduit à tisser à bon marché les draps de laine et les toiles dont l'usage est maintenant commun à tous. On citerait mille exemples de faits semblables, et tous attesteraient combien il importe qu'il y ait au sein des sociétés des consommateurs que des goûts élégants et raffinés portent à aiguillonner sans cesse les recherches et les perfectionnements du travail. Or, ces consommateurs sont les riches. Les objets qu'ils préfèrent sont ceux où l'art déploie toutes ses ressources ; le prix qu'ils y mettent, le désir de la nouveauté qui les anime, engagent les producteurs les plus ingénieux à multiplier les essais dont le succès peut accroître la bonté et la valeur de leurs œuvres ; et de là une cause active de progrès industriels qui, à mesure qu'ils s'accomplissent, tournent au profit des labeurs de toutes les sortes, même

de ceux qui sont uniquement destinés à satisfaire aux besoins du pauvre.

L'influence des consommations des riches sur les relations commerciales n'a pas été moins utile et moins nécessaire. Longtemps les peuples n'eurent entre eux que des communications rares et difficiles : la navigation était dans l'enfance ; les caravanes cheminaient lentement au milieu de périls redoutables, et les articles qui, sous peu de volume et de poids, recélaient beaucoup de valeurs étaient les seuls qui pussent supporter l'énormité des frais de transport. Or, ces articles, les masses étaient trop indigentes pour les acheter, et nul trafic ne se serait établi, s'il n'y avait eu quelques familles assez opulentes pour les payer. L'encens et la myrrhe, l'or et l'ivoire, les épices, les perles, les tissus de pourpre et de lin, voilà de quels objets se composaient les premières cargaisons que les vaisseaux de la Phénicie allaient débiter aux chefs des peuplades incultes qui habitaient les rivages de la Méditerranée. Au moyen âge aussi, les marchands de l'Italie n'envoyaient aux nations de l'Europe occidentale que des marchandises de luxe, dont la vente ne s'opérait qu'aux portes des abbayes ou

des manoirs seigneuriaux. De nos jours encore, parmi les marchandises que reçoivent les contrées arriérées du Nord, à peine en compte-t-on quelques-unes qui aient place dans les consommations de la multitude. A l'exception d'un peu de thé, le paysan russe ne fait usage que de choses produites sur les lieux mêmes où il vit ; les vêtements qui le couvrent, la chaumière qui l'abrite, les meubles qu'elle renferme, tout cela est l'ouvrage de ses mains, et s'il n'y avait que lui pour acquérir ce qui vient du dehors, pas un navire étranger n'entrerait chargé dans les ports de son pays.

Ces considérations suffisent pour montrer à quelles nécessités pourvut la distribution des richesses qui résulta des transmissions héréditaires. Lumières et capitaux, industrie et commerce, toutes les sources du bien-être social s'élargirent à la faveur des goûts, des habitudes, des penchants que l'opulence répandit au sein des classes qui en jouissaient. A les considérer sous leur véritable jour, ces classes ont été appelées à ouvrir, à frayer, au profit de tous, les routes de la civilisation ; elles furent comme des laboratoires, comme des ateliers où se for-

geaient et s'amassaient les armes sans lesquelles la race humaine ne réussirait pas à dompter les résistances de la nature et en arracher des tributs d'une abondance de plus en plus marquée.

Sans doute, ces classes n'eurent pas la conscience bien distincte de la mission qui leur était assignée, et ce fut, en quelque sorte, à leur insu qu'elles la remplirent. Mais cette mission ne s'en accomplit pas moins dans la mesure propre à chaque phase de la civilisation, et rien n'annonce qu'elle doive jamais ni cesser d'être nécessaire, ni cesser d'avoir son cours. Voyez les sociétés modernes! Vainement se sont-elles élevées à un degré de savoir et de puissance industrielle dont n'approchèrent jamais les plus illustres nations de l'antiquité. Vainement ont-elles hérité des conquêtes successives des nombreuses générations qui les ont devancées sur la terre, elles ne sauraient faire en avant un pas de plus si des découvertes nouvelles ne venaient le leur permettre; et tout s'arrêterait, tout dépérirait dans leur sein, si l'œuvre dont les classes investies des avantages attachés à la supériorité des richesses ont été chargées jusqu'ici, subissait une interrup-

tion. Ce n'est pas que l'instruction ne commence à pénétrer dans des rangs où elle était inconnue et ne puisse y occuper plus de place encore ; mais les sciences ne sont pas stationnaires, et il est impossible que leur niveau s'élève sans qu'il devienne plus onéreux et plus difficile de se les rendre familières. De nos jours, il faut de longues et pénibles études pour en apprendre complétement une seule, et nul ne saurait contribuer à l'essor de celles qu'il cultive qu'à la condition de leur dévouer tout entière une vie exempte des soins imposés par le manque de ressources pécuniaires. D'un autre côté, il en est qui ne peuvent réaliser les découvertes qu'elles poursuivent qu'au moyen d'expériences coûteuses, de voyages lointains, de sacrifices auxquels ne revient d'autre récompense qu'un peu de renommée et d'illustration personnelle. C'est là ce qui autorise à affirmer que, dans l'avenir, le pouvoir d'ajouter aux connaissances humaines demeurera, comme il a été dans le passé, le privilége de ceux dont l'aisance est le partage.

On le voit : l'inégalité des richesses n'est ni un accident dans la vie des sociétés, ni l'effet d'une rigueur providentielle dont nous ayons

droit de nous plaindre ou de nous irriter. Loin de là : c'est une nécessité qui n'a été imposée à l'humanité que dans son propre intérêt; c'est le moyen dont le Créateur s'est servi pour la mettre à même d'user des hautes facultés qu'elle en a reçues, et de croître graduellement en intelligence, en bien-être et en dignité.

Que l'on aille au fond des choses, on verra qu'il n'y avait pour les créatures qui peuplent ce monde que deux modes possibles d'existence. L'un, celui des animaux, qui, incapables de modifier leur condition originaire, ne passent sur la terre que pour en consommer les produits, et y végéter dans le cercle étroit d'une activité invariable et bornée; l'autre, celui d'une race supérieure, qui, libre, intelligente et responsable, put associer ses forces à celles de la nature, en transformer et en multiplier les créations, s'en faire des instruments de labeur et de domination, et recueillir, dans un bien-être progressif, le juste salaire de ses efforts et de ses conquêtes. C'est le dernier mode d'existence que la diversité des aptitudes, des conditions et des fortunes a permis, et seule pouvait permettre à l'espèce humaine.



Il est à remarquer, au reste, que les inégalités ne se sont pas toujours produites de manière à remplir complétement leur véritable destination. Il aurait fallu, pour qu'elles ne cessassent jamais d'opérer à l'avantage de tous et de stimuler, dans la mesure nécessaire, les efforts de l'intelligence et de l'activité humaines que la liberté, en matière de travail et d'appropriation, demeurât à l'abri de toute atteinte, et qu'il n'y eût dans les situations sociales d'autres causes de disparité que la différence des succès de chacun dans l'emploi de ses facultés et de ses ressources. Mais il n'en a pas été ainsi. Si la Providence n'a pas voulu que les hommes pussent frapper de stérilité les lois qui président à l'accomplissement de leurs destinées, elle les a laissés libres d'en méconnaître la portée bienfaisante, d'en outrer et d'en vicier les résultats. Aussi, des institutions iniques et compressives sont-elles venues apporter de nombreuses restrictions au droit qu'il aurait fallu respecter également chez tous, de tirer tout le parti possible de leurs moyens de fortune, et plus ces restrictions ont été multipliées, moins il a été facile aux sociétés d'avancer vers le but marqué à

leurs efforts, plus ont duré les souffrances et les misères dont elles avaient à écarter les atteintes.

C'est durant l'enfance des sociétés surtout que de nombreux outrages ont été faits aux droits que les hommes tiennent et de la dignité de leur nature et des fins mêmes de leur existence. Alors, des législateurs ignorants, se méprenant sur les véritables conditions du bien-être social, n'hésitèrent pas à empiéter largement sur le domaine des lois naturelles. Au lieu de laisser au libre concours des efforts individuels le soin de déterminer l'ordre des situations et des fortunes, ils s'attachèrent à le fixer sous des formes invariables. La propriété du sol fut dévolue à des castes privilégiées; l'exercice des professions et des métiers fut réservé à quelques autres portions de la population, et des servitudes diverses formèrent le lot du plus grand nombre. Des sociétés sur lesquelles pesaient tant de chaînes ne tardèrent pas à s'arrêter dans leur marche. La richesse appartenait à des classes qui n'avaient qu'à en jouir; au-dessous de ces classes n'existaient que des multitudes astreintes à des travaux privés à la fois de liberté et des rému-



nérations qui en stimulent l'essor; nul n'avait intérêt à agrandir, à perfectionner les œuvres dont il était chargé, et une industrie dont la pratique ne pouvait améliorer le sort de ceux qui l'exerçaient, finit par s'immobiliser.

Ce n'est pas que, parmi les États de l'antiquité, il n'en ait existé où affluèrent momentanément des richesses fort considérables; mais ces richesses, enlevées à des ennemis vaincus, et concentrées aux mains d'une poignée de chefs victorieux, étaient de trop mauvaise origine pour pouvoir se transformer en capitaux reproductifs. Tout ce qu'elles firent, ce fut de donner à ceux à qui elles permettaient une oisiveté somptueuse, le goût des plaisirs de l'esprit, et par là, d'assurer aux arts et aux belles-lettres un mouvement plein d'éclat; mais ni le travail ni les sciences dont les découvertes le vivifient n'en reçurent qu'une impulsion faible et passagère. Des masses, tenues dans l'esclavage, ne se prêtaient qu'avec répugnance à des efforts arrachés par la crainte du châtiment; il était trop difficile de les amener à concourir au succès des innovations les plus désirables pour que les maîtres s'appliquassent à rechercher de meil-

leurs moyens de production; et des populations, dont les ressources ne s'augmentaient pas, végétèrent au milieu des souffrances que leur disposition naturelle à croître en nombre tendait sans cesse à aggraver.

A partir du moyen âge, l'industrie redevint progressive, et son développement ne s'arrêta plus. Alors, l'esclavage personnel avait enfin cessé, et il n'était plus impossible aux hommes heureusement doués de s'élever au-dessus de leur condition native. Si la propriété territoriale était, en grande partie, aux mains de classes à qui des lois injustes réservaient exclusivement ce qu'elles en possédaient; si la plupart des professions n'étaient accessibles que sous le bon plaisir de corporations jalouses de leurs priviléges; chacun, du moins, pouvait, dans l'enceinte où se confinait son activité, en tirer des profits croissants; et, comme les rétributions dépendaient de la valeur même des efforts, les plus habiles et les plus cconomes amassaient sans trop de peine des épargnes, dont le bon emploi les conduisait à l'aisance. C'est là ce qui rendit à l'industrie la vie et le mouvement. Des hommes, libres d'agrandir la

place qui leur était échue dans la société, tâchèrent d'y réussir; leurs labeurs furent énergiques et persistants; ils ne laissèrent échapper aucune occasion d'en perfectionner l'application; les obstacles que des institutions vicieuses opposaient aux conquêtes du travail furent surmontés, et, de siècle en siècle, des richesses nouvelles vinrent ajouter au bien-être déjà obtenu.

Ce n'est que peu à peu que les gênes qui pesaient sur le travail et la circulation des biens ont disparu dans les États les plus avancés de l'Europe; la France est le seul de ces États qui les ait supprimées tout d'un coup ou du moins n'en ait laissé subsister que de faibles restes; mais, ce qui est constant, c'est que partout l'industrie et la richesse ont marché d'autant plus vite que la liberté de produire et d'acheter a été plus étendue. Jamais la France, par exemple, n'a porté dans l'exercice de ses diverses industries autant de savoir et d'activité que depuis un demi-siècle. Il n'en est pas une branche qui ne se soit développée avec une promptitude auparavant inconnue. Agriculture, arts manufacturiers, commerce, tout a fleuri sur un sol

où chacun avait droit de choisir les voies par lesquelles il voulait cheminer, et d'y avancer d'un pas libre de toute entrave; et de là, des progrès devant lesquels se sont éteintes bien des misères qui jusqu'alors avaient constamment affligé les populations.

Que l'on compare, au surplus, les diverses nations de l'Europe, on verra dans les situations respectives de nombreuses inégalités qui toutes proviennent uniquement de la différence des institutions en matière de travail et de propriété. Là où tous n'avaient pas droit d'user librement de leurs facultés productrices et de réaliser leurs gains en achetant la terre, règnent l'indolence et la pauvreté; là où ce droit est reconnu et pratiqué depuis longtemps, règnent, au contraire, l'activité et l'abondance. Il n'y a, pour s'en assurer, qu'à jeter un coup d'œil sur les champs et les villes de la Hongrie, de la Pologne et de la Russie : à peine y verra-t-on poindre quelques commencements des labeurs habiles auxquels la Suisse, la Hollande, la France et tant d'autres contrées doivent la prospérité dont elles jouissent.

Quelque pernicieux que soient les obstacles

à l'usage du droit naturel de travailler et d'acquérir, ils cèdent cependant à l'essor spontané du génie humain. Il est, au contraire, des obstacles qui ne cèdent pas : ce sont ceux que crée le manque de sûreté pour la propriété. La propriété, c'est le but et la récompense des efforts de l'homme : ôtez à la propriété les garanties dont elle a besoin ; laissez-la exposée aux violences et aux spoliations, et l'industrie découragée ne pourra plus avancer. Voyez l'Asie ! Vainement le ciel l'a-t-il comblée de ses dons les plus précieux ; vainement jouit-elle d'un beau climat, d'un sol fécond, de communications faciles avec des contrées prêtes à lui transmettre la connaissance de leurs arts et de leurs découvertes, l'Asie vit immobile, et pas un progrès ne s'accomplit dans son sein. C'est que la propriété n'y rencontre pas le respect auquel elle a droit. Des gouvernements, fondés par la conquête, se sont attribué la possession du territoire ; ils ne voient dans leurs sujets que des fermiers à titre révocable, et sur toutes les têtes plane la terreur des avanies et des confiscations. De là, l'état d'atonie et de stagnation d'une industrie privée de force motrice.

Des laboureurs qui ne sont pas certains de demeurer maîtres des champs qu'ils occupent, ne font rien pour ajouter à leur fertilité; des marchands, que menacent les extorsions du fisc, cachent les gains qui devraient leur servir à étendre leurs opérations; les artisans mêmes ne tentent pas de sortir de la sphère où leur pauvreté les protége; et l'indigence reste le triste partage de populations au sein desquelles nul ne fait des efforts bien énergiques pour créer et amasser des richesses dont la conservation et la transmission ne sont pas suffisamment assurées.

L'Europe, au reste, a fait l'expérience de la gravité des maux que peuvent déchaîner les accidents qui troublent, même momentanément, la sécurité des possessions. Il est arrivé parfois que des commotions politiques ont soulevé des doutes sur l'avenir réservé aux fortunes, et, à l'instant même, l'activité industrielle s'est affaiblie et resserrée dans les États où ces doutes venaient de naître. Quelque abondants que fussent les capitaux, la crainte des périls qui semblaient les menacer en arrêtait la circulation; la propriété même n'obtenait plus les avances dont

elle a besoin pour réaliser les améliorations qui la rendent plus productive; les entreprises qui ne s'achèvent qu'avec le concours de beaucoup de temps étaient ajournées : plus de constructions nouvelles, plus d'achats en gros ou de spéculations à longs termes; les marchands laissaient leurs magasins se vider, les manufacturiers réduisaient ou suspendaient leur fabrication, la production diminuait, et la misère ne tardait pas à s'appesantir sur des populations subitement privées d'une foule de travaux que l'incertitude d'en recueillir les bénéfices rendait d'une continuation trop hasardeuse.

De tels faits, et il serait facile d'en citer bon nombre de semblables, attestent à quel point les progrès du bien-être social dépendent de la libre répartition des richesses et du degré de respect dont la propriété est l'objet. On ne peut faire de l'homme une machine qui fonctionne à l'aveugle. C'est un être doué d'intelligence et de liberté, dont l'activité ne s'exerce pas sans motifs, et qui ne la déploie dans toute sa puissance qu'excité par la perspective de justes et suffisantes rémunérations. Qu'aucun obstacle ne l'empêche d'user à son gré de ses facultés pro-

ductives et d'en tirer tout le parti compatible avec leur étendue; qu'il n'ait à consulter dans ses acquisitions que ses ressources et ses convenances personnelles ; qu'il soit certain de n'être jamais troublé dans la possession et l'usage des biens qu'il pourra se donner, et ses labeurs, animés par le désir naturel d'étendre sa fortune ou celle des siens, deviendront de plus en plus vigoureux et féconds. Il s'attachera à découvrir les moyens de simplifier et de perfectionner des œuvres dont il voudra multiplier les fruits; il recherchera avidement les connaissances essentielles à leur amélioration; il amassera les capitaux qu'en réclamera l'application; nul effort ne lui coûtera quand il s'agira de l'augmentation de sa part de bien-être, et des sociétés où tous travailleront avec ardeur à obtenir plus d'aisance ou de richesse, ne manqueront pas d'avancer à grands pas vers des destinées plus heureuses.

On ne peut trop le répéter : c'est dans l'indépendance du travail, dans la sûreté et la libre répartition de la propriété que résident les conditions éternelles et véritables du développement des richesses privées et publiques. Il faut

que ces conditions subsistent dans toute leur plénitude pour que la perfectibilité humaine produise ses fruits, et assure aux populations un bien-être constamment croissant. Affaiblir ou supprimer ces conditions, c'est atteindre les efforts des hommes dans leur principe, c'est les frapper de langueur et d'impuissance; et alors des misères dont il n'est donné qu'aux progrès de l'industrie et de la production d'amener l'atténuation ou le terme, s'aggravent et continuent à peser sur des sociétés à qui la Providence a cependant accordé les moyens de s'en affranchir.

FIN.



PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SEPTIÈME LIVRAISON.

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

—

VIE DE FRANKLIN,

A L'USAGE DE TOUT LE MONDE.

François Auguste Marie Alex

PAR M. MIGNET,

DE LA SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

—

PREMIÈRE PARTIE.



PAGNERRE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, 14.
PAULIN ET Cie, RUE DE RICHELIEU, 60.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, rue Jacob, 56.

—

1848.

AVERTISSEMENT.

J'ai surtout fait usage, pour composer cette Vie de Franklin, de ses écrits, de ses mémoires, de ses lettres, publiés en six volumes in-8°, par son petit-fils William Temple Franklin. Voici le titre de cette précieuse collection des œuvres de ce grand homme : « MEMOIRS ON THE LIFE AND WRITINGS OF BENJAMIN FRANKLIN LL. D. F. R. S., etc., minister plenipotentiary from the United States of America at the court of France, and for the treaty of peace and independence with Great Britain, etc., Written by himself to a late periode and continued to the time of his death by his Grandson William Temple Franklin. » J'ai complété ce qui concerne ses ouvrages en me servant du recueil qui en a été formé à Londres en trois volumes, sous le titre de *The works of Benjamin Franklin*. Les Mémoires ont été traduits et imprimés plusieurs fois; il en est de même de ses principaux écrits politiques, philosophiques, scientifiques.

J'ai eu recours également aux deux grandes collections publiées par M. Jared Sparks, au nom du Congrès des États-Unis; l'une renfermant, en 12 volumes, toutes les correspondances des agents et du gouvernement des États-Unis relatives à l'établissement de l'indépendance américaine (*The diplomatic Correspondence of the American Revolution;* Boston, 1829); et l'autre contenant, en 12 volumes aussi, la vie, les lettres et les écrits

de George Washington sur la guerre, la constitution, le gouvernement de cette république (*The Writtings of George Washington Being his correspondences, addresses, messages, and other papers official and private, selected and published from the original manuscripts, with the life of the author;* Boston, 1837). Je n'ai pas consulté sans utilité ce qu'ont dit de Franklin deux hommes qui ont vécu neuf ans dans son intimité lorsqu'il était à Passy : l'abbé Morellet dans ses Mémoires, et Cabanis dans la *Notice* qu'il a donnée sur lui (t. V des OEuvres de Cabanis).

Enfin, je me suis servi utilement, dans ce que j'ai dit sur l'Amérique avant son indépendance et pendant la guerre qu'elle a soutenue pour l'établir, de l'*History of the Colonisation of the United States* (3 vol.), par M. George Bancroft; de *Storia della Guerra dell' Independenza degli Stati Uniti d'America* (4 vol.), par M. Botta, laquelle contient les principaux discours et actes officiels; de l'excellent ouvrage de M. de Tocqueville sur la *Démocratie en Amérique*, et de la Correspondance déposée aux Archives des affaires étrangères.

VIE
DE FRANKLIN.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Enseignements qu'offre la vie de Franklin.

« Né dans l'indigence et dans l'obscurité, dit Franklin en écrivant ses mémoires, et y ayant passé mes premières années, je me suis élevé dans le monde à un état d'opulence, et j'y ai acquis quelque célébrité. La fortune ayant continué à me favoriser, même à une époque de ma vie déjà avancée, mes descendants seront peut-être charmés de connaître les moyens que j'ai employés pour cela, et qui, grâce à la Providence, m'ont si bien réussi ; et ils peuvent

servir de leçon utile à ceux d'entre eux qui, se trouvant dans des circonstances semblables, croiraient devoir les imiter. »

Ce que Franklin adresse à ses enfants peut être utile à tout le monde. Sa vie est un modèle à suivre. Chacun peut y apprendre quelque chose, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le simple citoyen comme l'homme d'État. Elle offre surtout des enseignements et des espérances à ceux qui, nés dans une humble condition, sans appui et sans fortune, sentent en eux le désir d'améliorer leur sort, et cherchent les moyens de se distinguer parmi leurs semblables. Ils y verront comment le fils d'un pauvre artisan, ayant lui-même travaillé longtemps de ses mains pour vivre, est parvenu à la richesse à force de labeur, de prudence et d'économie; comment il a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus avancées de son temps, et plié son âme à la vertu par des soins et avec un art qu'il a voulu enseigner aux autres; comment il a fait servir sa science inventive et son honnêteté respectée aux progrès du genre humain et au bonheur de sa patrie.

Peu de carrières ont été aussi pleinement, aussi vertueusement, aussi glorieusement remplies que celle de ce fils d'un teinturier de Boston, qui commença par couler du suif dans des moules de chandelles, se fit ensuite imprimeur, rédigea les premiers journaux américains, fonda les premières manufactures de papier dans ces colonies, dont il accrut la civilisation matérielle et les lumières; découvrit l'identité du fluide électrique et de la foudre; devint membre de l'Académie des sciences de Paris et de presque tous les corps savants de l'Europe; fut auprès de la métropole le courageux agent des colonies soumises; auprès de la France et de l'Espagne, le négociateur heureux des colonies insurgées, et se plaça à côté de Georges Washington, comme fondateur de leur indépendance; enfin, après avoir fait le bien pendant quatre-vingt-quatre ans, mourut environné des respects des deux mondes comme un sage qui avait étendu la connaissance des lois de l'univers, comme un grand homme qui avait contribué à l'affranchissement et à la prospérité de sa patrie, et mérita non-seulement que l'Amérique tout entière portât son deuil, mais que l'assemblée constituante

de France s'y associât par un décret public.

Sans doute il ne sera pas facile à ceux qui connaîtront le mieux Franklin, de l'égaler. Le génie ne s'imite pas, et il faut avoir reçu de la nature les plus beaux dons de l'esprit et les plus fortes qualités du caractère pour diriger ses semblables, et influer aussi considérablement sur les destinées de son pays. Mais si Franklin a été un homme de génie, il a été aussi un homme de bon sens; s'il a été un homme vertueux, il a été aussi un homme honnête; s'il a été un homme d'État glorieux, il a été aussi un citoyen dévoué. C'est par ce côté du bon sens, de l'honnêteté, du dévouement, qu'il peut apprendre à tous ceux qui liront sa vie, à se servir de l'intelligence que Dieu leur a donnée pour éviter les égarements des fausses idées; des bons sentiments que Dieu a déposés dans leur âme, pour combattre les passions et les vices qui rendent malheureux et pauvres. Les bienfaits du travail, les heureux fruits de l'économie, la salutaire habitude d'une réflexion sage qui précède et dirige toujours la conduite, le désir louable de faire du bien aux hommes, et par là de se préparer la plus douce des satisfactions et

la plus utile des récompenses, le contentement de soi et la bonne opinion des autres : voilà ce que chacun peut puiser dans cette lecture.

Mais il y a aussi, dans la vie de Franklin, de belles leçons pour ces natures fortes et généreuses qui doivent s'élever au-dessus des destinées communes. Ce n'est point sans difficulté qu'il a cultivé son génie, sans effort qu'il s'est formé à la vertu, sans un travail opiniâtre qu'il a été utile à son pays et au monde. Il mérite d'être pris pour guide par ces privilégiés de la Providence, par ces nobles serviteurs de l'humanité, qu'on appelle les grands hommes. C'est par eux que le genre humain marche de plus en plus à la science et au bonheur. L'inégalité qui les sépare des autres hommes et que les autres hommes seraient tentés d'abord de maudire, ils en comblent promptement l'intervalle par le don de leurs idées, par le bienfait de leurs découvertes, par l'énergie féconde de leurs impulsions. Ils élèvent peu à peu jusqu'à leur niveau ceux qui n'auraient jamais pu y arriver tout seuls. Ils les font participer ainsi aux avantages de leur bienfaisante inégalité, qui se transforme bientôt pour tous en égalité d'un ordre

supérieur. En effet, au bout de quelques générations, ce qui était le génie d'un homme devient le bon sens du genre humain, et une nouveauté hardie se change en usage universel. Les sages et les habiles des divers siècles ajoutent sans cesse à ce trésor commun où puise l'humanité, qui sans eux serait restée dans sa pauvreté primitive, c'est-à-dire dans son ignorance et dans sa faiblesse. Poussons donc à la vraie science, car il n'y a pas de vérité qui en détruisant une misère ne tue un vice. Honorons les hommes supérieurs, et proposons-les en imitation, car c'est en préparer de semblables; et jamais le monde n'en a eu un besoin plus grand.

CHAPITRE II.

Origine de Franklin. — Sa famille. — Son éducation. — Ses premières occupations chez son père. — Son apprentissage chez son frère James Franklin comme imprimeur. — Ses lectures et ses opinions.

La famille de Franklin était une famille d'anciens et d'honnêtes artisans. Originaire du comté de Northampton en Angleterre, elle y possédait, au village d'Ecton, une terre d'environ trente acres d'étendue, et une forge qui se transmettait héréditairement de père en fils par ordre de primogéniture. Depuis la révolution qui avait changé la croyance religieuse de l'Angleterre, cette famille avait embrassé les opinions simples et rigides de la secte presbytérienne, laquelle ne reconnaissait ni comme les catholiques la tradition de l'Église et la suprématie du pape, ni comme les anglicans la hiérarchie de l'épiscopat et la suprématie ecclésiastique du roi. Elle vivait très-chrétiennement et très-démocratiquement, élisant ses ministres

et réglant elle-même son culte. Ce furent les pieux et austères partisans de cette secte qui, ne pouvant pratiquer leur foi avec liberté dans leur pays sous le règne des trois derniers Stuarts, aimèrent mieux le quitter pour aller fonder, de 1620 à 1682, sur les côtes âpres et désertes de l'Amérique septentrionale, des colonies où ils pussent prier et vivre comme ils l'entendaient. La religion rendue plus sociable encore par la liberté, la liberté rendue plus régulière par le sentiment du devoir et le respect du droit, furent les fortes bases sur lesquelles reposèrent les colonies de la Nouvelle-Angleterre et se développa le grand peuple des États-Unis.

Le père de Benjamin Franklin, qui était un presbytérien zélé, partit pour la Nouvelle-Angleterre à la fin du règne de Charles II, lorsque les lois interdisaient sévèrement les conventicules des dissidents religieux. Il se nommait Josiah, et il était le dernier de quatre frères. L'aîné, Thomas, était forgeron; le second, John, était teinturier en étoffes de laine; le troisième, Benjamin, était, comme lui, teinturier en étoffes de soie. Il émigra avec sa femme et trois enfants vers 1682, l'année même

où le célèbre quaker Guillaume Penn fondait sur les bords de la Delaware la colonie de Pensylvanie, où son fils était destiné à jouer, trois quarts de siècle après, un si grand rôle. Il alla s'établir à Boston, dans la colonie de Massachusets, qui avait été fondée en 1628. Son ancien métier de teinturier en soie, qui était un métier de luxe, ne lui donnant pas assez de profits pour les besoins de sa famille, il se fit fabricant de chandelles.

Ce ne fut que la vingt-quatrième année de son séjour à Boston qu'il eut de sa seconde femme, Abiah Folgier, Benjamin Franklin. Il s'était marié deux fois. Sa première femme, venue avec lui d'Angleterre, lui avait donné sept enfants. La deuxième lui en donna dix. Benjamin Franklin, le dernier de ses enfants mâles et le quinzième de tous ses enfants, naquit le 17 janvier 1706. Il vit jusqu'à treize de ses frères et de ses sœurs assis en même temps que lui à la table de son père, qui se confia dans son travail et dans la Providence pour les élever et les établir.

L'éducation qu'il leur procura ne pouvait pas être coûteuse, ni dès lors bien relevée. Ainsi

Benjamin Franklin ne resta à l'école qu'une année entière. Malgré les heureuses dispositions qu'il montrait, son père ne voulut pas le mettre au collége, parce qu'il ne pouvait pas supporter les dépenses d'une instruction supérieure. Il se contenta de l'envoyer quelque temps chez un maître d'arithmétique et d'écriture. Mais s'il ne lui donna point ce que Benjamin Franklin devait se procurer plus tard lui-même, il lui transmit un corps sain, un sens droit, une honnêteté naturelle, le goût du travail, les meilleurs sentiments et les meilleurs exemples.

L'avenir des enfants est en grande partie dans les parents. Il y a un héritage plus important encore que celui de leurs biens, c'est celui de leurs qualités. Ils communiquent le plus souvent, avec la vie, les traits de leur visage, la forme de leur corps, les moyens de santé ou les causes de maladie, l'énergie ou la mollesse de l'esprit, la force ou la débilité de l'âme, suivant ce qu'ils sont eux-mêmes. Il leur importe donc de soigner en eux leurs propres enfants. S'ils sont énervés, ils sont exposés à les avoir faibles; s'ils ont contracté des maladies, ils peuvent leur en transmettre le vice et les con-

damner à une vie douloureuse et courte. Il n'en est pas seulement ainsi dans l'ordre physique, mais dans l'ordre moral. En cultivant leur intelligence dans la mesure de leur position, en suivant les règles de l'honnête et les lois du vrai, les parents communiquent à leurs enfants un sens plus fort et plus droit, leur donnent l'instinct de la délicatesse et de la sincérité, avant de leur en offrir l'exemple. Et, au contraire, en altérant dans leur propre esprit les lumières naturelles, en enfreignant par leur conduite les lois que la providence de Dieu a données au monde, et dont la violation n'est jamais impunie, ils les font ordinairement participer à leur imperfection intellectuelle et à leur déréglement moral. Il dépend donc d'eux, plus qu'ils ne pensent, d'avoir des enfants sains ou maladifs, intelligents ou bornés, honnêtes ou vicieux, qui vivent bien ou mal, peu ou beaucoup. C'est la responsabilité qui pèse sur eux, et qui, selon qu'ils agissent eux-mêmes, les récompense ou les punit dans ce qu'ils ont de plus cher.

Franklin eut le bonheur d'avoir des parents sains, laborieux, raisonnables, vertueux. Son

père atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Sa mère, aussi distinguée par la pieuse élévation de son âme que par la ferme droiture de son esprit, en vécut quatre-vingt-quatre. Il reçut d'eux et le principe d'une longue vie, et, ce qui valait mieux encore, les germes des plus heureuses qualités pour la remplir dignement. Ces germes précieux, il sut les développer. Il apprit de bonne heure à réfléchir et à se régler. Il était ardent et passionné, et personne ne parvint mieux à se rendre maître absolu de lui-même. La première leçon qu'il reçut à cet égard, et qui fit sur lui une impression ineffaçable, lui fut donnée à l'âge de six ans. Un jour de fête, il avait quelque monnaie dans sa poche, et il allait acheter des jouets d'enfant. Sur son chemin, il rencontra un petit garçon qui avait un sifflet, et qui en tirait des sons dont le bruit vif et pressé le charma. Il offrit tout ce qu'il avait d'argent pour acquérir ce sifflet qui lui faisait envie. Le marché fut accepté; et dès qu'il en fut devenu le joyeux possesseur, il rentra chez lui en sifflant à étourdir tout le monde dans la maison. Ses frères, ses sœurs, ses cousines lui demandèrent combien il avait payé cet incom-

mode amusement. Il leur répondit qu'il avait donné tout ce qu'il avait dans sa poche. Ils se récrièrent, en lui disant que ce sifflet valait dix fois moins, et ils énumérèrent malicieusement tous les jolis objets qu'il aurait pu acheter avec le surplus de ce qu'il devait en payer. Il devint alors tout pensif, et le regret qu'il éprouva dissipa tout son plaisir. Il se promit bien, lorsqu'il souhaiterait vivement quelque chose, de savoir auparavant combien cela coûtait, et de résister à ses entraînements par le souvenir du *sifflet*.

Cette histoire, qu'il racontait souvent et avec grâce, lui fut utile en bien des rencontres. Jeune et vieux, dans ses sentiments et dans ses affaires, avant de conclure ses opérations commerciales et d'arrêter ses déterminations politiques, il ne manqua jamais de se rappeler l'achat du sifflet. — C'était l'avertissement qu'il donnait à sa raison, le frein qu'il mettait à sa passion. Quoi qu'il désirât, qu'il achetât ou qu'il entreprît, il se disait : *Ne donnons pas trop pour le sifflet*. La conclusion qu'il en avait tirée pour lui-même, il l'appliquait aux autres, et il trouvait « que la plus grande partie des malheurs de l'espèce humaine venaient des estimations faus-

ses qu'on faisait de la valeur des choses, et de ce *qu'on donnait trop pour les sifflets.*

Dès l'âge de dix ans, son père l'avait employé dans sa fabrication de chandelles ; pendant deux années il fut occupé à couper des mèches, à les placer dans les moules, à remplir ensuite ceux-ci de suif, et à faire les commissions de la boutique paternelle. Ce métier était peu de son goût. Dans sa généreuse et intelligente ardeur, il voulait agir, voir, apprendre. Élevé aux bords de la mer, où, durant son enfance, il allait se plonger presque tout le jour dans la saison d'été, et sur les flots de laquelle il s'aventurait souvent avec ses camarades en leur servant de pilote, il désirait devenir marin. Pour le détourner de cette carrière, dans laquelle était déjà entré l'un de ses fils, son père le conduisit tour à tour chez des menuisiers, des maçons, des vitriers, des tourneurs, etc., afin de reconnaître la profession qui lui conviendrait le mieux. Franklin porta dans les divers ateliers qu'il visitait cette attention observatrice qui le distingua en toutes choses, et il apprit à manier les instruments des diverses professions, en voyant les autres s'en servir. Il se rendit ainsi

capable de fabriquer plus tard, avec adresse, les petits ouvrages dont il eut besoin dans sa maison, et les machines qui lui furent nécessaires pour ses expériences. Son père se décida à le faire coutelier. Il le mit à l'essai chez son cousin Samuel Franklin, qui, après s'être formé dans ce métier à Londres, était venu s'établir à Boston ; mais la somme exigée pour son apprentissage ayant paru trop forte, il fallut renoncer à ce projet. Franklin n'eut point à s'en plaindre, car bientôt il embrassa une profession à laquelle il était infiniment plus propre.

Son esprit était trop actif pour rester dans l'oisiveté et dans l'ignorance. Il aimait passionnément la lecture : la petite bibliothèque de son père, qui était composée surtout de livres théologiques, fut bientôt épuisée. Il y trouva un *Plutarque* qu'il dévora, et il eut les grands hommes de l'antiquité pour ses premiers maîtres. L'*Essai sur les projets* de Defoë, l'amusant auteur du Robinson Crusoë, et l'*Essai sur les moyens de faire le bien* du docteur Mather, l'intéressèrent vivement, parce qu'ils s'accordaient avec le tour de son imagination et le penchant

de son âme. Le peu d'argent qu'il avait était employé à acheter des livres.

Son père voyant ce goût décidé, et craignant, s'il ne le satisfaisait point, qu'il ne se livrât à son autre inclination toujours subsistante pour la marine, le destina enfin à être imprimeur. Il le plaça en 1718 chez l'un de ses fils, nommé James, qui était revenu d'Angleterre, l'année précédente, avec une presse et des caractères d'imprimerie. Le contrat d'apprentissage fut conclu pour neuf ans. Pendant les huit premières années, Benjamin Franklin devait servir sans rétribution son frère, qui, en retour, devait le nourrir et lui donner, la neuvième année, le salaire d'un ouvrier.

Il devint promptement très-habile. Il avait beaucoup d'adresse, qu'il accrut par beaucoup d'application. Il passait le jour à travailler, et une partie de la nuit à s'instruire. C'est alors qu'il étudia tout ce qu'il ignorait, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie; qu'il apprit l'arithmétique, dont il savait imparfaitement les règles, et à laquelle il ajouta la connaissance de la géométrie et la théorie de la navigation; qu'il fit l'éducation méthodique de son

esprit, comme il fit un peu plus tard celle de son caractère. Il y parvint à force de volonté et de privations. Celles-ci, du reste, lui coûtaient peu, quoiqu'il prît sur la qualité de sa nourriture et les heures de son repos pour se procurer les moyens et le temps d'apprendre. Il avait lu qu'un auteur ancien, s'élevant contre l'*usage de manger de la chair*, recommandait de ne se nourrir que de végétaux. Depuis ce moment, il avait pris la résolution de ne plus rien manger qui eût eu vie, parce qu'il croyait que c'était une habitude à la fois barbare et pernicieuse. Pour tirer profit de sa sobriété systématique, il avait proposé à son frère de se nourrir lui-même, avec la moitié de l'argent qu'il dépensait pour cela chaque semaine. L'arrangement fut agréé; et Franklin, se contentant d'une soupe de gruau qu'il faisait grossièrement lui-même, mangeant debout et vite un morceau de pain avec un fruit, ne buvant que de l'eau, n'employa point tout entière la petite somme qui lui fut remise par son frère. Il économisa sur elle assez d'argent pour acheter des livres, et sur les heures consacrées aux repas, assez de temps pour les lire.

Les ouvrages qui exercèrent le plus d'influence sur lui furent : l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, le *Spectateur* d'Addison, les *Faits mémorables de Socrate* par Xénophon. Il les lut avidement, et y chercha des modèles de réflexion, de langage, de discussion. Locke devint son maître dans l'art de penser, Addison dans celui d'écrire, Socrate dans celui d'argumenter. La simplicité élégante, la sobriété substantielle, la gravité fine et la pénétrante clarté du style d'Addison, furent l'objet de sa patiente et heureuse imitation. Une traduction des *Lettres provinciales*, dont la lecture l'enchanta, acheva de le former à l'usage de cette délicate et forte controverse, où, guidé par Socrate et par Pascal, il mêla le bon sens caustique et la grâce spirituelle de l'un avec la haute ironie et la vigueur invincible de l'autre.

Mais en même temps qu'il acquit plus d'idées, il perdit les vieilles croyances de sa famille. Les œuvres de Collins et de Shaftesbury le conduisirent à l'incrédulité par le même chemin que suivit Voltaire. Son esprit curieux se porta sur la religion pour douter de sa vérité, et il fit servir sa subtile argumentation à en contester les véné-

rables fondements. Il resta quelque temps sans croyance arrêtée, n'admettant plus la révélation chrétienne, et n'étant pas suffisamment éclairé par la révélation naturelle. Cessant d'être chrétien soumis sans être devenu philosophe assez clairvoyant, il n'avait plus la règle morale qui lui avait été transmise, et il n'avait point encore celle qu'il devait bientôt se donner lui-même pour ne jamais l'enfreindre.

—

CHAPITRE III.

Relâchement de Franklin dans ses croyances et dans sa conduite. — Ses fautes, qu'il appelle ses *errata*.

La conduite de Franklin se ressentit du changement de ses principes : elle se relâcha. C'est alors qu'il commit les trois ou quatre fautes qu'il nomme les *errata* de sa vie et qu'il corrigea ensuite avec grand soin, tant il est vrai que les meilleurs instincts ont besoin d'être soutenus par de fermes doctrines.

La première faute de Franklin fut un manque de bonne foi à l'égard de son frère. Il n'avait pas à se louer de lui. Son frère était exigeant, jaloux, impérieux, le maltraitait quelquefois, et il exerçait sans ménagement et sans affection l'autorité que la règle et l'usage donnaient au maître sur son apprenti. Il trouvait le jeune Franklin trop vain de son esprit et de son savoir, bien qu'il eût tiré de l'un et de l'autre un très-bon parti pour lui-même. Il avait en effet commencé, vers 1721, à imprimer un journal

intitulé *The new England courant*. C'était le second qui paraissait en Amérique. Le premier s'appelait *The Boston news letter*. Le jeune Franklin, après en avoir composé les planches et tiré les feuilles, le portait aux abonnés. Il se sentit capable de faire mieux que cela, et il déposa clandestinement des articles dont l'écriture était contrefaite, et qui réussirent beaucoup. Le succès qu'ils obtinrent l'enhardit à s'en désigner comme l'auteur, et il travailla depuis lors ouvertement au journal, au grand avantage de son frère. Or, il arriva qu'un jour des poursuites furent dirigées pour un article politique trop hardi, contre James Franklin, qui fut emprisonné pendant un mois. De plus, son journal fut supprimé.

Les deux frères convinrent de le faire reparaître sous le nom de Benjamin Franklin, qui en avait été quitte pour une mercuriale. Il fallut pour cela annuler l'ancien contrat d'apprentissage, afin que le cadet sortît de la dépendance de l'aîné, devînt libre de sa conduite et responsable de ses publications. Mais pour que James ne fût pas privé du travail de Benjamin, on signa un nouveau brevet d'apprentissage qui

devait rester secret entre les parties, et les lier comme auparavant. Quelque temps après, une des nombreuses querelles qui s'élevaient entre les deux frères étant survenue, Benjamin se sépara de James; il profita de l'annulation du premier engagement, pensant bien que son frère n'oserait invoquer le second. Mais celui-ci, outré de ce manque de foi et soutenu par son père qui embrassa son parti, empêcha que Franklin n'obtînt de l'ouvrage à Boston.

Franklin résolut d'en aller chercher ailleurs. Au tort qu'il avait eu de se soustraire à ses obligations envers son frère, il ajouta celui de quitter secrètement sa famille, qu'il laissa plongée dans la désolation. Sans la prévenir de son projet, après avoir vendu quelques livres pour se procurer un peu d'argent, il s'embarqua en septembre 1723 pour New-York. Ce fut dans le trajet de Boston à cette ville qu'il cessa de se nourrir uniquement de végétaux. Il aimait beaucoup le poisson. Les matelots, retenus dans une baie par un grand calme, y avaient pêché des morues. Pendant qu'ils les arrangeaient pour les faire cuire, Franklin assistait aux apprêts de leur repas, et il aperçut de petites morues dans l'es-

tomac des grandes, qui les avaient avalées.—Ah! ah ! dit-il, vous vous mangez donc entre vous? Et pourquoi l'homme ne vous mangerait-il pas aussi ? — Cette observation le fit renoncer à son système, et il se tira, d'une manie, par un trait d'esprit.

Il ne trouva point de travail à New-York, où l'imprimerie n'était pas plus florissante que dans le reste des colonies, qui tiraient encore tout de l'Angleterre, et le peu de livres dont elles avaient besoin, et le papier qu'elles employaient, et les gazettes qu'elles lisaient, et les almanachs même qu'elles consultaient. Il était un jour réservé à Franklin de faire une révolution à cet égard. Mais pour le moment il n'eut pas le moyen de gagner sa vie à New-York, et il se détermina à pousser jusqu'à Philadelphie. Il s'y rendit par mer, dans une mauvaise barque que les vents ballottaient, que la pluie inonda, où il souffrit la faim, fut saisi par la fièvre, et d'où il descendit harassé, souillé de boue, en habit d'ouvrier, avec un dollar et un shilling dans sa poche. C'est en cet équipage qu'il fit son entrée à Philadelphie, dans la capitale de la colonie dont il devait être le mandataire à Londres, de l'État dont il de-

vait être le représentant au congrès et le président suprême.

Il fut employé par un mauvais imprimeur nommé Keimer, qui s'y était récemment établi avec une vieille presse endommagée et une petite collection de caractères usés, fondus en Angleterre. Grâce à Franklin, qui était un excellent ouvrier, cette imprimerie imparfaite marcha assez bien. Son habileté, sa bonne conduite, la distinction de ses manières et de son esprit, le firent remarquer du gouverneur de la Pensylvanie, William Keith, qui aurait voulu l'attacher à la province comme imprimeur. Il se chargea donc d'écrire à son père Josiah, pour lui persuader de faire les avances nécessaires à son établissement. Honoré du suffrage du gouverneur, la poche bien remplie des dollars qu'il avait économisés, Franklin se hasarda à reparaître dans sa ville natale au milieu de sa famille, qui l'accueillit avec joie et sans reproche. Mais le vieux Josiah ne se rendit point au vœu du gouverneur Keith, qu'il trouva peu sage de mettre tant de confiance dans un jeune homme de dix-huit ans qui avait quitté la maison paternelle. Il refusa donc, et parce qu'il n'avait pas le

moyen de lui monter une imprimerie, et parce qu'il ne le jugeait pas capable encore de la conduire.

Il ne se trompait point en se défiant de la prudence de son fils. Franklin commit à cette époque le second de ses *errata*, en se rendant coupable d'une faute moins blâmable que la première par l'intention, mais pouvant être plus grave par les conséquences. Un ami de sa famille, nommé Vernon, le chargea de recouvrer la somme de 35 livres sterling (840 fr. de France) qui lui était due à Philadelphie. Ce dépôt, qu'il aurait fallu garder intact jusqu'à ce que son possesseur le réclamât, Franklin eut la faiblesse de l'entamer pour venir en aide à ses propres amis. Deux compagnons d'étude et d'incrédulité, spirituels, mais oisifs, habiles à argumenter et même à écrire, mais hors d'état de gagner de quoi vivre dans les colonies, féconds en projets, mais dénués d'argent, l'avaient suivi de Boston à Philadelphie. Ils se nommaient, l'un Collins, et l'autre Ralph. Ils vécurent à ses dépens, le premier à Philadelphie, le second à Londres, lorsqu'ils s'y rendirent ensemble avant la fin même de cette an-



née. Comme le salaire de ses journées ne suffisait pas, il se servit de la somme dont le recouvrement lui avait été confié. Il avait bien le dessein de la compléter ensuite, mais en aurait-il la puissance? Heureusement pour lui, Vernon ne la redemanda que beaucoup plus tard.

Cette faute, qui tourmenta sa conscience pendant plusieurs années, et qui resta suspendue sur son honnêteté comme une redoutable menace, ne fut point le dernier de ses *errata*. En arrivant à Philadelphie, la première personne qu'il avait remarquée était une jeune fille à peu près de son âge, dont la tournure agréable, l'air doux et rangé, lui avaient inspiré autant de respect que de goût. Cette jeune fille, qui, six années après, devint sa femme, s'appelait miss Read. Il lui avait fait la cour, et elle éprouvait pour lui l'affection qu'il avait ressentie pour elle. Lorsqu'il fut revenu de Boston, le gouverneur Keith, persistant dans ses bienveillants projets, qui semblaient s'accorder avec les intérêts de la colonie, lui dit : « Puisque votre père ne veut pas vous établir, je me chargerai de le faire. Donnez-moi un état des choses qu'il faut tirer d'Angleterre et je les ferai

venir. Vous me payerez quand vous le pourrez. Je veux avoir ici un bon imprimeur, et je suis sûr que vous réussirez. » — Franklin dressa le compte qui lui était demandé. La somme de cent livres sterling (2,500 fr.) lui parut suffisante à l'acquisition d'une petite imprimerie qu'il dut aller acheter lui-même en Angleterre, sur l'invitation et avec des lettres du gouverneur.

Avant de partir, il aurait été assez enclin à épouser miss Read. Mais la mère de celle-ci les trouvant trop jeunes, renvoya sagement le mariage au moment où Franklin reviendrait de Londres, et s'établirait comme imprimeur à Philadelphie. Ayant *conclu*, pour employer ses propres paroles, *avec miss Read, un échange de douces promesses*, il quitta le continent américain, suivi de son ami Ralph. A peine arrivé à Londres, il s'aperçut que le gouverneur Keith l'avait leurré. Les lettres de recommandation et de crédit qu'il lui avait spontanément offertes, il ne les avait pas envoyées. Par une disposition étrange de caractère, le désir d'être bienveillant le rendait prodigue de promesses, la vanité de se mettre en avant le conduisait à

être trompeur. Il offrait sans pouvoir tenir, et devenait funeste à ceux auxquels il s'intéressait, sans toutefois vouloir leur nuire.

Franklin, au lieu de devenir maître, se vit réduit à rester ouvrier. Il s'arrêta dix-huit mois à Londres, où il travailla successivement chez les deux plus célèbres imprimeurs, Palmer et Wats. Il y fut reçu d'abord comme pressier, ensuite comme compositeur. Plus sobre, plus laborieux, plus prévoyant que ses camarades, il avait toujours de l'argent; et quoiqu'il ne bût que de l'eau, il répondait pour eux auprès du marchand de bierre chez lequel ses camarades buvaient souvent à crédit. « Ce petit service, dit-il, et la réputation que j'avais d'être un bon plaisant et de savoir manier la raillerie, maintinrent ma prééminence parmi eux. Mon exactitude n'était pas moins agréable au maître, car jamais je ne fêtais *saint Lundi ;* et la promptitude avec laquelle je composais faisait qu'il me chargeait toujours des ouvrages pressés, qui sont ordinairement les mieux payés. » Son ami Ralph était à sa charge. Sur ses économies, il lui avait fait des avances assez considérables. Mais leur liaison n'eut pas une meilleure issue

que ne l'avait eue l'amitié de Franklin pour Collins. Celui-ci, devenu dissipé, ivrogne, impérieux, ingrat, avait rompu avec Franklin avant son départ d'Amérique, et alla lui-même mourir aux îles Barbades, en y élevant le fils d'un riche Hollandais. Ralph, malgré son talent littéraire, fut réduit à s'établir dans un village comme maître d'école. Marié en Amérique, il avait contracté à Londres une liaison intime avec une jeune ouvrière en modes. Franklin la visitait assez souvent pendant l'absence de Ralph. Il lui donnait même ce dont elle avait besoin, et ce que son travail ne suffisait point à lui procurer. Mais il prit trop de goût à sa compagnie, et se laissa entraîner à le lui montrer. Il avait complétement négligé de donner de ses nouvelles à miss Read, ce qui fut le troisième de ses *errata;* et non-seulement il se rendit coupable d'oubli envers elle, mais il courtisa la maîtresse de son ami, ce qui fut le quatrième et le dernier de ses *errata*. S'étant permis à son égard quelques libertés qui furent repoussées, comme il l'avoue, avec un *ressentiment convenable*, Ralph en fut instruit, et tout commerce d'amitié cessa entre eux. Ralph

signifia à Franklin que sa conduite annulait sa créance, le dispensait lui-même de toute gratitude ainsi que de tout payement, et il ne lui restitua jamais les 27 livres sterling (648 fr.) qu'il lui devait.

En réfléchissant aux écarts de ses amis et à ses propres fautes, Franklin changea alors de maximes. Les principes relâchés de Collins, de Ralph et du gouverneur Keith, qui l'avaient trompé; l'affaiblissement de ses croyances morales, qui l'avait conduit lui-même à méconnaître l'engagement contracté envers son frère, à violer le dépôt confié à sa probité par Vernon, à oublier la promesse de souvenir et d'affection faite à miss Read, à tenter la séduction de la maîtresse de son ami, le pénétrèrent de la nécessité de règles fixes pour l'esprit, inviolables pour la conduite. « Je demeurai convaincu, dit-il, que la *vérité*, la *sincérité*, l'*intégrité* dans les transactions entre les hommes, étaient de la plus grande importance pour le bonheur de la vie, et je formai par écrit la résolution de ne jamais m'en écarter tant que je vivrais. » Cette résolution, qu'il prit à l'âge de dix-neuf ans, il la tint jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre.

Il répara successivement toutes ses fautes, et n'en commit plus. Il accomplit, d'après des idées raisonnées, des devoirs certains, et s'éleva même jusqu'à la vertu.

Comment y parvin il? C'est ce que nous allons voir.

—

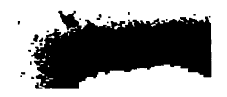
CHAPITRE IV.

Croyance philosophique de Franklin. — Son art de la vertu. — Son algèbre morale. — Le perfectionnement de sa conduite.

En lisant la Bible, et, dans la Bible, le livre des Proverbes, Franklin y avait vu : *La longue vie est dans ta main droite, et la fortune dans ta main gauche*. Lorsqu'il examina mieux l'ordre du monde, et qu'il aperçut les conditions auxquelles l'homme pouvait y conserver la santé et s'y procurer le bonheur, il comprit toute la sagesse de ce proverbe. Il pensa qu'il dépendait en effet de lui de vivre longtemps et de devenir riche. Que fallait-il pour cela? Se conformer aux lois naturelles et morales données par Dieu à l'homme.

L'univers est un ensemble de lois. Depuis les astres qui gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, en suivant les puissantes impulsions et les attractions invariables que leur a communiquées le suprême Auteur

des choses, jusqu'aux insectes qui s'agitent pendant quelques minutes autour d'une feuille d'arbre, tous les corps et tous les êtres obéissent à des lois. Ces lois admirables, conçues par l'intelligence de Dieu, réalisées par sa bonté, entretenues par sa justice, ont introduit le mouvement avec toute sa perfection, répandu la vie avec toute sa richesse, conservé l'ordre avec toute son harmonie, dans l'immense univers. Placé au milieu mais non au-dessus d'elles, fait pour les comprendre mais non pour les changer, soumis aux lois matérielles des corps et aux lois vivantes des êtres, l'homme, la plus élevée et la plus compliquée des créatures, a reçu le magnifique don de l'intelligence, le beau privilége de la liberté, le divin sentiment de la justice. C'est pourquoi, intelligent, il est tenu de savoir les lois de l'univers; juste, il est tenu de s'y soumettre; libre, s'il s'en écarte, il en est puni, car on ne saurait les enfreindre, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, sans subir le châtiment de son ignorance ou de sa faute. La santé ou la maladie, la félicité ou le malheur, dépendent pour lui du soin habile avec lequel il les observe, ou de la dangereuse



persévérance avec laquelle il y manque. C'est ce que comprit Franklin.

De la contemplation de l'ordre du monde, remontant à son auteur, il affirma Dieu, et l'établit d'une manière inébranlable dans son intelligence et dans sa conscience. De la nature différente de l'esprit et de la matière, de l'esprit indivisible et de la matière périssable; il en conclut, avec le bon sens de tous les peuples et les dogmes des religions les plus grossières comme les plus épurées, la permanence du principe spirituel, ou l'immortalité de l'âme. De la nécessité de l'ordre dans l'univers, du sentiment de la justice dans l'homme, il fit résulter la récompense du bien et la punition du mal, ou en cette vie ou en une autre. L'existence de Dieu, la survivance de l'âme, la rémunération ou le châtiment des actions, suivant qu'elles étaient conformes ou contraires à la règle morale, acquirent à ses yeux l'autorité de dogmes véritables. Sa croyance naturelle prit la certitude d'une croyance révélée, et il composa, pour son usage personnel, une petite liturgie ou forme de prières, intitulée *Articles de foi et actes de religion.*

A cette religion philosophique il fallait des préceptes de conduite. Franklin se les imposa. Il aspira à une sorte de perfection humaine. « Je désirais, dit-il, vivre sans commettre aucune faute dans aucun temps, et me corriger de toutes celles dans lesquelles un penchant naturel, l'habitude ou la société pouvaient m'entraîner. » Mais les résolutions les plus fortes ne prévalent pas tout de suite contre les inclinations et les habitudes. Franklin sentit qu'il faut se vaincre peu à peu, et se perfectionner avec art. Il lui parut que la méthode morale était aussi nécessaire à la vertu que la méthode intellectuelle à la science. Il l'appela donc à son secours.

Il fit un dénombrement exact des qualités qui lui étaient nécessaires, et auxquelles il voulait se former. Afin de s'en donner la facilité par la pratique, il les distribua entre elles de façon à ce qu'elles se prêtassent une force mutuelle en se succédant dans un ordre opportun. Il ne se borna point à les classer, il les définit avec précision, pour bien savoir et ce qu'il devait faire et ce qu'il devait éviter. En plaçant sous treize noms les treize préceptes qu'il se



proposa de suivre, voici le curieux tableau qu'il en composa :

« Ier. TEMPÉRANCE. Ne mangez pas jusqu'à vous abrutir ; ne buvez pas jusqu'à vous échauffer la tête.

« IIe. SILENCE. Ne parlez que de ce qui peut être utile à vous ou aux autres.

« IIIe. ORDRE. Que chaque chose ait sa place fixe. Assignez à chacune de vos affaires une partie de votre temps.

« IVe. RÉSOLUTION. Formez la résolution d'exécuter ce que vous devez faire, et exécutez ce que vous aurez résolu.

« Ve. FRUGALITÉ. Ne faites que des dépenses utiles pour vous ou pour les autres, c'est-à-dire ne prodiguez rien.

« VIe. INDUSTRIE. Ne perdez pas le temps ; occupez-vous toujours de quelque objet utile. Ne faites rien qui ne soit nécessaire.

« VIIe. SINCÉRITÉ. N'employez aucun détour : que l'innocence et la justice président à vos pensées et dictent vos discours.

« VIIIe. JUSTICE. Ne faites tort à personne, et rendez aux autres les services qu'ils ont droit d'attendre de vous.

« IXe. Modération. Évitez les extrêmes; n'ayez pas pour les injures le ressentiment que vous croyez qu'elles méritent.

« X^e. Propreté. Ne souffrez aucune malpropreté sur vous, sur vos vêtements ni dans votre demeure.

« XIe. Tranquillité. Ne vous laissez pas émouvoir par des bagatelles ou par des accidents ordinaires et inévitables.

« XIIe Chasteté. Sacrifiez rarement à Vénus; seulement par raison de santé et pour accroître votre famille, sans en contracter ni lourdeur de tête ni faiblesse de corps; sans risquer de compromettre votre paix, votre réputation ou celle des autres.

« XIIIe. Humilité. Imitez Jésus et Socrate. »

Cette classification des règles d'une morale véritablement usuelle, ne recommandant point de sacrifier les penchants de la nature, mais de les bien diriger; ne conduisant point au dévouement, mais à l'honnêteté; préparant à être utile aux autres en se servant soi-même; propre de tous points à former un homme, et à le faire marcher avec droiture et succès dans les voies ardues et laborieuses de la vie; cette classification n'a-



vait rien d'arbitraire pour Franklin. « Je plaçai, dit-il, la *tempérance* la première, parce qu'elle tend à maintenir la tête froide et les idées nettes; ce qui est si nécessaire quand il faut toujours veiller, toujours être en garde, pour combattre l'attrait des anciennes habitudes et la force des tentations qui se succèdent sans cesse. Une fois affermi dans cette vertu, le *silence* deviendrait plus facile; et mon désir étant d'acquérir des connaissances autant que de me fortifier dans la pratique des vertus; considérant que dans la conversation on s'instruit davantage par le secours de l'oreille que par celui de la langue; désirant rompre l'habitude que j'avais contractée de parler sur des riens, de faire à tous propos des jeux de mots et des plaisanteries, ce qui ne rendait ma compagnie agréable qu'aux gens superficiels, j'assignai le second rang au *silence*. J'espérai que, joint à l'*ordre*, qui venait après, il me donnerait plus de temps pour suivre mon plan et mes études; la *résolution*, devenant habituelle en moi, me communiquerait la persévérance nécessaire pour acquérir les autres vertus; la *frugalité* et l'*industrie*, en

me soulageant de la dette dont j'étais encore chargé, et en faisant naître chez moi l'aisance et l'indépendance, me rendraient plus facile l'exercice de la *sincérité*, de la *justice*, etc. »

Sentant donc qu'il ne parviendrait point à se donner toutes ces vertus à la fois, il s'exerça à les pratiquer les unes après les autres. Il dressa un petit livret où elles étaient toutes inscrites à leur rang, mais où chacune d'elles devait, tour à tour, être l'objet principal de son observation scrupuleuse durant une semaine. A la fin du jour, il marquait par des croix les infractions qu'il pouvait y avoir faites, et il avait à se condamner ou à s'applaudir, selon qu'il avait noté plus ou moins de manquements à la vertu qu'il se proposait d'acquérir. Il parcourait ainsi en treize semaines les treize vertus dans lesquelles il avait le dessein de se fortifier successivement, et répétait quatre fois par an ce salutaire exercice. L'*ordre* et le *silence* furent plus difficiles à pratiquer pour lui que les vertus plus hautes, lesquelles exigeaient une surveillance moins minutieuse. Voici le livret (1) qui était

(1) Il est daté du dimanche 1er juillet 1733.



comme la confession journalière de ses fautes et l'incitation à s'en corriger :

	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
Tempérance. .							
Silence.	+	+		+		+	
Ordre	+	+	+		+	+	+
Résolution . .			+			+	
Frugalité . . .			+			+	
Industrie . . .							
Sincérité . . .							
Justice.							
Modération . .							
Propreté . . .							
Tranquillité. .							
Chasteté. . . .							
Humilité. . . .							

Ce jeune sage, qui disait avec Cicéron que la philosophie était le guide de la vie, la maîtresse des vertus, l'ennemie des vices, élevait jusqu'à Dieu cette philosophie, à l'aide de laquelle il agrandissait son intelligence, il épurait son âme, il réglait sa conduite, il se confessait, et se corrigeait de ses imperfections. Il rappor-

tait tout au Créateur des êtres, à l'Ordonnateur des choses, comme à la source du bien et de la vérité, et il invoquait son assistance par la prière suivante :

« O bonté toute-puissante! père miséricor-
« dieux! guide indulgent! augmente en moi
« cette sagesse qui peut découvrir mes vérita-
« bles intérêts! Affermis-moi dans la résolution
« d'en suivre les conseils, et reçois les services
« que je puis rendre à tes autres enfants, comme
« la seule marque de reconnaissance qu'il me
« soit possible de te donner pour les faveurs
« que tu m'accordes sans cesse! »

La gymnastique morale que suivit Franklin pendant un assez grand nombre d'années, et que secondèrent sa bonne nature et sa forte volonté, lui furent singulièrement utiles. Nul n'entendit aussi bien que lui l'art de se perfectionner. Il était sobre, il devint tempérant; il était laborieux, il devint infatigable; il était bienveillant, il devint juste; il était fin, il devint droit; il était intelligent, il devint savant. Depuis lors il se montra toujours sensé, réfléchi, véridique, discret; il n'entreprit rien avant d'y avoir fortement pensé, et n'hésita jamais

dans ce qu'il avait à faire. Sa fougue naturelle se changea en patience calculée; il réduisit sa causticité piquante en une gaieté agréable qui se porta sur les choses et n'offensa point les personnes. Ce qu'il y avait de ruse dans son caractère se contint dans les bornes d'une utile sagacité. Il pénétra les hommes, et ne les trompa point; il parvint à les servir en empêchant qu'ils pussent lui nuire. Il se proposait de donner à ces préceptes de conduite un commentaire qu'il aurait appelé *l'Art de la vertu;* mais il ne le fit point. Ses affaires commerciales, qui prirent un développement considérable, et les affaires publiques, qui l'absorbèrent ensuite pendant cinquante ans, ne lui permirent point de composer cet ouvrage, où il aurait démontré que ceux qui veulent être heureux, même dans ce monde, étaient intéressés à être vertueux. Il s'affermit toujours davantage dans cette opinion, et, vers la fin de sa vie, il avait coutume de dire que la morale est le seul calcul raisonnable pour le bonheur particulier, comme le seul garant du bonheur public. « Si les coquins, ajoutait-il, savaient tous les avantages de la

vertu, ils deviendraient honnêtes gens par coquinerie. »

Mais la méthode qu'il a laissée, et l'expérience qu'il en a faite, suffisent à ceux qui seraient tentés de l'imiter. Ils s'en trouveraient aussi bien qu'il s'est trouvé bien lui-même d'imiter Socrate, avec lequel il avait quelques ressemblances de nature. Il faut toujours se proposer de grands modèles, pour avoir de hautes émulations. A sa gymnastique morale on pourrait joindre ce qu'il appelait son *algèbre morale*, qui servait à éclairer ses actions, comme *l'Art de la vertu* à les régler. Voici en quoi consistait cette algèbre. Toutes les fois qu'il avait une affaire importante ou difficile, il ne prenait ses résolutions qu'après un très-mûr examen durant plusieurs jours de réflexion. Il cherchait les raisons *pour* et les raisons *contre*. Il les écrivait sur un papier à deux colonnes, en face les unes des autres. De même que dans les deux termes d'une équation algébrique on élimine les quantités qui s'annulent, il effaçait dans ses colonnes les raisons contraires qui se balançaient, soit qu'une raison *pour* valût une, deux ou trois raisons *contre*, soit

qu'une raison *contre* valût plusieurs raisons *pour*. Après avoir écarté celles qui s'annulaient en s'égalant, il réfléchissait quelques jours encore pour chercher s'il ne se présenterait point à lui quelque aperçu nouveau, et il prenait ensuite son parti résolûment, d'après le nombre et la qualité des raisons qui restaient sur son tableau. Cette méthode, excellente pour étudier une question sous toutes ses faces, rendait la légèreté de l'esprit impossible, et l'erreur de la conduite improbable.

Franklin puisa, comme nous allons le voir, dans l'éducation intelligente et vertueuse qu'il se donna à lui-même d'après un plan qui n'arriva pas tout de suite à sa perfection, la prospérité de son industrie, l'opulence de sa maison, la vigueur de son bon sens, la pureté de sa renommée, la grandeur de ses services. Aussi, quelques années avant de mourir, écrivait-il pour l'usage de ses descendants : *Qu'un de leurs ancêtres, aidé de la grâce de Dieu, avait dû*, à ce qu'il appelait CE PETIT EXPÉDIENT, *le bonheur constant de toute sa vie, jusqu'à sa soixante et dix-neuvième année*. — « Les revers qui peuvent encore lui arriver, ajoutait-il, sont

dans les mains de la Providence ; mais s'il en éprouve, la réflexion sur le passé devra lui donner la force de les supporter avec plus de résignation. Il attribue à la *tempérance* la santé dont il a si longtemps joui, et ce qui lui reste encore d'une bonne constitution ; à l'*industrie* et à la *frugalité*, l'aisance qu'il a acquise d'assez bonne heure, et la fortune dont elle a été suivie, comme aussi les connaissances qui l'ont mis en état d'être un citoyen utile, et d'obtenir un certain degré de réputation parmi les hommes instruits ; à la *sincérité* et à la *justice* la confiance de son pays et les emplois honorables dont il a été chargé ; enfin, à l'influence réunie de toutes les vertus, même dans l'état d'imperfection où il a pu les acquérir, cette égalité de caractère et cet enjouement de conversation qui font encore rechercher sa compagnie, et qui la rendent encore agréable aux jeunes gens. »

Montrons maintenant l'application qu'il fit de sa méthode à sa vie, et voyons-en les mérites par les effets.

—

CHAPITRE V.

Moyens qu'emploie Franklin pour s'enrichir. — Son imprimerie. — Son journal. — Son Almanach populaire et sa *Science du bonhomme Richard*. — Son mariage, la réparation de ses fautes. — Age auquel, se trouvant assez riche, il quitte les affaires commerciales pour les travaux de la science et pour les affaires publiques.

Franklin était retourné de Londres à Philadelphie le 11 octobre 1726. Il fit un moment le commerce avec un marchand assez riche et fort habile, qui, l'ayant remarqué à Londres pour son intelligence, son application, son honnêteté, l'avait pris en amitié, et voulait se l'associer. Ce marchand, qui se nommait Denham, lui donna d'abord 50 livres sterling par an, et devait l'envoyer, avec une cargaison de pain et de farines, dans les Indes occidentales. Mais une maladie l'emporta, et Franklin rentra comme ouvrier chez l'imprimeur Keimer. Celui-ci le paya d'abord fort bien pour qu'il instruisît trois apprentis, auxquels il était incapable de rien apprendre lui-même; et lorsqu'il

les crut en état de se passer de leçons, il le querella sans motif, et l'obligea à sortir de chez lui. Ce procédé était entaché d'ingratitude en même temps que d'injustice. Franklin avait adroitement suppléé aux caractères qui manquaient à l'imprimerie de Keimer. On n'en fondait pas encore dans les colonies anglaises. Se servant de ceux qui étaient chez Keimer comme de poinçons, Franklin avait fait des moules, et y avait coulé du plomb. A l'aide de ces matrices imitées, il avait complété généreusement l'imprimerie de Keimer, lequel ne tarda point à se repentir de s'être privé de son utile coopération. Franklin n'était pas seulement très-bon compositeur et fondeur ingénieux, il pouvait être habile graveur.

Or, il arriva que la colonie de New-Jersey chargea Keimer d'imprimer pour elle un papier-monnaie. Il fallait dessiner une planche, et la graver après y avoir tracé des caractères et des vignettes qui en rendissent la contrefaçon impossible; personne autre que Franklin ne pouvait faire cet ouvrage compliqué et délicat. Keimer le supplia de revenir chez lui, en lui disant que d'anciens amis ne devaient pas se

séparer pour quelques mots qui n'étaient l'effet que d'un moment de colère. Franklin ne se laissa pas plus tromper par ses avances qu'il ne s'était mépris sur ses emportements. Il savait que l'intérêt dictait les unes comme il avait suggéré les autres. Il s'était déjà entendu avec un des apprentis de Keimer, nommé Hugues Mérédith, dont l'engagement expirait dans quelques mois, et qui lui avait proposé de monter alors en commun une imprimerie, pour laquelle lui fournirait ses fonds, et Franklin son savoir faire. La proposition avait été acceptée, et le père de Mérédith avait commandé à Londres tout ce qui était nécessaire pour l'établissement de son fils et de son associé.

En attendant que Mérédith devînt libre, et que la presse et les caractères achetés en Angleterre arrivassent, Franklin ne refusa point l'offre de Keimer. Il grava une planche en cuivre, avec des ornements qu'on admira d'autant plus qu'elle était la première qu'on eût vue en ce pays. Il alla l'exécuter à Burlington, sous les yeux des hommes les plus distingués de la province, chargés de surveiller le tirage des billets, et de retirer ensuite la planche.

Keimer reçut une somme assez forte ; et Franklin, dont on loua beaucoup l'habileté, gagna, par la politesse de ses manières, l'étendue de ses connaissances, l'agrément de ses entretiens, la sûreté de ses jugements, l'estime et l'amitié des membres de l'assemblée du New-Jersey, avec lesquels il passa trois mois. L'un d'eux, Isaac Detow, qui était inspecteur général de la province, vieillard expérimenté et pénétrant, lui dit : — « Je prévois que vous ne tarderez pas à succéder à toutes les affaires de Keimer, et que vous ferez votre fortune à Philadelphie dans ce métier. »

Il ne se trompait point. La modeste imprimerie de Franklin fut montée en 1728 ; elle n'avait qu'une seule presse. Franklin s'établit avec son associé Mérédith dans une maison qu'il loua près du marché de Philadelphie, moyennant 24 livr. sterling (576 fr.), dont il sous-loua une portion à un vitrier nommé Thomas Godfrey, chez lequel il se mit en pension pour sa nourriture. Il fallait gagner les intérêts de la somme de 200 livr. sterl. (4,800 fr.) consacrée à l'achat du matériel de l'imprimerie, le prix du loyer, et les frais d'entretien pour Mérédith

et pour lui, avant d'avoir le moindre bénéfice. Cela paraissait d'autant moins présumable qu'il y avait deux imprimeurs dans la ville, Bradford, chargé de l'impression des lois et des actes de l'assemblée de Pensylvanie, et Keimer. Plus de constance dans le travail et plus de mérite dans l'œuvre, pouvaient seuls lui donner la supériorité sur ses concurrents ; il le sentit, et ne négligea rien de ce qui devait établir sous ce double rapport sa bonne renommée. Il était à l'ouvrage avant le jour, et souvent il ne l'avait pas encore quitté à onze heures du soir. Il ne terminait jamais sa journée sans avoir achevé toute sa tâche et mis toutes ses affaires en ordre. Ses vêtements étaient toujours simples. Il allait acheter lui-même dans les magasins le papier qui lui était nécessaire, et qu'il transportait à son imprimerie sur une brouette à travers les rues. On ne le voyait jamais dans les lieux de réunion des oisifs ; il ne se permettait ni partie de pêche, ni partie de chasse. Ses seules distractions étaient ses livres ; et encore ne s'y livrait-il qu'en particulier, et lorsque son travail était fini. Il payait régulièrement ce qu'il prenait, et il fut bientôt généralement regardé

comme un jeune homme laborieux, honnête, habile, exécutant bien ce dont il était chargé, fidèle aux engagements qu'il contractait, digne de l'intérêt et de la confiance de tout le monde.

Son association avec Mérédith ne dura point. Élevé dans les travaux de la campagne jusqu'à l'âge de trente ans, Mérédith se pliait difficilement aux exigences d'un métier qu'il avait appris trop tard. Il n'était ni un bon ouvrier, ni un ouvrier assidu. Le goût de la boisson entretenait son penchant à la paresse. Il sentit que la vie aventureuse des pionniers dans les terres de l'Ouest lui conviendrait mieux que la vie régulière des artisans dans les villes. Il offrit à Franklin de lui céder ses droits, s'il consentait à rembourser son père des 100 livres sterling qu'il avait dépensées, à acquitter 100 livres qui restaient encore dues au marchand de Londres, à lui remettre à lui-même 30 livres (720 fr.), à payer ses petites dettes, et à lui donner une selle neuve. Le contrat fut conclu à ces conditions. Mérédith partit pour la Caroline du Sud, et Franklin resta seul à la tête de l'imprimerie.

Il la fit prospérer. L'exactitude qu'il mit dans son travail, et la beauté de ses impressions, lui

valurent bientôt la préférence du gouvernem
colonial et des particuliers sur Bradford et
Keimer. L'assemblée de la province retira
premier la publication de ses bills et de ses
tes, pour la donner à Franklin; et le seco
perdant tout crédit comme tout ouvrage
transporta de Philadelphie aux Barbades. F
klin obtint l'impression du papier-monnaie
Pensylvanie, qui avait été de 15,000 livres
ling (360,000 fr.) en 1723, et qui fut de 55
(1,300,000 fr.) en 1730. Le gouvernemen
New-Castle lui accorda bientôt aussi cell
ses billets, de ses votes et de ses lois.

Les premiers succès en amènent touj
d'autres. L'industrie de Franklin s'étendit
sa prospérité. Au commerce de l'imprimer
ajouta successivement la fondation d'un j
nal, l'établissement d'une papeterie, la ré
tion d'un almanach. Ces entreprises furent
avantageuses à l'Amérique septentrionale
lucratives pour lui. Les colonies n'avaien
journaux, ni almanachs, ni papeterie à e
Avant Franklin, on y réimprimait les gaz
d'Europe comme elles y étaient envoyées,
tirait tout le papier de la métropole, et on

pandait ces almanachs insignifiants ou trompeurs qui n'apprenaient rien au peuple, ou qui entretenaient en lui une superstitieuse ignorance.

Franklin fut le premier qui, dans le journal de son frère à Boston, et dans le sien à Philadelphie, discuta les matières les plus intéressantes pour son temps et pour son pays. Il le fit servir à l'éducation politique et à l'enseignement moral de ses compatriotes, dont il développa l'esprit de liberté par le contrôle discret mais judicieux de tous les actes du gouvernement colonial, et auxquels il prouva, sous toutes les formes, que les hommes vicieux ne peuvent être des hommes de bon sens. Il devint ainsi l'un de leurs principaux instituteurs avant d'être l'un de leurs plus glorieux libérateurs.

Son almanach, qu'il commença à publier en 1732, sous le nom de *Richard Saunders*, et qui est resté célèbre sous celui du *Bonhomme Richard*, fut pour le peuple ce que son journal fut pour les classes éclairées. Il devint pendant vingt-cinq ans un bréviaire de morale simple, de savoir utile, d'hygiène pratique, à l'usage des habitants de la campagne. Franklin y donna

avec une clarté saisissante toutes les indications propres à améliorer la culture de la terre, l'éducation des bestiaux, l'industrie et la santé des hommes; et il y recommanda, sous les formes de la sagesse populaire, les règles les plus capables de procurer le bonheur par la bonne conduite.

Il résuma dans la *Science du Bonhomme Richard*, ou le *Chemin de la fortune*, cette suite de maximes dictées par le bon sens le plus délicat et l'honnêteté la plus intelligente. C'est l'enseignement même du travail, de la vigilance, de l'économie, de la prudence, de la sobriété, de la droiture. Il les conseille par des raisons simples et profondes, avec des mots justes et fins. La morale y est prêchée au nom de l'intérêt, et la vérité économique s'y exprime en sentences si heureuses, qu'elles sont devenues des proverbes immortels. Voici quelques-uns de ces proverbes, agréables à lire, utiles à suivre :

« L'oisiveté ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail : la clef dont on se sert est toujours claire.

« Ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

« La paresse va si lentement, que la pauvreté l'atteint bientôt.

« Le plaisir court après ceux qui le fuient.

« Il en coûte plus cher pour entretenir un vice que pour élever deux enfants.

« C'est une folie d'employer son argent à acheter un repentir.

« L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, et qui est bien plus insatiable.

« L'orgueil déjeune avec l'abondance, dîne avec la pauvreté, et soupe avec la honte.

« Il est difficile qu'un sac vide se tienne debout.

« On peut donner un bon avis, mais non pas la bonne conduite.

« Celui qui ne sait pas être conseillé ne peut pas être secouru.

« Si vous ne voulez pas écouter la raison, elle ne manquera pas de se faire sentir.

« L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher; mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire. »

Cet almanach, dont près de dix mille exemplaires se vendaient tous les ans, eut un grand succès et une non moins grande influence. Franklin le fit servir de plus à doter son pays d'une nouvelle industrie : il l'échangea pour du chiffon qu'on perdait auparavant, et avec lequel il fabriqua du papier. Sa papeterie fournit les marchands de Boston, de Philadelphie, et d'autres villes d'Amérique ; et bientôt, à son imitation, on fonda cinq ou six papeteries en Amérique. Il apprit ainsi à ses compatriotes à se passer du papier de la métropole, comme de ses journaux, de ses almanachs, et bientôt de son administration.

Grâce à lui, les imprimeries se multiplièrent également dans les colonies. Il forma d'excellents ouvriers, qu'il envoya avec des presses et des caractères dans les diverses villes qui n'avaient point d'imprimeurs, et qui sentaient le besoin d'en avoir. Il formait avec eux, pendant six ans, une société dans laquelle il se réservait un tiers des bénéfices. Son imprimerie fut ainsi le berceau de plusieurs autres ; et sa confiance généreuse se trouva toujours si bien placée,

qu'elle ne l'exposa jamais à un regret ni à un mécompte.

Le produit de plus en plus abondant de ses diverses industries lui procura d'abord l'aisance, puis la richesse. Il n'avait pas attendu ce moment pour corriger ses anciens *errata*. Il avait restitué à Vernon la somme qu'il lui devait, en joignant les intérêts au capital. Il s'était cordialement réconcilié avec son frère James. Le tort qu'il lui avait fait autrefois, il le répara envers son fils, en formant celui-ci à l'état d'imprimeur, et en lui donnant ensuite toute une collection de caractères neufs. Ces réparations soulagèrent sa conscience, mais il y en eut une qui contenta son cœur. Il épousa, en 1730, miss Read, qu'à son retour de Londres, en 1726, il avait trouvée mariée et malheureuse. Sa mère l'avait unie à un potier nommé Rogers, rempli de paresse et de vices, dissipé, ivrogne, brutal, et qu'on sut depuis être déjà marié ailleurs. Ce premier mariage rendait le second nul; et Rogers, disparaissant de Philadelphie, où il était perdu de dettes et de réputation, abandonna la jeune femme qu'il avait trompée. Franklin, touché du malheur de miss Read,

qu'il attribuait à sa propre légèreté, et cédant à son ancienne inclination pour elle, lui offrit sa main, qu'elle accepta avec un joyeux empressement.

« Elle fut pour moi, dit-il, une tendre et fidèle compagne, et m'aida beaucoup dans le travail de la boutique; nous n'eûmes tous deux qu'un même but, et nous tâchâmes de nous rendre mutuellement heureux. » Ils le furent l'un par l'autre pendant plus de cinquante ans. Laborieuse, économe, honnête, les goûts de la femme s'accordèrent parfaitement avec les résolutions du mari. Elle pliait et cousait les brochures, arrangeait les objets en vente, achetait les vieux chiffons pour faire du papier, surveillait les domestiques, qui étaient aussi diligents que leurs maîtres, pourvoyait aux besoins d'une table simple, pendant que Franklin, le premier levé dans sa rue, ouvrait sa boutique, travaillait en veste et en bonnet, brouettait, emballait lui-même ses marchandises, et donnait à tous l'exemple de la vigilance et de la modestie. Il était alors si sobre et si économe, qu'il déjeunait avec du lait sans thé, pris dans une écuelle de terre de deux sous avec une cuil-

ler d'étain. Un matin pourtant, sa femme lui apporta son thé dans une tasse de porcelaine avec une cuiller d'argent. Elle en avait fait l'emplette, à son insu, pour 23 shillings ; et, en les lui présentant, elle assura, pour excuser cette innovation hardie, que son mari méritait une cuiller d'argent et une tasse de porcelaine aussi bien qu'aucun de ses voisins. « Ce fut, dit Franklin, la première fois que la porcelaine et l'argenterie parurent dans ma maison. »

Comme la femme forte de la Bible, elle remplit dignement tous ses devoirs, et elle dirigea avec des soins intelligents la première éducation des enfants qui naquirent d'une union que la Providence ne pouvait manquer de bénir. Associée aux humbles commencements de Franklin, elle partagea ensuite son opulence, et jouit de sa grande et pure célébrité. Cet homme industrieux sans être avide, ce vrai sage, sachant entreprendre et puis s'arrêter, ne voulut pas que la richesse fût l'objet d'une recherche trop prolongée de sa part. Après avoir consacré la moitié de sa vie à l'acquérir, il se garda bien d'en perdre l'autre moitié à l'accroître. Son premier but étant atteint, il s'en proposa d'autres.

d'un ordre plus élevé. Cultiver son intelligence, servir sa patrie, travailler aux progrès de l'humanité, tels furent les beaux desseins qu'il conçut et qu'il exécuta. A quarante-deux ans, il se regarda comme suffisamment riche. Cédant alors son imprimerie et son commerce à David Halle qui avait travaillé quelque temps avec lui, et qui lui conserva pendant dix-huit ans une part dans les bénéfices, il se livra aux travaux et aux actes qui devaient faire de lui un savant inventif, un patriote glorieux, et le placer parmi les grands hommes.

CHAPITRE VI.

Établissements d'utilité publique et d'instruction fondés par Franklin. — Influence qu'ils exercent sur la civilisation matérielle et morale de l'Amérique. — Ses inventions et ses découvertes comme savant. — Grandeur de ses bienfaits et de sa renommée.

Dès la fin de 1727, Franklin avait fondé, fort obscurément encore, un *club* philosophique à Philadelphie. Ce club, qui s'appela la *junte*, et dont il rédigea les statuts, était composé des gens instruits de sa connaissance. La plupart étaient des ouvriers comme lui : le vitrier Thomas Godfrey, qui était habile mathématicien ; le cordonnier William Parsons, qui était versé dans les sciences et devint inspecteur général de la province ; le menuisier William Maugridje, très-fort mécanicien ; l'arpenteur Nicolas Scull, des compositeurs d'imprimerie et de jeunes commis négociants qui occupèrent plus tard des emplois élevés dans la colonie, en faisaient partie. Cette réunion se tint tous les dimanches,

d'abord dans une taverne, puis dans une chambre louée. Chaque membre était obligé d'y proposer à son tour des questions sur quelque point de morale, de politique ou de philosophie naturelle, qui devenait le sujet d'une discussion en règle. Ces questions étaient lues huit jours avant qu'on les discutât, afin que chacun y réfléchît et se préparât à les traiter. Après avoir employé toute la semaine au travail, Franklin allait passer là son jour de repos, dans des entretiens élevés, dans des lectures instructives, dans des discussions fortifiantes, avec des hommes éclairés et honnêtes. « C'était, d'après lui, la meilleure école de philosophie, de morale et de politique qui existât dans la province. »

La *Société philosophique* de Philadelphie prit en quelque sorte naissance dans ce club, où ne pénétrèrent que des pensées bienveillantes et des sentiments généreux. Beaucoup de personnes désirant en faire partie, il fut permis à chaque membre, sur la proposition de Franklin, d'instituer un autre club de la même nature, qui serait affilié à la *junte*. Les clubs secondaires qui se formèrent ainsi furent des

moyens puissants pour propager des idées utiles. Franklin s'y prépara un parti, qu'il dirigea d'autant mieux que ce parti s'en doutait moins, et qu'en suivant de sages avis il croyait n'obéir qu'à ses propres déterminations.

Franklin aimait à conduire les autres. Il y était propre. Son esprit actif, ardent, fécond, judicieux, son caractère énergique et résolu, l'appelaient à prendre sur eux un ascendant naturel. Mais cet ascendant qu'il acquit de bonne heure, il ne l'exerça pas toujours de la même façon. Lorsqu'il était enfant, il commandait aux enfants de son âge, qui le reconnaissaient sans peine pour le directeur de leurs jeux, et l'acceptaient pour chef dans leurs petites entreprises. Durant sa jeunesse, il était dominateur, dogmatique, tranchant. Il faisait en quelque sorte violence aux autres par la supériorité un peu arrogante de son argumentation. Il entraînait en démontrant. Mais il s'aperçut bientôt que cette méthode orgueilleuse, si elle soumettait les esprits, indisposait les amours-propres. Frappé de la méthode ingénieuse qu'avait employée Socrate pour conduire ses adversaires, au moyen de questions en apparence naïves

et au fond adroites, à travers des détours dont il connaissait et dont eux ignoraient l'issue, à reconnaître la vérité incontestable de ses idées par l'évidente absurdité des leurs, il l'adopta avec un grand succès. Il allait ainsi interrogeant et confondant tout le monde. Mais si le procédé socratique, dans lequel il excellait, lui ménageait des triomphes, il lui laissait des ennemis. Les hommes n'aiment pas qu'on leur prouve trop leurs erreurs. Franklin le comprit. Il devint moins argumentateur et plus persuasif. Il conserva le même besoin de faire accepter les idées qu'il croyait vraies et bonnes, mais il s'y prit mieux. Il mit dans ses intérêts l'amour-propre ainsi que la raison de ceux auxquels il s'adressait, et il ne se servit plus vis-à-vis d'eux que des formules modestes et insinuantes, *il me semble que, j'imagine, si je ne me trompe*, etc. Les projets véritablement utiles qu'il conçut, il ne les présenta point comme étant de lui. Il les attribua à des amis dont il ne donnait pas le nom; et tandis que les avantages devaient en être recueillis par tous, le mérite n'en revenait à personne; ce qui s'accommodait à la faiblesse

humaine et désarmait l'envie. Aussi vit-il depuis lors toutes ses propositions adoptées.

Il fit usage pour la première fois de cet adroit moyen lorsqu'il voulut fonder une bibliothèque par souscription. Il y avait peu de livres à Philadelphie. Franklin proposa, *au nom de plusieurs personnes qui aimaient la lecture*, d'en acheter en Angleterre aux frais d'une association dont chaque membre payerait d'abord 40 shillings (48 fr.), ensuite 10 shillings par an pendant cinquante ans. Grâce à cet artifice, son projet ne rencontra aucune objection. Il se procura cinquante, puis cent souscripteurs, et la bibliothèque fut bientôt établie. Elle répandit le goût de la lecture, et l'exemple de Philadelphie fut imité par les villes principales des autres colonies.

« Notre bibliothèque par souscription, dit Franklin, fut ainsi la mère de toutes celles qui existent dans l'Amérique septentrionale, et qui sont aujourd'hui si nombreuses; ces établissements sont devenus considérables, et vont toujours en augmentant. Ils ont contribué à rendre généralement la conversation plus instructive, à répandre parmi les marchands et les fermiers au-

tant de lumières qu'on en trouve ordinairement dans les autres pays parmi les gens qui ont reçu une bonne éducation, et peut-être même à la vigoureuse résistance que toutes les colonies américaines ont apportée aux attaques dirigées contre leurs priviléges. »

Cet établissement ne fut pas le seul que l'Amérique dut à Franklin. Il proposa avec le même art, et fit adopter par l'influence de la *junte*, la fondation d'une Académie pour l'éducation de la jeunesse de Pensylvanie. La souscription qu'il provoqua produisit 5,000 liv. st. (120,000 fr.). On désigna alors les professeurs, et on ouvrit les écoles dans un grand édifice qui avait été destiné aux prédicateurs ambulants de toutes les sectes, et qui fut adapté par Franklin à l'usage de la nouvelle Académie. Il en rédigea lui-même les règlements, et une charte l'organisa en corporation. Son fondateur principal l'administra pendant quarante années, et il eut le bonheur d'en voir sortir des jeunes gens qui se distinguèrent par leurs talents et devinrent l'ornement de leur pays.

Sans bibliothèque et sans collége avant Franklin, Philadelphie était aussi sans hôpital. Il n'y

avait aucun moyen d'y prévenir ou d'y éteindre les incendies, et la police de nuit y était négligemment faite par des constables. Ses rues n'étaient point pavées, et le manque d'éclairage les laissait le soir dans une obscurité dangereuse. Dans les saisons pluvieuses, elles ne formaient qu'un bourbier où l'on s'enfonçait pendant le jour, et où l'on n'osait pas s'engager durant la nuit. Franklin les fit paver et éclairer à l'aide de souscriptions, auxquelles il eut recours aussi pour la fondation d'un hôpital. Il fit établir, pour veiller à la sûreté commune, une garde soldée, que chacun paya en proportion des intérêts qu'il avait à défendre ; et il organisa une compagnie de l'*Union* contre les incendies, devenus depuis lors beaucoup moins fréquents. Il forma également des associations et des tontines pour les ouvriers, et il essaya divers plans de secours pour les infirmes et les vieillards.

Son génie inventif, tourné vers le bien-être des hommes, ne chercha pas avec moins de succès à pénétrer les secrets de la nature. Il l'avait fortifié en le cultivant. Il avait appris tout seul le français, l'italien, l'espagnol, le latin, et il lisait les grands ouvrages écrits dans ces

langues tout comme ceux qui avaient été composés dans la sienne. La vigueur de son attention et la fidélité de sa mémoire étaient telles, qu'il n'oubliait rien de ce qu'il avait intérêt à savoir et à retenir.

Il était doué surtout de l'esprit d'observation et de conclusion. Observer le conduisait à découvrir, conclure à appliquer. Traversait-il l'Océan, il faisait des expériences sur la température de ses eaux, et il constatait qu'à la même latitude, celle de son courant était plus élevée que celle de sa partie immobile. Il donnait par là aux marins un moyen facile de connaître s'ils se trouvaient sur le passage même de cet obscur courant de la mer, afin d'y rester ou d'en sortir, suivant qu'il hâtait ou contrariait la marche de leurs navires. Entendait-il des sons produits par des verres mis en vibration, il remarquait que ces sons différaient selon la masse du verre et selon le rapport de celle-ci à sa capacité, à son évasement et à son contenu. De toutes ces remarques, il résultait un instrument de musique; et Franklin inventait l'*harmonica*. Examinait-il la perte de chaleur qui se faisait par l'ouverture des cheminées et l'accumulation

étouffante qu'en produisait un poêle fermé, il tirait de ce double examen, en combinant ensemble ces deux moyens de chauffage, une cheminée qui était économique comme un poêle, et un poêle qui était ouvert comme une cheminée. Ce poêle en forme de cheminée fut généralement adopté, et Franklin refusa une patente pour le vendre exclusivement. « Comme nous retirons, dit-il, de grands avantages des inventions des autres, nous devons être charmés de trouver l'occasion de leur être utiles par les nôtres, et nous devons le faire avec générosité. »

Mais une importante et glorieuse découverte fut celle de la nature de la foudre et des lois de l'électricité. Il était réservé à la science du dix-huitième siècle de connaître surtout les principes et les combinaisons des corps, comme la science du dix-septième avait eu la gloire de constater les règles mathématiques de leur pesanteur et de leurs mouvements. Si l'un de ces grands siècles avait pénétré jusqu'aux profondeurs de l'espace pour y découvrir la forme elliptique des astres, y mesurer leur grandeur, y calculer leur marche, y assigner la force respective de leurs attractions, l'autre, non moins

sagace et non moins fécond, était destiné, par le développement naturel de l'esprit humain, à porter ses observations sur notre globe, sur la matière qui le compose, l'atmosphère qui l'entoure, les fluides mystérieux qui l'agitent, les êtres variés qui l'animent. A la fondation véritable de l'astronomie devait succéder celle de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle positives; à Galilée, à Keppler, à Huyghens, à Newton, à Leibnitz, devaient succéder Franklin, Priestley, Lavoisier, Berthollet, Laplace, Volta, Linné, Buffon et Cuvier.

Le fluide électrique était appelé non-seulement à être une de ses plus belles découvertes, mais un de ses plus puissants moyens d'en opérer d'autres; car, rendu maniable, il devenait un instrument incomparable de décomposition. Sans se douter que la force attractive qui se trouvait dans l'ambre (ἤλεκτρον des anciens, d'où lui est venu le nom d'électricité), et dans certains corps, était la même que cette force terrible qui tombait du ciel avec fracas au milieu des orages, on l'étudiait avec soin depuis le commencement du siècle. Hawkasbée l'avait soumise vers 1709 à quelques expériences,

Gray et Welher en 1728 avaient démontré que cette substance se communiquait d'un corps à l'autre, sans même que ces corps fussent en contact. Ils avaient remarqué qu'on pouvait tirer des étincelles d'une verge de fer suspendue en l'air par un lien en soie ou en cheveux, et que dans l'obscurité cette verge de fer était lumineuse à ses deux bouts.

Le docte intendant des jardins du roi de France, Dufay, avait remarqué en 1733 que le verre produisait par son frottement une autre électricité que la résine, et il avait distingué l'électricité *vitreuse* et l'électricité *résineuse*. Désaguliers, de 1739 à 1742, avait donné le nom de *conducteur* aux tiges métalliques à travers lesquelles l'électricité passait avec une rapide facilité. Enfin, en 1742, l'appareil électrique imaginé dans le siècle précédent par Otto de Guerike, l'habile inventeur de la machine pneumatique, ayant, par des perfectionnements successifs, reçu son organisation définitive, le professeur Bose à Wittemberg, le professeur Winkler à Leipsick, le bénédictin Gordon à Erfurt, le docteur Ludolf à Berlin, avaient, par d'assez fortes décharges, tué de petits oiseaux et

mis le feu à l'éther, à l'alcool et à plusieurs corps combustibles.

La science en était arrivée là, elle produisait quelques curieux phénomènes dont elle ne donnait pas de satisfaisantes explications, lorsque Franklin s'en occupa par hasard, mais avec génie. Dans un voyage qu'il fit à Boston en 1746, l'année même où Muschenbroeck découvrit la fameuse bouteille de Leyde et ses phénomènes bizarres, il assista à des expériences électriques imparfaitement exécutées par le docteur Spence, qui venait d'Écosse. Peu après son retour à Philadelphie, la bibliothèque qu'il avait fondée reçut du docteur Collinson, membre de la Société royale de Londres, un tube en verre, avec des instructions pour s'en servir. Franklin renouvela les expériences auxquelles il avait assisté, y en ajouta d'autres, et fabriqua lui-même avec plus de perfection les machines qui lui étaient nécessaires. Il y ajouta la charge par cascades, qui devint la première batterie électrique, dont les effets furent supérieurs à ceux obtenus jusque-là. Avec sa sagacité pénétrante et inventive, il vit d'abord que les corps à pointe avaient le pouvoir d'attirer la matière électrique;

il pensa ensuite que cette matière était un fluide répandu dans tous les corps, mais à l'état latent; qu'elle s'accumulait dans certains d'entre eux où elle était en *plus*, et abandonnait certains autres où elle était en *moins;* que la décharge avec étincelle n'était pas autre chose que le rétablissement de l'équilibre entre l'électricité en *plus*, qu'il appela *positive*, et l'électricité en *moins*, qu'il appela *négative*. Cette belle conclusion le conduisit bientôt à une autre plus forte encore.

La couleur de l'étincelle électrique, son mouvement brisé lorsqu'elle s'élance vers un corps irrégulier, le bruit de sa décharge, les effets singuliers de son action, au moyen de laquelle il fondit une lame mince de métal entre deux plaques de verre, changea les pôles de l'aiguille aimantée, enleva toute la dorure d'un morceau de bois sans en altérer la surface, la douleur de sa sensation, qui pour de petits animaux allait jusqu'à la mort, lui suggérèrent la pensée hardie qu'elle provenait de la même matière dont l'accumulation formidable dans les nuages produisait la lumière brillante de l'éclair, la violente détonation du tonnerre, brisait tout ce qu'elle rencontrait sur son passage lorsqu'elle

descendait du ciel pour se remettre en équilibre sur la terre. Il en conclut l'identité de l'électricité et de la foudre. Mais comment l'établir? Sans démonstration, une vérité reste une hypothèse dans les sciences, et les découvertes n'appartiennent pas à ceux qui affirment, mais à ceux qui prouvent.

Franklin se proposa donc de vérifier l'exactitude de sa théorie en tirant l'éclair des nuages. Le premier moyen qu'il conçut fut d'élever jusqu'au milieu d'eux des verges de fer pointues qui l'attireraient. Ce moyen ne lui semblant point praticable parce qu'il ne trouva point de lieu assez haut, il en imagina un autre. Il construisit un cerf-volant formé par deux bâtons revêtus d'un mouchoir de soie. Il arma le bâton longitudinal d'une pointe de fer à son extrémité la plus élevée. Il attacha au cerf-volant une corde en chanvre, terminée par un cordon en soie. Au point de jonction du chanvre qui était conducteur de l'électricité, et du cordon en soie qui ne l'était pas, il mit une clef, où l'électricité devait s'accumuler, et annoncer sa présence par des étincelles. Son appareil ainsi disposé, Franklin se rend dans une prairie un jour d'orage. Le

cerf-volant est lancé dans les airs par son fils qui le retient par le cordon de soie, tandis que lui-même, placé à quelque distance, l'observe avec anxiété. Pendant quelque temps il n'aperçoit rien, et il craint de s'être trompé. Mais tout d'un coup les fils de la corde se roidissent, et la clef se charge. C'est l'électricité qui descend. Il court au cerf-volant, présente son doigt à la clef, reçoit une étincelle, et ressent une forte commotion qui aurait pu le tuer, et qui le transporte de joie. Sa conjecture se change en certitude, et l'identité de la matière électrique et de la foudre est prouvée.

Cette vérification hardie, cette découverte immortelle qui devait le placer au premier rang dans la science, fut faite en juin 1752. Ses autres découvertes sur l'électricité dataient de 1747. Il avait expliqué alors la décharge électrique de la bouteille de Leyde par le rétablissement de l'équilibre entre l'électricité diverse qui réside dans ses deux parties; les différences de l'électricité *vitreuse* et *résineuse*, par les lois de l'électricité *positive* et de l'électricité *négative*. Dans ce moment, il expliqua la foudre par l'électricité elle-même. Il conjectura aussi que

l'éclat mystérieux des aurores boréales provenait de décharges électriques opérées dans les régions élevées de l'atmosphère, où l'air, devenu moins dense, donnait à l'électricité une extension plus lumineuse.

De même que l'observation le menait ordinairement à une théorie, la théorie était toujours suivie pour lui d'une application utile. Il aimait à acquérir le savoir, mais encore plus à le faire servir aux progrès et au bien-être du genre humain. Il constata que des tiges de fer pointues, s'élevant dans l'air et s'enfonçant à quelques pieds dans la terre humide ou dans l'eau, avaient la propriété ou de repousser les corps chargés d'électricité, ou de donner silencieusement et imperceptiblement passage au feu de ces corps, ou encore de recevoir ce feu sans l'abandonner, s'il se précipitait sur elles par une décharge instantanée, et de le conduire jusqu'à sa grande masse terrestre sans qu'il fît aucun mal. Il conseilla dès lors de mettre à l'abri de l'électricité formidable des nuages les monuments publics, les maisons, les vaisseaux, au moyen de ces pointes salutaires qui les préserveraient des atteintes ou des effets de la

foudre. Non-seulement il détermina le mode d'action de ces pointes, mais il circonscrivit l'étendue circulaire de leur influence. A la grande découverte de l'électricité céleste, il ajouta le bienfait rassurant des paratonnerres. L'Amérique et l'Angleterre les adoptèrent, et s'en couvrirent. L'orageuse atmosphère fut désarmée de ses périls, et ceux-là seuls restèrent exposés aux coups de la foudre, que l'ignorance ou le préjugé détourna de s'en garantir.

La renommée de Franklin se répandit bientôt, avec sa théorie, dans le monde entier. Une incrédulité négligente et presque railleuse avait accueilli, dans la Société royale de Londres, ses premières assertions, que le docteur Mitchell avait communiquées à cette illustre compagnie. Le Traité et les lettres où Franklin avait raconté ses expériences et développé ses explications y avaient été lus et écartés fort dédaigneusement; mais la science triompha bientôt du préjugé, la science, qui a contre le doute la démonstration, et qui élève au-dessus du dédain par la gloire. Le Traité de Franklin, que publia un membre même de la Société royale, le docteur Fother-

gill, fut traduit en français, en italien, en allemand, en latin. Répandu sur tout le continent, il y fit une révolution. Les expériences du philosophe américain, que Dalibard avait faites à Marly-le-Roi en même temps que lui, furent répétées à Montbard par le grand naturaliste Buffon ; à Saint-Germain, par le physicien Delor, devant Louis XV, qui voulut en être témoin ; à Turin, par le père Beccaria ; en Russie, par le professeur Richmann, qui, recevant une décharge trop forte, tomba foudroyé, et donna un martyr à la science. Partout concluantes, elles firent adopter avec admiration le système nouveau, qui fut appelé *franklinien*, du nom de son auteur.

Tout d'un coup célèbre, le sage de Philadelphie devint l'objet des empressements universels, et fut chargé d'honneurs académiques. La médaille de Godfrey Coley lui fut décernée par la Société royale de Londres, qui, réparant son premier tort, le nomma l'un de ses membres, sans l'astreindre au payement des 23 guinées que chacun de ceux-ci versait en y entrant. Les universités de Saint-André et d'Édimbourg en Écosse, celle d'Oxford en Angleterre, lui con-

férèrent le grade de docteur, qui servit depuis lors à le désigner dans le monde. L'Académie des sciences de Paris se l'associa, comme elle s'était associé Newton et Leibnitz. Les divers corps savants de l'Europe l'admirent dans leur sein. A cette gloire de la science, qu'il aurait étendue encore s'il y avait consacré son esprit et son temps, il ajouta la gloire politique. Il fut accordé à cet homme, heureux parce qu'il fut sensé, grand parce qu'il eut un génie actif et un cœur dévoué, de servir habilement et utilement sa patrie durant cinquante années, et, après avoir pris rang parmi les fondateurs immortels des vérités naturelles, de compter au nombre des libérateurs généreux des peuples (1).

(1) La deuxième partie, qui comprendra la vie politique de Franklin, sera publiée dans la huitième livraison, laquelle paraîtra le 15 décembre.

—



VIE

DE FRANKLIN.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE VII.

Vie publique de Franklin. — Divers emplois dont il est investi par la confiance du gouvernement et par celle de la colonie. — Son élection à l'assemblée législative de la Pensylvanie. — Influence qu'il y exerce. — Ses services militaires pendant la guerre avec la France. — Ses succès à Londres comme agent et défenseur de la colonie contre les prétentions des descendants de Guillaume Penn, qui en possédaient le gouvernement héréditaire.

La vie publique de Franklin avait commencé bien avant que ne se terminât sa vie commerciale. Il les mêla quelque temps ensemble, jusqu'à ce qu'il se consacrât tout à fait à la première en abandonnant la seconde. Dès 1736,

il avait été nommé secrétaire de l'assemblée législative de Pensylvanie. Le maître général des postes en Amérique l'avait désigné, en 1737, comme son délégué dans cette colonie. A la mort de ce fonctionnaire important, survenue en 1753, le gouvernement britannique, appréciant son habileté, l'investit de cette grande charge, qui lui offrit l'occasion de rendre les relations plus actives et la civilisation plus étendue en Amérique, de procurer à l'Angleterre un revenu postal plus considérable, et de percevoir lui-même de vastes profits. Il déboursa beaucoup d'argent pendant les premières années pour améliorer ce service, qui rapporta ensuite trois fois plus, et dont se ressentirent utilement l'agriculture et le commerce des colonies.

La confiance qu'inspiraient son intelligente sagesse et son inaltérable justice, lui valut les emplois les plus divers. Le gouverneur le nomma juge de paix; la corporation de la cité le choisit pour être l'un des membres du conseil commun, et ensuite *alderman*. Ses concitoyens, sans qu'il briguât leur suffrage, l'envoyèrent à l'assemblée de la province, et renou-

velèrent d'eux-mêmes son mandat par dix élections successives. Il avait pour maxime de ne jamais *demander, refuser ni résigner aucune place*, et il les remplit toutes aussi bien que s'il n'en avait eu qu'une seule.

Entré dans l'assemblée de Pensylvanie, il y obtint un crédit immense. Il devint l'âme de ses délibérations, et rien ne s'y fit sans qu'il en inspirât le projet et qu'il en dirigeât l'exécution. Il avait toujours soin de disposer les esprits à ce qu'il fallait voter ou entreprendre par des publications courtes, vives, concluantes, qui lui valaient l'assentiment du public et entraînaient sa coopération. C'est ainsi qu'il fut le conseiller permanent de la colonie pendant la paix, et même son défenseur militaire pendant les guerres qui survinrent, après 1742 et 1754, entre la Grande-Bretagne et la France. Ces deux guerres, dont l'une éclata au sujet de la succession d'Autriche, et dont l'autre s'éleva à l'occasion de la Silésie que le roi de Prusse avait depuis peu conquise, divisèrent ces deux grandes puissances, qui embrassaient toujours des partis différents, par rivalité de politique et opposition d'intérêts. Durant la première, la France ayant attaqué, de

concert avec le roi de Prusse, la maison d'Autriche, l'Angleterre se déclara en faveur de l'impératrice Marie-Thérèse; durant la seconde, la France s'étant unie à Marie-Thérèse pour envahir les États du roi de Prusse, l'Angleterre devint la protectrice de Frédéric II. Les effets de leur désaccord s'étendirent du continent d'Europe à celui d'Amérique.

Il fallut mettre les colonies en état de défense. La Pensylvanie en avait particulièrement besoin; elle n'avait ni troupes, ni armes. Sur la provocation de Franklin, dix mille hommes s'associèrent pour s'organiser en milice et pour acquérir des canons. On en acheta huit à Boston, on en commanda à Londres; et Franklin alla en réclamer auprès du gouverneur royal de New-York Clinton, qui ne voulait pas en donner d'abord, et de qui il en obtint dix-huit au milieu des épanchements adroits d'un repas. Il fut aussi chargé de négocier à Carlisle un traité défensif avec les six nations indiennes qui habitaient entre le lac Ontario et les frontières des colonies anglo-américaines. Ce traité, qu'il conclut de concert avec le président Norris, délégué comme lui auprès des belliqueux sauvages de la con-

fédération iroquoise, couvrit au delà des monts Alleghanys les colonies que les batteries de canon protégèrent sur le littoral de la mer.

Mais le danger devint plus redoutable pendant la guerre de sept ans. Les Français du Canada, avec les sauvages de leur parti, descendirent les lacs pour attaquer les colonies anglaises du côté du continent. Celles-ci, alarmées, envoyèrent des commissaires à Albany pour aviser, avec les six nations indiennes, aux moyens de défense. Ces commissaires, au nombre desquels était Franklin, se réunirent en congrès, à la mi-juin de l'année 1754. Pour la première fois, on conçut et on proposa des projets d'*union* des treize colonies. Celui que présenta Franklin fut préféré à tous les autres. Il confiait le gouvernement de l'*Union* à un *président* nommé par la couronne et payé par elle, et en remettait la suprême direction à un *grand conseil* choisi par les représentants du peuple qui composaient les diverses assemblées coloniales. Ce plan, à peu près semblable à celui qu'adoptèrent les colonies au moment de leur émancipation, fut voté à l'unanimité dans le congrès d'Albany.

Mais il ne se réalisa point. Le gouvernement métropolitain le trouva trop démocratique, et y vit des dangers pour lui. Il craignit que les colonies ne devinssent belliqueuses en se défendant, et qu'en apprenant à se suffire à elles-mêmes, elles ne parvinssent à se passer de lui. Il aima donc mieux se charger de leur défense, et il y envoya le général Braddock avec deux régiments. Les assemblées coloniales, de leur côté, eurent peur d'accroître la prérogative royale en mettant à leur tête un *président* qui dépendrait de la couronne; et elles ne voulurent pas s'exposer à affaiblir leur existence particulière par l'établissement d'une administration générale qui, les représentant toutes, serait supérieure à chacune d'elles. Cette organisation commune, qui devait faire la force, assurer la liberté, devenir la gloire des treize colonies changées en *États-Unis*, ne pouvait être un acte de simple prévoyance, mais de pressante nécessité. Elle fut ajournée de vingt ans.

Le général Braddock débarqua en Virginie, pénétra dans le Maryland, et se disposa, après avoir franchi les Alleghanys, à s'avancer, en longeant les lacs, jusqu'aux frontières du Ca-

nada. Les moyens de transport lui manquaient. L'actif et ingénieux Franklin lui procura en quelques jours cent cinquante chariots et quinze cents chevaux de selle et de bât qui lui étaient nécessaires. Il n'y parvint point sans s'engager personnellement pour 480,000 francs envers ceux qui les fournirent. Secondé par l'industrieux dévouement de Franklin, le général Braddock se mit en marche ayant à côté de lui le colonel virginien Georges Washington, qui, à peine âgé de vingt-deux ans, avait donné des signes éclatants d'une bravoure entreprenante et froide, et d'une prudence forte. Au début de la guerre, il avait surpris et mis en fuite un détachement de Français commandé par Jumonville, qui avait succombé dans cette rencontre; il connaissait parfaitement ce genre de guerre. Mais le général Braddock, qui ne savait que la guerre régulière, voulut se battre dans les ravins boisés de l'Amérique commeil aurait pu le faire dans les plaines découvertes de l'Europe. Il marcha avec des masses compactes contre des ennemis embusqués et des Indiens épars : après avoir franchi les gués de la Monongahela pour aller attaquer le fort Duquesne, il fut surpris,

mis en déroute, et tué. Sur quatre-vingt-six officiers de sa petite armée, vingt-six restèrent sur le champ de bataille, et trente-sept furent blessés. Georges Washington, qui eut quatre balles dans son habit et deux chevaux tués sous lui, se retira avec les débris des troupes anglaises. Le jeune arpenteur de Virginie et l'ancien garçon imprimeur de Philadelphie, qui devaient se rendre l'un et l'autre si célèbres plus tard en défendant l'indépendance des colonies contre l'Angleterre, se distinguèrent alors en protégeant la sûreté des colonies contre la France.

Après la défaite de Braddock, Franklin fit voter par l'Assemblée de Pensylvanie une taxe de 50,000 liv. st. (1,200,000 fr.), à ajouter aux 10,000 liv. st. (240,000 fr.) qui avaient été levées auparavant, sur sa proposition. Il obtint qu'on organisât régulièrement la milice, et qu'on la formât aux manœuvres. Comme la frontière de cette colonie se trouvait particulièrement exposée aux invasions, et que les colons y étaient attaqués par les sauvages qui dévastaient leurs habitations, les tuaient et les scalpaient, Franklin fut chargé de la protéger au moyen d'une ligne de forts. Se plaçant à la tête d'une troupe

d'environ cinq cents hommes armés de fusils et de haches, Franklin, qui était bon à tout, s'avança vers le nord-ouest, à l'âge de cinquante ans, dans les rigueurs du mois de janvier de l'année 1756, bivouaqua au milieu des pluies et des neiges, fit le général et l'ingénieur, poursuivit les Indiens qu'il éloigna, et éleva, dans des lieux propices et à des distances convenables, trois forts qui se soutenaient mutuellement. Dans ces forts, construits avec des troncs d'arbre, entourés de fossés et de palissades, il laissa de petites garnisons sous les ordres du colonel Clapham, très-expérimenté dans la guerre contre les sauvages.

A son retour à Philadelphie, le régiment de la province le nomma son colonel. Cette nomination qui lui avait été offerte et qu'il avait refusée dès 1742, il l'accepta en 1756; il passa en revue douze cents hommes bien équipés, pleins d'ardeur, enorgueillis de l'avoir pour chef. Mais le gouvernement britannique, conservant sa défiance à l'égard des colonies, cassa les bills qui y organisaient des forces permanentes, enleva les grades qui y avaient été conférés, et pourvut à leur défense en y envoyant

le général Loudon. Il leur demandait des taxes, et non des troupes.

Cette question des taxes devint dès ce moment une source de difficultés, et mit les talents de Franklin dans un jour nouveau et éclatant. Avant de susciter le grave conflit qui divisa la Grande-Bretagne et ses colonies, elle amena une lutte très-vive entre la Pensylvanie et les héritiers de Guillaume Penn, qui étaient les *propriétaires* de cette colonie, d'après la charte de son établissement. Penn en avait été tout à la fois le fondateur et le gouverneur. Cédant une partie du vaste terrain qu'il avait reçu, il avait soustrait le reste de ses immenses domaines à toute espèce de taxe, afin de soutenir par là les charges et l'éclat du gouvernement colonial. Moyennant cette exemption d'impôts, il ne devait recevoir aucune rétribution pécuniaire. Ses descendants n'étaient plus dans la même position que lui ; ils avaient quitté la colonie pour s'établir en Angleterre. N'ayant plus l'administration directe de la province, mais y déléguant des gouverneurs payés par elle, ils avaient perdu le droit d'exemption de taxes accordé à leur ancêtre sous une condition qui n'existait plus.

Ils ne persistaient pas moins à l'exiger ; et, dans les instructions qu'ils donnaient à leurs mandataires, ils leur avaient interdit de sanctionner les bills qui n'affranchiraient pas leurs propriétés des charges imposées au reste de la province. Depuis quelque temps le désaccord était devenu d'autant plus animé à cet égard, que l'Assemblée avait voté des levées d'argent fréquentes et considérables pour les besoins et la défense de la colonie. Les domaines des *propriétaires* étaient tout aussi bien protégés que ceux des colons, et il était juste qu'ils contribuassent également aux charges publiques. Néanmoins il avait fallu employer des moyens termes suggérés par l'adresse de Franklin, pour décider les gouverneurs à ne pas s'y montrer contraires.

Mais enfin, en 1757, l'Assemblée ayant voté pour le *service du roi* une somme de 100,000 livres sterling (2,440,000 fr.), dont une partie devait être remise au général Loudon, le gouverneur Denny en interdit la levée, parce qu'elle devait peser aussi sur les biens des *propriétaires*. Les représentants de la Pensylvanie, indignés de cet acte d'égoïsme et d'injustice, députèrent Franklin à Londres avec une pétition au roi,

pour se plaindre de ce que l'autorité du gouverneur s'exerçait au détriment des priviléges de la colonie et des intérêts de la couronne.

Arrivé en Angleterre, le délégué de la Pensylvanie y trouva l'opinion publique mal instruite et mal disposée. On avait représenté la colonie comme ingrate envers les descendants de son fondateur, et comme refusant elle-même les moyens de résister aux Français du Canada et de repousser les sauvages des hauts lacs. Avec son habileté patiente, Franklin s'occupa de faire connaître la question avant de chercher à la faire résoudre. Il écrivit des articles dans les journaux, et il publia un ouvrage concluant sur *la constitution de la Pensylvanie, et les différends qui s'étaient élevés* entre les gouverneurs et l'Assemblée de la colonie. Quand il eut rendu évident le droit de la colonie et le tort des *propriétaires;* quand il eut montré que la première avait toujours agi dans un intérêt général et juste, que les seconds avaient recherché la satisfaction d'un intérêt particulier et non fondé, il poursuivit l'affaire devant les lords du conseil, qui en étaient les juges. Les propriétaires, redoutant une condamnation, en-

trèrent en arrangement. Ils se soumirent à être taxés dans leurs biens, à condition qu'ils le seraient d'une manière modérée et équitable. Cette transaction, ménagée par Franklin, fut agréée par la colonie.

Le succès qu'avait obtenu l'habile négociateur de la Pensylvanie lui fit un grand honneur dans le reste de l'Amérique. Aussi le Maryland, le Massachusetts, la Géorgie, pleins de confiance en lui, le nommèrent leur agent auprès de la métropole. Il rendit profitable à toute l'Amérique anglaise la prolongation de son séjour à Londres. Ce fut sur son conseil et d'après ses indications que le premier et le plus grand des Pitt, lord Chatam, entreprit et exécuta la conquête du Canada. Franklin lui démontra ensuite combien la conservation de cette colonie française serait utile à la sûreté des colonies de la Grande-Bretagne, qui ne pourraient plus être envahies ou inquiétées du côté de la terre ferme. Après en avoir provoqué la conquête, il en prépara la cession. Le traité du 10 février 1763, qui termina la guerre de sept ans, laissa le Canada à l'Angleterre. Dès ce moment, les colonies furent à l'abri de tout danger sur le continent américain, et

purent se développer sans obstacle vers l'ouest. Lorsque Franklin, dont le fils avait été nommé gouverneur du New-Jersey, retourna à Philadelphie dans l'été de 1762, l'Assemblée de Pensylvanie, voulant le dédommager de ses dépenses et reconnaître l'efficace intervention de son patriotisme, lui accorda une indemnité de 5000 livres sterling (120,000 fr.), et lui adressa des remercîments publics, *tant*, dit-elle, *pour s'être fidèlement acquitté de ses devoirs envers la province, que pour avoir rendu des services nombreux et importants à l'Amérique en général, pendant son séjour dans la Grande-Bretagne.*

Après les différends de la Pensylvanie avec les descendants de son fondateur, survinrent des contestations plus graves entre toutes les colonies et la métropole. Cette fois aussi Franklin fut chargé de soutenir les droits de l'Amérique contre les prétentions de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII.

Seconde mission de Franklin à Londres. — Ses habiles négociations pour empêcher une rupture entre l'Angleterre et l'Amérique, au sujet des taxes imposées arbitrairement par la métropole à ses colonies. — Objet et progrès de cette grande querelle. — Rôle qu'y joue Franklin. — Sa prévoyance et sa fermeté. — Écrits qu'il publie. — Trames qu'il découvre. — Outrages auxquels il est en butte devant le conseil privé d'Angleterre. — Calme avec lequel il les reçoit, et souvenir profond qu'il en conserve.

Franklin n'avait pas combattu avec tant de persévérance et de succès les exigences des *propriétaires* de la Pensylvanie sans encourir leur inimitié. Ceux-ci, appuyés sur l'autorité du gouverneur, secondés par les partisans qu'ils conservaient encore dans la colonie, mirent tout en œuvre pour écarter leurs adversaires de l'Assemblée lors de son renouvellement à l'automne de 1674. Ils dirigèrent particulièrement leurs efforts contre l'élection de Franklin, qu'ils parvinrent à empêcher. Après quatorze années d'un mandat toujours donné sans opposition,

toujours rempli avec dévouement, Franklin fut dépossédé de son siége dans l'Assemblée coloniale ; mais son parti, qui y conservait la majorité, l'envoya de nouveau, comme agent de la province, auprès de la cour d'Angleterre.

La veille de son départ, il fit à ses compatriotes des adieux touchants : « Je vais, dit-il, prendre congé peut-être pour toujours du pays que je chéris, du pays dans lequel j'ai passé la plus grande partie de ma vie. Je souhaite toutes sortes de bonheur à mes amis, et je pardonne à mes ennemis. » Il était chargé de supplier le roi de racheter des *propriétaires* le droit de gouverner la colonie ; mais un plus grand rôle l'attendait en Angleterre. « Cette seconde mission, dit le docteur William Smith, semblait avoir été préordonnée dans les conseils de la Providence ; et l'on se souviendra toujours, à l'honneur de la Pensylvanie, que l'agent choisi pour soutenir et défendre les droits d'une seule province à la cour de la Grande-Bretagne, devint le champion intrépide des droits de toutes les colonies américaines ; et qu'en voyant les fers qu'on travaillait à leur forger, il conçut



l'idée magnanime de les briser avant qu'on pût les river. »

La querelle commença bientôt. Une taxe que le parlement d'Angleterre voulut, en 1765, étendre aux colonies en fut le premier signal. Les Anglais jouissaient, dans toute l'étendue de l'empire britannique, des garanties politiques et civiles que leurs ancêtres avaient consacrées par la *grande charte* et par le *bill des droits*. La sûreté de leurs personnes, la liberté de leur pensée, la possession protégée de leurs biens, le vote discuté de l'impôt, le jugement par jury, l'intervention dans les affaires communes, voilà ce qu'ils tenaient de leur naissance, et ce qu'ils devaient aux institutions de leur pays si laborieusement acquises, si patiemment perfectionnées, si respectueusement maintenues. Ces garanties inviolables de leur liberté et de leur propriété, cette participation aux lois qui devaient les régir, les colons anglais les avaient transportées avec eux sur les rivages de l'Amérique septentrionale en s'y établissant. Ils les pratiquaient avec une fierté tranquille, ils y étaient attachés invinciblement comme à un droit de leur sang, à une habitude de leur vie,

à la première condition de leur honneur et de leur bien-être.

Quoique les treize colonies n'eussent pas la même composition sociale ni la même administration politique, elles avaient toutes les institutions fondamentales de l'Angleterre. Aussi, au sud et au nord de l'Hudson, les colonies différaient par la nature de leur population et le mode de leur culture. Au sud de l'Hudson, la Virginie, les Carolines, la Géorgie, avaient une organisation territoriale plus aristocratique. Les propriétaires y possédaient de plus vastes domaines; ils les transmettaient à leurs fils aînés, d'après la loi de succession de la métropole; en beaucoup d'endroits ils les faisaient cultiver par des esclaves. Au nord, au contraire, l'égalité civile la plus parfaite, fortifiée par l'indépendance chrétienne la plus absolue, avait rendu les colonies de Connecticut, de Rhode-Island, de Massachusetts, de New-Hampshire, etc., des États purement démocratiques. Il n'y avait ni différence dans les conditions, ni majorats dans les familles, ni travail servile dans les campagnes. On n'y trouvait ni propriétaires puissants ni cultivateurs esclaves.

Non-seulement la composition, mais le gouvernement des colonies n'étaient pas les mêmes. Ainsi, d'après les chartes de leur fondation, les unes, comme la Pensylvanie, le Maryland, les Carolines et la Géorgie, cédées en propriété à un homme ou à un établissement, avaient à leur tête un gouverneur désigné par leurs *propriétaires*. Ce gouverneur y était chargé du pouvoir exécutif, et les administrait sous l'inspection et le contrôle de la couronne. D'autres, à l'instar de New-York, étaient régies par un gouverneur royal; d'autres enfin, au nombre desquelles se trouvaient le Connecticut, le New-Jersey, le Massachusetts, Rhode-Island, le New-Hampshire, s'administraient sous le patronage de la mère patrie.

Mais si les colonies différaient sous ces rapports, elles se ressemblaient sous d'autres. Ainsi toutes étaient divisées en communes qui formaient le comté, en comtés qui formaient l'État, en attendant que les États formassent l'*Union*. Dans toutes, les communes décidaient librement les affaires locales; les comtés nommaient des représentants à l'assemblée générale de l'État, qui était comme le parlement

des colonies. Ce parlement, où l'on délibérait sur les intérêts communs de la colonie, où l'on faisait les bills qui devaient la régir, où l'on votait les taxes nécessaires à ses besoins, était plus démocratique que le parlement d'Angleterre. Il ne formait qu'une chambre, la grande noblesse féodale et le corps épiscopal, qui, dans la mère patrie, avaient donné naissance à la chambre des lords, n'ayant point traversé les mers. Il y avait bien une noblesse dans la Virginie et dans la Caroline, mais en général les émigrants qui avaient fondé les colonies appartenaient aux communes. La division de l'autorité législative, qui n'y existait point en vertu de la différence des classes, ne s'y était pas encore opérée, comme cela se fit après la guerre de l'indépendance, selon la science des pouvoirs. L'institution d'une pairie héréditaire n'avait pas été remplacée par l'établissement d'un sénat électif; une seule assemblée, annuellement nommée, exerçait dans chaque colonie la souveraineté, sous le contrôle et la sanction du gouverneur.

Jusqu'alors les colonies avaient exercé le droit de se taxer elles-mêmes. Le roi leur demandait,

par l'entremise des gouverneurs, les subsides qui étaient nécessaires à la mère patrie, et elles les votaient librement. Outre les sommes extraordinaires que les Anglo-Américains accordaient dans ces moments de besoin, ils payaient sur leurs biens et sur leurs personnes des impôts montant à 18 pences par livre sterling; sur tous leurs offices, toutes leurs professions, tous leurs genres de commerce, des taxes proportionnées à leur gain, et s'élevant à une demi-couronne par livre; ils acquittaient en outre un droit sur le vin, sur le rhum, sur toutes les liqueurs spiritueuses, et versaient au fisc anglais dix livres sterling par tête de nègres introduits dans les colonies à esclaves. Ce revenu considérable, que le gouvernement britannique percevait dans l'Amérique du Nord, correspondait à un profit non moins étendu qu'en retirait la nation anglaise, en y exerçant le monopole du commerce et de la navigation. La métropole fournissait ses colonies de tous les objets manufacturés qu'elles consommaient. Celles-ci, dont la population et la richesse s'accroissaient avec une étonnante rapidité, avaient couvert de villes laborieuses et d'opulentes cultures une côte

naguère déserte et boisée. Un peu plus d'un siècle avait suffi pour transformer quelques centaines de colons anglais en un peuple de deux millions cinq cent mille Américains, qui tirait de l'Angleterre, trois ans avant sa rupture avec elle, pour 6,022,132 liv. sterling de marchandises. Cette somme équivalait presque à la totalité des exportations anglaises dans le monde entier pendant l'année 1704, c'est-à-dire moins de trois quarts de siècle auparavant. Le revenu pour le trésor public, le gain pour la nation, la grandeur pour l'État, qui résultaient du prospère développement des colonies, de leur attachement filial et de leur libre dépendance, l'Angleterre les compromit par une orgueilleuse avidité et un téméraire esprit de domination.

Dès 1739, on avait proposé à Robert Walpole de les imposer, pour aider la métropole à soutenir la guerre contre l'Espagne. Mais l'adroit et judicieux ministre avait répondu en ricanant : « Je laisse cela à faire à quelqu'un de mes successeurs qui aura plus de courage que moi, et qui aimera moins le commerce. » Ce successeur se rencontra en 1764. Le ministre Grenville ne craignit pas d'entrer dans la voie

périlleuse des usurpations, en transportant au parlement britannique le droit de taxe, qui avait appartenu jusque-là aux assemblées américaines. Ce n'était pas seulement une innovation, c'était un coup d'État. Les colonies n'avaient point de représentants dans la chambre des communes d'Angleterre, et ne pouvaient être légalement soumises à des décisions qu'elles n'avaient pas consenties. Grenville, néanmoins, présenta en 1764 au parlement, et fit adopter par lui en 1765, l'*acte du timbre*, qui frappait d'un droit toutes les transactions en Amérique, en obligeant les colons à acheter, à vendre, à prêter, à donner, à tester, sur du papier marqué, imposé par le fisc.

Déjà mécontentes de certaines résolutions prises en parlement dans l'année 1764, pour grever de taxes le commerce américain rendu libre avec les Antilles françaises, et pour limiter les payements en papier-monnaie, et les exiger en espèces, les colonies ne se continrent plus à cette nouvelle. Elles regardèrent l'*acte du timbre* comme une atteinte audacieuse portée à leurs droits, et un commencement de servitude si elles n'y résistaient pas. Elles l'appe-

lèrent la *folie de l'Angleterre et la ruine de l'Amérique*. Dans leur indignation unanime et tumultueuse, qui éclata en mouvements populaires et en délibérations légales, elles défendirent de se servir du papier marqué, contraignirent les employés chargés de le vendre à se démettre de leur office, pillèrent les caisses dans lesquelles il était transporté, et le brûlèrent. Les journaux américains, alors nombreux et hardis, soutinrent qu'il fallait *s'unir* ou *mourir*. Un congrès, composé des députés de toutes les colonies, s'assembla (7 octobre 1765) à New-York, et, dans une pétition énergique, se déclara résolu, tout en restant fidèle à la couronne, à défendre sans fléchir ses libertés. Faisant usage des armes redoutables qu'ils pouvaient employer contre l'Angleterre, les Anglo-Américains s'engagèrent mutuellement à se passer de ses marchandises, opposant ainsi l'intérêt de son commerce à l'ambition de son gouvernement. Une ligue de *non-importation* fut conclue, et, qui mieux est, observée. L'Amérique rompit commercialement avec la Grande-Bretagne.

Devant ces fortes manifestations et ces habiles mesures, la métropole céda. Un inistère

nouveau, formé par le marquis de Rockingham, remplaça le cabinet que Grenville dirigeait avec une témérité si entreprenante. Franklin, entendu par la chambre des communes, mit tant de clarté dans ses renseignements, tant d'esprit dans ses observations, tant de justesse dans ses conseils, qu'il contribua puissamment à ruiner l'acte du timbre, dont il fit sentir tout le poids pour l'Amérique et tout le péril pour l'Angleterre. Cet acte fut révoqué le 22 février 1766, mais avec une sagesse incomplète.

En effet, le gouvernement anglais renonça à une imprudente mesure, mais il ne se désista point du droit exorbitant qu'il s'était arrogé de la prendre. Il prétendait que le pouvoir législatif du parlement s'étendait sur toutes les parties du territoire britannique. La révocation de l'acte du timbre fut donc accompagnée d'un bill établissant que le roi, les lords et les communes de la Grande-Bretagne avaient le droit de faire des lois et des statuts obligatoires pour les colonies. Cette dangereuse théorie ne tarda point à recevoir une nouvelle application. Dans l'été de 1769, le gouvernement anglais, croyant que les colonies supporteraient plus facilement une

taxe indirecte ajoutée au prix des objets de consommation qu'elles tiraient de la métropole, mit un droit sur le verre, le papier, le cuir, les couleurs, et le thé. Il recommença ainsi la lutte, qui devait aboutir cette fois à un entier assujettissement ou à une indépendance absolue des colonies.

L'Amérique résista à l'impôt des marchandises avec la même énergie et la même unanimité qu'à la taxe du timbre. La province de Massasuchetts, qui était la plus populeuse et la plus puissante, donna le signal de l'opposition. Elle avait provoqué la réunion du congrès de New-York en 1765 ; elle provoqua alors le renouvellement de la ligue coloniale contre l'importation des produits anglais. Son assemblée ordinaire ayant été dissoute, elle convoqua hardiment une assemblée extraordinaire sous le nom de *convention*. Elle s'imposa ces généreux sacrifices qui annoncent chez les peuples le profond sentiment du droit, et les préparent, par les rudes efforts de la vertu, au difficile usage de la liberté. Des troupes furent envoyées dans Boston, capitale de cette province, où le sang coula, mais où la résistance ne faiblit

point. La ligue fut signée dans les treize colonies. Partout on s'imposa des privations : on renonça à prendre du thé, on se vêtit grossièrement, on rejeta les matières premières et les objets manufacturés venant d'Angleterre ; on ne consomma que les produits de l'Amérique, dont les fabriques naissantes furent protégées par des souscriptions. Unanimes et persévérantes dans leur système de *non-importation*, les colonies annulèrent ainsi le droit que s'arrogeait la métropole, en repoussant ses marchandises.

La perte imminente de ce vaste débouché, l'inutile et sanglant emploi des troupes envoyées de New-York dans le Massachusetts, la crainte de détacher l'Amérique de l'Angleterre en l'habituant à lui désobéir et en l'obligeant à la détester, semblèrent ramener un moment le gouvernement britannique à de meilleurs conseils. Lord North, chef d'un nouveau ministère, supprima, le 5 mars 1770, toutes les taxes établies sur les marchandises, excepté celle sur le thé. Ce n'était point assez. La réconciliation ne fut pas entière ; la défiance se maintint. Des confédérations secrètes se formèrent pour la défense

des libertés américaines; et la lutte, restée sourde en 1771, reprit en 1772, lorsque le gouvernement anglais résolut d'assurer l'exécution de ses lois dans les colonies, en y mettant les divers magistrats sous la dépendance unique de la couronne.

Franklin n'était point resté inactif durant cette longue crise. Après son efficace intervention contre la taxe du timbre, il avait été nommé agent du Massachusetts, du New-Jersey et de la Géorgie. Il n'avait rien oublié pour réconcilier la Grande-Bretagne et l'Amérique, en éclairant l'une sur ses intérêts, et soutenant l'autre dans ses droits. Il aurait voulu maintenir l'intégrité de l'empire britannique, mais il était trop clairvoyant pour ne pas en apercevoir l'extrême difficulté. Il jugea de bonne heure, avec son ferme bon sens, toute la gravité et toute l'étendue du désaccord survenu. Il prévit que ce désaccord conduirait presque inévitablement à une rupture; que cette rupture entraînerait une guerre redoutable; que cette guerre exigerait des sacrifices prolongés; que pour persévérer dans ces sacrifices, déjà difficiles aux peuples fortement constitués, un peuple nouveau devait

se pénétrer peu à peu des sentiments de patriotisme et de dévouement qui les inspirent; qu'il fallait, pour lui donner ces sentiments, épuiser tous les moyens de conciliation, et le convaincre ainsi tout entier qu'il ne lui restait d'autre ressource que celle de s'insurger et de vaincre.

C'est d'après cette opinion, que partageaient avec lui John Jay, John Adams, Georges Washington, Thomas Jefferson, et d'autres excellents personnages qui prirent rang parmi les sauveurs de l'Amérique, qu'il se conduisit, soit dans ses rapports avec le gouvernement métropolitain, soit dans ses conseils à ses compatriotes. Il publia de nombreux écrits pour éclairer l'Angleterre sur l'injustice et la faute qu'elle commettait. Il exposa d'une manière claire et piquante les priviléges et les griefs des colonies. Dans le premier ouvrage qu'il imprima, avec cette épigraphe, *Les flots ne se soulèvent que lorsque le vent souffle*, il prouva que le parlement, où les colonies n'étaient point représentées, n'avait pas plus le droit de les taxer qu'il ne possédait celui de taxer le Hanovre. Afin de mettre en évidence l'absurdité de cette prétention, il fit imprimer et répandre un édit supposé

du roi de Prusse, qui établissait une taxe sur les habitants de l'Angleterre comme descendants d'émigrés de ses domaines. Ne se contentant point de la démonstration du droit, il s'adressa à l'intérêt de l'Angleterre, et l'avertit que si elle persistait dans ce système d'illégalité et d'oppression, elle perdrait les colonies et se mutilerait de ses propres mains. C'est ce qu'il exposa, sous la forme ironique du conseil, dans une brochure intitulée *Moyen de faire un petit État d'un grand empire.*

Mais ses sages avis, ses courageuses remontrances, ses ingénieuses et prophétiques menaces, n'eurent aucune influence sur le gouvernement britannique. Il est des moments où ceux qui conduisent les États ne voient et n'écoutent rien. On ne les éclaire pas en les avertissant, on les irrite. Franklin devint suspect aux ministres anglais, et haï du roi. On l'accusa de fomenter la résistance des colonies, et de les pousser à rompre avec la métropole, d'après un plan perfidement conçu et astucieusement suivi. La couronne étendit donc sur elles ses usurpations, et crut, en diminuant leurs priviléges, les priver des moyens de lui désobéir. C'est alors qu'elle

voulut placer dans sa dépendance la justice comme l'administration. Introduisant cette innovation dans le Massachusetts, elle paya le président de la cour supérieure, qui avait reçu jusqu'alors ses appointements de la colonie. L'Assemblée protesta; elle fut dissoute. Le complot contre les libertés de cette puissante province ne s'arrêta point là. Le gouverneur Hutchinston, le secrétaire André Olivier, et quelques colons infidèles, avaient écrit en Angleterre pour provoquer la révocation de la charte du Massachusetts et l'emploi de mesures coercitives. Ces lettres tombèrent entre les mains de Franklin, qui les communiqua à ses commettants. L'indignation qu'on en ressentit dans la colonie fut extrême. La chambre des représentants porta plainte contre les coupables auteurs de cette correspondance, comme ayant suggéré des mesures tendant à détruire l'harmonie entre la Grande-Bretagne et la colonie de Massachusetts, fait introduire une force militaire dans cette colonie, et s'être rendus responsables des malheurs causés par la collision des soldats et des habitants. Elle les accusa devant le con-

seil privé d'Angleterre. Franklin fut chargé de poursuivre l'accusation.

Le ministère anglais et le roi George, qui le détestaient, crurent avoir trouvé l'occasion de le perdre en le diffamant. Un avocat hardi, facétieux, impudent, nommé Wedderburn, fut chargé de défendre les accusés et d'outrager l'accusateur. Le vénérable docteur Franklin, que le monde entier admirait et respectait, fut, pendant plusieurs heures, en butte à de grossiers sarcasmes et aux plus violentes injures. L'avocat Wedderburn le traita de *voleur* de lettres, dit qu'il voulait le *faire marquer du sceau de l'infamie;* et il provoqua plusieurs fois le rire indécent des lords du conseil, qui s'associèrent aux outrages de ce déclamateur vénal. Quant à lui, assis en face de l'avocat, il l'écouta fort tranquillement et du visage le plus serein. A chaque injure il faisait un petit signe de la main par-dessus son épaule, pour indiquer que l'injure passait outre et ne l'atteignait pas. Mais, sous la forte impassibilité du sage, le ressentiment pénétra dans le cœur froissé de l'homme; et Franklin dit en sortant, à un ami qui l'avait accompagné : « Voilà un beau discours, que l'a-

cheteur n'a pas encore fini de payer ; il pourra lui coûter plus cher qu'il ne pense. » George III le paya en effet bientôt de la perte de l'Amérique. Le souvenir que Franklin conserva de cette séance du 29 janvier 1774, où les provocateurs des usurpations anglaises furent absous avec honneur, où le défenseur des libertés américaines fut diffamé avec préméditation, resta profondément gravé dans son âme. L'habit complet de velours de Manchester qu'il portait le jour où il fut ainsi offensé, il s'en revêtit quatre ans après, le 6 février 1778, en signant à Paris, avec le plénipotentiaire du roi de France, le traité d'alliance qui devait faciliter la victoire et assurer l'indépendance des colonies insurgées.

CHAPITRE IX.

Destitution de Franklin comme maître général des postes en Amérique. — Mesures prises contre Boston et la colonie de Massachussetts. — Réunion, à Philadelphie, d'un congrès général conseillé par Franklin. — Nobles suppliques de ce congrès transmises à Franklin, et repoussées par le roi et les deux chambres du parlement. — Plans de conciliation présentés par Franklin. — Magnifique éloge que fait de lui lord Chatam dans la chambre des pairs. — Son départ pour l'Amérique.

Le gouvernement anglais, qui avait espéré atteindre Franklin dans sa réputation, voulut l'atteindre aussi dans sa fortune : il le destitua de sa charge de maître général des postes en Amérique. Disposé à suivre les voies de la violence, il trouva une occasion de s'y précipiter. La taxe sur le thé avait été maintenue. La Compagnie des Indes ayant expédié soixante caisses de thé en Amérique, les villes de Philadelphie et de New-York renvoyèrent celles qui leur étaient adressées; mais la ville de Boston alla plus loin, elle les jeta à la mer.

Ce procédé violent excita la colère et enhardit le despotisme du gouvernement métropolitain, qui se décida à ruiner le commerce de la ville de Boston, à révoquer les priviléges de la province de Massachusetts, et à dompter toute résistance de la part des Anglo-Américains. En mars 1774, lord North demanda au parlement : le blocus de Boston ; la nomination par la couronne des conseillers du gouverneur, des juges, des divers magistrats, de tous les employés du Massachusetts, sans que les représentants de la colonie pussent s'entremettre dans son administration ; la faculté de faire juger hors de la colonie, et jusqu'en Angleterre, quiconque, dans un tumulte, aurait commis un homicide ou tout autre crime capital ; l'autorisation de loger les soldats chez les habitants. Toutes ces propositions furent votées. Une flotte alla bloquer Boston, où le général Gage s'établit avec une petite armée, tandis qu'on leva en Angleterre des forces plus considérables pour écraser les colonies, si elles osaient remuer.

L'indignation contre les nouveaux actes du parlement anglais fut générale en Amérique. Boston se décida à résister avec courage, et

toutes les colonies résolurent de souteni
avec vigueur. Elles comprirent que la
de Massachusetts serait le tombeau c
de la liberté américaine. La belliqueuse
donna l'exemple. Son Assemblée im
miséricorde de Dieu par un jour de je
prières et de douleur; et, cassée par le
neur, elle déclara, avant de se séparer,
violence à une colonie c'était la faire
On renouvela, en la rendant plus rigou
ligue pour interdire non-seulement to
portation, mais encore toute exportat
l'Angleterre. Dans le Massachusetts, les
magistrats cessèrent leurs fonctions;
veaux refusèrent de les remplir, soit vol
ment, soit par crainte. Il n'y eut plus
tice; il ne resta que la guerre, à laq
s'apprêta de toutes parts. On leva des
gnies, on fabriqua de la poudre. Les l
s'exercèrent aux armes, les femmes f
des balles, et une armée accourut pour
ser aux entreprises du général Gage
s'était établi, avec six régiments et de l'a
sur une langue de terre qui séparait du

nent Boston, déjà bloqué par des vaisseaux de guerre du côté de la mer.

Il fallait que les sentiments de toutes les colonies trouvassent un organe unique, que leurs efforts reçussent une direction commune. Franklin avait écrit, une année auparavant : « La marche la plus sage et la plus utile que pourraient adopter les colonies serait d'assembler un *congrès général*,... de faire une déclaration positive et solennelle de leurs droits, de s'engager réciproquement et irrévocablement à n'accorder aucun subside à la couronne,... jusqu'à ce que ces droits aient été reconnus par le roi et par les deux chambres du parlement ; et enfin, de communiquer cette résolution au gouvernement anglais. Je suis convaincu qu'une telle démarche amènerait une crise décisive ; et, soit qu'on nous accordât nos demandes, soit qu'on recourût à des mesures de rigueur pour nous forcer à nous en désister, nous n'en parviendrions pas moins à notre but ; car l'odieux qui accompagne toujours l'injustice et la persécution contribuerait à nous fortifier, en resserrant notre union ; et l'univers reconnaîtrait que notre conduite a été honorable. » Ce conseil,

donné dans l'été de 1773, fut suivi dans celui de 1774. Un congrès général fut convoqué, et se réunit le 5 septembre à Philadelphie, capitale de la plus centrale des colonies.

Ce congrès était composé de cinquante-cinq membres. Choisi parmi les hommes les plus accrédités, les plus habiles, les plus respectés des treize colonies, il comptait dans son sein les Peyton Randolph, les Georges Washington, les Patrick Henry, les John Adams, les Livingston, les Rudlege, les John Jay, les Lee, les Mifflin, les Dickinson, qui se rendirent les immortels défenseurs de l'indépendance américaine. C'est ainsi que savent élire les peuples qui sont devenus capables de se gouverner. Ils choisissent bien, et ils obéissent de même. Ils délèguent les choses difficiles aux hommes supérieurs, qu'ils suivent avec docilité après les avoir investis de toute leur confiance avec discernement. Ce congrès mémorable, où l'accord des esprits prépara l'accord des actes, décida qu'il fallait soutenir Boston contre les forces anglaises, et lever des contributions pour venir à son aide, encourager et entretenir la résistance de la province

de Massachusetts contre les mesures oppressives du parlement britannique. Il publia en même temps une déclaration des *droits* qui appartenaient aux colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, en vertu des lois de la nature, des principes de la constitution britannique et des chartes concédées. Cette déclaration solennelle fut accompagnée d'une pétition au roi, d'une adresse au peuple de la Grande-Bretagne, et d'une proclamation à toutes les colonies anglaises.

Un profond sentiment de la justice de leur cause, une ferme confiance dans leurs forces, la dignité d'hommes libres, le respect de sujets encore fidèles, l'affection de concitoyens désireux de n'être pas contraints à devenir des ennemis pour ne pas se laisser réduire à être des esclaves, respiraient dans tous les actes de ces fiers et énergiques Américains. Ils disaient au peuple anglais : « Sachez que nous nous croyons aussi libres que vous l'êtes ; qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de nous prendre notre bien sans notre consentement ; que nous entendons participer à tous les avantages que la constitution britannique assure à

ceux qui lui sont soumis, notamment à l'inestimable avantage du jugement par jury ; que nous regardons comme appartenant à l'essence de la liberté anglaise que personne ne puisse être condamné sans avoir été entendu, ni puni sans avoir eu la faculté de se défendre ; que nous pensons que la constitution ne donne point au parlement de la Grande-Bretagne le pouvoir d'établir sur aucune partie du globe une forme de gouvernement arbitraire. Tous ces droits, et bien d'autres qui ont été violés à plusieurs reprises, sont sacrés pour nous comme pour vous.» Ils le conjuraient de ne pas en souffrir plus longtemps l'infraction à leur égard, et de nommer un parlement pénétré de la sagesse et de l'indépendance nécessaires pour ramener entre tous les habitants de l'empire britannique l'harmonie et l'affection que désirait ardemment tout vrai et tout honnête Américain.

Dans la supplique au roi, ils disaient que, loin d'introduire aucune nouveauté, ils s'étaient bornés à repousser les nouveautés qu'on avait voulu établir à leurs dépens ; qu'ils ne s'étaient rendus coupables d'aucune offense, à moins qu'on ne leur reprochât d'avoir ressenti celles qui leur

avaient été faites. Ils rappelaient à Georges III que ses ancêtres avaient été appelés à régner en Angleterre pour garantir une nation généreuse du despotisme d'un roi superstitieux et implacable; que son titre à la couronne était le même que celui de son peuple à la liberté; qu'ils ne voulaient pas déchoir de la glorieuse condition de citoyens anglais, et supporter les maux de la servitude qu'on préparait à eux et à leur postérité. Ils ajoutaient : « Comme Votre Majesté a le bonheur, entre tous les autres souverains, de régner sur des citoyens libres, nous pensons que le langage d'hommes libres ne l'offensera point. Nous espérons, au contraire, qu'elle fera tomber tout son royal déplaisir sur ces hommes pervers et dangereux qui, s'entremettant audacieusement entre votre royale personne et ses fidèles sujets, s'occupant depuis quelques années à rompre les liens qui unissent les diverses parties de votre empire, abusant de votre autorité, calomniant vos sujets américains, et poursuivant les plus désespérés et les plus coupables projets d'oppression, nous ont à la fin réduits, par une accumulation d'injures trop cruelles pour être supportées plus longtemps,

à la nécessité de troubler de nos plaintes le repos de Votre Majesté. »

Toutes ces pièces furent envoyées à Franklin. Le prévoyant négociateur de l'Amérique ne croyait pas plus que le sage Washington et la plupart des membres du congrès, à la possibilité d'une réconciliation avec l'Angleterre. Néanmoins, faisant son devoir jusqu'au bout, il avait agi comme s'il n'en avait pas désespéré. Un nouveau parlement s'était réuni le 29 novembre 1774, et le ministère avait engagé une négociation indirecte avec Franklin. On lui avait demandé quelles seraient les conditions d'un retour des colonies à l'obéissance. Il les avait rédigées en dix-sept articles. Les principaux de ces articles étaient l'abandon du droit sur le thé, dont les cargaisons détruites seraient payées par Boston ; la révision des lois sur la navigation, et le retrait des actes restrictifs pour les manufactures coloniales ; la renonciation, de la part du parlement d'Angleterre, à tout droit de législation et de taxe sur les colonies ; la faculté accordée aux colonies de s'imposer en temps de guerre proportionnellement à ce que payerait l'Angleterre, qui, en temps de paix, aurait le monopole du commerce colo-

nial; l'interdiction d'envoyer des troupes sur le territoire américain sans le consentement des assemblées législatives des provinces; le payement par ces assemblées des gouverneurs et des juges nommés par le roi; la révocation des dernières mesures prises contre le Massachusetts.

Ces articles, discutés tour à tour avec les docteurs Barclay, Fothergill, les lords Hyde et Howe, amis du ministère, et remaniés même sur quelques points, ne furent point agréés par le ministre des colonies, lord Darmouth, ni par le chef du cabinet, lord North. La pétition du congrès au roi, qui survint pendant cette négociation détournée, ne produisit pas plus d'effet. Elle fut reçue avec un silencieux dédain. L'adresse au peuple de la Grande-Bretagne ne rendit pas le nouveau parlement plus circonspect, plus juste, plus prévoyant que l'ancien. Une majorité obséquieuse et téméraire, enivrée de l'orgueil métropolitain, et entraînée par la politique étourdie du ministère, pensa qu'il ne fallait point ramener les colonies par des concessions, mais les soumettre par les armes.

Des voix généreuses s'élevèrent cependant en

leur faveur dans le parlement. Wilkes et Burke à la chambre des communes, lord Chatam à la chambre des lords, se firent leurs défenseurs. Ce grand homme d'État prévit, déplora et aurait voulu éviter leur séparation, que provoquait l'Angleterre même, dont il avait, pendant sa glorieuse administration, relevé la puissance. Il avait appris du docteur Franklin, qui l'avait visité dans sa terre de Hayes, et chez lequel il s'était rendu lui-même avec un certain éclat à Londres, l'état réel des populations anglo-américaines, les limites de leurs prétentions comme celles de leur obéissance. Il avait applaudi à la pétition énergique et mesurée qu'elles avaient adressée au roi, et il avait dit à Franklin « que le congrès assemblé à Philadelphie avait agi avec tant de calme, de sagesse, de modération, qu'il croyait qu'on chercherait en vain une plus respectable assemblée d'hommes d'État, depuis les plus beaux siècles des Grecs et des Romains. »

Au moment où cette redoutable affaire avait été agitée dans le parlement, tout accablé qu'il était par l'âge et par les infirmités, lord Chatam s'était rendu à la chambre des pairs pour empê-

cher la guerre entre la métropole et les colonies, s'il en était temps encore. Il y avait introduit lui-même Franklin, d'après le conseil duquel il demanda que les troupes fussent retirées de Boston, comme le premier pas à faire dans la voie désirable d'un accord. Il parla avec toute l'autorité de la prévoyance et toute l'inutilité de l'opposition. Sa motion fut rejetée. Franklin sortit de cette séance (20 janvier 1775) pénétré d'enthousiasme pour le noble patriotisme, l'esprit vaste, la parole pathétique de ce puissant orateur. Il écrivit aussitôt à lord Stanhope, ami de lord Chatam : « Le docteur Franklin est plein d'admiration pour cet homme véritablement grand. Il a souvent rencontré, dans le cours de sa vie, l'éloquence sans sagesse et la sagesse sans éloquence ; mais il les trouve ici réunies toutes deux. »

Quelques jours après (le 2 février 1775), lord Chatam, sans se laisser rebuter par un premier échec, présenta un plan de réconciliation assez conforme aux idées de Franklin. Celui-ci assista encore à la séance de la chambre des lords, où fut habilement développé le plan d'une union sur le point de se rompre pour toujours.

Lord Sandwich répondit à lord Chatam : il le fit avec violence. En combattant le défenseur des colonies, il ne craignit pas d'attaquer leur agent, qu'il avait aperçu dans l'assemblée. Il demanda qu'on ne prît point en considération, et qu'on rejetât sur-le-champ, un projet qui ne lui paraissait pas être la conception d'un pair de la Grande-Bretagne, mais l'œuvre de quelque Américain. Se retournant alors vers la barre où était appuyé Franklin, il ajouta en le regardant : « Je crois avoir devant moi la personne qui l'a rédigé, l'un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés qu'ait jamais eus l'Angleterre. »

Franklin n'éprouva aucun trouble en entendant cette soudaine apostrophe, et en voyant tous les yeux dans l'assemblée dirigés sur lui. Il semblait, au calme de son visage et à l'aisance de son regard, que l'attaque véhémente de lord Sandwich s'adressait à un autre. Mais il ne put se défendre d'une émotion intérieure lorsque lord Chatam, dont les ducs de Richmond, de Manchester, les lords Shelburne, Camden, Temple, Lyttleton, avaient appuyé la proposition, reprenant la parole, releva l'opinion bles-

sante qu'avait exprimée lord Sandwich sur Franklin, et voulut faire connaître au monde entier les sentiments que lui inspirait cet homme illustre et respectable. « Je suis, dit-il avec une noblesse un peu hautaine, le seul auteur du plan présenté à la chambre. Je me crois d'autant plus obligé de faire cette déclaration, que plusieurs de vos seigneuries semblent en faire peu de cas ; car si ce plan est si faible, si vicieux, il est de mon devoir de ne pas souffrir qu'on soupçonne qui que ce soit d'y avoir pris part. On a reconnu que jusqu'ici mon défaut n'était pas de prendre des avis et de suivre les suggestions des autres. Mais je n'hésite pas à déclarer que si j'étais premier ministre en ce pays, je ne rougirais point d'appeler publiquement à mon aide un homme qui connaît les affaires d'Amérique aussi bien que la personne à laquelle on a fait allusion d'une manière si injurieuse ; un homme pour la science et la sagesse duquel toute l'Europe a la plus haute estime, qu'elle place sur le même rang que nos Boyle et nos Newton, et qui fait honneur, non-seulement à la nation anglaise, mais à la nature humaine. » Ce magnifique éloge, sorti

d'une bouche si imposante et si fière, faillit faire perdre contenance au philosophe de Philadelphie, que n'avaient pas embarrassé un seul instant les injures de lord Sandwich.

Les habitants du Massachusetts furent déclarés rebelles, et de nouvelles troupes partirent pour aller joindre celles que commandait déjà le général Gage, chargé de les châtier et de les soumettre. Franklin comprit que, l'épée étant tirée du fourreau, la guerre ne se terminerait que par l'assujettissement ou l'indépendance des colonies américaines. Il ne pouvait plus rester en Angleterre avec utilité pour sa patrie et sans danger pour lui-même. Objet des soupçons et de l'animadversion du gouvernement britannique, il avait été prévenu qu'on songeait à le faire arrêter, sous prétexte qu'il avait fomenté une rébellion dans les colonies. Il se mit en garde contre ce dessein avec une vigilante finesse, et prépara clandestinement son départ. Il demanda plusieurs rendez-vous politiques pour le soir même du jour où il devait avoir quitté l'Angleterre. En croyant le tenir toujours sous sa main, le ministère ne devait pas se hâter de le prendre, s'il en avait l'intention. On

le supposait encore à Londres, qu'il était déjà en mer, voguant pour l'Amérique, à laquelle il portait les conseils de son expérience, les ressources de son habileté, les ardeurs de son patriotisme, l'éclat et l'autorité de sa renommée.

Le rôle de conciliateur était fini pour Franklin, celui d'ennemi allait commencer : il devait être aussi opiniâtre dans l'un qu'il s'était montré patient dans l'autre. Franklin ne prenait jamais son parti faiblement. En chaque situation, plaçant son but là où se trouvait le devoir envers son pays, il y marchait avec clairvoyance et avec courage, sans détour comme sans lassitude. Il savait que, dans les débats des hommes et dans les luttes des peuples, celui-là l'emporte toujours qui veut le mieux et le plus longtemps. Pour donner dès lors à ses compatriotes cette volonté qui sait entreprendre, qui peut durer, qui doit prévaloir, cette volonté puissante qu'éclaire la vue de l'intérêt, qu'entretient le sentiment du devoir, qu'anime la force de la passion, il fallait la former peu à peu, la répandre avant de l'employer, la rendre profonde et unanime, pour qu'elle devînt inflexible et victorieuse. C'est à

quoi il s'appliqua; il mit tous ses soins et toute son adresse à faire reconnaître à l'Amérique entière l'inévitable nécessité de la résistance par l'évidente impossibilité de la réconciliation. Cette politique du sage philosophe Franklin fut celle du vertueux général Washington et du ferme démocrate Jefferson, c'est-à-dire des trois plus illustres fondateurs de l'Union américaine. Mais après avoir été conduite à une rupture avec l'Angleterre, l'Amérique avait besoin qu'on tirât de cette rupture son indépendance, et que, pour assurer et affermir cette indépendance, on pourvût à sa défense militaire et à son organisation politique, on lui formât des armées, on lui procurât des alliances, on lui donnât des institutions. Ici, avec une nouvelle situation, commence pour Franklin une œuvre nouvelle. A toutes les gloires qu'il a déjà acquises va se joindre celle de présider à la naissance, de concourir au salut, de travailler à la constitution d'un grand peuple.

CHAPITRE X.

Retour de Franklin en Amérique. — Sa nomination et ses travaux comme membre de l'assemblée de Pensylvanie et du congrès colonial. — Résistance armée des treize colonies. — Leur mise hors de la protection et de la paix du roi par le parlement britannique. — Leur déclaration solennelle d'indépendance, et leur constitution en *États-Unis*. — Organisation politique de la Pensylvanie sous l'influence de Franklin. — Mission sans succès de lord Howe en Amérique. — Premières victoires des Anglais. — Situation périlleuse des Américains. — Envoi de Franklin en France pour y demander du secours et y négocier une alliance.

Embarqué le 22 mars 1775, Franklin arriva, après six semaines de traversée, au cap Delaware, et remit le pied sur cette terre d'Amérique qu'il avait laissée onze années auparavant cordialement soumise à la mère patrie, et qu'il trouva prête à affronter, avec un magnanime élan, tous les périls d'une insurrection sans retour et d'une guerre sans réconciliation. Il y fut reçu avec les témoignages d'une affectueuse reconnaissance et d'une vénération universelle.

Le lendemain même du jour où il entra à Philadelphie, la législature de la Pensylvanie le nomma, d'une commune voix, membre du second congrès qui venait de se réunir le 10 mai dans cette ville. La guerre avait déjà éclaté. Quelques détachements de l'armée anglaise s'étaient, le 19 avril 1775, avancés jusqu'à Lexington et à Concord, y avaient commis d'odieux ravages, et avaient été obligés de se replier précipitamment sur Boston, poursuivis par les miliciens américains, peu aguerris, mais pleins d'ardeur et de courage.

L'attaque de Lexington et de Concord avait irrité l'Amérique au dernier point. Le congrès décida à l'unanimité que les colonies devaient être mises en état de défense (15 juin 1775), et à l'unanimité aussi décerna le commandement suprême des forces continentales au général Washington. Admirable accord ! Il n'y avait ni envie dans les cœurs, ni dissentiment dans les volontés. Le peuple donnait l'autorité avec confiance, les chefs l'acceptaient avec modestie et l'exerçaient avec dévouement.

Franklin, qui fut à cette époque chargé des missions les plus délicates, consacra tout son

temps à la chose publique. Membre de l'assemblée de Pensylvanie et du congrès, il se partageait entre les intérêts de sa province et ceux de l'Amérique entière. Dès six heures du matin, il allait au comité de sûreté chargé de pourvoir à la défense de la Pensylvanie; il y restait jusqu'à neuf. De là il se rendait au congrès, qui ne se séparait qu'à quatre heures après midi. « La plus grande unanimité, écrivait-il à un de ses amis de Londres, règne dans ces deux corps, et tous les membres sont très-exacts à leur poste. On aura peine à croire en Angleterre que l'amour du bien public inspire ici autant de zèle, que des places de quelques mille livres le font chez vous. »

Deux jours après l'élévation de Washington au commandement militaire, et un peu avant son arrivée au camp de Cambridge, le général Gage, pressé entre Boston et les troupes américaines que dirigeait encore le général Ward, attaqua celles-ci pour se dégager du côté de Bunker'shill. Il obtint un succès partiel, mais insignifiant. Ce fut l'unique avantage que remporta le général Gage. Depuis lors il fut serré de près par le vigilant Washington dans la

presqu'île de Boston, et fut remplacé bientôt par le général Howe, envoyé en Amérique avec des forces supérieures. Vers cette époque, Franklin, auquel son bon sens autant que son désir faisait dire « que la Grande-Bretagne avait perdu les colonies pour toujours, » écrivit avec originalité et non sans calcul, à un de ses correspondants d'Angleterre qui semblait douter de la persévérance et de la réussite des *Yankees*, comme on appelait les Anglo-Américains: « La Grande-Bretagne a tué dans cette campagne cent cinquante *Yankis*, moyennant trois millions de dépenses, ce qui fait vingt mille livres par tête; et sur la montagne Bunker, elle a gagné un mille de terrain, dont nous lui avons repris la moitié en nous postant sur la partie cultivée. Dans le même temps, il est né en Amérique soixante mille enfants sur notre territoire. D'après ces données, sa tête mathématique trouvera facilement, par le calcul, quels sont et les dépenses et le temps nécessaires pour nous tuer tous et conquérir nos possessions. »

L'Angleterre ne voulut pas comprendre la gravité de cette situation. Elle ne vit pas que les Américains avaient encore plus d'intérêt à lui ré-

sister qu'elle n'en avait à les soumettre, et qu'ils déploieraient pour affermir leur liberté politique autant d'énergie qu'en avaient montré leurs opiniâtres ancêtres pour assurer leur liberté religieuse. Au lieu d'accueillir une dernière supplication que les colonies adressèrent à la mère patrie pour se réconcilier avec elle si les bills attentatoires à leurs priviléges étaient révoqués, le parlement britannique les mit hors *de la paix du roi et de la protection de la couronne*. A cette déclaration d'inimitié, il n'y avait plus à répondre que par une déclaration d'indépendance. Le moment était venu pour l'Amérique de se détacher entièrement de l'Angleterre, et les esprits y étaient merveilleusement préparés.

Le congrès donc, sur le rapport d'une commission composée de Benjamin Franklin, de Thomas Jefferson, de John Adams, de Rogers Sherman, de Philipp Livingston, annonça, le 4 juillet 1776, que les treize colonies, désormais affranchies de toute obéissance envers la couronne britannique, et renonçant à tout lien politique avec l'Angleterre, formaient des États libres et indépendants, sous le nom d'*États-Unis d'Amérique*. Cette mémorable déclaration d'in-

dépendance fut rédigée par l'avocat virginien Jefferson avec une généreuse grandeur de pensées et une mâle simplicité de langage, dignes d'inaugurer la naissance d'un peuple. Pour la première fois, les droits d'une nation étaient fondés sur les droits mêmes du genre humain, et l'on invoquait, pour établir sa souveraineté, non l'histoire, mais la nature. Les théories de l'école philosophique française, adoptées sur le continent américain avant d'être réalisées sur le continent d'Europe, succédaient aux pratiques du moyen âge; les constitutions remplaçaient les chartes, et à la concession ancienne des priviléges partiels se substituait la revendication nouvelle des libertés générales. Voici comment parlaient ces grands novateurs :

« Nous croyons, et cette vérité porte son évidence en elle-même, que tous les hommes sont nés égaux, qu'ils ont tous été dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables; qu'au nombre de ces droits sont la vie, la liberté, et la recherche du bien-être; que pour assurer ces droits il s'est établi parmi les hommes des gouvernements qui tirent leur légitime autorité du consentement des gouvernés; que

toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient contraire à ces fins-là, un peuple a le droit de la modifier ou de l'abolir, et d'instituer un gouvernement nouveau fondé sur de tels principes, et si bien ordonné, qu'il puisse mieux lui garantir sa sécurité et assurer son bonheur. Il est vrai cependant que la prudence invite à ne pas changer légèrement, et pour des causes passagères, les gouvernements anciennement établis. Et en fait, l'expérience a montré que les hommes sont plus disposés à souffrir lorsque leurs maux sont supportables, qu'à user de leurs droits pour abolir les établissements auxquels ils sont habitués. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations invariablement dirigés vers le même but démontre qu'on a le dessein de les soumettre à un despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de se soustraire au joug d'un pareil gouvernement, et de pourvoir à leur sécurité future en la confiant à de nouveaux gardiens. Telle a été jusqu'ici la patience de ces colonies, et telle est maintenant la nécessité qui les force à changer les bases du gouvernement. »

Après avoir énuméré leurs griefs, et exposé toutes les tentatives qu'ils avaient faites, mais en vain, pour se réconcilier avec un peuple resté sourd à la voix de la justice comme à celle du sang, ils ajoutaient : « Nous donc, les représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en congrès général, en appelant au Juge suprême du monde de la droiture de nos intentions, au nom et par l'autorité du peuple de ces colonies, nous proclamons et déclarons que ces colonies-unies sont de droit et doivent être des États libres et indépendants ;... que, comme États libres et indépendants, elles possèdent le droit de poursuivre la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de faire des traités de commerce, et d'accomplir tous les actes qui appartiennent aux États indépendants. Pour soutenir cette déclaration, mettant toute notre espérance et toute notre foi dans la protection de la divine Providence, nous nous engageons mutuellement, les uns envers les autres, à y employer nos vies, nos biens et notre honneur. »

Ce grand acte d'affranchissement, cette fière revendication de la pleine souveraineté, furent

accueillis avec transport dans les treize colonies, qui se disposèrent à les maintenir avec une énergique persévérance. Le congrès devint le gouvernement général de l'*Union*. La guerre, la paix, les alliances, les emprunts, l'émission du papier-monnaie, la formation des armées, la nomination des généraux, l'envoi des ambassadeurs, toutes les mesures d'intérêt commun furent dans ses attributions, tandis que les États particuliers conservèrent, en l'étendant, leur libre administration et leur souveraineté législative. Il fallut toutefois dégager les gouvernements de ces treize États des liens qui les rattachaient encore au gouvernement métropolitain, et leur donner une organisation séparée et complète. Ils furent donc invités par le congrès à se constituer eux-mêmes ; ils le firent dans des assemblées appelées *conventions*.

La convention de Pensylvanie élut pour son président Franklin, dont les idées prévalurent dans la constitution qu'elle se donna. Ce législateur original, portant dans l'organisation politique le besoin de simplicité et la hardiesse de conception qu'il avait montrés dans la pratique de la vie et dans l'étude de la science, sortit

entièrement des doctrines comme des habitudes anglaises. Il changea même la forme des deux principaux ressorts du gouvernement. Ayant confiance dans la pensée humaine et se mettant en garde contre l'ambition politique, il se prononça pour l'unité du pouvoir législatif et pour la division du pouvoir exécutif. Il ne fit admettre en Pensylvanie qu'une seule assemblée délibérante et déléguer qu'une autorité partagée.

L'organisation du gouvernement pensylvanien était en complet désaccord avec la constitution du gouvernement britannique, où le pouvoir législatif était divisé et le pouvoir exécutif concentré, ce qui rendait la délibération plus lente et plus sage, l'action plus prompte et plus sûre. La théorie de Franklin n'était que séduisante. L'histoire ne lui était pas favorable, et l'expérience la fit bientôt abandonner. Cependant la théorie pensylvanienne, qui cessa de convenir à l'Amérique douze années après, fit fortune en Europe. Franklin y devint chef d'école. Il inspira, en 1789, les organisateurs nouveaux de la France; et l'un des principaux et des plus sages d'entre eux, le vertueux duc de la Rochefoucauld, membre du comité de constitution avec Sieyes,

Mirabeau, Chapelier, etc., disait alors de lui : « Franklin seul, dégageant la machine politique de ces mouvements multipliés et de ces contre-poids tant admirés qui la rendaient si compliquée, proposa de la réduire à la simplicité d'un seul corps législatif. Cette grande idée étonna les législateurs de la Pensylvanie : mais le philosophe calma les craintes d'un grand nombre d'entre eux, et les détermina enfin tous à adopter un principe dont l'assemblée nationale a fait la base de la constitution française. » Hélas! la France ne put pas supporter plus longtemps que l'Amérique cette organisation trop simple et trop faible, qui ne préservait point la loi des décisions précipitées et irréfléchies, qui ne couvrait point l'État contre la fougue des passions subversives. Les machines les plus complexes ne sont pas les moins sûres; et lorsque les ressorts en sont bien adaptés entre eux, elles donnent la plus grande force dans la plus grande harmonie. Image de la société si compliquée dans ses besoins, la machine politique réclame des ressorts multiples et savamment combinés, qui concourent par leur action diverse à son utilité commune.

Quoi qu'il en soit, peu de temps après la déclaration générale d'indépendance et la constitution particulière des treize États, lord Howe, investi du commandement de la flotte anglaise, arriva en Amérique pour faire des propositions aux colonies avant de les attaquer à fond. Son frère, le général Howe, successeur du général Gage comme chef des troupes de terre, devait avoir sous ses ordres une forte armée, composée surtout d'Allemands. Lord Howe n'était chargé que d'inviter les colonies à l'obéissance, en leur offrant le pardon métropolitain. Il écrivit, du bord du vaisseau amiral, à son ami Franklin, avec lequel il avait déjà négocié secrètement à Londres, de le seconder dans sa mission. Franklin lui répondit : « Offrir le pardon à des colonies qui sont les parties lésées, c'est véritablement exprimer l'opinion que votre nation mal informée et orgueilleuse a bien voulu concevoir de notre ignorance, de notre bassesse et de notre insensibilité ; mais cette démarche ne peut produire d'autre effet que d'augmenter notre ressentiment. Il est impossible que nous pensions à nous soumettre à un gouvernement qui, avec la barbarie et la cruauté

la plus féroce, a brûlé nos villes sans défense au milieu de l'hiver, a excité les sauvages à massacrer nos cultivateurs, et nos esclaves à assassiner leurs maîtres, et qui nous envoie en ce moment des mercenaires étrangers, pour inonder de sang nos établissements. Ces injures atroces ont éteint jusqu'à la dernière étincelle d'affection pour une mère patrie qui nous était jadis si chère. »

Lord Howe s'étant adressé au congrès, cette assemblée désigna, pour l'entendre, Franklin, Adams et Rutledge. Les commissaires américains entrèrent en conférence avec l'amiral anglais dans l'île des États (Staten-Island), en face d'Amboy. Aux propositions de rentrer dans le devoir, avec la promesse vague d'examiner de nouveau les actes qui faisaient l'objet de leurs plaintes, ils répondirent qu'il n'y avait plus à espérer de leur part un retour à la soumission; qu'après avoir montré une patience sans exemple, ils avaient été contraints de se soustraire à l'autorité d'un gouvernement tyrannique; que la déclaration de leur indépendance avait été acceptée par toutes les colonies, et qu'il ne serait plus même au pouvoir du congrès de l'annuler;

qu'il ne restait donc à la Grande-Bretagne qu'à traiter avec eux comme avec les autres peuples libres. Cette froide et irrévocable signification de leur désobéissance et de leur souveraineté fut confirmée par le congrès, qui, le 17 septembre 1776, publia le rapport de ses commissaires, en approuvant leur langage et leur conduite. Il fallait maintenant faire prévaloir une aussi fière résolution les armes à la main, et lui donner la consécration indispensable de la victoire.

Ce n'était point le tour qu'avaient pris jusque-là les choses. La guerre n'avait pas été heureuse pour les Américains. Ils avaient tenté d'abord une diversion hardie, en entreprenant la conquête du Canada, qui les aurait préservés de toute hostilité vers leur frontière septentrionale, et aurait privé les Anglais de leur principal point d'appui sur le continent. Le général Montgommery s'était avancé par les lacs pour attaquer cette province du côté de Montréal, tandis que Washington avait envoyé de son camp de Cambridge le colonel Arnold, qui, remontant l'Hudson et la Sorel, devait y pénétrer du côté de Québec. Grâce à ces deux vaillants hommes, cette audacieuse invasion fut

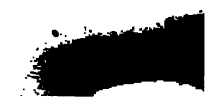
sur le point de réussir. Montgommery entra dans Montréal, se rendit à marches forcées devant Québec, l'investit avec sa petite troupe, et allait s'en rendre maître par un assaut, lorsqu'il tomba sous la mitraille anglaise. Le colonel Arnold, après des fatigues incroyables et des périls sans nombre, ayant traversé des pays impraticables au cœur d'un hiver rigoureux, arriva pour continuer l'héroïque entreprise de Montgommery sans avoir le moyen de l'achever. Être arrêté un instant dans l'exécution des desseins qui dépendent de la promptitude des succès et de l'étonnement des esprits, c'est y avoir échoué. Québec, dont la prise avait été manquée par la mort soudaine de Montgommery, s'était mis en état de défense; et le Canada n'ayant point été enlevé aux Anglais par surprise, ne pouvait être conquis sur eux par une guerre régulière. Les Anglais devaient bientôt y être plus forts que les Américains, et contraindre ceux-ci à l'évacuer pour toujours.

Non-seulement le plan d'attaque des insurgés contre les possessions britanniques n'avait point réussi, mais leur plan de défense sur leur propre territoire avait été accompagné de grands

revers. Les Anglais n'ayant plus à châtier une seule province, mais à dompter les treize colonies, avaient changé leurs dispositions militaires. Il ne leur convenait point de rester à Boston, dont le golfe était trop tourné vers l'une des extrémités de l'Amérique insurgée, et ils songèrent à occuper une position plus centrale. Le beau fleuve de l'Hudson, près de l'embouchure duquel était assise la riche ville de New-York, et dont le cours séparait presque en deux les colonies du nord-est et les colonies du sud-ouest, établissait, par le lac Champlain et la rivière de la Sorel, une communication intérieure avec le Canada. Cette ligne était, sous tous les rapports, importante à acquérir pour les Anglais. Maîtres des bouches et du cours de l'Hudson, ils pouvaient, du quartier général de New-York comme d'un centre, diriger des expéditions militaires sur les divers points de la circonférence insurgée, et envahir les provinces de la rive gauche ou celles de la rive droite, selon que les y pousserait leur politique ou leur ressentiment. Ils résolurent donc de s'en emparer et de s'y établir.

Ils avaient évacué Boston au printemps (17 mars) de 1776. Leur armée ne s'élevait pas alors au-dessus de 11,000 hommes; mais ils avaient reçu dans l'été des renforts qui leur étaient venus de l'Europe, des Antilles et des Florides. Le général Howe avait de 24 à 30,000 hommes, disciplinés et aguerris, lorsqu'il se décida à attaquer l'île Longue (Long-Island), située en avant de New-York, et dont la pointe méridionale s'avance vers les bouches de l'Hudson. Le prévoyant Washington avait quitté son camp de Cambridge, et, devinant le dessein des Anglais, il s'était posté avec 13,000 miliciens sur le point qu'ils voulaient envahir, pour le leur disputer. Mais ses forces étaient trop peu considérables et la qualité de ses troupes était trop inférieure pour qu'il eût l'espérance d'y parvenir. Le mérite de ce grand homme devait être pendant longtemps de soutenir sa cause en se faisant battre pour elle, et de se montrer assez constant dans le dessein de sauver son pays et assez inébranlable aux revers, pour se donner le temps comme le moyen de vaincre.

Les Anglais descendirent dans Long-Island, et y gagnèrent une sanglante bataille sur les Amé-



ricains, qui y perdirent près de 2,000 hommes. Ils débarquèrent ensuite sur le continent, marchèrent sur New-York que l'armée des insurgés évacua, remontèrent l'Hudson, et s'emparèrent des forts Washington et Lee, placés sur ses deux rives vis-à-vis l'un de l'autre, et commandant le cours du fleuve. Ils conquirent ensuite la province voisine de New-Jersey, où s'était d'abord retiré le général américain avec les faibles débris de son armée. Suivi de 4,000 hommes seulement, il s'était posté à Trenton, sur la Delaware; et bientôt les forces supérieures du général anglais l'avaient réduit à quitter cette dernière position dans le New-Jersey. Battu mais non découragé, dépourvu de moyens de résistance mais soutenu par une volonté indomptable, il passa alors la Delaware afin de couvrir Philadelphie, où siégeait le congrès, et où devait marcher d'un moment à l'autre l'armée victorieuse, pour prendre la capitale et disperser le gouvernement de l'insurrection.

La situation ne pouvait pas être plus périlleuse : elle semblait désespérée. L'Amérique avait un habile général, mais elle n'avait pas d'armée régulière. Manquant d'armes, de mu-

nitions, de vivres, de vêtements même pour ses soldats, Washington était obligé de lutter contre des troupes régulières, bien conduites, fournies de tout, avec des miliciens braves mais mal organisés, qui arrivaient et se retiraient selon le terme de leurs engagements, et qui conservèrent longtemps l'indiscipline de l'insurrection. Le congrès lui-même exerçait une souveraineté générale, faible et mal obéie. Il ne pouvait ni faire des lois obligatoires pour les États particuliers, ni lever des troupes sur leur territoire, ni les soumettre à des impôts. Ces divers droits appartenaient aux États eux-mêmes, qui possédaient la souveraineté effective, et auprès desquels le congrès n'intervenait que par la voie du conseil et des recommandations. Il avait émis pour le service de l'*Union* 24 millions de dollars (120 millions de fr.) d'un papier-monnaie qui fut promptement discrédité. Dans ce moment de suprême péril, où il devait pourvoir à tant de besoins avec un papier-monnaie sans valeur, résister, avec une armée presque dissoute, à l'invasion anglaise qui s'étendait, et au parti métropolitain qui, sous le nom de *loyaliste*, levait hardiment la tête, le



congrès n'avait d'autre ressource que de chercher au dehors des secours en armes et en argent par des emprunts, des secours en hommes et en vaisseaux par des alliances.

Il tourna d'abord les yeux vers la France. Cette nation, depuis longtemps célèbre par la générosité de ses sentiments, était devenue, par la récente liberté de ses idées, plus accessible encore à l'appel d'un peuple opprimé qui tentait de s'affranchir. Pays des pensées hardies et des nobles dévouements, la France était plus disposée que jamais à se passionner pour les causes justes, à s'engager dans les entreprises utiles aux progrès du genre humain. Elle marchait à grands pas, par la voie des théories, vers le même but où les Américains avaient été conduits par la route des traditions, et sa révolution de liberté était à treize ans de date de leur révolution d'indépendance. D'ailleurs, le penchant de la nation se rencontrait ici avec les calculs du gouvernement; et l'enthousiasme populaire était cette fois d'accord avec l'intérêt politique. Assister les Américains contre les Anglais, c'était se préparer un allié et se venger d'un ennemi. Personne, mieux que Franklin, ne pou-

vait aller plaider en France la cause de l'Amérique. Le libre penseur devait y obtenir l'appui zélé des philosophes qui dirigeaient dans ce moment l'esprit public; le négociateur adroit devait y décider la prompte coopération du ministre prévoyant et capable qui y conduisait les affaires étrangères; l'homme spirituel devait y plaire à tout le monde, et le noble vieillard ajouter aux sympathies du peuple pour son pays par le respect que le peuple porterait à sa personne. Aussi le congrès le désigna-t-il, malgré son grand âge, pour cette lointaine et importante mission.



CHAPITRE XI.

Accueil que Franklin reçoit en France. — Proposition faite à Louis XVI, par M. de Vergennes, de soutenir la cause des *États-Unis* immédiatement après leur déclaration d'indépendance.—Secours particuliers qu'il leur donne. — Démarches actives de Franklin auprès de la France, de l'Espagne, de la Hollande. — Son établissement à Passy. — Résistance magnanime de Washington à l'invasion anglaise à Trenton, à Princeton, à Germantown. — Victoire remportée par le général américain Gates sur le général anglais Burgoyne, forcé de se rendre à Saratoga. — Traités d'alliance et de commerce conclus par Franklin entre les États-Unis et la France, le 6 février 1778. — Sa présentation à la cour. — Enthousiasme dont il est l'objet; sa rencontre avec Voltaire.

Nommé commissaire des États-Unis auprès de la France, et accrédité bientôt aussi auprès de l'Espagne, qu'unissait étroitement à elle le pacte de famille, Franklin partit de Philadelphie le 28 octobre 1776, accompagné de ses deux petits-fils, William Temple Franklin et Benjamin Franklin Bache. Il avait été précédé à Paris par M. Silas Deane, et il devait y être suivi par M. Arthur Lee, que le con-

grès lui avait donnés pour collègues. Après une traversée de cinq semaines, il arriva heureusement, le 3 décembre, dans la baie de Quiberon. Ce n'était pas la première fois qu'il visitait la France : il l'avait déjà traversée en 1768, après un voyage qu'il avait fait sur le continent, lorsqu'il était agent des colonies à Londres. A cette époque, il avait été présenté à Louis XV, qui avait voulu voir celui dont le hardi génie avait dérobé la foudre aux nuages. Il venait persuader maintenant au successeur de Louis XV d'arracher la domination de l'Amérique aux Anglais.

Après avoir passé quelques jours à Nantes, il se rendit à Paris, où l'annonce de son arrivée avait produit et où sa présence entretint une sensation extraordinaire. La lutte des Américains contre les Anglais avait ému l'Europe, et surtout la France. Les *insurgents*, comme on appelait les colons révoltés, y étaient l'objet d'un intérêt incroyable. Dans les cafés et dans les lieux publics, on ne parlait que de la justice et du courage de leur résistance. Tous ceux dont l'épée était oisive, et dont le cœur aimait les nobles aventures, voulaient s'enrôler à leur service. La

vue de Franklin, la simplicité sévère de son costume, la bonhomie fine de ses manières, le charme attrayant de son esprit, son aspect vénérable, sa modeste assurance et son éclatante renommée, mirent tout à fait à la mode la cause américaine. « Je suis en ce moment, écrivait-il un peu plus tard, à propos de l'engouement dont il était l'objet, le personnage le plus remarquable dans Paris. » Il ajoutait, dans une autre lettre : « Les Américains sont traités ici avec une cordialité, un respect, une affection, qu'ils n'ont jamais rencontrés en Angleterre lorsqu'ils y ont été envoyés. »

Cependant il ne voulut point prendre encore de caractère public, de peur d'embarrasser la cour de France et de compromettre le gouvernement de l'Union, si ce caractère n'était point reconnu. Aussi ne fut-il d'abord reçu qu'en particulier par M. de Vergennes, qui aurait craint, s'il l'avait reçu officiellement lui et ses collègues, d'exciter les ombrages de l'Angleterre, sans qu'on fût prêt à la combattre encore. En homme d'État prévoyant et résolu, ce ministre avait poussé depuis plusieurs mois le gouvernement de Louis XVI à s'engager dans cette guerre,

Dès que la déclaration d'indépendance avait été connue, il avait adressé, le 31 août 1776, au roi, en présence de MM. de Maurepas, de Sartine, de Saint-Germain et de Clugny, membres de son conseil, un rapport sur le parti qu'il convenait de prendre dans ce moment solennel. Avec la vue la plus nette et par les considérations les plus politiques et les plus hautes, il déclarait que la guerre deviendrait tôt ou tard inévitable, qu'elle serait uniquement maritime, et qu'elle aurait à la fois l'opportunité de la vengeance, le mérite de l'utilité, et la gloire de la réussite.

« Quel plus beau moment, disait-il, la France pourrait-elle choisir pour effacer la honte de la surprise odieuse qui lui fut faite en 1755, et de tous les désastres qui en furent la suite, que celui où l'Angleterre est engagée dans une guerre civile, à mille lieues de la métropole?... » Persuadé que les colonies étaient irréconciliables avec l'Angleterre; croyant que la France pouvait établir avec elles une liaison solide, *nul intérêt ne devant diviser deux peuples qui ne communiquaient entre eux qu'à travers de vastes espaces de mer;* désirant que le commerce de leurs denrées et de leurs produits vînt

animer ses ports et vivifier son industrie ; conseillant de priver du même coup la Grande-Bretagne des ressources qui avaient tant contribué à ce haut *degré d'honneur et de richesse* où elle était parvenue, il ajoutait : « Si Sa Majesté, saisissant une circonstance unique que les siècles ne reproduiront peut-être jamais, réussissait à porter à l'Angleterre un coup assez sensible pour abattre son orgueil et pour faire rentrer sa puissance dans de justes bornes, elle aurait la gloire de n'être pas seulement le bienfaiteur de son peuple, mais celui de toutes les nations. »

Cette forte politique ne devait pas être adoptée sur-le-champ par M. de Maurepas ni par Louis XVI. Toutefois, le cabinet de Versailles, obéissant à l'irrésistible impulsion de ses intérêts, secourut secrètement les colonies insurgées. Déjà, dans le mois de mai 1776, il avait mis un million de livres tournois à la disposition des agents chargés de leur procurer des munitions et des armes. Le fameux et entreprenant Beaumarchais dirigeait l'achat et l'envoi de ces fournitures militaires. En 1777, deux millions de plus furent consacrés sous main à

ce service. Les commissaires américains furent admis en outre à traiter avec les fermiers généraux de France, auxquels ils vendirent du tabac de Virginie et de Maryland pour deux millions de livres. Leurs navires furent reçus dans les ports de France, et le gouvernement ferma les yeux sur l'enrôlement des officiers qui s'engageaient sous leur drapeau, l'acquisition des armes qui étaient expédiées pour leurs troupes, la vente des prises qui étaient faites par leurs corsaires. Cette hostilité couverte, dont se plaignait l'Angleterre, devait bientôt se changer en guerre déclarée.

En attendant l'occasion qui devait donner la France pour alliée à l'Amérique, Franklin s'était établi dans l'agréable village de Passy, aux portes mêmes de Paris : il y occupait une maison commode, avec un vaste jardin. Il avait dans son voisinage très-rapproché la veuve du célèbre Helvétius, si généreux comme fermier général, si sec comme philosophe. Elle habitait Auteuil avec une petite colonie d'amis distingués, au nombre desquels étaient le spirituel abbé Morellet et le savant médecin Cabanis. Elle recevait tout ce que Paris avait de considé-

ricains, qui y perdirent près de 2,000 hommes. Ils débarquèrent ensuite sur le continent, marchèrent sur New-York que l'armée des insurgés évacua, remontèrent l'Hudson, et s'emparèrent des forts Washington et Lee, placés sur ses deux rives vis-à-vis l'un de l'autre, et commandant le cours du fleuve. Ils conquirent ensuite la province voisine de New-Jersey, où s'était d'abord retiré le général américain avec les faibles débris de son armée. Suivi de 4,000 hommes seulement, il s'était posté à Trenton, sur la Delaware; et bientôt les forces supérieures du général anglais l'avaient réduit à quitter cette dernière position dans le New-Jersey. Battu mais non découragé, dépourvu de moyens de résistance mais soutenu par une volonté indomptable, il passa alors la Delaware afin de couvrir Philadelphie, où siégeait le congrès, et où devait marcher d'un moment à l'autre l'armée victorieuse, pour prendre la capitale et disperser le gouvernement de l'insurrection.

La situation ne pouvait pas être plus périlleuse : elle semblait désespérée. L'Amérique avait un habile général, mais elle n'avait pas d'armée régulière. Manquant d'armes, de mu-

nitions, de vivres, de vêtements même pour ses soldats, Washington était obligé de lutter contre des troupes régulières, bien conduites, fournies de tout, avec des miliciens braves mais mal organisés, qui arrivaient et se retiraient selon le terme de leurs engagements, et qui conservèrent longtemps l'indiscipline de l'insurrection. Le congrès lui-même exerçait une souveraineté générale, faible et mal obéie. Il ne pouvait ni faire des lois obligatoires pour les États particuliers, ni lever des troupes sur leur territoire, ni les soumettre à des impôts. Ces divers droits appartenaient aux États eux-mêmes, qui possédaient la souveraineté effective, et auprès desquels le congrès n'intervenait que par la voie du conseil et des recommandations. Il avait émis pour le service de l'*Union* 24 millions de dollars (120 millions de fr.) d'un papier-monnaie qui fut promptement discrédité. Dans ce moment de suprême péril, où il devait pourvoir à tant de besoins avec un papier-monnaie sans valeur, résister, avec une armée presque dissoute, à l'invasion anglaise qui s'étendait, et au parti métropolitain qui, sous le nom de *loyaliste*, levait hardiment la tête, le

congrès n'avait d'autre ressource que de chercher au dehors des secours en armes et en argent par des emprunts, des secours en hommes et en vaisseaux par des alliances.

Il tourna d'abord les yeux vers la France. Cette nation, depuis longtemps célèbre par la générosité de ses sentiments, était devenue, par la récente liberté de ses idées, plus accessible encore à l'appel d'un peuple opprimé qui tentait de s'affranchir. Pays des pensées hardies et des nobles dévouements, la France était plus disposée que jamais à se passionner pour les causes justes, à s'engager dans les entreprises utiles aux progrès du genre humain. Elle marchait à grands pas, par la voie des théories, vers le même but où les Américains avaient été conduits par la route des traditions, et sa révolution de liberté était à treize ans de date de leur révolution d'indépendance. D'ailleurs, le penchant de la nation se rencontrait ici avec les calculs du gouvernement; et l'enthousiasme populaire était cette fois d'accord avec l'intérêt politique. Assister les Américains contre les Anglais, c'était se préparer un allié et se venger d'un ennemi. Personne, mieux que Franklin, ne pou-

vait aller plaider en France la cause de l'Amérique. Le libre penseur devait y obtenir l'appui zélé des philosophes qui dirigeaient dans ce moment l'esprit public ; le négociateur adroit devait y décider la prompte coopération du ministre prévoyant et capable qui y conduisait les affaires étrangères ; l'homme spirituel devait y plaire à tout le monde, et le noble vieillard ajouter aux sympathies du peuple pour son pays par le respect que le peuple porterait à sa personne. Aussi le congrès le désigna-t-il, malgré son grand âge, pour cette lointaine et importante mission.

—

CHAPITRE XI.

Accueil que Franklin reçoit en France. — Proposition faite à Louis XVI, par M. de Vergennes, de soutenir la cause des *États-Unis* immédiatement après leur déclaration d'indépendance. — Secours particuliers qu'il leur donne. — Démarches actives de Franklin auprès de la France, de l'Espagne, de la Hollande. — Son établissement à Passy. — Résistance magnanime de Washington à l'invasion anglaise à Trenton, à Princeton, à Germantown. — Victoire remportée par le général américain Gates sur le général anglais Burgoyne, forcé de se rendre à Saratoga. — Traités d'alliance et de commerce conclus par Franklin entre les États-Unis et la France, le 6 février 1778. — Sa présentation à la cour. — Enthousiasme dont il est l'objet; sa rencontre avec Voltaire.

Nommé commissaire des États-Unis auprès de la France, et accrédité bientôt aussi auprès de l'Espagne, qu'unissait étroitement à elle le pacte de famille, Franklin partit de Philadelphie le 28 octobre 1776, accompagné de ses deux petits-fils, William Temple Franklin et Benjamin Franklin Bache. Il avait été précédé à Paris par M. Silas Deane, et il devait y être suivi par M. Arthur Lee, que le con-

grès lui avait donnés pour collègues. Après une traversée de cinq semaines, il arriva heureusement, le 3 décembre, dans la baie de Quiberon. Ce n'était pas la première fois qu'il visitait la France : il l'avait déjà traversée en 1768, après un voyage qu'il avait fait sur le continent, lorsqu'il était agent des colonies à Londres. A cette époque, il avait été présenté à Louis XV, qui avait voulu voir celui dont le hardi génie avait dérobé la foudre aux nuages. Il venait persuader maintenant au successeur de Louis XV d'arracher la domination de l'Amérique aux Anglais.

Après avoir passé quelques jours à Nantes, il se rendit à Paris, où l'annonce de son arrivée avait produit et où sa présence entretint une sensation extraordinaire. La lutte des Américains contre les Anglais avait ému l'Europe, et surtout la France. Les *insurgents*, comme on appelait les colons révoltés, y étaient l'objet d'un intérêt incroyable. Dans les cafés et dans les lieux publics, on ne parlait que de la justice et du courage de leur résistance. Tous ceux dont l'épée était oisive, et dont le cœur aimait les nobles aventures, voulaient s'enrôler à leur service. La

vue de Franklin, la simplicité sévère de son costume, la bonhomie fine de ses manières, le charme attrayant de son esprit, son aspect vénérable, sa modeste assurance et son éclatante renommée, mirent tout à fait à la mode la cause américaine. « Je suis en ce moment, écrivait-il un peu plus tard, à propos de l'engouement dont il était l'objet, le personnage le plus remarquable dans Paris. » Il ajoutait, dans une autre lettre : « Les Américains sont traités ici avec une cordialité, un respect, une affection, qu'ils n'ont jamais rencontrés en Angleterre lorsqu'ils y ont été envoyés. »

Cependant il ne voulut point prendre encore de caractère public, de peur d'embarrasser la cour de France et de compromettre le gouvernement de l'Union, si ce caractère n'était point reconnu. Aussi ne fut-il d'abord reçu qu'en particulier par M. de Vergennes, qui aurait craint, s'il l'avait reçu officiellement lui et ses collègues, d'exciter les ombrages de l'Angleterre, sans qu'on fût prêt à la combattre encore. En homme d'État prévoyant et résolu, ce ministre avait poussé depuis plusieurs mois le gouvernement de Louis XVI à s'engager dans cette guerre.

Dès que la déclaration d'indépendance avait été connue, il avait adressé, le 31 août 1776, au roi, en présence de MM. de Maurepas, de Sartine, de Saint-Germain et de Clugny, membres de son conseil, un rapport sur le parti qu'il convenait de prendre dans ce moment solennel. Avec la vue la plus nette et par les considérations les plus politiques et les plus hautes, il déclarait que la guerre deviendrait tôt ou tard inévitable, qu'elle serait uniquement maritime, et qu'elle aurait à la fois l'opportunité de la vengeance, le mérite de l'utilité, et la gloire de la réussite.

« Quel plus beau moment, disait-il, la France pourrait-elle choisir pour effacer la honte de la surprise odieuse qui lui fut faite en 1755, et de tous les désastres qui en furent la suite, que celui où l'Angleterre est engagée dans une guerre civile, à mille lieues de la métropole?... » Persuadé que les colonies étaient irréconciliables avec l'Angleterre; croyant que la France pouvait établir avec elles une liaison solide, *nul intérêt ne devant diviser deux peuples qui ne communiquaient entre eux qu'à travers de vastes espaces de mer;* désirant que le commerce de leurs denrées et de leurs produits vînt

animer ses ports et vivifier son industrie ; conseillant de priver du même coup la Grande-Bretagne des ressources qui avaient tant contribué à ce haut *degré d'honneur et de richesse* où elle était parvenue, il ajoutait : « Si Sa Majesté, saisissant une circonstance unique que les siècles ne reproduiront peut-être jamais, réussissait à porter à l'Angleterre un coup assez sensible pour abattre son orgueil et pour faire rentrer sa puissance dans de justes bornes, elle aurait la gloire de n'être pas seulement le bienfaiteur de son peuple, mais celui de toutes les nations. »

Cette forte politique ne devait pas être adoptée sur-le-champ par M. de Maurepas ni par Louis XVI. Toutefois, le cabinet de Versailles, obéissant à l'irrésistible impulsion de ses intérêts, secourut secrètement les colonies insurgées. Déjà, dans le mois de mai 1776, il avait mis un million de livres tournois à la disposition des agents chargés de leur procurer des munitions et des armes. Le fameux et entreprenant Beaumarchais dirigeait l'achat et l'envoi de ces fournitures militaires. En 1777, deux millions de plus furent consacrés sous main à

ce service. Les commissaires américains furent admis en outre à traiter avec les fermiers généraux de France, auxquels ils vendirent du tabac de Virginie et de Maryland pour deux millions de livres. Leurs navires furent reçus dans les ports de France, et le gouvernement ferma les yeux sur l'enrôlement des officiers qui s'engageaient sous leur drapeau, l'acquisition des armes qui étaient expédiées pour leurs troupes, la vente des prises qui étaient faites par leurs corsaires. Cette hostilité couverte, dont se plaignait l'Angleterre, devait bientôt se changer en guerre déclarée.

En attendant l'occasion qui devait donner la France pour alliée à l'Amérique, Franklin s'était établi dans l'agréable village de Passy, aux portes mêmes de Paris : il y occupait une maison commode, avec un vaste jardin. Il avait dans son voisinage très-rapproché la veuve du célèbre Helvétius, si généreux comme fermier général, si sec comme philosophe. Elle habitait Auteuil avec une petite colonie d'amis distingués, au nombre desquels étaient le spirituel abbé Morellet et le savant médecin Cabanis. Elle recevait tout ce que Paris avait de considé-

rable dans les lettres et dans l'État. Franklin se lia d'une étroite amitié avec cette femme excellente et gracieuse, remarquable encore par sa beauté, recherchée pour son esprit, attrayante par sa douceur, incomparable par sa bonté. Il vécut neuf ans dans son aimable intimité. C'est auprès d'elle qu'il vit les chefs des encyclopédistes, d'Alembert et Diderot; c'est à elle qu'il dut son amitié avec Turgot, le philosophique prophète de l'indépendance américaine, le précurseur entreprenant de la révolution française. Après avoir annoncé en 1750, avec une force d'esprit rare, qu'avant vingt-cinq années les colonies anglaises se sépareraient de la métropole comme un fruit mûr se détache de l'arbre, Turgot venait de quitter les conseils de Louis XVI pour avoir voulu mettre les institutions de la France au niveau de ses idées, accorder son état politique avec son progrès social, et prévenir les violences d'une révolution par l'accomplissement d'une réforme. C'est surtout chez madame Helvétius qu'il entra en commerce régulier avec tous ces philosophes du XVIIIe siècle qui s'étaient rendus les maîtres des esprits, et s'étaient faits les instituteurs des

peuples. Secondé par ce parti généreux, hardi, actif, puissant, Franklin, après avoir gagné le public à sa cause, n'oubliait rien pour y amener le gouvernement. Il pressait la cour de Versailles; il écrivait à celle de Madrid, avec laquelle le congrès, se reposant *sur sa sagesse et son intégrité*, l'avait chargé de négocier un traité d'amitié et de commerce; il envoyait Arthur Lee à Amsterdam et à Berlin; il garantissait la sûreté de l'emprunt qui devait permettre d'acquérir des armes et de poursuivre la guerre; il hâtait enfin de ses vœux comme de ses efforts la résolution que prendrait l'Europe d'embrasser la défense de l'Amérique.

Ce moment arriva. La résistance prolongée, et sur quelques points heureuse, des *insurgents*, décida le gouvernement de Louis XVI à les secourir. Après la défaite de Long-Island, l'évacuation de New-York, la prise des forts de l'Hudson, la conquête du New-Jersey, Washington avait sauvé son pays par la mâle constance de son caractère et l'habile circonspection de ses manœuvres. Non-seulement il avait évité de se laisser acculer entre l'armée et la flotte anglaise, comme l'aurait voulu le général Howe

pour lui faire mettre bas les armes; mais il avait conçu et il exécuta le dessein de surprendre, au cœur de l'hiver, les corps britanniques dispersés dans le New-Jersey. Lorsqu'on le croyait affaibli, abattu, impuissant, il passa la Delaware sur la glace, se dirigea, le 25 décembre 1776, par une audacieuse marche de nuit, vers Trenton, qu'il surprit et dont il s'empara, après avoir forcé les troupes hessoises à se rendre prisonnières. Tous les détachements anglais qui bordaient le cours de la Delaware se replièrent; et, au moment où lord Cornwallis vint avec des forces supérieures pour reprendre Trenton, le général des insurgés, se dérobant à lui par un mouvement aussi hardi qu'heureux, alla, sur ses derrières mêmes, battre un corps britannique à Princeton. A la suite d'avantages aussi brillants et aussi inattendus, Washington établit ses quartiers d'hiver, non plus en Pensylvanie, mais dans le New-Jersey, qu'abandonna en grande partie l'armée d'invasion. Il se plaça dans la position montagneuse et forte de Morristown, d'où il ne cessa de harceler les Anglais par des détachements envoyés contre eux. Ces victoires relevèrent dans l'opinion la

cause américaine, mais elles ne parvinrent à suspendre qu'un instant les progrès de la conquête anglaise.

En effet, dans la campagne de 1777, le général Howe se transporta en Pensylvanie pour occuper cette province centrale, et s'établir au siége du gouvernement insurrectionnel. Au lieu d'y pénétrer par le New-Jersey, il y entra par la baie de la Chesapeake. A la tête de dix-huit mille hommes qu'il avait débarqués, il marcha sur Philadelphie. Washington essaya de couvrir la capitale de l'Union américaine. Il avait reçu vingt-quatre mille fusils envoyés de France, et il avait été joint par le chevaleresque précurseur de ce grand peuple, par le généreux marquis de la Fayette, qui, se dérobant aux tendresses d'une jeune femme, enfreignant les ordres formels d'une cour encore indécise, avait quitté son régiment, sa famille, son pays, pour aller mettre son épée et sa fortune au service de la liberté naissante, de cette liberté dont il devait être, pendant soixante ans, le noble champion dans les deux mondes, sans l'abandonner dans aucun de ses périls, sans la suivre dans aucun de ses égarements.

Investi de pouvoirs extraordinaires que lui avait conférés le congrès dans ce moment redoutable, Washington attendit les Anglais sur la Brandywine. Il ne put les empêcher de franchir cette rivière, et d'entrer victorieusement, après l'avoir battu le 11 septembre, dans Philadelphie, d'où le congrès se retira d'abord à Lancaster, et puis à York-Town. Mais, toujours inébranlable, il se maintint devant les Anglais, auxquels il ne laissa ni sécurité ni repos. Renouvelant à Germantown la manœuvre qui lui avait si bien réussi l'année précédente à Trenton et à Princeton, il attaqua l'armée ennemie non loin de Philadelphie, la culbuta, et aurait remporté sur elle un plus grand avantage, sans un brouillard qui mit le désordre dans ses troupes, et les précipita dans une retraite soudaine. Il s'établit ensuite dans un camp fortifié à vingt milles environ de Philadelphie, à Valley Forge, sur un terrain couvert de bois, borné d'un côté par le Schuykill, et de l'autre par des chaînes de collines, d'où il tint le général en échec.

Tandis que Washington contenait l'armée anglaise sur le Schuykill et la Delaware, il s'était passé des événements très-graves sur les

lacs du Nord et sur le haut de l'Hudson. Les Américains, arrêtés dans l'invasion du Canada, avaient été contraints de se replier sur leur propre territoire, où ils furent attaqués, dans l'été de 1777, par le général Burgoyne, avec une armée d'environ dix mille hommes, venue en grande partie d'Angleterre. Ce capitaine entreprenant descendit le lac Champlain, occupa la forteresse de Ticondéroga, placée en avant du lac Georges, se rendit maître des autres forts qui couvraient ce côté de la frontière septentrionale des États-Unis, passa sur la rive droite de l'Hudson, dont il suivit le cours, avec le projet de s'emparer d'Albany et d'aller joindre l'armée centrale établie dans New-York.

Mais, arrivé à Saratoga, il y rencontra le général américain Gates, qui marchait à sa rencontre à la tête de quinze mille hommes. Là finirent ses succès et commencèrent ses désastres. Non-seulement Gates l'arrêta, mais il le battit plusieurs fois, lui enleva tous les moyens d'opérer sa retraite, l'assiégea dans une position désespérée, et, après une terrible lutte qui dura tout un mois, le contraignit à se rendre avec son armée. Le 17 octobre, Burgoyne signa une

capitulation par laquelle les cinq mille huit cents hommes qui lui restaient laissèrent leurs armes entre les mains de leurs ennemis victorieux, et furent conduits comme prisonniers de guerre à Boston, d'où on les transporta en Europe, sous la condition qu'ils ne serviraient plus pendant toute la durée de la guerre.

Cet événement eut des suites considérables. Jointe à la résistance opiniâtre de Washington, la victoire de Gates produisit un effet extraordinaire en Europe. Franklin en tira un grand parti. « La capitulation de Burgoyne, écrivit-il, a causé en France la joie la plus générale, comme si cette victoire avait été remportée par ses propres troupes sur ses propres ennemis, tant sont universels, ardents, sincères, la bonne volonté et l'attachement de cette nation pour nous et pour notre cause! » Il saisit ce moment d'enthousiasme et de confiance, pour entraîner le cabinet de Versailles dans l'alliance qu'il lui proposait depuis longtemps avec les États-Unis. Le 4 décembre, en apprenant au comte de Vergennes que le général Burgoyne avait capitulé à Saratoga, il ne craignit pas d'avancer que le général Howe serait bientôt réduit à en faire

autant à Philadelphie. Il le croyait fermement; car lorsqu'on lui avait annoncé que le général Howe avait pris Philadelphie, il avait répondu : *Dites plutôt que Philadelphie a pris le général Howe*. Il fit sentir à la cour de France combien il lui importait de se décider promptement. Elle pouvait s'unir sans témérité à un pays qui savait si bien se défendre, et elle devait traiter sans retard avec lui, de peur qu'il ne trouvât l'Angleterre disposée aux concessions par la défaite. C'est ce qu'elle admit avec sagacité et exécuta avec résolution. Dès le 7 décembre, M. de Vergennes dicta une note qui fut communiquée à Franklin, à Silas Deane et à Arthur Lee, pour leur annoncer que la maison de Bourbon, déjà bien disposée, par ses intérêts comme par ses penchants, en faveur de la cause américaine, prenait confiance dans la solidité du gouvernement des États-Unis depuis les derniers succès qu'il avait obtenus, et n'était pas éloignée d'établir avec lui un *concert plus direct*.

Le lendemain même, Franklin, Silas Deane et Arthur Lee se montrèrent prêts à entrer en négociation. Ils renouvelèrent la proposition d'un traité de commerce et d'amitié; et, le 16,

ils entrèrent en pourparlers à Passy avec M. Gérard de Rayneval, premier commis des affaires étrangères et secrétaire du conseil d'État, que Louis XVI avait désigné pour être son plénipotentiaire. On convint sans peine d'une étroite alliance, et il fut promis aux négociateurs américains un secours additionnel de trois millions pour le commencement de l'année 1778. On aurait pu signer sur-le-champ ce grand accord, si la France n'avait pas voulu agir de concert avec l'Espagne. Afin d'avoir son utile concours, on expédia un courrier au cabinet de Madrid, trop lent pour se décider vite, et ayant trop à perdre, dans l'émancipation des colonies du nouveau monde, pour ne pas hésiter à en seconder le premier exemple. L'invitation ne fut pas encore acceptée de sa part; et l'on se borna, par une clause secrète, à lui réserver une place dans le traité, en même temps que, par un autre article, on provoquait à entrer dans l'alliance tous les États qui, ayant reçu des injures de la Grande-Bretagne, désiraient l'abaissement de sa puissance et l'humiliation de son orgueil.

Les deux traités furent signés le 6 février. Le 8, les plénipotentiaires américains, en les en-

voyant au président des États-Unis, lui disaient : — « Nous avons la grande satisfaction de vous apprendre, ainsi qu'au congrès, que les traités avec la France sont conclus et signés. Le premier est un traité d'amitié et de commerce ; l'autre est un traité d'alliance, dans lequel il est stipulé que si l'Angleterre déclare la guerre à la France, ou si, à l'occasion de la guerre, elle tente d'empêcher son commerce avec nous, nous devons faire cause commune ensemble, et joindre nos forces et nos conseils. Le grand objet de ce traité est déclaré être d'*établir la liberté, la souveraineté, l'indépendance absolue et illimitée des États-Unis aussi bien en matière de gouvernement qu'en matière de commerce*. Cela nous est garanti par la France avec tous les pays que nous possédons, et que nous posséderons à la fin de la guerre.

« Nous avons trouvé en négociant cette affaire la plus grande cordialité dans cette cour ; on n'a pris ni tenté de prendre aucun avantage de nos présentes difficultés pour nous imposer de dures conditions ; mais la magnanimité et la bonté du roi a été telle, qu'il ne nous a rien proposé que nous n'eussions dû agréer avec empressement

dans l'état d'une pleine prospérité et d'une puissance établie et incontestée. La base du traité a été la plus *parfaite égalité et réciprocité*. En tout, nous avons de grandes raisons d'être très-satisfaits de la bonne volonté de cette cour et de la nation en général, et nous souhaitons que le congrès la cultive par tous les moyens les plus propres à maintenir l'union et à la rendre permanente. »

Ainsi s'accomplit ce grand acte, sans lequel, malgré la constance valeureuse de ses généraux et la déclaration magnanime de son congrès, l'Amérique aurait fini par succomber sous les efforts de la trop puissante Angleterre. Il marqua le véritable avénement des États-Unis parmi les nations. La France se chargea de les y introduire avec une habile générosité. Le plus vieux roi de l'Europe, fidèle aux traditions de sa race et à la politique de son pays, devint le protecteur de la république naissante du nouveau monde, comme ses ancêtres avaient été les utiles alliés des républiques de l'ancien, et avaient soutenu tour à tour les cantons suisses, les villes libres d'Italie, les provinces-unies de Hollande, et les États confédérés de l'Allemagne. La

France ne craignit pas de s'engager dans une longue guerre pour atteindre un grand but.

Franklin eut le mérite d'avoir préparé et signé les deux actes qui procurèrent à sa patrie un belliqueux défenseur, proclamèrent sa souveraineté, garantirent son existence, étendirent son commerce, assurèrent sa victoire, et lui ouvrirent les plus vastes perspectives sur le continent américain. Ces deux traités, où furent introduites les dispositions les plus libérales; où le droit d'aubaine, qui rendait la propriété immobilière incomplète pour les étrangers dans chaque pays, fut aboli; où la liberté des mers fut consacrée par la solennelle admission du droit des neutres que les Anglais ne respectaient point, et par la condamnation des blocus fictifs et du droit de visite, que les Anglais avaient établis dans leur code maritime pour la commodité de leur domination; où la France se fit la protectrice des Américains dans la Méditerranée contre les Barbaresques, comme elle le devint dans l'Océan contre les Anglais; où les deux parties contractantes se promirent de ne pas déposer les armes avant que l'indépendance américaine fût reconnue, et de ne pas traiter l'une sans

l'autre ; ces deux traités, où les intérêts mutuels furent avoués avec franchise, réglés avec équité, et soutenus jusqu'au bout avec une persévérante bonne foi, firent le plus grand honneur à Franklin. On peut dire que le principal négociateur de l'Amérique contribua à la sauver tout autant que son plus vaillant capitaine : il fut alors au comble du bonheur et de la renommée.

Aussi, lorsque M. de Vergennes le présenta à Louis XVI dans le château de Versailles, il y fut l'objet d'une véritable ovation jusque parmi les courtisans. Il parut à cette royale audience avec une extrême simplicité de vêtements. Son âge, sa gloire, ses services, l'alliance si souhaitée qu'il venait de conclure, avaient attiré une grande foule dans les vastes galeries du palais de Louis XIV. On battit des mains sur son passage, saisi qu'on était d'un sentiment de respect et d'admiration à la vue de ce vieillard vénérable, de ce savant illustre, de ce patriote heureux. Le roi l'accueillit avec une distinction cordiale. Il le chargea d'assurer les États-Unis d'Amérique de son amitié ; et, le félicitant lui-même de tout ce qu'il avait fait depuis qu'il était arrivé dans son royaume, il lui en ex-

prima son entière satisfaction. Au retour de cette audience, la foule accueillit Franklin avec les mêmes manifestations, et lui servit longtemps de cortége.

L'enthousiasme dont il fut l'objet à Versailles se renouvela bientôt pour lui à Paris. Ce fut sur ces entrefaites que Voltaire, âgé de quatre-vingt-quatre ans, quitta Ferney, et revint avant de mourir dans cette ville où dominaient alors ses disciples, et où il ne rencontra plus d'adversaires de son génie et d'envieux de sa gloire. Tout le monde voulut voir ce grand homme, applaudir l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, s'incliner devant le souverain intellectuel qui gouvernait l'esprit humain en Europe depuis cinquante ans. Franklin ne fut pas des derniers à visiter Voltaire, qui le reçut avec les sentiments de curiosité et d'admiration qui l'attiraient vers lui. Il l'entretint d'abord en anglais; et comme il avait perdu l'habitude de cette langue, il reprit la conversation en français, et lui dit avec une grâce spirituelle : *Je n'ai pu résister au désir de parler un moment la langue de M. Franklin.* Le sage de Philadelphie, présentant alors son petit-fils au patriarche de Ferney, lui de-

manda de le bénir : « *God and liberty*, Dieu et la liberté, dit Voltaire en levant les mains sur la tête du jeune homme, voilà la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin. »

Peu de temps après, ils se rencontrèrent encore à la séance publique de l'Académie des sciences, et se placèrent à côté l'un de l'autre. Le public contemplait avec émotion ces deux glorieux vieillards qui avaient surpris les secrets de la nature, jeté tant d'éclat sur les lettres, rendu de si grands services à la raison humaine, assuré l'affranchissement des esprits et commencé l'émancipation des peuples. Cédant eux-mêmes à l'irrésistible émotion de l'assemblée, ils s'embrassèrent, au bruit prolongé des applaudissements universels. On dit alors, en faisant allusion aux récents travaux législatifs de Franklin et aux derniers succès dramatiques de Voltaire, que *c'était Solon qui embrassait Sophocle;* c'était plutôt le génie brillant et rénovateur de l'ancien monde qui embrassait le génie simple et entreprenant du nouveau.

CHAPITRE XII.

Tentatives de réconciliation faites auprès de Franklin par le gouvernement anglais. — Bills présentés par lord North et votés par le gouvernement britannique. — Ils sont refusés en Amérique. — Diversion que la guerre contre l'Angleterre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande, amène en faveur des États-Unis. — Succès des alliés. — Démarches et influence de Franklin. — Expédition française conduite par Rochambeau, qui, de concert avec Washington, force lord Cornwalis et l'armée anglaise à capituler dans York-Town. — Négociations pour la paix. — Signature par Franklin du traité de 1783, qui consacre l'indépendance des États-Unis, que l'Angleterre est réduite à reconnaître.

L'Angleterre avait été profondément troublée par la capitulation de Saratoga. La conquête des colonies insurgées n'avançait point; le général Howe, réduit à l'impuissance sur la Delaware, demandait à être remplacé; le général Burgoyne, battu sur l'Hudson, était contraint de se rendre. Au lieu d'opérer l'invasion des États-Unis par le Canada, on avait à craindre de nouveau l'invasion du Canada par

les États-Unis. Le ministère, déconcerté dans ses plans et revenu de ses présomptueuses espérances, voyait s'accroître les attaques de l'opposition qui l'accusait à la fois d'injustice et de témérité, s'envenimer le mécontentement du peuple, qui lui reprochait les charges financières dont il était accablé et la détresse commerciale dont il souffrait. Il redoutait, de plus, que la France et l'Espagne ne se décidassent à embrasser, comme elles le firent, la cause devenue moins incertaine des États-Unis, et qu'à la guerre avec les rebelles d'Amérique ne se joignît la guerre avec les deux puissances maritimes de l'Europe les plus fortes après la Grande-Bretagne.

Lord North, tout en se livrant aux plus vastes préparatifs militaires pour faire face à toutes les inimitiés, essaya de les conjurer. Il s'adressa d'abord à Franklin, auquel l'Angleterre croyait le pouvoir d'apaiser un soulèvement dont elle lui attribuait la provocation. Vers les commencements de janvier 1778, lorsqu'il était en pleine négociation avec la France, ses vieux amis David Hartley, secrètement attaché à lord North, quoique membre whig de la chambre

des communes, et le chef des frères moraves, James Hutton, qui avait ses entrées au palais de Georges III, furent chargés de lui proposer une réconciliation. James Hutton vint lui offrir à Paris les conditions que lord North présenta bientôt au parlement. Franklin refusa, comme insuffisante, la restitution des anciens privilèges dont les colonies auraient été satisfaites avant la guerre, et dont elles ne pouvaient plus se contenter après leur séparation. Il leur fallait maintenant l'indépendance. Elles étaient résolues à ne pas s'en départir, et l'Angleterre n'était point encore prête à la leur accorder. James Hutton retourna attristé à Londres, d'où il conjura Franklin de faire à son tour quelque proposition, ou tout au moins de lui donner son avis. « L'Arioste prétend, répondit Franklin au frère morave, que toutes les choses perdues sur la terre doivent se trouver dans la lune; en ce cas, il doit y avoir une grande quantité de bons avis dans la lune, et il y en a beaucoup des miens formellement donnés et perdus dans cette affaire. Je veux néanmoins, à votre requête, en donner encore un petit, mais sans m'attendre le moins du monde qu'il soit suivi. Il n'y a que Dieu

qui puisse donner en même temps un bon conseil, et la sagesse pour en faire usage.

« Vous avez perdu par cette détestable guerre, et par la barbarie avec laquelle elle a été poursuivie, non-seulement le gouvernement et le commerce de l'Amérique, mais, ce qui est bien pis, l'estime, le respect, l'affection de tout un grand peuple qui s'élève, qui vous considère à présent, et dont la postérité vous considérera comme la plus méchante nation de la terre. La paix peut sans doute être obtenue, mais en abandonnant toute prétention à nous gouverner. »

Il demandait donc qu'on disgraciât les *loyalistes* américains qui avaient provoqué la guerre, les ministres anglais qui l'avaient déclarée, et les généraux qui l'avaient faite; qu'on gardât tout au plus le Canada, la Nouvelle-Écosse, les Florides, et qu'on renonçât à tout le reste du territoire de l'Amérique, pour établir une amitié solide avec elle. « Mais, ajoutait-il, je connais votre peuple : il ne verra point l'utilité de pareilles mesures, ne voudra jamais les suivre, et trouvera insolent à moi de les indiquer. »

Ces mesures, que l'Angleterre se vit contrainte d'adopter en grande partie cinq années

plus tard, furent remplacées par les *bills conciliatoires* de lord North. Ce ministre proposa au parlement, qui y consentit, de renoncer à imposer des taxes à l'Amérique septentrionale, de retirer toutes les lois promulguées depuis le 10 février 1763, d'accorder aux Américains le droit de nommer leurs gouverneurs et leurs chefs militaires. Des commissaires anglais furent nommés pour offrir à l'Amérique ces bills, que David Hartley envoya le 18 février à Franklin. Les traités avec la France étaient alors signés, et six jours après leur conclusion Franklin avait écrit à Hartley : « L'Amérique a été jetée dans les bras de la France. C'était une fille attachée à ses devoirs et vertueuse. Une cruelle marâtre l'a mise à la porte, l'a diffamée, a menacé sa vie. Tout le monde connaît son innocence, et prend son parti. Ses amis désiraient la voir honorablement mariée... Je crois qu'elle fera une bonne et utile femme, comme elle a été une excellente et honnête fille; et que la famille d'où elle a été si indignement chassée aura un long regret de l'avoir perdue. »

Lorsqu'il connut les bills, il les déclara trop tardifs, tout à faits inadmissibles, et plus propres

à éloigner la paix qu'à y conduire. William Pultney se joignit à James Hutton et à David Hartley pour solliciter entre la métropole et les colonies un rapprochement qu'ils croyaient dépendre de lui. Franklin leur assura à tous que désormais ce rapprochement ne pouvait s'effectuer qu'au prix de l'*indépendance reconnue des États-Unis*, et au moyen d'un simple traité d'amitié et de commerce. David Hartley se rendit alors à Paris, pour essayer de rompre l'union redoutable que l'Amérique venait de conclure avec la France. Il y arriva dans la dernière quinzaine d'avril. Il fit à Franklin l'ouverture d'un traité de commerce, où certains avantages seraient concédés à l'Angleterre, avec laquelle l'Amérique s'engagerait de plus dans une alliance défensive et offensive, même contre la France. Franklin répondit que l'Angleterre serait heureuse si on l'admettait, malgré ses torts, à jouir des avantages commerciaux qu'avait obtenus la France ; qu'elle se trompait, si elle croyait, en signant la paix avec les Américains, les enchaîner dans une guerre contre la nation généreuse dont ils avaient trouvé l'amitié au moment de leur détresse et de leur oppression,

et qu'ils la défendraient en cas d'attaque, comme les y obligeaient le sentiment de la reconnaissance et la foi des traités.

David Hartley, n'ayant pu réussir à ébranler la nouvelle alliance, retourna, le 23 avril, en Angleterre. En quittant Franklin, il lui écrivit : « Ni mes pensées ni mes actes ne manqueront jamais pour pousser à la paix dans un temps ou dans un autre. Votre puissance, à cet égard, est infiniment plus grande que la mienne ; c'est en elle que je place mes dernières espérances. Je finis en vous rappelant que ceux qui procurent la paix sont bénis. » Il semblait craindre pour son vieil ami quelque danger, puisqu'il ajoutait d'une façon mystérieuse : « Les temps orageux vont venir, prenez garde à votre sûreté; les événements sont incertains, et les hommes mobiles. » Franklin, tout en le remerciant de son affectueuse sollicitude, lui répondit avec une spirituelle tranquillité : « Ayant presque achevé une longue vie, je n'attache pas grand prix à ce qui m'en reste. Comme le marchand de drap qui n'a plus qu'un petit morceau d'une pièce, je suis prêt à dire : Ceci n'étant que le dernier bout, je ne veux pas être difficile avec vous ;

prenez-le pour ce qui vous plaira. Peut-être le meilleur parti qu'un vieil homme puisse tirer de lui est de se faire martyr. »

Il eut soin de tenir la cour de France au courant de toutes les tentatives faites auprès de lui, afin qu'aucun nuage ne troublât le bon accord, et qu'aucune incertitude ne dérangeât le concert des deux alliés. M. de Vergennes l'en remercia au nom de Louis XVI : « Le grand art du gouvernement anglais, lui dit-il, est d'exciter toujours les divisions, et c'est par de pareils moyens qu'il espère maintenir son empire. Mais ce n'est ni auprès de vous ni auprès de vos collègues que de semblables artifices peuvent être employés avec succès... Au reste, il est impossible de parler avec plus de franchise et de fermeté que vous ne l'avez fait à M. Hartley : il n'a aucune raison d'être satisfait de sa mission. »

M. de Vergennes exprimait la même confiance envers le peuple des États-Unis : il ne se trompait point. Les bills conciliatoires de lord North parvinrent en Amérique plus tôt que les traités avec la France : ils y furent connus vers le milieu d'avril. Washington les jugea insuffisants et inadmissibles, tout comme l'avait fait Franklin ; et

le congrès, partageant la pensée des deux plus sensés et plus glorieux soutiens de l'indépendance américaine, les rejeta sans hésitation, et à l'unanimité des voix. Il déclara qu'il n'admettrait aucune proposition de paix, à moins que l'Angleterre ne retirât ses troupes et ses flottes, et ne reconnût l'indépendance des États-Unis. A peine avait-il repoussé les bills, qu'arrivèrent (le 2 mai) les traités; ils causèrent des transports de joie. L'espérance fut universelle. Le congrès les ratifia sur-le-champ, et nomma Franklin son ministre auprès de la cour de France, qui, de son côté, accrédita M. Gérard de Rayneval auprès du gouvernement des États-Unis. Dans la noble effusion de sa reconnaissance, le congrès écrivit à ses commissaires : « Nous admirons la sagesse et la vraie dignité de la cour de France, qui éclatent dans la conclusion et la ratification des traités faits avec nous. Elles tendent puissamment à faire disparaître cet esprit étroit dans lequel le genre humain a été assez malheureux pour s'entretenir jusqu'à ce jour. Ces traités montrent la politique inspirée par la philosophie, et fondent l'harmonie des affections sur la base des intérêts mutuels. La France

nous a liés plus fortement par là que par aucun traité réservé, et cet acte noble et généreux a établi entre nous une éternelle amitié. »

Cette étroite union ne pouvant être ébranlée, il fallait essayer de la vaincre. L'Angleterre poursuivit donc la gurre avec l'Amérique, et la commença avec la France. La France s'y attendait, et s'y était préparée. Grâce au patriotisme d'un grand ministre, sa marine, si faible et si humiliée dans la guerre de sept ans, s'était rétablie et relevée. Le duc de Choiseul y avait appliqué son génie prévoyant, et, avec une fierté toute nationale, il avait commencé, sous les dernières années de Louis XV, la restauration maritime de la France, que les ministres de Louis XVI avaient soigneusement continuée, surtout depuis les désaccords qui avaient éclaté entre les colonies américaines et leur métropole.

Des flottes étaient réunies dans les principales rades; des vaisseaux étaient en construction sur tous les chantiers. A leur bravoure ordinaire, nos marins joignaient une instruction supérieure, et une grande habileté de manœuvres. Aussi les vit-on durant cinq années, sous les d'Orvilliers, les d'Estaing, les de Grasse, les

Guichen, les Lamotte-Piquet, les Suffren, etc., affronter résolûment et combattre sans désavantage les flottes anglaises sur toutes les mers, dominer dans la Méditerranée, balancer la fortune dans l'Océan, résister héroïquement dans l'Inde, et réussir en Amérique. Belle et patriotique prévoyance qui permit à Louis XVI d'entreprendre avec hardiesse, de poursuivre avec constance, d'exécuter avec bonheur une des choses les plus grandes et les plus glorieuses de notre histoire.

Le premier effet de son intervention en Amérique fut d'amener l'évacuation de la Pensylvanie par les Anglais. Tandis que le comte d'Orvilliers livrait la mémorable bataille navale d'Ouessant à l'amiral Keppel, dont l'escadre, maltraitée, prenait le large, le comte d'Estaing s'avançait vers l'Amérique avec une flotte de douze vaisseaux de ligne et de quatre frégates, pour aller, sur le conseil de Franklin, bloquer l'amiral Howe dans la Delaware, et enfermer dans Philadelphie sir Henri Clinton, qui avait succédé au commandement militaire du général Howe. Mais la flotte et l'armée anglaise avaient échappé au péril en quittant ces parages. L'une

avait reçu l'ordre de transporter cinq mille hommes dans la Floride pour protéger cette province, et l'autre avait opéré sa retraite sur New-York. Lorsque le comte d'Estaing arriva, il ne trouva plus ceux qu'il venait surprendre; la crainte seule de son approche avait fait reculer l'invasion anglaise.

Washington, fidèle à son plan d'une entreprenante défensive, harcela Clinton dans sa marche sur New-York, repassa la Delaware après lui, l'attaqua avec avantage à Montmouth dans le New-Jersey, se porta de nouveau du côté oriental de l'Hudson; et lorsque les Anglais, revenant presque à leur point de départ, se furent renfermés dans cette ville, il prit, à peu de distance de leur quartier général, de fortes positions, d'où il pût surveiller leurs mouvements et s'opposer à leurs entreprises. Il forma une ligne de cantonnements autour de New-York, depuis le détroit de Long-Island jusqu'aux bords de la Delaware.

Les Anglais ne furent point expulsés du territoire américain dans cette campagne, mais ils perdirent une grande partie de ce qu'ils y avaient conquis. Dans la campagne suivante,

ils eurent à combattre un nouvel ennemi. L'Espagne, après un impuissant essai de médiation, se joignit à la France dans l'été de 1779 (juin), et fut secondée bientôt par la Hollande, que l'Angleterre attaqua en 1780, parce qu'elle s'était montrée commercialement favorable aux *insurgents* en 1778. L'appui des trois principales puissances maritimes de l'Europe, et la neutralité armée conclue vers ce temps (juillet et août 1780) entre la Russie, le Danemark, la Suède, contre les théories et les pratiques oppressives des anciens maîtres de la mer, furent pour les États-Unis une diversion puissante et un heureux encouragement.

L'Angleterre se vit obligée de disperser ses forces dans toutes les régions du monde. Elle eut à se défendre dans la Méditerranée, où les Français et les Espagnols lui reprirent Minorque et tentèrent de lui enlever Gibraltar; vers les côtes d'Afrique, où elle perdit tous ses forts et tous ses établissements sur le Sénégal; aux Indes, où, après s'être emparée tout d'abord de Pondichéry, de Chandernagor, de Mahé, elle fut privée de Gondelour, et eut à combattre le redoutable Hyder-Aly et l'héroïque bailly de

Suffren; en Amérique, où les Français, qu'elle avait dépouillés des îles de Saint-Pierre, de Miquelon et de Sainte-Lucie, conquirent sur elle la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, et où les Espagnols se rendirent maîtres de la Mobile, et soumirent la Floride occidentale avec la ville de Pensacola, qu'ils avaient cédée dans la paix du 10 février 1763. Malgré la coalition ouverte ou secrète du monde contre sa puissance, cette fière et énergique nation tint ferme sur toutes les mers, fit face à toutes les inimitiés, et ne renonça point à dompter et à punir ses colonies révoltées.

Seulement elle changea son plan d'attaque. Sir Henri Clinton avait vainement essayé de reprendre les anciens desseins du général Howe en se rendant maître de tout le cours de l'Hudson. Il avait rencontré la résistance victorieuse de Washington, qui l'avait réduit à l'inaction dans New-York. Mais tandis que le général américain, toujours posté avec son armée dans des positions qu'il rendait imprenables, défendait l'accès intérieur du pays, les Anglais se décidèrent à ravager ses côtes, et à porter la ruine

là où ils ne pouvaient plus opérer la conquête. Des corps considérables, détachés de l'armée centrale de New-York, allèrent sur des flottilles dévaster les rivages des deux Carolines, de la Virginie, de la Pensylvanie, du New-Jersey, du New-York, de la Nouvelle-Angleterre. Les villes de Portsmouth, de Suffolk, de New-Haven, de Farifiel, de Norwalk, de Charlestown, de Falmouth, de Norfolk, de Kingston, de Bedford, de Egg-Harbourg, de Germanflatts, furent saccagées et brûlées. De plus, sir Henri Clinton, ayant reçu des renforts d'Europe, reprit le projet d'invasion non plus par le centre des États-Unis, où Washington l'avait fait échouer jusque-là, mais par son extrémité méridionale, où il devait rencontrer moins d'obstacle. Il alla joindre, dans le sud, lord Cornwalis, qui se rendit assez promptement maître des deux Carolines.

Il importait que la France, dont les flottes avaient paru plus qu'elles n'avaient agi sur les côtes américaines, vînt au secours des États-Unis d'une manière efficace. Le général la Fayette, qu'une amitié étroite avait promptement lié à Washington, qui avait acquis la confiance du

congrès par la générosité de son dévouement et la brillante utilité de ses services, se rendit en Europe pour se concerter avec Franklin, et solliciter, d'accord avec lui, cette assistance devenue nécessaire. Le plénipotentiaire américain n'avait pas négligé les intérêts de son pays, et avait soigneusement entretenu l'union des alliés, afin de préparer sa victoire. Il avait repoussé les offres d'une trêve de sept ans, que lord North lui avait proposée par l'entremise de David Hartley, dans l'espoir de séparer l'Amérique de la France, et de les accabler tour à tour en les attaquant à part. Il avait demandé que la trêve équivalût à la paix par une durée de trente ans, et qu'elle fût générale : c'était déjouer les desseins secrets de l'Angleterre, qui n'insista point. Après avoir obtenu de la cour de Versailles des secours considérables d'argent, qui s'élevèrent à trois millions pour 1778, à un seulement pour 1779, à quatre pour 1780, à quatre aussi pour 1781, indépendamment de la garantie d'un emprunt de cinq millions de florins contracté par les États-Unis en Hollande, Franklin obtint encore l'envoi d'une flotte conduite par le chevalier de Ternay, et d'une petite armée

que commanda le comte de Rochambeau, placé sous les ordres directs du général Washington.

Avant que la Fayette ne retournât en Amérique, Franklin fut chargé de remettre une épée d'honneur à ce jeune et vaillant défenseur des États-Unis. Il la lui envoya au Havre par son petit-fils, en lui adressant une lettre dans laquelle il lui exprimait, avec le tour d'esprit le plus délicat, la plus flatteuse des gratitudes : « Monsieur, lui disait-il, le congrès, qui apprécie les services que vous avez rendus aux États-Unis, mais qui ne saurait les récompenser dignement, a résolu de vous offrir une épée, faible marque de sa reconnaissance. Il a ordonné qu'elle fût ornée de devises convenables; quelques-unes des principales actions de la guerre dans lesquelles vous vous êtes distingué par votre bravoure et votre conduite, y sont représentées. Elles en forment, avec quelques figures allégoriques, toutes admirablement exécutées, la principale valeur. Grâce aux excellents artistes que présente la France, je vois qu'il est facile de tout exprimer, excepté le sentiment que nous avons de votre mérite et de nos obligations en-

vers vous. Pour cela, les figures et même les paroles sont insuffisantes. »

Le retour du général la Fayette en Amérique au mois d'avril 1780, et l'arrivée en juillet du corps expéditionnaire de Rochambeau à Rhode-Island, que sir Henri Clinton avait évacuée l'année précédente, n'amenèrent encore rien de décisif dans cette campagne. Rochambeau fut réduit quelque temps à l'inaction dans New-Port par une flotte britannique supérieure à la flotte française qui l'avait conduit. Les Anglais, toujours resserrés dans New-York par Washington, ne firent aucun progrès au centre des États-Unis; mais ils continuèrent leur marche victorieuse au sud. Cornwalis, après avoir battu à Camden le général Gates, s'affermit dans les Carolines. Il se disposa à passer dans la Virginie, qu'Arnold, devenu traître à son pays et infidèle à sa gloire, ravageait avec une flottille et une troupe anglaise, en remontant la Chesapeake et le Potomak. Il s'y transporta en effet l'année suivante, prit possession des deux villes d'York-Town et de Gloucester, où il se fortifia, avec l'intention d'étendre de plus en plus du midi au nord la conquête anglaise. Mais le

général Washington, qui avait opposé la Fayette à Arnold, Green à Cornwalis, combina bientôt une grande opération qui couronna la campagne de 1781 par une mémorable victoire, et mit fin à la guerre.

Pour en fournir les moyens à Washington, Franklin, à qui avait été envoyé par le congrès le colonel John Laurens, afin qu'il obtînt de la cour de Versailles de plus grands secours en argent, en hommes et en vaisseaux, s'était adressé à M. de Vergennes avec les instances les plus vives et les raisons les plus hautes. A la suite d'une violente et longue attaque de goutte, il lui avait écrit : « Ma vieillesse s'accroît. Je me sens affaibli, et il est probable que je n'aurai pas longtemps à m'occuper de ces affaires. C'est pourquoi je saisis cette occasion de dire à Votre Excellence que les conjonctures présentes sont extrêmement critiques... Si l'on souffre que les Anglais recouvrent ce pays, l'opportunité d'une séparation effective ne se présentera plus dans le cours des âges ; la possession de contrées si vastes et si fertiles, et de côtes si étendues, leur donnera une base tellement forte pour leur future grandeur par le rapide ac-

croissement de leur commerce et l'augmentation de leurs matelots et de leurs soldats, qu'ils deviendront *la terreur de l'Europe*, et qu'ils exerceront avec impunité l'insolence qui est naturelle à leur nation. » M. de Vergennes partagea le sentiment de Franklin, et Louis XVI lui accorda ses demandes. Une somme de six millions de livres fut mise à la disposition de Washington ; des munitions, des armes et des effets d'habillement pour vingt mille hommes furent expédiés en Amérique, et le comte de Grasse reçut l'ordre de s'y rendre avec une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates, et une nouvelle troupe de débarquement.

Quant à Franklin, ébranlé par sa dernière indisposition, et craignant de ne plus mettre au service de son pays qu'un esprit fatigué et une activité ralentie, il demanda au congrès de lui accorder un successeur. « J'ai passé ma soixante et quinzième année, écrivit-il au président de cette assemblée ; et je trouve que la longue et sévère attaque de goutte que j'ai eue l'hiver dernier m'a excessivement abattu. Je n'ai pas encore recouvré entièrement les forces corporelles dont je jouissais auparavant. Je ne sais

pas si mes facultés mentales en sont diminuées ; je serais probablement le dernier à m'en apercevoir. Mais je sens mon activité fort décrue, et c'est une qualité que je regarde comme particulièrement nécessaire à votre ministre auprès de cette cour... J'ai été engagé dans les affaires publiques, et j'ai joui de la confiance de mon pays dans cet emploi ou dans d'autres, durant le long espace de cinquante ans. C'est un honneur qui suffit à satisfaire une ambition raisonnable; et aujourd'hui il ne m'en reste pas d'autre que celle du repos, dont je désire que le congrès veuille bien me gratifier en envoyant quelqu'un à ma place. Je le prie en même temps d'être bien assuré qu'aucun doute sur le succès de notre glorieuse cause, qu'aucun dégoût éprouvé à son service, ne m'a induit à résigner mes fonctions. Je n'ai pas d'autres raisons que celles que j'ai données. Je me propose de rester ici jusqu'à la fin de la guerre, qui durera peut-être au delà de ce qui me reste de vie; et si j'ai acquis quelque expérience propre à servir mon successeur, je la lui communiquerai librement, et je l'assisterai, soit

de l'influence qu'on me suppose, soit des conseils qu'il pourra désirer de moi. »

Mais le congrès n'eut garde de priver la cause américaine d'un serviteur si grand et si utile encore. John Jay, qui était accrédité auprès de la cour d'Espagne, comme John Adams auprès des provinces-unies de Hollande, avait écrit de Madrid au congrès, en se louant de l'assistance qu'il avait reçue du docteur Franklin : « Son caractère est ici en grande vénération, et je crois sincèrement que le respect qu'il a inspiré à toute l'Europe a été d'une utilité générale à notre cause et à notre pays. » Le congrès n'accéda donc point à son vœu. Il espérait que des conférences allaient s'ouvrir sous la médiation de l'Autriche et de la Russie ; et son président lui répondit en lui annonçant qu'il avait été désigné pour les conduire, avec John Jay, John Adams, Henri Laurens et Thomas Jefferson : « Vous retirer du service public dans cette conjoncture aurait des inconvénients, car le désir du congrès est de recourir à votre habileté et à votre expérience dans cette prochaine négociation. Vous trouverez le repos qui vous est nécessaire, après avoir rendu ce dernier service

aux États-Unis. » Le secrétaire des affaires étrangères, Robert Livingston, lui exprimait aussi l'espoir « qu'il accepterait la nouvelle charge qui lui était imposée avec de si grands témoignages d'approbation du congrès, pour achever de mener à bien la grande cause dans laquelle il s'était engagé. »

Franklin se rendit. La crise décisive était arrivée. Lorsque le comte de Grasse avait paru dans les eaux de la Chesapeake avec sa puissante flotte, Washington, laissant des troupes suffisantes pour défendre les postes fortifiés de l'Hudson, et trompant sir Henri Clinton sur ses desseins, se porta vivement, réuni à Rochambeau, vers le sud, pour le dégager de l'invasion britannique. Il rejoignit en Virginie la Fayette, qu'avait renforcé le nouveau corps de débarquement; et tous ensemble ils allèrent attaquer dans York-Town lord Cornwalis, jusque-là victorieux. L'armée anglaise, enfermée dans cette place, où elle fut bloquée du côté de la mer par les vingt-six vaisseaux de ligne du comte de Grasse, assiégée du côté de la terre par les troupes combinées de la France et de l'Amérique, après avoir perdu ses postes avancés,

chassée de ses redoutes enlevées dans d'irrésistibles assauts, se vit contrainte de capituler le 19 octobre 1781. Sept mille soldats, sans compter les matelots, se rendirent prisonniers de guerre. La défaite de Cornwalis fut le complément de la défaite de Burgoyne; et Washington acheva à York-Town l'œuvre glorieuse de la délivrance américaine, commencée par le général Gates à Saratoga. La première de ces capitulations avait procuré l'alliance de la France; la seconde donna la paix avec l'Angleterre.

L'Angleterre, en effet, comprit dès ce moment l'inutilité de ses efforts pour reconquérir l'obéissance de l'Amérique. Dans une guerre de six ans elle n'avait pu ni envahir le territoire de ses anciennes colonies par le nord, ni s'y avancer par le centre, et elle s'y trouvait maintenant arrêtée et vaincue au sud. Dépouillée d'une partie de ses possessions par la France, l'Espagne et la Hollande, qui menaçaient de lui en enlever d'autres; attaquée dans ses principes de domination maritime par la Russie, le Danemark, la Suède, l'Autriche et la Prusse, qui avaient formé contre elle la ligue de la neutralité armée; affaiblie dans ses ressources, paralysée

dans son industrie, réduite dans son commerce, atteinte dans son orgueil, elle songea sérieusement à reconnaître l'indépendance de ces colonies, dont, sept années auparavant, elle n'avait pas consenti à supporter les priviléges. Le ministère de lord North, qui avait refusé naguère la médiation de la Russie et de l'Autriche, essaya, avant de succomber sous ses fautes politiques et ses revers militaires, de reprendre les négociations avec Franklin.

Au commencement de janvier 1782, David Hartley pressentit de sa part le docteur son ami sur une paix séparée, dans laquelle l'*indépendance* des États-Unis serait reconnue, mais ne serait pas *dictée et hautainement commandée par la France*. Franklin ne voulut admettre qu'une paix commune à l'Amérique et à ses alliés. Ce fut en vain que lord North fit sonder de nouveau, pour des négociations isolées, les plénipotentiaires américains par M. Digges, et les ministres du roi de France par M. Forth. Des deux côtés, avec une habile entente et une égale bonne foi, on lui répondit qu'on ne consentirait à traiter que de concert, ou qu'on ne cesserait pas de combattre ensemble. Du reste,

le ministère qui avait amené la guerre ne pouvait conclure la paix. Cette œuvre était réservée à un ministère sorti de l'opposition, animé de l'esprit de liberté et armé de sa puissance. Au mois d'avril 1782, le généreux lord Shelburne et l'éloquent Charles Fox formèrent, à la place du cabinet téméraire de lord North, qui venait de se dissoudre, le cabinet conciliant chargé de rétablir l'harmonie entre l'Angleterre et l'Amérique, et de pacifier le monde.

Richard Oswald reçut de lord Shelburne l'ordre de se rendre auprès de Franklin, et d'ouvrir avec lui les premières négociations. Il lui attesta le désir sincère des nouveaux ministres de conclure la paix générale, mais sans souffrir qu'on employât des termes capables d'humilier l'Angleterre, car elle aurait dans ce cas encore assez de passion, de ressources et de fierté pour reprendre la guerre, et y persister avec une énergie indomptable. Afin donc que la cour de Versailles ne parût pas imposer à la cour de Londres l'indépendance de ses anciennes colonies, les négociations se poursuivirent séparément de la part des États-Unis et de leurs alliés, mais avec la sincère résolution de n'agir que de concert et de ne con-

clure qu'en même temps. Elles furent actives et longues. Les pourparlers préliminaires et les discussions définitives durèrent un an et demi. Il y avait à régler, outre l'indépendance de la nouvelle nation, l'étendue de son territoire, les droits de sa navigation, les lieux de ses pêcheries, les intérêts antérieurement et réciproquement engagés du côté des Américains en Angleterre, du côté des Anglais en Amérique; il y avait de plus à déterminer ce que les alliés garderaient de leurs conquêtes et ce qu'ils en restitueraient à la Grande-Bretagne, pour rentrer eux-mêmes dans les possessions qu'ils avaient perdues. D'un sang-froid patient, d'une fermeté habile, d'une droiture insinuante, Franklin, toujours uni à la France, mena ces négociations, dont il eut la principale conduite, à une conclusion heureuse.

Les articles préliminaires signés par les plénipotentiaires américains avec Richard Oswald le 30 novembre 1782, le furent par les plénipotentiaires français et espagnols avec Alleyne Fitz-Herbert le 20 janvier, et par les plénipotentiaires hollandais le 2 septembre 1783. Ces articles préliminaires, changés en clauses défi-

nitives par les traités conclus le mêm
(3 septembre 1783) à Versailles et à Paris
rèrent à la France et à l'Espagne une
considérable de leurs conquêtes, et à l
rique les précieux avantages qui étaient
de son ambition, la cause de son soulèvem
qui devinrent le prix de sa persévérance e
victoire. Par le traité de Versailles, la Fran
da Tabago et Sainte-Lucie, dans les Ai
ne se dessaisit point des établissements du
gal, bien qu'elle récupérât l'île de Gorée e
que; obtint la restitution de Chandernag
Mahé, de Pondichéry, avec les promess
territoire plus étendu dans les Indes orie
l'Espagne conserva Minorque, qu'elle a
prise dans la Méditerranée, et la Floride
elle s'était emparée en Amérique; la Ho
enfin, rentra en possession des colonies
avait perdues, sauf Negapatnam, qu'elle
l'Angleterre. Par le traité de Paris, que F
signa avec son vieil et persévérant ami
Hartley, la métropole admit la pleine in
dance et la légitime souveraineté de ses an
colonies; elle leur concéda le droit de pê
les bancs de Terre-Neuve, dans le golfe Sai

rent, et dans tous les lieux où les Américains l'avaient exercé avant leur insurrection. Elle leur reconnut pour limites : à l'est, la rivière Sainte-Croix; à l'ouest, les rives du Mississipi; et au nord, une ligne qui, partie de l'angle de la Nouvelle-Écosse, traversait par le milieu le lac Ontario, le lac Érié, le lac Huron, le lac Supérieur, et aboutissait au lac Woods pour descendre de là jusqu'au Mississipi, dont la navigation leur était garantie.

Le congrès ratifia sans hésitation et sans délai le traité qui faisait des États-Unis une grande nation pour tout le monde. Avant même qu'il fût signé, les hostilités avaient été suspendues, et les troupes françaises étaient retournées en Europe. Après sa conclusion, les forces anglaises évacuèrent New-York, et le congrès licencia l'armée américaine. En se séparant de ces soldats auxquels il avait communiqué son héroïque constance et sa patriotique abnégation, qui avaient accompli par huit ans de travaux, de souffrances, de victoires, la magnifique tâche de la délivrance de leur pays, Washington vit des larmes couler de leurs yeux, et son noble visage en fut ému. Il leur fit de mâles et touchants adieux.

Se rendant ensuite au milieu du congrès, il déposa le commandement militaire dont il avait été investi, et qu'il avait si utilement et si glorieusement exercé. « Bien des hommes, lui dit le président de cette assemblée, ont rendu d'éminents services pour lesquels ils ont mérité les remercîments du public. Mais vous, Monsieur, une louange particulière vous est due : vos services ont essentiellement contribué à conquérir et à fonder la liberté et l'indépendance de votre pays ; ils ont droit à toute la reconnaissance d'une nation libre. » Le congrès décida unanimement qu'une statue équestre lui serait érigée dans la ville qui servirait de siége au gouvernement, et qui prit elle-même son nom. Après avoir sauvé sa patrie, Washington retourna avec la simplicité d'un ancien Romain dans sa terre de Mont-Vernon, où il présida lui-même à la culture de ses champs, et vécut comme le plus désintéressé des citoyens et le plus modeste des grands hommes.

Quant à Franklin, après avoir consolidé la libre existence de son pays par le traité de Paris, il étendit et régularisa ses relations commerciales en Europe. Ou seul ou associé à

Adams, à Jay et à Jefferson, il conclut des traités de commerce avec la Suède et la Prusse, en négocia avec le Portugal, le Danemark et l'Empire. En même temps qu'il agissait en patriote, il vivait en sage. Il pratiquait toujours les vertus fortes et aimables qu'il s'était données dans sa jeunesse. Disposant de lui-même au milieu des plus nombreuses affaires, ne paraissant jamais soucieux lorsqu'il portait le poids des plus graves préoccupations, il avait son temps libre pour ceux qui voulaient le voir, il conservait sa gaieté spirituelle pour ceux qu'il voulait charmer.

Aussi sa compagnie était recherchée, non comme la plus illustre, mais comme la plus agréable. Il inspirait à ses amis de la tendresse et du respect, de l'attrait et de l'admiration : il ne les aimait pas non plus faiblement. Il éprouvait surtout une vive affection pour madame Helvétius, qu'il appelait *Notre-Dame d'Auteuil*, et qui venait toutes les semaines dîner au moins une fois chez lui à Passy avec sa petite colonie. Il avait perdu sa femme en 1779 ; et malgré ses soixante et seize ans, il proposa à madame Helvétius, un peu avant la fin de la

guerre, de l'épouser. Mais elle avait refusé la main de Turgot, et elle n'accepta point la sienne. Franklin lui écrivit alors une lettre qui est un modèle d'esprit et de grâce :

« Chagriné, lui dit-il, de votre résolution, prononcée si fortement hier soir, de rester seule pendant la vie en l'honneur de votre cher mari, je me retirai chez moi, je tombai sur mon lit, je me crus mort, et je me trouvai dans les champs Élysées.

« On m'a demandé si j'avais envie de voir quelques personnages particuliers. — Menez-moi chez les philosophes. — Il y en a deux qui demeurent ici près, dans ce jardin. Ils sont de très-bons voisins, et très-amis l'un de l'autre. — Qui sont-ils? — Socrate et Helvétius. — Je les estime prodigieusement tous les deux; mais faites-moi voir premièrement Helvétius, parce que j'entends un peu de français et pas un mot de grec. — Il m'a reçu avec beaucoup de courtoisie, m'ayant connu, disait-il, de caractère, il y a quelque temps. Il m'a demandé mille choses sur la guerre et sur l'état présent de la religion, de la liberté et du gouvernement en France. — Vous ne me demandez donc rien de

votre amie madame Helvétius? et cependant elle vous aime encore excessivement, et il n'y a qu'une heure que j'étais chez elle. — Ah! dit-il, vous me faites souvenir de mon ancienne félicité; mais il faut l'oublier pour être heureux ici. Pendant plusieurs années je n'ai pensé qu'à elle; enfin, je suis consolé : j'ai pris une autre femme, la plus semblable à elle que je pouvais trouver. Elle n'est pas, c'est vrai, tout à fait si belle, mais elle a autant de bon sens et d'esprit, et elle m'aime infiniment : son étude continuelle est de me plaire. Elle est sortie actuellement chercher le meilleur nectar et ambroisie pour me régaler ce soir. Restez chez moi, et vous la verrez. — J'aperçois, disais-je, que votre ancienne amie est plus fidèle que vous; car plusieurs bons partis lui ont été offerts, qu'elle a refusés tous. Je vous confesse que je l'ai aimée, moi, à la folie; mais elle était dure à mon égard, et m'a rejeté absolument, pour l'amour de vous. — Je vous plains, dit-il, de votre malheur; car vraiment c'est une bonne femme et bien aimable.... — A ces mots, entrait la nouvelle madame Helvétius; à l'instant, je l'ai reconnue pour madame Franklin, mon ancienne

amie américaine. Je l'ai réclamée; mais elle me disait froidement : « J'ai été votre bonne femme quarante-neuf années et quatre mois, presque un demi-siècle. Soyez content de cela. J'ai formé ici une connexion qui durera l'éternité. » Mécontent de ce refus de mon Eurydice, j'ai pris tout de suite la résolution de quitter ces ombres ingrates, et de revenir en ce bon monde revoir le soleil et vous. Me voici; vengeons-nous. »

Mais il lui fallut bientôt quitter madame Helvétius, et avec elle son agréable demeure de Passy, et cette France où il avait tant d'admirateurs et tant d'amis. Son pays avait encore besoin de lui. Après la paix de 1783, la fédération américaine était près de se dissoudre, et les États particuliers, par un excès d'indépendance, semblaient sur le point de perdre la république, qu'on avait eu tant de peine à fonder. La présence de Franklin, qui avait enfin obtenu d'être remplacé par M. Jefferson, comme ministre près la cour de Versailles, était nécessaire en Amérique pour arrêter une désunion menaçant de devenir fatale. « Il faut absolument, disait Jefferson, que ce grand homme retourne en Amé-

rique. S'il mourait, j'y ferais transporter sa cendre; son cercueil réunirait encore tous les partis. » Franklin, après avoir si habilement développé la civilisation de son pays, si puissamment contribué à l'établissement de son indépendance, avait à consolider son avenir en fortifiant sa constitution.

CHAPITRE XIII.

Faiblesse des gouvernements fédératifs. — Nécessité de fortifier l'Union américaine. — Retour de Franklin à Philadelphie. — Admiration et reconnaissance qu'il excite. — Sa présidence de l'État de Pensylvanie. — Sa nomination à la convention chargée de réviser le pacte fédéral, et de donner aux États-Unis leur constitution définitive. — Sa retraite. — Sa mort. — Deuil public en Amérique et en France. — Conclusion.

Les républiques démocratiques sont exposées à deux dangers : à la précipitation des volontés et à la lenteur des actes. L'autorité législative y est ordinairement trop prompte, et l'autorité exécutive trop faible, parce qu'elles concentrent l'une et divisent l'autre : de là trop fréquemment la violence de la loi et l'impuissance du gouvernement. A cette double imperfection des républiques démocratiques s'en joint une autre pour les républiques fédératives.

Composées d'États divers, juxtaposés plus qu'unis, se rapprochant par quelques intérêts généraux, se séparant par de nombreux intérêts particuliers, celles-ci forment une agrégation de petits gouvernements dont le lien est

débile, l'accord rare, l'action commune ou incertaine, ou insuffisante, ou tardive. La faiblesse du gouvernement central est le vice des fédérations. Cette faiblesse avait été jusque-là visible dans l'histoire. Elle avait fait promptement périr les fédérations informes essayées chez les peuples anciens. Elle avait condamné ou aux divisions ou à l'impuissance toutes les fédérations modernes, et l'empire d'Allemagne, comprenant des souverainetés de diverse nature et de diverses dimensions; et la ligue helvétique, dans laquelle entraient des cantons différents d'origine, d'organisation, de culte et de grandeur; et la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, où des territoires sans proportion d'étendue, et des villes sans égalité d'importance, s'étaient rapprochés pour se soustraire à la tyrannie, croire, vivre et se gouverner en liberté.

La fédération des États-Unis semblait exposée au même péril par la même faiblesse. Elle avait été mal organisée; le congrès y formait le seul pouvoir central. Dès le début de la guerre, malgré le danger commun et l'enthousiasme universel, la débilité de ce [illegible] montrée. Il n'exerçait qu'une [illegible]

les États particuliers, auprès desquels il avait le droit de requête et non de commandement. Washington en avait souffert et, s'en était plaint. « Notre système politique, avait-il écrit en 1778, peut être comparé au mécanisme d'une horloge, et nous devrions en tirer une leçon. Il n'y aurait aucun avantage à maintenir les petites roues en bon état, si l'on négligeait la grande roue qui est le point d'appui et le premier moteur de toute la machine... On n'a pas besoin, suivant moi, de l'esprit de prophétie pour prédire les conséquences de l'administration actuelle, et pour annoncer que tout le travail que font les États en composant individuellement des constitutions, en décrétant des lois et en confiant les emplois à leurs hommes les plus habiles, n'aboutira pas à grand'chose. Si le grand ensemble est mal dirigé, tous les détails seront enveloppés dans le naufrage général, et nous aurons le remords de nous être perdus par notre propre folie et notre négligence. »

Après la conclusion de la paix, le mal avait empiré, l'autorité du congrès était devenue encore plus impuissante. Les États se séparaient en quelque sorte de l'Union, et les partis divi-

saient les États. La république, ébranlée dans son organisation, était menacée dans son existence. C'est pendant qu'elle tombait dans cet état de dissolution, que Franklin vint lui apporter les secours de son bon sens et les recommandations de son patriotisme. Il avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il quitta la France.

Une maladie cruelle, la pierre, le tourmentait de ses pesantes douleurs. Il ne put aller prendre congé du roi à Versailles, et il écrivit à M. de Vergennes : « Je vous demande de m'accorder la grâce d'exprimer respectueusement à Sa Majesté, pour moi, le sentiment profond que j'ai de tous les inestimables bienfaits que sa bonté a accordés à mon pays. Ce sentiment ne remplira pas d'un faible souvenir ce qui me reste de vie, et il sera aussi profondément gravé dans le cœur de tous mes concitoyens. Mes sincères prières s'adressent à Dieu pour qu'il répande toutes ses bénédictions sur le roi, sur la reine, sur leurs enfants et sur toute la famille royale, jusqu'aux dernières générations. »

Le regret que son départ inspira fut vif et universel. Une litière de la reine vint le chercher à Passy, pour le transporter plus doucement au Havre. Il se sépara, les larmes aux

yeux, de ses chers amis de France, et surtout de madame Helvétius, qu'il n'espérait plus revoir dans cette vie, et à laquelle il écrivait quelque temps après, des bords du rivage américain, avec l'effusion d'une haute et touchante tendresse : « J'étends les bras vers vous, malgré l'immensité des mers qui nous séparent, en attendant le baiser céleste que j'espère fermement vous donner un jour. »

Parti du Havre avec ses deux petits-fils, le 28 juillet 1785, il arriva le 14 septembre au-dessous de Gloucester-Point, en vue de Philadelphie. En touchant de nouveau la terre d'Amérique, il écrivit, comme dernières paroles, sur son journal : « Mille actions de grâces à Dieu pour toutes ses bontés ! » Il fut reçu par les acclamations de la foule, au son des cloches, au milieu des bénédictions d'un peuple qu'il avait aidé à devenir libre. En annonçant son heureux retour, le ministre de France écrivait à M. de Vergennes : « La longue absence de M. Franklin, les services qu'il a rendus, la modération et la sagesse de sa conduite en France, lui ont mérité les applaudissements et le respect de ses concitoyens... On ne balance pas à mettre son nom à côté de celui du général Washington.

Toutes les gazettes l'annoncent avec emphase. On l'appelle le soutien de l'indépendance et du bonheur de l'Amérique, et l'on est persuadé que son nom fera à jamais la gloire des Américains. Un membre du congrès m'a dit, à cette occasion, que M. Franklin avait été particulièrement destiné par la Providence à la place qu'il a remplie avec tant de distinction. » Franklin recueillait le prix de soixante ans de vertus et de services.

Tout d'abord élu membre du conseil exécutif suprême de Philadelphie, il fut bientôt nommé président de l'État de Pensylvanie. L'ancienne colonie dont il était la lumière et la gloire le choisit ensuite pour son représentant dans la célèbre *convention* de 1787, présidée par Washington, et chargée de réviser la constitution fédérale. Les hommes admirables qui composèrent cette assemblée préservèrent leur pays d'une décomposition imminente. Au-dessus des préjugés comme des faiblesses démocratiques, pleins de vertu et de prévoyance, ils firent, avec un patriotisme savant, une république qui put durer, et une fédération qui put agir. Ils donnèrent à l'Amérique la constitution qui la

régit encore. Cette constitution divisa le pouvoir législatif entre une chambre des représentants élue tous les deux ans par le peuple, et un sénat renouvelé tous les six ans par les législatures des États; elle réunit le pouvoir exécutif pour quatre ans au moins dans les mains d'un président de la république sorti du vœu national, mais par la voie laborieuse et éclairée du suffrage indirect; elle établit enfin une force centrale capable de lier solidement les États sans les assujettir, en subordonnant, dans les choses d'intérêt commun, leur souveraineté particulière à la souveraineté générale. Pour la première fois on fonda une fédération vigoureuse qui eut son chef, ses assemblées, ses lois, ses tribunaux, ses troupes, ses finances, et qui put maintenir en corps de nation non-seulement les treize colonies primitives, mais un grand nombre d'autres n'ayant ni la même origine, ni le même climat, ni la même organisation, ni le même esprit, et différant aussi bien par les intérêts que par les habitudes.

Franklin adhéra à cette constitution, bien qu'il ne l'approuvât point tout entière. Il penchait pour une seule chambre, et il n'aurait pas voulu que le président fût rééligible. L'unité et

la force du pouvoir lui convenaient cependant. « Quoiqu'il règne parmi nous, écrivait-il, une crainte générale de donner trop de pouvoir à ceux qui seront chargés de nous gouverner, je crois que nous courons plutôt le danger d'avoir pour eux trop peu d'obéissance. » Sacrifiant avec bonne grâce ses opinions particulières, il disait sagement : « Ayant vécu longtemps, je me suis trouvé plus d'une fois obligé, par de nouveaux renseignements, ou par de plus mûres réflexions, à changer d'opinion, même sur des sujets importants. C'est pour cela que plus je deviens vieux, plus je suis disposé à douter de mon jugement. » Il soumit donc son grand esprit à la règle qui fut donnée à son pays; et afin qu'elle acquît plus d'autorité, il demanda et il obtint qu'on ajoutât à la constitution cette formule : *Fait et arrêté d'un consentement unanime.*

La constitution fédérale fut présentée à l'acceptation du peuple, qui l'admit dans les divers États, dont les délégués nommèrent, d'une commune voix, en 1789, Washington président de la république. L'Amérique, sortie de la crise de l'organisation aussi heureusement qu'elle était *sortie de la crise* de l'indépendance, échappa

par sa sagesse aux dangers civils comme elle avait triomphé par son courage des dangers militaires. Elle se fit gouverner par celui-là même qui l'avait sauvée. Ce citoyen admirable, qui n'avait abusé ni de la dictature ni de la victoire, qui avait mis tant de vertu dans le commandement, montré tant de bon sens politique dans l'organisation de l'État, porté tant de simplicité dans la grandeur et de modestie dans la gloire, sut la régir comme il avait su la défendre. Se servant à la fois des deux partis qui, sous les noms de *fédéraliste* et de *républicain*, inclinaient, le premier, vers une concentration plus forte du pouvoir général, le second, vers un plus grand mouvement démocratique, il en admit les deux chefs dans son conseil, le colonel Hamilton et Thomas Jefferson. Sous sa direction ferme et habile, le peuple des Etats-Unis adopta des maximes de conduite dont il ne s'est pas départi, et entra dans les voies qu'il ne devait plus abandonner. Pacifique en Europe, entreprenant en Amérique, ne rencontrant aucun ennemi dans le vieux monde, aucun obstacle dans le nouveau, il s'avança avec liberté et avec ardeur vers les vastes destinées que lui offraient sa position et la Providence,

en lui donnant des déserts à peupler, des forêts à abattre, des montagnes à franchir, des fleuves à diriger, un continent entier à parcourir, et à gagner à la civilisation.

Franklin en fut heureux. « Je vois avec plaisir, dit-il, que les ressorts de notre grande machine commencent enfin à marcher. Je prie Dieu de bénir et de guider le travail de ses rouages. Si quelque forme de gouvernement est capable de faire le bonheur d'une nation, celle que nous avons adoptée promet de produire cet effet. » Après avoir pris part à la constitution fédérale, et avoir atteint le terme de sa présidence de l'État de Philadelphie, il se regarda comme quitte envers son pays, et se retira entièrement des affaires à l'âge de quatre-vingt-deux ans. « J'espère, écrivait-il à son ami le duc de la Rochefoucauld, pendant le peu de jours qui me restent, pouvoir jouir du repos que j'ai si longtemps désiré. » Mais ce repos ne fut pas long ni doux. La pierre, dont il était attaqué depuis 1782, s'était développée, et lui causait des souffrances de plus en plus vives. Elle le força, dans la dernière année de sa vie, à garder presque constamment le lit, et à faire un fréquent usage

de l'opium pour calmer ses douleurs. Elle n'eut cependant pas le pouvoir de troubler sa sérénité, d'affaiblir sa bienveillance, d'altérer sa gaieté. « En possession de tout son esprit, dit le docteur Jones son médecin, outre la disposition qu'il conservait et la promptitude qu'il montrait à faire le bien, il se livrait à des plaisanteries, et racontait des anecdotes qui charmaient tous ceux qui l'entendaient. »

Mais en même temps qu'il se mettait au-dessus de la douleur, il s'élevait à des pensées plus hautes ; il disait, avec une ferme confiance, que tous les maux de cette vie ne sont qu'une légère piqûre d'épingle, en comparaison du bonheur de notre existence future. Il se réjouissait d'être sur le point d'entrer dans le séjour de la félicité éternelle ; il parlait avec enthousiasme « du bonheur de voir le glorieux Père des esprits, dont l'essence est incompréhensible pour l'homme le plus sage du monde, d'admirer ses œuvres dans les mondes les plus élevés, et d'y converser avec les hommes de bien de toutes les parties de l'univers. »

Telles étaient les sublimes contemplations où il se laissait ravir, lorsqu'il fut atteint, au printemps de 1790, d'une pleurésie aiguë qui l'en-

leva. Trois jours avant sa mort, il fit faire son lit par sa fille, *afin*, disait-il, *de mourir d'une manière plus décente.* Il n'avait que des expressions de reconnaissance pour l'Être suprême, qui, durant sa longue carrière, lui avait accordé tant de faveurs; et il regardait les souffrances qu'il éprouvait comme une faveur de plus pour le détacher de la vie. Il en sortit, avec une joie tranquille et une foi confiante, le 17 avril 1790, à onze heures du soir.

Il avait, par son testament, légué une somme aux écoles gratuites, où il avait reçu ses premières instructions; une autre, pour rendre la Schuylkill navigable; une autre, aux villes de Boston et de Philadelphie, pour faciliter l'établissement des jeunes apprentis de ces deux villes où il avait été apprenti lui-même; et toutes les créances qu'il n'avait pas recouvrées, à l'hôpital de Philadelphie. Son codicille, dans lequel il réglait l'emploi de cet argent avec une ingénieuse prévoyance, se terminait par cette simple et touchante disposition: « Je donne à mon ami, à l'ami du genre humain, le général Washington, ma belle canne ayant une pomme d'or curieusement travaillée en forme de bonnet de liberté. Si c'était un sceptre, il l'a mé-

rité, et il serait bien placé dans ses mains. »

La mort de Franklin fut une affliction pour les deux mondes. A Philadelphie, tout le peuple se porta à ses funérailles qui se firent au son lugubre des cloches drapées de noir, et avec les marques du respect universel. Le congrès, exprimant la reconnaissance et les regrets des treize colonies pour ce bienfaiteur plein de génie, pour ce libérateur plein de courage, ordonna un deuil général de deux mois dans toute l'Amérique.

Lorsque la nouvelle de sa mort arriva en France, l'assemblée constituante était au milieu de ses travaux. Éloquent interprète de la douleur commune, Mirabeau monta à la tribune le 11 juin, et s'écria : « Franklin est mort! Il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière! Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

« Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre; assez longtemps

l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs ; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

« Le congrès a ordonné, dans les quatorze États de la confédération, un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération pour l'un des pères de sa constitution. Ne serait-il pas digne de nous, Messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage rendu, à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans (1). La France, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands des hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

« Je propose qu'il soit décrété que l'assem-

(1) Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

blée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin. » Cette proposition, appuyée par la Fayette et le duc de la Rochefoucauld, fut adoptée; et la France s'associa au deuil comme à l'admiration de l'Amérique pour ce grand homme.

Tels furent les honneurs rendus à cet homme extraordinaire, qui avait si admirablement rempli la vie et si bien compris la mort. Il regardait l'une comme le perfectionnement de l'autre; et dès l'âge de vingt-trois ans il avait fait pour lui, avec des paroles empruntées au métier qu'il exerçait alors, mais dans une forme spirituelle, cette épitaphe, où est inscrite sa confiance en Dieu et son assurance dans un avenir meilleur :

CI-GIT,
NOURRITURE POUR LES VERS,
LE CORPS DE
BENJAMIN FRANKLIN,
IMPRIMEUR,
COMME LA COUVERTURE D'UN VIEUX LIVRE
DONT LES FEUILLETS SONT DÉCHIRÉS,
DONT LA RELIURE EST USÉE.
MAIS L'OUVRAGE NE SERA PAS PERDU ;
CAR IL REPARAÎTRA, COMME IL LE CROIT,
DANS UNE NOUVELLE ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE
PAR L'AUTEUR.

Le pauvre ouvrier qui composait cette épitaphe, après être entré en fugitif dans Philadelphie et y avoir erré sans ouvrage, y devint le législateur et le chef de l'État. Indigent, il arriva par le travail à la richesse ; ignorant, il s'éleva par l'étude à la science ; inconnu, il obtint par ses découvertes comme par ses services, par la grandeur de ses idées et par l'étendue de ses bienfaits, l'admiration de l'Europe et la reconnaissance de l'Amérique.

Franklin eut tout à la fois le génie et la vertu, le bonheur et la gloire. Sa vie, constamment heureuse, est la plus belle justification des lois de la Providence. Il ne fut pas seulement grand, il fut bon ; il ne fut pas seulement juste, il fut aimable. Sans cesse utile aux autres, d'une sérénité inaltérable, enjoué, gracieux, il attirait par les charmes de son caractère, et captivait par les agréments de son esprit. Personne ne contait mieux que lui. Quoique parfaitement naturel, il donnait toujours à sa pensée une forme ingénieuse, et à sa phrase un tour saisissant. Il parlait comme la sagesse antique, à laquelle s'ajoutait la délicatesse moderne. Jamais morose, ni impatient, ni emporté, il appelait la mauvaise humeur la mal-

propreté de l'âme, et disait que la vraie *politesse envers les hommes doit être la bienveillance*. Son adage favori était que *la noblesse est dans la vertu*. Cette noblesse, qu'il aida les autres à acquérir par ses livres, il la montra lui-même dans sa conduite. Il s'enrichit avec honnêteté, il se servit de sa richesse avec bienfaisance, il négocia avec droiture, il travailla avec dévouement à la liberté de son pays et aux progrès du genre humain.

Sage plein d'indulgence, grand homme plein de simplicité, tant qu'on cultivera la science, qu'on admirera le génie, qu'on goûtera l'esprit, qu'on honorera la vertu, qu'on voudra la liberté, sa mémoire sera l'une des plus respectées et des plus chéries. Puisse-t-il être utile encore par ses exemples après l'avoir été par ses actions! L'un des bienfaiteurs de l'humanité, qu'il reste un de ses modèles!

L'homme et la société, par Portalis.
Des causes de l'inégalité des Richesses, par Las
Vie de Franklin, par Mignet.







